# NOTICE

## HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

# FAMILLE QUARRÉ

## DE BOURGOGNE

## ET SES DIVERSES BRANCHES



*LYON*
IMPRIMERIE X. JEVAIN
Rue François-Dauphin, 18
—
1895

# AVANT-PROPOS

'EST *au commencement du* XI[e] *siècle (992 et 1020) que l'on trouve pour la première fois, dans nos chartes bourguignonnes, des dénominations autres que les prénoms reçus au baptême; les noms de famille commencent à apparaître. Alors seulement les liens généalogiques se forment, les filiations s'établissent, et l'on peut, avec quelque certitude, remonter dans le passé des familles, sans se heurter à une origine apocryphe. Sauf un très petit nombre de maisons illustres, issues ou voisines de familles souveraines, comme les* riches *de Chalon, les* nobles *de Vienne, les* preux *de Vergy, sires de Vergy par la grâce de Dieu, les Brancion, il n'est point de famille antérieure au* XI[e] *siècle. Les plus anciennes de la province, comme celles des Damas, des de Rye, des* fiers *de Neuchâtel, des Semur, des Thoisy, des Montréal, des sires de Noyers, des Frolois, des Saulx, des Mont-Saint-Jean, ne peuvent prouver leur existence qu'à partir de cette époque. Au* XII[e] *siècle apparaissent les Grancey, les la Marche, les Amanges, les Moroges, etc...*

*Autour de ces grands seigneurs et des ducs de la première race, se presse la foule immense et militante des vassaux qui n'ont pas de juridiction territoriale. Cette classe, d'humeur voyageuse et aventurière, avait, au* XIII[e] *siècle, répandu si loin son renom de preud'homie qu'un proverbe, accepté même au delà des frontières, disait :* Escuyers de Bourgongne, *comme plus tard, au* XV[e] *siècle, on devait dire en parlant de la classe bourgeoise :* Mocqueurs de Dijon.

*Huguenin Quarré, né à la fin du XIIIe siècle, était du nombre de ces* Escuyers de Bourgogne, *qui mirent leur épée au service de nos ducs et les suivirent dans toutes leurs expéditions. C'est de lui que descend, par une filiation ininterrompue et authentiquement établie, la famille de ce nom. Elle est de race féodale, noble d'extraction, et l'origine de sa noblesse est d'autant plus pure qu'elle a pris sa source dans la profession des armes. Quant à ses preuves, elles sont surabondantes.*

*Jean Quarré, écuyer, sommelier de l'échansonnerie du duc Jean sans Peur, avait accompagné ce prince, lorsqu'il n'était encore que comte de Nevers, dans différentes campagnes contre les Liégeois. Il le suivit aussi dans son expédition de Hongrie contre Bajazet, empereur des Turcs, fit preuve de la plus grande bravoure à la bataille de Nicopolis, livrée au mois de septembre 1396, y subit le sort de son maître, d'Enguerrand de Coucy, du comte d'Eu, du maréchal de Boucicaut et de plusieurs grands seigneurs du royaume, et fut fait prisonnier avec eux. Sa valeur lui mérita d'être du nombre des vingt-quatre prisonniers qui échappèrent à la cruauté du vainqueur; il fut conservé et racheté avec Jean, comte de Nevers. Dès l'année suivante, il continua ses services, et, en 1404, le comte de Nevers ayant succédé à Philippe le Hardi, son père, aux duché et comté de Bourgogne, ce prince donna à Jean Quarré les marques les plus éclatantes de sa reconnaissance. Les lettres patentes de ce duc, du 26 avril 1412, enregistrées à la Chambre des comptes de Dijon le 1er septembre de la même année, portent le témoignage le plus authentique et le plus flatteur de ses services militaires, de ceux de Jean, son père, et d'Huguenin, son aïeul, tous deux francs d'armes. Elles disent « qu'en considération des services rendus aux prédécesseurs de ce prince par les ancêtres dudit Jean Quarré et de ceux qu'il lui avait rendus à lui-même depuis son jeune âge, tant en armes au voyage qu'il fit en Turquie, où il fut prisonnier, que depuis au voyage de Liège, et en plusieurs autres voyages et armées, où il l'accompagna, et en plusieurs autres occasions; considérant d'ailleurs qu'il était homme franc d'armes de par feux Jean Quarré et Marguerit, sa femme, jadis ses père et mère, que Guillemette de Maupertuis, son aïeule, était de tous côtés extraite de noble lignée, qu'il était lui-même marié à une noble femme nommée Guillemette de Château-Regnault, tenant fief dudit prince, il l'anoblit, lui et ses enfants mâles et femelles, nés et à naître, descendants de son propre corps en légitime mariage, pour jouir de toutes prérogatives, libertés, franchises, et droit de noblesse, dont jouissent les nobles anciens d'armes des duché et comté de Bourgogne, avec faculté de prendre l'ordre et la dignité de chevalerie ».*

*Cette prérogative de se faire recevoir chevalier, alors si rare, et peut-être même sans exemple jusque là, réunie à la qualité de sommelier, ont fait douter à MM. d'Hozier et de Clérembault si les lettres accordées par le duc de Bourgogne à Jean Quarré étaient moins des lettres d'anoblissement, que des lettres qui confirmaient sa noblesse. Pour voir là quelque chose de plus qu'un anoblissement, ces généalogistes, fort experts, ont fait remarquer qu'il n'était pas d'usage dans un anoblissement ordinaire d'y faire la constatation de trois mères damoiselles. Or, ces lettres patentes de 1412, après avoir fait mention des services considérables rendus par Jean Quarré, relatent : 1° qu'il avait épousé une demoiselle de noble extraction et alliée de tous côtés à de nobles maisons, Guillemette de Château-Regnault ; 2° que Jean Quarré, son père, franc d'armes, en avait épousé une autre de noble naissance, Jehanne de Marguerit ; 3° qu'enfin, Huguenin, son aïeul, qui vivait en 1290, avait épousé Guillemette de Maupertuis, branche de Melun, sœur de Jean de Maupertuis, extrait de tous côtés de noble lignée. On voit que l'ancienne noblesse de ces trois femmes est bien prouvée par le titre de 1412 ; et, si la qualité de franc d'armes, donnée à leurs maris, équivalait à celle d'écuyer, comme des auteurs l'attestent, on en doit inférer que ces lettres patentes ne furent accordées à l'échanson Jean que pour lui permettre de passer à l'ordre le plus élevé où pouvait atteindre la noblesse, qui est celui de chevalier ; et c'est ce que doit signifier ce passage des lettres : « Afin qu'il soit idoine et capable d'exercer en quel ordre de chevalerie qu'il voudra, et de tel chevalier que bon lui semblera ». Pareille interprétation est loin d'être téméraire quand on sait par des quittances conservées aux archives de Dijon, que, bien avant la réception de ses lettres de 1412, Jean Quarré avait un écu blasonné ; son sceau, encore parfaitement reconnaissable, représente « trois fasces vivrées ». Quelle que soit donc la nature de ces lettres de 1412, qu'elles soient lettres de confirmation ou lettres de concession, elles sont tout au moins une preuve que les Quarré conquirent leur noblesse sur les champs de bataille, et cette noblesse de chevalerie n'a rien de commun avec l'anoblissement que, dans les siècles suivants, tant de familles durent à des charges de finance ou de judicature.*

*Aux preuves constatant l'authenticité de l'extraction se joignent celles qui résultent des arrêts de maintenue et de confirmation de noblesse, et qui établissent une filiation non interrompue jusqu'à nos jours.*

*La filiation, la noblesse et le mariage d'Edouard Quarré, seigneur de Cerveault,*

*qui épousa, en 1550, Jeanne de la Boutière, sont prouvés par le jugement rendu par-devant Claude Bouchu, intendant de Bourgogne, en 1667, et par d'autres preuves en 1637, le 31 mai 1646, et au mois de septembre 1658.*

*Le 24 février 1615, Jean Quarré, conseiller au parlement, obtint des lettres de relief de noblesse, à cause de la dérogeance de son père François Quarré, seigneur de Loisy, qui avait fait le commerce en gros. Les titres primitifs de sa famille ayant été brûlés dans l'incendie du château de Loisy, en 1565, ce même Jean Quarré fit faire par autorité du parlement une enquête judiciaire par laquelle il fut constaté, en 1615, qu'il descendait, en ligne directe, d'Huguenin Quarré, franc d'armes du duc de Bourgogne, et de Jean Quarré II, anobli en 1412.*

*Marc-Antoine Quarré, seigneur de Millery et de Marcheseuil, fut déchargé en 1637 des droits de francs-fiefs auxquels il avait été imposé par sentence des commissaires députés à cet effet, après avoir prouvé sa noblesse et sa descendance en ligne directe de Jean Quarré, anobli en 1412.*

*Charles Quarré, écuyer, seigneur de Dracy et de Millery, fut recherché pour sa noblesse par-devant l'intendant Bouchu. Il fut renvoyé après la preuve compétente, et sa généalogie donne les preuves sur lesquelles cet officier fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 24 août 1667.*

*Les procès-verbaux des Etats Provinciaux et même des Etats particuliers sont essentiels à consulter pour l'histoire des anciennes familles. Au* XVII*e siècle, la multiplicité des anoblissements et la fréquence des usurpations élargissent les rangs de la classe privilégiée. Une noblesse de fraîche date, issue des charges de judicature et de finance, prétend s'implanter au sein de la noblesse d'extraction dans la Chambre de noblesse des Etats de Bourgogne. Celle-ci s'en alarme à bon droit, et, en 1679, elle charge six commissaires de préparer un règlement pour remédier aux abus. Sur leur rapport, la Chambre décide qu'elle n'admettra plus désormais aucun membre* qui ne soit gentilhomme et non noble seulement, *et qui n'ait un fief en justice dans la province. Les Etats s'ouvrirent en 1682, et Pierre Quarré, seigneur d'Aligny, fut du nombre des gentilshommes reconnus avoir les qualités nécessaires pour siéger en la Chambre de la noblesse, suivant le règlement du 18 août 1679. Pierre Quarré était entré en 1658 à la Chambre*

*de noblesse des Etats; Etienne Quarré d'Aligny de Château-Renaud, chevalier, grand bailli du Charollais, seigneur de Bouze et autres lieux, entra à ceux de 1736.*

*Le comté de Charollais, acquis de Bernard d'Armagnac par Philippe le Hardi en 1390, conserva ses Etats particuliers de 1392, date de leur première convocation, jusqu'en 1751, époque à laquelle ils furent réunis à ceux du duché. Ils se tenaient à Charolles, dans l'auditoire du bailliage, depuis Louis XIII qui rétablit en 1613 cette juridiction, et votèrent souvent des dons gratuits considérables au duc ou au roi. Parmi les familles dont les noms figurent le plus souvent sur les listes de ces Etats, on peut citer celle des Quarré à côté des Ganay, des Digoine, des la Guiche, des Baudinot, des Rabutin, des Maleteste, des Saillant, des Busseul, des Marcilly-Cypierre, des la Magdeleine de Ragny, des Saint-Anthost. Cette circonstance autorise à croire que la famille Quarré, dont plusieurs branches habitèrent le Chalonnais, l'Autunois et le Dijonnais, était originaire du comté de Charollais (1). Une partie de la postérité mâle de Jean Quarré de Château-Renaud resta en Bourgogne, tandis qu'une autre alla s'établir, dès le XV<sup>e</sup> siècle, dans le Hainaut, pays alors sous la dépendance de nos ducs, où on la retrouve en deux branches : Messieurs Quarré de Namur d'Etzée, alliés aux d'Argenteau et de Mérode, et Messieurs Quarré de Château-Renaud d'Arras, toutes deux portant les mêmes armes que MM. Quarré de Bourgogne. Ces deux branches sont aujourd'hui éteintes. La dernière a pris fin, il y a peu d'années, en la personne du comte Florimond de Quarré, sénateur de Belgique.*

*Ajoutons, enfin, que la famille qui nous occupe a été prouvée à Saint-Cyr et à Malte. Au XVII<sup>e</sup> siècle, deux Etienne et un Pierre Quarré furent chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Pour être admis, ils durent faire preuve, suivant les règlements de l'ordre, de huit quartiers de noblesse. Plusieurs des filles de cette maison ont été confiées à la maison d'éducation de Saint-Cyr pour laquelle on exigeait cent quarante ans de noblesse; Madeleine Quarré d'Aligny de Souvert fut reçue à Saint-Cyr le 29 janvier 1744; Flore-Etiennette Quarré d'Aligny mourut à Saint-Cyr, où elle avait été reçue le 28 août 1756.*

(1) *Un arrêt du parlement de Dijon du XVIII<sup>e</sup> siècle maintint la famille Quarré, branche du Charollais, dans un patronage d'une chapelle de l'église Saint-Nicolas, de Paray-le-Monial, où les armes des Quarré étaient gravées à la clef de voute et dans divers endroits de cette église depuis près de trois siècles.*

Distinguée par son ancienneté, la famille Quarré ne l'a pas été moins par ses emplois et ses services. Elle a fourni dix-sept membres du parlement de Bourgogne, dont ~~un~~ deux avocats généraux et deux procureurs généraux ; des conseillers maîtres aux Chambres des comptes de Dijon et de Dole ; des chevaliers de Saint-Lazare, du Mont-Carmel, de Saint-Louis, et de la Légion d'honneur ; des grands baillis d'épée ; des officiers généraux, au nombre desquels se place Pierre Quarré, ce brigadier des armées du roi qui mérita le nom de brave d'Aligny, par la bouche même de Louis XIV, témoin de ses exploits à Maëstricht et à Valenciennes. Une famille qui a su, non-seulement s'illustrer en la personne de quelques-uns de ses membres, mais se maintenir et se perpétuer pendant six siècles dans une situation constamment honorable et distinguée, est une preuve que l'institution de la noblesse héréditaire avait cela d'utile et de fécond, qu'elle imposait aux descendants l'obligation de marcher sur les traces de leurs pères et de continuer les services que leurs aïeux avaient rendus au pays. L'institution a disparu. Mais si la noblesse ne forme plus un ordre dans l'Etat, elle a droit à une place dans ses annales, parce qu'elle a recueilli une large part dans l'héritage de ses souvenirs. Comme institution politique, elle a, durant huit siècles, pesé sur les destinées de la nation ; comme corps militaire, elle a immortalisé la valeur française sur tous les champs de bataille ; comme détentrice du sol, elle a inscrit son nom sur les pierres de tous nos édifices, et jusqu'au bas des titres de nos plus modestes propriétés ; comme classe sociale, enfin, elle a préparé, souvent dirigé les mœurs. Et si, aux derniers siècles, la noblesse ne pût reconquérir l'influence qu'elle avait eue au moyen âge, elle ne déserta point sa mission civilisatrice : elle hâta le progrès commun par les recherches du luxe, du bien-être, des arts. C'était encore parmi elle que se rencontraient les lumières, les talents, les richesses, le crédit et la faveur près du souverain, l'élégance de la vie et du langage, le goût des lettres ; enfin, tout ce qui motive une supériorité sur les autres classes de la société. Sa prééminence était encore juste, puisqu'elle était réelle.

La famille Quarré, qui existe encore en Bourgogne par ses branches d'Aligny, de Verneuil et de Champvigy, s'est divisée, au XV^e^ siècle, en trois branches principales, formées par trois des fils de Pierre Quarré II, seigneur de Château-Regnault, et de Jeanne de Thésut :

1° CLAUDE QUARRÉ, époux de Margarette de Malain, a formé la branche aînée, dite des seigneurs de Château-Regnault, comtes d'Aligny, qui subsiste

*encore. De cette branche se sont détachés les trois rameaux des seigneurs de Quintin, des seigneurs de Givry et des seigneurs de Bouze. Les deux premiers de ces rameaux se sont éteints au* XVIIIe *siècle, et le dernier en ce siècle-ci.*

2° EDOUARD QUARRÉ Ier, *quatrième fils de Jeanne de Thésut, et époux de Marie Charvot, dame de Cerveault, a formé la deuxième branche, dite des seigneurs de Cerveault et de Millery, dont la descendance par les aînés s'est éteinte au* XVIIe *siècle. De cette branche se sont détachés deux rameaux, celui des Quarré de Cerveault et de Monnay, éteint au* XVIIIe *siècle, et celui des Quarré de Verneuil, subsistant de nos jours.*

3° PIERRE QUARRÉ, *cinquième fils de Jeanne de Thésut, a formé la troisième branche, dite des seigneurs de Romey, la Palus, Pancemont, Folles, branche éteinte au* XVIIe *siècle, et dont se sont détachés deux rameaux, celui des seigneurs de Champvigy, qui subsiste encore, et celui des seigneurs de Chaintri et du Plessis, qui s'est éteint au* XVIIIe *siècle.*

*Les fiefs qui ont été possédés par cette famille sont : la Motte d'Argilly, en 1416 ; Château Regnault et Preslée, à la même époque ; Aligny, en 1433 ; Romey, en 1470 ; la Palus et Cerveault, au* XVe *siècle ; Loisy, en 1550 ; Givry, Dracy, Cortiambles et Russilly, en 1714 ; et, enfin, à différentes époques, Livron, Quintin, Charette, Bouze, Gergy, Jully, Estroyes, Millery, Marcheseul, Verneuil, Monnay, le Gratoux, le Plessis, Réglois, etc...*

*Le nom de cette famille est quelquefois écrit sur les anciens titres Quarrey, Carrey, Carré. Du* XIIIe *au* XVIIIe *siècles, il n'existe point, à vrai dire, d'orthographe pour les noms propres. Le mot le plus simple, de la consonance la plus nette et la plus facile, est souvent écrit, dans la même pièce, de plusieurs manières différentes. Mais depuis plus de deux siècles le nom de la famille qui nous occupe, est invariablement écrit Quarré.*

*Une quittance de l'année 1409 au payeur des frais du siège de Vellexon, par Jehan Quarré d'Argilly, quittance qui se trouve aux archives de la Côte-d'Or* (Série B, n° 11878, cote 56), *est encore munie de son sceau en cire rouge. Ce sceau porte « trois fasces vivrées (1) ». Or, nous avons la preuve authentique*

(1) *Pièces disposées comme le serpent appelé* vivre, *c'est-à-dire en ligne tortueuse.*

*par la déposition de Jacques de Méritin, chatelain d'Argilly, à l'enquête faite par Jean Bouhier, sur ordre du parlement, en 1615, que, dans ce même* XV*e siècle, Claude Quarré de Château-Regnault, époux, vers 1485, de Marguerite de Malain, portait les mêmes armes que de nos jours, « échiqueté d'argent et d'azur ». Voici, en effet, ce qu'on lit dans cette déposition, que l'on trouvera reproduite* in extenso *à l'Appendice* (n° II) *de la présente notice :*

*« Dit aussi que sous environ six ou sept ans, qu'étant allé au village de Fontaine près Chalon en temps de vendange, y étant en fort bonne compagnie de Chalonnais, comme il passa par un village appelé le Bourneuf près ledit Fontaine, il apercut au-devant d'une maison ou sur le portail d'icelle des armoiries en reliefs en pierres de tailles où sont sculptés du côté gauche un sauvage avec une massue tel qu'a coutume de porter en leurs armes ceux de la maison de Malain, et du côté droit des carrés sans nombres, qui lui donna sujet de s'informer tant à la compagnie desquelles il étoit que de quelques villageois qui étoient au dit lieu présent si laditte maison appartenoit au sieur Baron de Lux, qui lui répondirent que non et que lesdites armes étoient celles des Quarré de Chalon qui avoient fait armorié son alliance avec la maison de Malain de laquelle étoit le Baron de Lux. »*

*On peut se demander à quel moment du* XV*e siècle le sceau de Jean Quarré, apposé sur la quittance de 1409, a été remplacé par les armoiries que Claude Quarré de Château-Regnault fit graver, vers 1485, en haut de son portail du Bourgneuf. Aucun titre ne nous le fait connaître; une conjecture seule est permise, mais elle revêt les plus sérieux caractères de probabilité. Nous croyons que l'écu de Jean Quarré a été blasonné par Jean sans Peur. Ce duc, on le sait, fut inépuisable dans les marques d'estime et d'affection qu'il ne cessa de prodiguer à son frère d'armes de Nicopolis. Il paya sa rançon de guerre, l'admit plusieurs fois à la distribution qu'il faisait à ses plus fidèles écuyers, d'armures apportées du pays de Liège ; il lui permit l'usage des bois de sa forêt d'Argilly pour la reconstruction de son château; il lui donna la charge d'échanson dans sa maison; enfin, il lui délivra, en 1412, des lettres de chevalerie, en lui faisant la faveur spéciale de le dispenser de tous les droits de finance qui étaient exigibles à cette occasion. Est-il téméraire d'admettre que ces lettres, qui anoblissaient à perpétuité Jean Quarré d'Argilly et sa postérité, dussent être accompagnées de la*

*marque distinctive du chevalier, l'écu blasonné ? Et ne doit-on pas croire que le duc Jean sans Peur ait voulu mettre le comble à ses faveurs en concédant à son fidèle écuyer, qui était en même temps son filleul,* un chef *de ses propres armes* (Flandres *porte d'or au lyon de sable), et en lui octroyant un écusson échiqueté, qui est, en langage héraldique, un signe honorable de tactique militaire (1) ?*

*Quoiqu'il en soit de cette conjecture, il est certain que les successeurs immédiats de Jean Quarré d'Argilly portaient au* XV^e^ *siècle, comme de nos jours, « échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or, chargé d'un lion de sable ». On doit cependant remarquer que quelques-uns de ceux de ses descendants qui s'établirent dans le Hainaut, conservèrent les anciennes armes figurées sur le sceau de 1409, « d'azur à trois fasces vivrées d'or ».*

*Quand, au* XVII^e^ *siècle, cette branche belge fit prouver sa parenté avec la branche demeurée en Bourgogne et sa filiation directe avec Jean Quarré, l'anobli de 1412, elle adpota l'écusson échiqueté. Ces deux types d'armoiries sont du reste gravés, l'un au-dessus de l'autre, dans un grand écusson qui décore le mausolée érigé à la mémoire de Gaspard Quarré d'Aligny, dans l'église Saint-Pierre de Dijon. Au centre, se voient les armes du défunt, « échiqueté d'argent et d'azur, au chef chargé d'un lion ». Au-dessous, sont gravées les armes de la branche de Belgique, « trois fasces vivrées d'or », et celles-ci sont surmontées d'un lambel à trois pendants, ce qui indique une branche cadette.*

*L'annuaire de la noblesse de France, année 1855, a attribué à la branche cadette de Bourgogne, représentée par MM. de Verneuil, les armes brisées d'une fasce de pourpre, telles qu'elles se trouvent assignées dans l'Armorial de 1696 à la veuve de Jacques Quarré, fils puiné de Guillaume. Mais il résulte d'une nouvelle vérification faite par M. Borel d'Hauterive que cette branche doit prendre les armes pleines comme la branche d'Aligny (les puinés pouvant à la vérité prendre la fasce de pourpre pour brisure, si cela leur convient); car c'est ainsi que le juge d'armes de France, dans son Armorial général, le réglait en 1696 pour : 1° Pierre Quarré, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage du comté de Charollais, maire perpétuel de Charolles* (Registre I^er^, généralité de Bourgo-

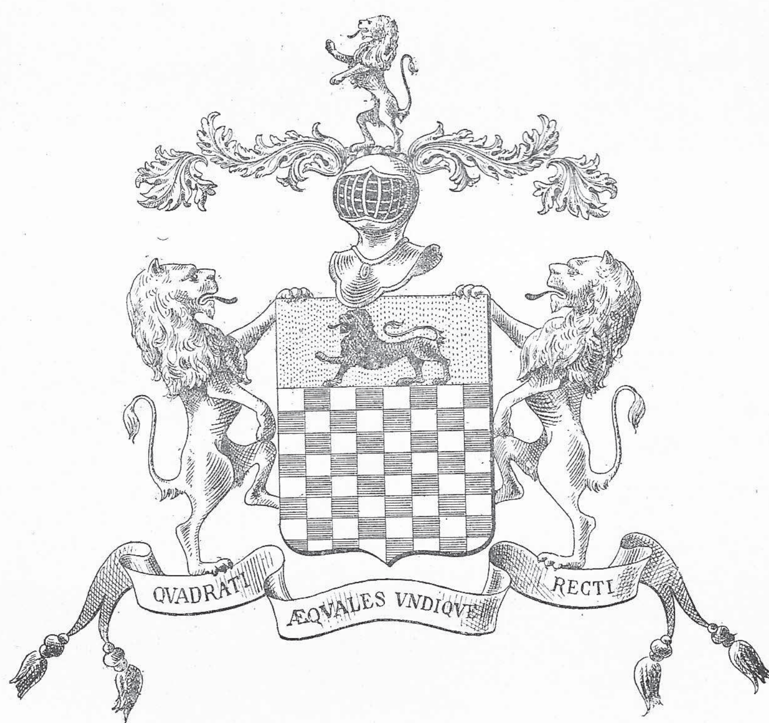
(1) *« L'échiquier est le symbole des commandements militaires »* (St Allais, tome XV, p. 166). — *La maison de Digoine blasonnait son écu presque de la même manière, « échiqueté d'argent et de sable ».*

gne, page 205, n° 1); 2° *Pierre Quarré, avocat à la Cour, juge châtelain de la ville de Charolles* (Registre Ier, idem, page 294, n° 6); *tous deux ancêtres directs, aux quatrième et troisième degrés, de MM. Quarré de Verneuil actuels.*

*Nous voyons, en outre, que François-Marie Quarré, seigneur de Monnay, et Jacques-Pierre Quarré de Monnay, conseillers au parlement de Dijon, de la même branche que MM. de Verneuil, portaient encore les armes pleines en 1799* (Sauvage des Marches, Histoire du parlement de Bourgogne, pages 97, 146).

*Les armes pour la branche cadette, comme pour la branche aînée, sont donc : « Echiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de sable, armé, lampassé* [redacted] *de gueules ».*

*Devise :* Quadrati æquales undique recti.


QVADRATI
ÆQVALES VNDIQVE
RECTI

# BIBLIOGRAPHIE

DES

## OUVRAGES CONSULTÉS, TANT MANUSCRITS QU'IMPRIMÉS

---

De longues et minutieuses recherches ont permis de présenter une notice aussi complète que possible de la famille Quarré, de Bourgogne. La généalogie des différentes branches de cette famille s'appuie sur des titres et documents qui se contrôlent les uns par les autres, et se servent mutuellement de preuves. La vérification en sera donc facile, pour quiconque voudra l'entreprendre, puisque tous les faits, toutes les dates, sont puisés dans les manuscrits des archives de la Côte-d'Or, dans les pièces et titres de l'hôpital Saint-Laurent-de-Chalon, dans les papiers de famille des branches d'Aligny et de Verneuil, dans les registres de l'état-civil des anciennes paroisses, dans les inscriptions des pierres tombales, ou dans les archives des notaires. Entre autres documents précieux qui ont été trouvés, il faut mentionner un manuscrit en parchemin, existant à la bibliothèque du Grand Séminaire d'Autun, intitulé *Trésor de la Sapience*, lequel, incontestablement, a appartenu à la famille Quarré (1), et sur lequel sont constatés, par ordre de dates, de la main des pères, ainsi qu'il se pratiquait alors dans les *livres de raison*, les naissances et mariages de bon nombre de leurs enfants. Voici, au surplus, pour toutes vérifications nécessaires, l'indication des principales sources imprimées et manuscrites, qui ont servi à la rédaction de la présente notice :

1° *Lettres de chevalerie du duc de Bourgogne délivrées à Jean Quarré, deuxième du nom, énonçant ses services et ceux de ses ancêtres, dont elles indiquent les noms et qualités ;*

2° *Généalogie de la maison Quarré, en Bourgogne*, par La Chesnaye des Bois, *Dictionn. de la noblesse,* tome XI, page 600 (2) ;

(1) Il est présumable que le *Trésor de la Sapience* appartenait à Jean Quarré, abbé de Saint-Etienne, vicaire général et official de l'évêché d'Autun, mort à Autun en 1758, à l'âge de quatre-vingts ans.

(2) Cette notice est très défectueuse ; il y a transposition de noms et erreurs de dates.

3° *Requête de Jean Quarré, seigneur de Château-Renaud, conseiller au parlement de Dijon, présentée au Roi pour obtenir des lettres de maintenue de noblesse. — Arrêt de la Cour de Dijon du 15 juillet 1615 qui entérine les lettres royales du 24 février précédent;*

4° *Preuves fournies par Marc-Antoine Quarré, seigneur de Millery, assigné devant Pierre Legoux, seigneur de la Berchère, chevalier, conseiller du Roy, et premier président au parlement de Bourgogne, et les commissaires députés sur le fait des francs-fiefs;*

5° *Cénéalogie de la branche Quarre, de Château-Renaud d'Aligny,* dressé par d'Hozier et inscrite dans l'Armorial général de France, registre IV, avec l'indication et l'analyse des titres originaux qui lui servent de base;

6° *Généalogie de Charles Quarré, seigneur de Millery-les-Dracy, capitaine au régiment de Conti, vérifiée sur enquêtes faites par les sieurs Bouhier, conseiller au parlement de Dijon, Bernard, lieutenant au bailliage de Chalon......* Ce document important, qui établit la filiation jusqu'à Charles Quarré, mort sans postérité, et complète la première généalogie insérée dans l'Armorial général de France, faisait encore partie des titres sur parchemin du président d'Hozier en 1849 et doit se trouver actuellement aux Archives nationales;

7° *Preuves fournies par Etienne Quarré, major de cavalerie dans le régiment du comte de Thil, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem le 2 août 1641;*

8° *Preuves fournies, par Pierre Quarré, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mort à Naples;*

9° *Preuves fournies par Etienne Quarré, né à Dijon le 10 septembre 1647, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem le 20 mars 1665, mort en 1702, commandeur de Belle-Croix, procureur général de l'ordre* (D'Hozier, registre IV);

10° *Preuves fournies par Vivande Quarré, appelée sœur Dorothée de la Conception, abbesse de l'abbaye de Tart, à Dijon, en 1700 et 1713* (D'Hozier, reg. IV);

11° *Mémoire établissant l'identité d'origine entre les différentes branches du nom de Quarré, en Bourgogne;*

12° *Certificats en forme délivrés par les principaux membres de la branche des comtes d'Aligny reconnaissant la branche de Monnay pour avoir la même origine qu'eux* (1);

13° *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon.* (P. Gauthier, jésuite, 1 vol. in-folio. Biblioth. des archives. Manuscrit);

14° *Le parlement de Bourgogne, son origine, son établissement et son progrès* (P. Palliot, Dijon, 1649, in-folio);

15° *Continuation de l'histoire du parlement de Bourgogne, depuis l'année 1649 jusqu'en 1733* (Petitot, Dijon, 1733, in-folio);

16° *Histoire du parlement de Bourgogne, de 1733 à 1790* (Sauvage des Marches, Chalon-sur-Saône, 1851, in-folio);

17° *La noblesse aux Etats de Bourgogne* (Beaune et d'Arbaumont, Dijon, 1864, in-4°);

18° *Histoire générale et particulière de Bourgogne* (Dom Plancher et dom Merle, 4 vol. in-folio, Dijon, 1739-1781);

(1) Les originaux sont parmi les papiers de M. d'Hozier de Sérigny, dernier juge d'armes de France, et les copies dans les archives de MM. Quarré de Verneuil.

19° *Description du duché de Bourgogne.* (Courtépée et Béguillet, 4 vol. in-8°, Dijon, 1847-48);

20° *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (Papillon, 2 vol. in-folio);

21° *Grand dictionnaire historique* (Moreri, 10 vol. in-folio, Paris, 1759);

22° *Trésor héraldique de Charles Segoing* (in-folio, Paris, 1657);

23° *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* (Contenant un journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII; les états des maisons et officiers des ducs de Bourgogne, enrichis de notes historiques, Paris, 1729);

24° *Généalogie de la branche de Monnay, fournie en 1765 à M. d'Hozier, juge d'armes de France, par Jacques Quarré, sieur de Monnay, conseiller au parlement de Bourgogne, et Pierre Mathieu Quarré, seigneur de Charnay, Sommant, et.... lieutenant au régiment d'Aquitaine;*

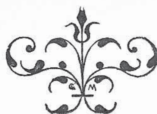
25° *Lettres patentes du roi du 27 décembre 1781, contenant listes nominatives des officiers composant la Chambre des comptes, cours et aides de Dole, en Comté;*

26° *Armorial de Bourgogne et Bresse* (Jacques Chevillard, 1727);

27° *Catalogue et armoiries des gentilshommes qui ont eu séance aux états de Bourgogne, dans la Chambre de noblesse* (D'après les registres de l'ordre, 1760);

28° *Lettres patentes du 26 août 1769, pour Jacques Bénigne Quarré de Verneuil, nommé conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dole;*

29° Documents divers extraits des archives particulières et titres de famille de MM. Quarré d'Aligny; Quarré de Quintin, procureur général au parlement de Bourgogne; Quarré de Monnay, conseiller audit parlement; Quarré de Champvigy..., etc...





# NOTICE

SUR LA

# FAMILLE QUARRÉ

## DE BOURGOGNE

---

Le plus ancien membre connu de cette famille est :

I. — HUGUENIN QUARRÉ, franc d'armes de Robert II, duc de Bourgogne. On ne connaît pas la date exacte de sa naissance (1). Un Etat alphabétique des « maisons alliées à messieurs Quarré de Château-Renaut », que le comte d'Aligny, brigadier des armées du roi, fit imprimer après son second mariage et à la fin du XVII[e] siècle, atteste que Huguenin Quarré et Guillemette de Melun Maupertuis « vivoient l'an de notre salut 1290, comme il se vérifie par un titre tiré du *Trésor de la Chambre des comptes de Dijon* ». Faut-il en conclure qu'ils étaient mariés à cette époque ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons que la date de leur mariage peut être fixée au plus tôt à l'année 1299 ; il y a même vraisemblance qu'il se fit plus tard. Huguenin et Guillemette sont cités dans les lettres d'anoblissement de Jean Quarré, leur

(1) En l'absence de preuve certaine, les généalogistes ont proposé les dates de 1256 et de 1290 pour la naissance d'Huguenin. Toutes deux soulèvent de nombreuses objections. La seconde semble trop récente. Quant à la première, elle se concilie très difficilement avec les faits connus. Pour l'admettre, il faudrait supposer un degré de plus entre Huguenin et Jean Quarré II, ce que les lettres patentes de 1412 ne permettent pas de faire.

petit-fils. Guillemette de Maupertuis, « de tous côtés extraite de noble lignée », disent ces lettres, était sœur de Jean de Maupertuis, écuyer, et d'une maison ancienne, originaire du Brabant, avec laquelle les familles de Noyers et de Langeac en Bourgogne, ont aussi eu des alliances (1).

Huguenin Quarré servit en Flandre lorsque le duc Robert II accompagna, en 1302, le roi Philippe le Bel, dans le voyage qu'il fit dans ce pays pour y commander son armée contre les Flamands et réparer la perte qu'elle avait faite à la journée de Courtray. Huguenin continua ses services auprès des ducs Hugues V et Eudes IV. Il laissa plusieurs enfants (2); un seul nous est authentiquement connu, Jean Quarré, qui suit.

II. — JEAN QUARRÉ, premier du nom, né en 1312, fut franc d'armes au service du duc de Bourgogne, son prince, et, pendant sa longue carrière, il lutta sans repos ni trêve contre les Anglais, les Navarrais et les Grandes Compagnies, qui désolaient la province. Sous les ordres du roi Jean, il combattit à la bataille de Poitiers qu'Edouard, prince de Galles, gagna contre les Français, le lundi 19 septembre 1356. En 1363, il fit partie de l'armée que le sire de Sombernon, capitaine-général du duché, conduisit contre Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, gouverneur de la Comté, qui, à la tête des barons comtois, voulait faire une irruption dans la Bourgogne. L'année suivante, il se

(1) Beaune et d'Arbaumont. *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 217, 257. — L'aîné de cette maison prenait la qualité de comte de Melun, dès le règne de François Ier, et le cadet se qualifiait de prince d'Epinoy. Ils portaient « d'azur, à sept besants d'or, et en chef un lion issant de gueules en champ d'or ». On peut croire que le capitaine des mousquetaires, Louis de Melun Maupertuis, qui conduisit Lauzun à la citadelle de Pignerol, et qui arrêta le surintendant Fouquet, appartenait à la même famille.

(2) Une généalogie de la famille Gravier, établie en 1715 par Jean-François Gravier, supérieur de l'Oratoire à Dijon, donne une alliance entre les Quarré et les Gravier, toutes deux familles originaires du Charollais. Antoine Gravier aurait été le mari de Perrine Quarré en 1305, et, comme pièce à l'appui, est cité un compte entre le prieur de Paray et plusieurs habitants de cette ville, parmi lesquels se trouvent Antoine Gravier et Perrine Quarré, sa femme, pour les années 1305, 1306, 1307. Il est donc permis de croire que cette Perrine était sœur ou parente de Huguenin Quarré.

On voit d'autre part aux aux Archives de la Côte-d'Or (Série B, 11745, cote 113) qu'une montre d'armes fut reçue à Semur, le 7 mai 1365, par Jean de Vergy, et qu'au nombre des hommes d'armes qui s'y présentèrent, se trouvait un Guillemin Quarré. On peut y reconnaître un fils de Huguenin Quarré.

trouva au siège de Besançon, dont Guichard Monnot, général anglais, avait tenté l'entreprise.

Philippe le Hardi venait de recevoir de son père l'investiture du duché de Bourgogne. Jean Quarré s'attacha à sa personne et lui rendit des services considérables. Il se trouva, en 1364, à la bataille donnée près de Carbonnay, où les Anglais furent totalement défaits; au siège de la Rochelle, pris sur les Anglais en 1372; aux campagnes faites contre les ducs de Lancastre et de Bretagne, et à celle contre le roi de Navarre, que le duc Philippe le Hardi fit par ordre de Charles V, roi de France.

Jean Quarré Ier termina sa vie vers l'an 1392; son contrat de mariage avec Jehanne de Marguerit est de l'année 1347. S'il faut en croire l'état alphabétique imprimé par ordre du comte d'Aligny, cette famille de Marguerit était d'origine espagnole, et Don Joüan de Marguerit était Grand d'Espagne.

Les lettres patentes du duc déclarent la femme de Jean Quarré, de noble extraction, et la nomment simplement Marguerit (1).

Du mariage de Jean Quarré et de Jehanne de Marguerit vint Jean, qui suit (2).

III. — JEAN QUARRÉ, deuxième du nom, écuyer, dit de Château-Regnault, à cause de Guillemette de Château-Regnault, sa femme (3), fut attaché dès son jeune âge à la personne du comte de Nevers, fils du duc Philippe le Hardi, et devint sommelier de son échansonnerie. On le trouve investi de cette charge dès 1388, année en laquelle il reçut deux chapeaux, à titre d'officier de la maison du comte (4). Il suivit ce prince dans son expédition contre les Turcs, fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, en 1396, et racheté en même temps que son maître. Il l'accompagna depuis au voyage de Liège et en plusieurs autres et après lui avoir donné en toutes les occasions des preuves

(1) Dom Plancher (I,228) donne à la femme de Jean Quarré Ier le nom de Jeanne Marguerit. L'auteur de la notice insérée dans l'*Annuaire de la noblesse de 1855*, par M. Borel d'Hauterive, l'appelle Marguerite N***.

(2) On trouve aux Archives de la Côte-d'Or (B, 1056, cote 106) une quittance de l'année 1411, donnée par frère Richard Quarré, moine de Saint-Martin d'Autun.

(3) Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*. Ce savant bénédictin nous a donné la généalogie des premiers membres de la famille Quarré (Tome I, p. 228).

(4) Archives de la Côte-d'Or, B, 393, cote 94.

éclatantes de son attachement, de sa fidélité et de son zèle, et avoir par là mérité la confiance de ce prince, devenu duc de Bourgogne, il reçut de lui, comme la plus belle et la plus glorieuse récompense de tous ses services et de son dévouement, des lettres patentes de chevalerie qui l'anoblissent à perpétuité, lui et ses enfants nés et à naître, et lui accordent, à lui et à toute sa postérité, *toutes les prérogatives, libertez, franchises et droits dont jouissent et usent les nobles anciens d'armes du duché et du comté de Bourgogne*. Et le duc, *ayant égard à la grandeur des services dudit Jean Quarré,* lui remet toute la finance que les ducs avaient coutume d'exiger de ceux à qui ils accordaient de semblables lettres de noblesse (1). Les lettres, données à Paris le 26 avril après Pâques, l'an 1412, sont adressées aux gens des Conseils et des Comptes du duc, et elles y furent reçues et enregistrées le 1er septembre de la même année (2).

Jean sans Peur ne borna point là ses faveurs. Il fit don, en 1416, à son fidèle écuyer, du fief de la Motte-d'Argilly, et le 14 juillet de la même année, ce prince, par lettres datées de Gand, et adressées à son grand gruyer, lui donnait l'autorisation de prendre dans sa forêt d'Argilly tous les bois nécessaires pour la réparation de son château, sis en la ville (ou bourg) d'Argilly.

Nous donnons ci-contre la reproduction photographique de cette lettre du duc Jean (3). La concession est de *dix soichons en muriers de la valeur d'un*

(1) On lit entre autres dans ces lettres patentes : « ..... Sur ce, par vraye expérience de faict et la relation de plusieurs nobles nos espéciaulx serviteurs bien à plain et suffisamment informés..... anoblissons à toujours mais et à perpétuité par ces mesmes présentes, en luy octroyant pour nous et nos hoirs et successeurs ducs et duchesses de Bourgogne que luy et ses dicts enfants et postérité joyssent et usent en tous cas et besongnes de toutes prérogatives, libertez, franchises et droits de noblesse, et qui y appartiennent pareillement qu'en joyssent et usent les nobles anciens d'armes de nos dicts duché et comté de Bourgogne et soient tenus et réputés de cy en avant pour nobles personnes et tellement que le dict père et ses dicts enfants masles et leur dicte postérité masculine puisse prendre l'estat, ordre, dignité de chevalerie toutefois qu'il leur plaira et de tel chevalier que bon leur semblera, etc..... ».

(2) Voir à l'Appendice (n° 1) le texte des lettres d'anoblissement données à Jean Quarré.

(3) Le titre original de cette concession est entre les mains du comte de Coligny, époux de Marie-Anne-Hélène Quarré de Château-Regnault d'Aligny. C'est une pièce en parchemin, signée de la main de Jehan de Bourgogne (Jean sans Peur), et mesurant 31 centimètres de largeur sur 14 centimètres de hauteur. A côté de la signature du duc figure celle de son secrétaire Séguinat, qui fut *occis traitreusement* avec son maître sur le pont de Montereau. La partie inférieure du parchemin portait, à un de ses angles, un sceau en cire rouge; il n'en reste qu'un fragment complètement fruste, que la photographie a reproduit en une tache confuse. Au verso du parchemin est écrit : « Pierre, seigneur de Gerland et de Milly, chevalier et chambellan de Mgr le duc de Bourgongne et son proviseur ès bailliages de Dijon Auxois et de la Montgne, Jehan de

Jehan duc de Bourgoingne, Conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Palatin, Seigneur de Salins et de Malines. A nostre
gruier de Bourgoingne en noz bailliages de Dijon, d'Auxois et de la Montaingne, salut. Savoir vous faisons que pour
consideracion des bons et aggreables services que nostre amé sommelier de nostre eschançonnerie Jehan Guavre nous a fait tant en sondit
office que autrement en pluseurs et diverses manieres, fait chascun jour et esperons que fera ou temps avenir. Et aussi pour lui
aidier a refaire une petite mayson qu'il a encommencee a edifier en nostre ville d'Argilly, nous lui avons donné et donnons
de grace especial par ces presentes dix souchons en nivieres de la valeur chascun d'un franc a les prendre en nostre forest dudit lieu
d'Argilly ou lieu moins dommaigable pour nous et plus aisié pour lui. Si vous mandons et expressement
enjoignons lesdiz dix souchons en la valeur dessusdicte baillez et delivrez ou faites baillier et delivrer en ycelle nostre forest en la
valeur et par la maniere que dit est au dessusnommé Jehan Guavre sans aucun delay ou reffuz. Et par rapportant avec
ces presentes lettre de quittance dudit Jehan Guavre et certifficacion de nostre chastellain d'Argilly que dedans un an apres la
reception d'iceulx dix souchons il les ait mis et emploiez en la perfection d'icelle sa mayson et non aillieurs, s'ilz sont pour de
la valeur d'iceulx estre recouvree sur lui. Nous voulons icelle valeur estre allouee es comptes du receveur de la
gruierie qui ce regardera et rabatue de sa recepte par noz amez et feaulx les gens de noz comptes a Dijon sans aucun
contredit ou difficulté, et que vous en soiez et demourez quittes et deschargiez par tout ou il appartendra. Non
obstant l'ordonnance faicte par feu nostre treschier seigneur et pere cui Dieu pardoint et par nous confermee que quelque
don que facions de noz boys il ne doye sortir aucun effect, et quelzconques ordonnances, mandemens, commandemens,
deffenses de bouche et autrement que aiez de nous au contraire. Donné en nostre ville de Gand le xiiij.e jour
de juillet l'an de grace mil CCCC et seize.

Jehan

Par monseigneur le duc

Seguinat

*franc l'un*. Il s'agit évidemment ici, non de souches, comme on l'a prétendu quelquefois, mais bien de mesures de l'époque, car dix francs en l'an 1416 représentaient une valeur autre que celle de dix souches. L'ordre de délivrer ces bois fut donné par le duc, le 21 mai 1418, à Pierre, seigneur de Gerland et de Milly, chevalier, chambellan du duc, et son proviseur aux bailliages de Dijon, Auxois, la Montagne, et à Jean de Soissy, maître forestier de la forêt d'Argilly.

Jean Quarré est encore mentionné dans quelques autres titres de l'époque, qui se trouvent aux Archives de la Côte-d'Or. C'est d'abord un certificat de l'an 1405 de Guiot de Saigny, écuyer d'écurie du duc, attestant que Pietre Vandauvelde, armurier demeurant à Bruges, a délivré les parties d'armures qui s'ensuivent, savoir : vingt-six bacines, trente-deux pièces et neuf costes de fer, dix harnois de jambes, quatre-vingt-onze paires de gantelets, onze capellines, deux gorgerettes, deux manches de fer, lesquelles le duc a données à messire Jean de Haut, Jean Quarré et plusieurs autres (1). Vient ensuite un écrit signé de la main de Jean, seigneur de Cottebrune, chevalier, conseiller chambellan du duc et son maréchal en Bourgogne, par lequel il reconnaît, en 1418, que les hommes d'armes qui suivent sont venus en sa compagnie et sous son étendard : Philibert de Vaudrey, Jean du Chemin, Jean Quarré, etc..... (2).

Les Archives de Dijon conservent encore une quittance de l'année 1409 au payeur des frais du siège de Vellexon, par Jehan Quarré d'Argilly, commis par M. de Courtiambles au gouvernement de dix hommes envoyés par les villes de Dijon et Chalon (3). Cette quittance est munie du sceau avec lequel Jean Quarré scellait avant l'obtention de ses lettres de chevalerie, et qui portait « trois fasces vivrées d'or ».

Jean Quarré fut un des écuyers qui accompagnèrent la duchesse de Bourgogne lors de son voyage à Paris en 1411 (4). C'est en 1375 qu'il avait épousé

Soissy maistre forestier de la forest d'Argilli p$^{r}$ mondits $^{s}$ accomplissez le contenu au blanc des pr$^{tes}$ tant en la forme et manière que susdit est mandé en icelles. Escript le XXI$^{e}$ jour de may l'an mil CCCC et dix-huit. — Par nostre commandement, de Villers ». Ce titre original de la concession, faite à Jean Quarré par le duc de Bourgogne, a été placé dans un riche cadre que surmontent l'écusson de Jean sans Peur, celui de Jean Quarré, et celui de Guillemette de Château-Regnault, sa femme.

(1) Archives de la Côte-d'Or, B, 301, cote 21.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B, 384, cote 114.

(3) Archives de la Côte-d'Or, B, 11878, cote 56.

(4) Dom Plancher, III, 586.

Guillemette de Château-Regnault, sœur de Jean de Château-Regnault, chevalier, laquelle lui avait apporté des droits sur la seigneurie de Château-Regnault.

Il est fort malaisé d'indiquer où était située la seigneurie dont Guillemette tirait son nom. Plusieurs assertions ont été émises.

L'état alphabétique, imprimé par ordre du comte d'Aligny, au XVII[e] siècle, assure que Guillemette appartenait à la maison de Bretagne, dont est sorti le maréchal de Château-Regnault. Cette conjecture ne repose sur rien; elle est d'ailleurs contredite par ce passage des lettres de 1412, où il est dit : « noble femme, nommée Guillemette de Château-Regnault, *tenant en fief de nous* ». Plusieurs ont cru que ce fief, indiqué comme étant de la mouvance du duc, devait être situé en Charollais; mais ils n'ont pas réfléchi qu'on ne rencontre dans cette contrée, ni village, ni hameau, ni terre de ce nom. Château-Regnault, dans la Bresse Chalonnaise, semblait trancher la difficulté d'une façon aussi commode que naturelle. Les tenants de cette opinion devraient-ils, au moins, à l'appui de leur dire, nous indiquer quels liens de filiation rattachaient Jean de Château-Regnault, chevalier, et sa sœur Guillemette, à l'ancienne maison féodale de ce nom qui a seigneurié à Château-Renaud, en Bresse, jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, et à laquelle a succédé la maison de la Marche! A l'époque où Guillemette se maria, la terre de Château-Renaud était tenue par Ponsard de Château-Renaud, en 1350, Hugues, son fils, et Odet (1). Courtépée désigne encore Alix de la Marche, dame de Château-Renaud, et Oudot, son fils, en 1376. A la fin du siècle, Guillaume de la Marche, bailli des foires de Chalon, était seigneur de Château-Renaud, sans qu'on puisse savoir à quel titre il l'était devenu, et cette terre passait à ses enfants. Aucun document, à notre connaissance, ne nomme le chevalier Jean et sa sœur Guillemette. Rien ne prouve, du reste, que celle-ci ait été dame d'un fief de Château-Regnault. Et, de fait, Dom Plancher, si prodigue d'ordinaire de qualifications seigneuriales, ne donne pas à ce Jean Quarré le titre de seigneur de Château-Regnault; il dit simplement en parlant de lui : « Jean Quarré, *dit de Château-Renaud*, à cause de Guillemette de Château-Renaud, sa femme (I. 228) (2). »

(1) Courtépée, III, 421.

(2) La Chesnaye des Bois croit que la Seigneurie de Château-Regnault devait se trouver près de Sedan, sur les bords de la Meuse.

Du mariage de Jean Quarré II et de Guillemette de Château-Regnault, sont issus :

1° PIERRE QUARRÉ, premier du nom, qui suit.

2° JEAN QUARRÉ, écuyer, seigneur de Preslée, qui fut sommelier de l'échansonnerie du duc Philippe-le-Bon, servant les six premiers mois de l'année, suivant une ordonnance de ce prince du 5 janvier 1429 (1).

Dans les titres de l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, sous l'an 1444, il est fait mention de ce Jean Quarré, seigneur de Preslée, qui fut père de François Quarré, à qui l'empereur Frédéric IV donna commission de créer à Paray un notaire impérial et d'en recevoir le serment, ce qui se fit en 1465. François Quarré eut pour enfants :

*a)*. Benoit Quarré, qui assiste le 25 novembre 1515 aux assises de Digoine en Charollais (2), et dont la fille, Agnès Quarré, était, en 1550, femme de noble homme François Boullery, seigneur de la Barre et de l'Hôpital-le-Mercier, en Charollais (3).

*b)*. Pernette Quarré, veuve de Jean de Saint-Rigaud, en 1498.

3° AUBERT QUARRÉ, chef des arbalétriers de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, en 1411 (4). On ignore son alliance, mais on sait qu'il fut père de Simon Quarré, capitaine d'une compagnie de lances de la garde du duc Charles le Téméraire. Il se fixa en Brabant et devint chef de la branche de Belgique, ayant eu pour dernier représentant le comte Florimond de Quarré, sénateur, mort il y a peu d'années (5).

(1) *Journal de Paris; Mémoires pour servir à l'histoire de Bourgogne; Compte de Pierre Gormot, receveur général des finances*, II, pp. 145 et 251. — Gollut, dans ses Mémoires, compare la charge de sommelier à celle de gentilhomme de la chambre.

(2) Archives de l'Abbaye de Saint-Martin d'Autun.

(3) Layette du prieuré de Bragny-en-Charollais.

(4) Dom Plancher III, 586.

(5) *Fragments généalogiques de Dumont, official de la Chambre des comptes de Bruxelles*. Gand, 1862, tome II, p. 24. — C'est à cette branche, établie en Belgique, qu'appartenaient Jehan Quarré, gentilhomme de la maison de l'empereur Maximilien, marié à demoiselle Isabeau d'Opbracle, et Jacques Quarré, qui figura, en 1549, dans un magnifique tournois offert par la ville de Bruxelles à dom Philippe, à l'occasion de son entrée dans les Bas-Pays. (Gollut, *Mémoires de la rep. Séquanaise*, édit. Duvernoy, p. 1663). Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, 1856, p. 256. — La branche Quarré, fixée en Belgique, prouva, en 1615, qu'elle descendait en ligne directe d'Huguenin Quarré et de Guillemette de Melun Maupertuis.

IV. — PIERRE QUARRÉ, premier du nom, chevalier, seigneur de Château-Regnault, la Palus et Maison-Rouge (1), né en 1367, était capitaine d'une compagnie de deux cents hommes de pied. En 1401, il épousa Philiberte de Moroges, dont il n'est guère possible d'établir la filiation. Elle appartenait à cette ancienne famille de Moroges, qui a possédé la terre de Moroges (Mons Auber), près de Buxy, au bailliage de Chalon, depuis le commencement du XIII$^{e}$ siècle jusqu'au milieu du XVII$^{e}$. Elle blasonnait son écu « d'azur, à trois bandes d'or, à la bordure de gueules ». Sa devise était, *Dieu ayde au more chrestien*. On croit que Philiberte était sœur de Gauthier ou Wauthier de Moroges, élu par les Beaunois, capitaine de leur château, aux gages de 50 livres par an (2).

Pierre Quarré I mourut en 1447, laissant entre autres enfants :

1° PIERRE QUARRÉ, qui suit;

2° JEAN QUARRÉ, chanoine de Besançon en 1470.

V. — PIERRE QUARRÉ, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Château-Regnault, la Palus et Maison-Rouge, né en 1392, passa dans plusieurs charges militaires. Il épousa, le 12 janvier 1433, Jeanne d'Aligny, qui lui apporta la moitié de la terre de ce nom, située en la paroisse d'Aligny, au bailliage de Saulieu (3). Jeanne d'Aligny était la seconde fille de Jean, seigneur d'Aligny, chevalier, connu par ses violences et son caractère emporté. Il fit périr dans son château un grand gruyer, et il crut réparer ses violences en donnant, pour la rémission de ses péchés, à la collégiale de Saulieu, la terre d'Auxan, et plusieurs fonds à d'autres églises (4).

(1) La Maison-Rouge, fief situé sur la paroisse de Champlécy, près Charolles.

(2) Beaune et d'Arbaumont, *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 250. — Bigarne, *Les capitaines du Château de Beaune*, p. 5.

(3) Aligny, à deux lieues de Saulieu, autrefois du diocèse d'Autun et du bailliage de Saulieu, est aujourd'hui compris dans le département de la Nièvre. Les dépendances de la paroisse d'Aligny étaient : Bazole, Marnay, Réglois, Champ-Comeau, Laplace, Lachaux, Beaumont, Fétigny et la Serrée. L'illustre président Jeannin, le ministre et le confident de Henri IV, était originaire d'Aligny. Ce village a d'autres titres encore pour prétendre légitimement à la célébrité : c'est de lui que nous viennent en grande partie ces petites raves si connues sous le nom de *navets de Saulieu*.

(4) Courtépée, IV, 119. — Parmi les anciens seigneurs de cette illustre maison de Bourgogne, on peut citer les suivants :

Jean, écuyer, en 1260. — Le duc Robert II obtint par échange, en 1275, de Catherine de

Pierre Quarré II se remaria en secondes noces à Jeanne de Thésut, d'une famille originaire du Charollais, dont plusieurs membres ont rempli au xv[e] siècle les fonctions de contrôleur aux greniers à sel de Charolles et du Mont-Saint-Vincent (1). Le contrat de mariage de Jeanne de Thésut et de Pierre Quarré fut passé à Paray-le-Monial, le 9 janvier 1435, et signé Léponts. Elle était fille de Jehan de Thésut, écuyer, seigneur de Thésut, Espuys, Montmurger, Ragy, et de Anne Brocart.

Pierre Quarré fut assigné le 18 août 1453 par devant le bailli royal de Mâcon, à la requête du prieur de Paray, pour procéder en matière possessoire en principal, et à la taxe des dépens. Il mourut à Charolles, le 25 août 1483. Il avait acheté, en 1470, les domaines et grangeries de Romey (2), de Roubert de Villaines. Mais les curé et chapelains de Notre-Dame de Paray ayant élevé une contestation au sujet de diverses rentes assises sur les biens possédés en Charollais par ledit Pierre Quarré, il y eut procès avec ses héritiers. Le parlement de Dijon, par un arrêt du *samedi veille de Pâques fleuries*, 13[e] jour d'avril 1526, ordonna un nouveau partage et une nouvelle adjudication des biens grevés de redevances. Par suite de ce nouveau partage, les domaines et grangeries de Romey échurent à Jehan et à Pierre Quarré, ses petits-fils, ainsi qu'il appert du bail passé par eux le 12 février 1527, devant Barthélemi Jacquand, prêtre de Paray, notaire public juré.

Du second mariage de Pierre Quarré II avec Jeanne de Thésut, vinrent :

1° CLAUDE QUARRÉ, chef de la branche des seigneurs de Château-Regnault, comtes d'Aligny.

Frolois, veuve de Perrin de Mailly, le fief que tenait d'elle Jean d'Aligny, écuyer (Dom Plancher, II, 59);

Ancel, sire d'Aligny, en 1280;

Henri, sire d'Aligny, chevalier, assiste aux Etats Généraux de Bourgogne de 1352;

Philibert, sire d'Aligny, accompagna Philippe le Hardi dans le comté de Montbéliard, en 1378;

Guillaume I, écuyer de la compagnie de la Guiche, en 1417.

Cette maison s'est éteinte au xv[e] siècle dans la personne de Jean d'Aligny. Sa fille aînée, Oudette, s'allia à Pierre de Fontette; la seconde épousa Pierre Quarré (Beaune et d'Arbaumont. *La noblesse...*, p. 109). — La Chenaye des Bois, en donnant pour armes à cette famille, « d'azur, à la fleur de lis brisée de gueules », ne parle pas la langue du blason; le mot *brisée* n'a pas de sens ici. Il est possible qu'il ait voulu dire, *chargée d'une bande de gueules*. MM. Beaune et d'Arbaumont, plus circonspects, laissent les armes de cette famille en blanc.

(1) Girard de Theseult était châtelain de Charolles en 1434.

(2) Romey, hameau de Paray-le-Monial.

2° Louis Quarré, prêtre. Il est ainsi qualifié dans l'acte d'échange du 10 mars 1484.

3° Jean Quarré.

4° Edouard Quarré de Chateau-Regnault, chef de la branche des seigneurs de Cerveault, de Monnay, de Millery et de Verneuil.

5° Pierre Quarré de Chateau-Regnault, chef de la branche de Romey, du Seul, Champvigy.





# I

## BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHATEAU-REGNAULT

### COMTES D'ALIGNY

VI. — CLAUDE QUARRÉ, écuyer, seigneur de Château-Regnault, de Parois et de la Palus, capitaine de chevau-légers, était le fils aîné de Pierre Quarré, deuxième du nom, seigneur de Château-Regnault, chevalier, et de damoiselle Jeanne de Thésut. Il épousa, vers 1485, Margarette de Malain, fille de Gurry de Malain, chevalier, seigneur de Lux et de Demigny en partie, receveur particulier du bailliage de Chalon, en 1471. Les Malain, que quelques-uns qualifient à tort de famille des plus nobles et des plus anciennes du duché de Bourgogne (1), portaient « d'azur, au sauvage d'or tenant une massue élevée, parti de gueules au lion d'or ».

Claude Quarré de Château-Regnault avait sa maison au Bourgneuf, près de Chalon, ainsi qu'on le voit par la déposition de Jacques de Méritin à l'enquête de 1615. Il eut cinq enfants :

1° FRANÇOISE QUARRÉ, née à une heure après minuit et baptisée le 3 juillet 1487, ayant pour parrain Guillemy Imblot, son oncle, et pour marraine la femme de Loys de Thésut.

(1) Cette famille tire son origine de Jean Maire, dit Molain, chaudronnier à Dijon, dont le fils Oudot, garde de la monnaie de Chalon, fut anobli en 1433, par Philippe le Bon, et devint son conseiller en 1439. Il changea alors son surnom en celui de Malain, et ses descendants s'efforcèrent d'acquérir la terre de ce nom dont les premiers seigneurs étaient éteints, pour rattacher à eux leur filiation (*La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 230).

2° MARGARETTE QUARRÉ, baptisée en mars 1489, eut pour parrains Antoine de Jeuly, seigneur de Verchisy, et Jehan Renyer, et pour marraines la lieutenante Perrehette Erbelette et la femme Pelerin Mathelie. Elle fut mariée à Jehan Robert, de Chalon, et était veuve en 1566.

3° FRANÇOIS QUARRÉ, qui suit.

4° JACQUES-ROBERT QUARRÉ, né à six heures du matin, le 25 novembre 1495, fête de la sainte Catherine, et baptisé sur les fonts de Monseigneur, à Saint-Vincent de Chalon. Il eut pour parrains Jacques de Thésut et Jacques Dumont, et pour marraines Jehanne Roberdet et Claudine de Molesmes. Il mourut jeune.

5° MARIE QUARRÉ.

VII. — FRANÇOIS QUARRÉ, seigneur de Château-Regnault, la Palus, la Maison-Rouge et Loisy, qualifié bourgeois de Chalon, naquit à environ quatre heures du matin, le 22 novembre 1491 : ses parrains, messire Jean Heaut, maître des enfants de Saint-Vincent de Chalon, et Nicolas Pinsonnet ; ses marraines, la femme de Jehan Galart, et la femme de maistre Jehan de Loisey. François Quarré entreprit, paraît-il, des opérations de commerce que son rang lui défendait, puisque, le 24 février 1615, Jean Quarré, conseiller au parlement de Dijon, était relevé de la dérogeance de son père François, seigneur de Château-Regnault, qui avait fait le commerce en gros (1). En 1547, il fut capitaine d'une compagnie de chevau-légers d'ordonnance que la ville de Chalon leva pour le service du roi Henri II. Vers 1550, il acheta la seigneurie de Loisy, de Claude de Loisy, mariée au sieur du Thil, et de Reynée de Loisy, épouse du sieur de Saint-Martin, toutes deux filles et seules héritières de Bonaventure de Loisy, seigneur dudit lieu.

François Quarré mourut en 1553 et fut inhumé dans l'église cathédrale de Saint-Vincent de Chalon. Il avait été fiancé le 1er janvier 1512, et marié le samedi 22 du même mois, avec Jehanne de Boucanseaut, fille de Philibert de Boucanseaut (2). Par contrat, passé à Dijon, par-devant Besancenot, notaire, le 14 mai 1546, il épousa, en secondes noces, Claude Berbis, fille de Philibert Berbis, écuyer, seigneur de Marlien, conseiller au parlement de Bourgogne, et de Andrée le Lièvre. Toute la famille Berbis assista au contrat. Du côté du marié,

(1) Beaune et d'Arbaumont (*La noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. XLVII).
(2) Boucanseaut était un fief dans la paroisse de Marigny, en Charollais.

furent seulement présents : Philibert Quarré, fils aîné de Jehanne de Boucanseaut, et Bénigne Quarré, seigneur de Bois-Février, capitaine de deux cents arquebusiers bourguignons, dont la Chesnaye des Bois fait à tort un veuf de Marie de Vienne (1).

A la mort de François Quarré, la tutelle des enfants de son second lit fut faite par le lieutenant général de Chalon ; et, par acte du 3 septembre 1553, ses deux fils Pierre et Jean furent mis sous la tutelle de Claude Berbis, leur mère. Interpellation fut faire à cette veuve de la part des enfants du premier lit, devant le même lieutenant général, à la poursuite de Jean d'Esbarres, pour régler les droits sur les terres de Château-Regnault, de Sugny et autres, en même temps que sur les effets mobiliers de la succession. Claude Berbis mourut le 18 juillet 1590.

François Quarré eut de son premier mariage avec Jehanne de Boucanseaut :

1° PHILIBERT QUARRÉ, écuyer, seigneur de Loisy et de Pymont, et en partie de la Colonne et de l'Epervière, né le 2 novembre 1513, eut pour parrains Philibert Boucanseaut et Philibert Seurre, et pour marraines Marguerite Quarré, sa tante, et Cyprienne Boucanseaut, aussi sa tante.

Le 15 février 1551, Philibert Quarré, demeurant à Chalon, dont il était qualifié bourgeois, achète et reprend de fief la même année, la sixième partie de la seigneurie de l'Epervière. Cette sixième partie fut acquise par lui sur Gabriel Merlan, baron de Montpont, seigneur de Juilly, époux de Charlotte de Beaumont, et sur Théodore de Saulx, écuyer, seigneur d'Arc-sur-Tille. Claude Forey, marchand à Chalon, avait les deux tiers de cette sixième part (2).

Philibert Quarré reprit de fief, le 28 janvier 1557, la seigneurie de Loisy, acquise par son père sur les dames de Thil et de Saint-Martin. Une nouvelle reprise de fief de la même seigneurie eut lieu le 17 août 1559. Ce seigneur de Loisy vendit, avant l'an 1580, à Jacques Baillet, seigneur de Saint-Germain-du-Plain, et conseiller au Parlement de Dijon, le péage de la Colonne et la Maison-Rouge. Philibert Quarré l'avait eu de feu Gondral de Marlay, qui le tenait de Claude de Beaumont (3).

(1) La Chesnaye des Bois est seul à mentionner cette alliance qui n'aurait certainement pas été passée sous silence, au cas qu'elle eut été véritable.

(2) Archives de Mâcon, et Registres des fiefs du Chalonnais.

(3) L. Niepce. *Hist. du canton de Sennecey*, II, 60.

Philibert Quarré épousa, en première noces, Elisabeth de la Perrière, demeurant près d'Auxonne, de laquelle il eut deux enfants : Jeanne et Philibert.

*a)* Jeanne Quarré fut mariée à Nicolas Julien, deuxième du nom, écuyer, seigneur en partie de Reclène, avocat en Parlement, bailli du grand cloître de Saint-Vincent, et maire de Chalon en 1575, 1576, 1580 et 1586. Nicolas Julien n'eut pas d'enfants de cette femme et se remaria avec Anne Perrault, fille de Claude Perrault, lieutenant des eaux et forêts en Chalonnais, et de Marguerite Baillet.

*b)* Philibert Quarré, écuyer. Celui-ci eut une destinée tragique ; il fut assassiné pendant la nuit dans son château de Loisy, le 23 juillet 1565, par une bande de malfaiteurs, qui, après ce crime, se livrèrent au pillage, à la dévastation, et mirent le feu au château. Mais, à la poursuite du père, le parlement de Dijon rendit le samedi 13 octobre de la même année, un arrêt par lequel Pierre Pascault, convaincu d'avoir commis le meurtre, pillé le château de Loisy, et d'avoir jeté au feu les titres qu'il y avait trouvés, fut condamné à être brûlé vif avec quatre de ses complices. Sept autres furent condamnés à périr sur la roue, et deux à être pendus. Comme Philibert Quarré était l'aîné de la famille, il en avait les titres principaux. Ils furent consumés avec lui dans l'incendie du château, ainsi qu'il est prouvé par la sentence de mort des incendiaires, exécutés à Dijon la même année.

Peu après le décès d'Elisabeth de la Perrière, Philibert Quarré se remaria en secondes noces, en 1546, avec Françoise de Verjux, dame de Pymont, petite-fille de François de Verjux, qui acheta la terre de Pymont en 1568 (1).

La maison de Verjus ou de Verjux portait « d'azur, au lion d'or, au chef d'argent chargé d'un sarment de vigne au naturel feuillé de sinople, et fruité de deux raisins de sable » *(Armorial génér.*, n° 163). Ce serait, d'après M. Arcelin (*Indicat. héraldique du Mâconnais),* une ancienne et noble famille de Tournus, habitant au XVI^e^ siècle le bourg de Brancion en Chalonnais, et ayant peut-être une origine commune avec celle du même nom connue à Mâcon, depuis Pierre Verjus, enquesteur au bailliage en 1539. De cette famille étaient probablement :

(1) Généalogie sur parchemin pour Charles Quarré de Millery (Bibliothèque Nationale).

Jean Verjus, président au parlement de Paris; Jacques Verjus, conseiller au même parlement vers 1581; Jacques Verjus, chanoine à Mâcon en 1581. Le 24 juin 1595 survint « un accord et transaction, devant Paulnier, notaire à Tournus, entre Gilbert de Laval, bourgeois dudit Tournus, représentant dame Françoise Mantonard, sa mère, pour sûreté d'une rente consentie le 14 juin 1520, à MM. du Chapitre de Saint-Vincent, de Mâcon, et damoiselle Verjux, dame de Pymont (1) ».

Du mariage de Philibert Quarré avec Françoise de Verjux, issurent sept enfants. Un seul de ces enfants nous est connu d'une manière certaine : c'est le second (2). Il se nommait Jacques Quarré, écuyer, prenait le titre de seigneur de Pymont et de Loisy, et fut homme d'armes de la compagnie de M. de Sabran, gouverneur de Verdun. Il épousa damoiselle Claire Cottenot. On peut croire, d'après la façon dont son nom est orthographié dans l'acte de vente de la terre de Pymont, en 1604, que Claire était de la maison de Cothenot, et fille de Jehan Cothenot, conseiller au parlement de Dijon en 1584, et de Anne Espiard. Les Cothenot portaient « d'azur, à deux chevrons d'or, le second surmonté d'une étoile d'argent, et accompagné en pointi d'un croissant de même, sursurmonté d'une rose d'or (3) ».

Du mariage de Jacques Quarré et de Claire Cothenot, vinrent plusieurs filles et un fils unique, Philibert Quarré, né au château de Pymont, le 23 août 1601, baptisé le même jour, à l'église de Boyer, et mort en 1602.

Jacques Quarré, seigneur de Pymont, étant mort en 1603, « ses biens furent mis sous la main du roy et justice ». Ses enfants et leur mère Claire Cothenot, n'ayant accepté la succession que sous bénéfice d'inventaire, la terre de Pymont fut mise en vente par décret, et le 15 mars 1604, « elle fut adjugée en l'hostel et par-devant Philibert Bayot, seigneur de Leine et de la Vernette, conseiller du roy et son lieutenant civil et criminel au bailliage du Mâconnais, à damoiselle Catherine Cothenot, veuve de Jacques Quarré, et à Gratien Grenelle, son gendre ».

(1) Archives de la famille Quarré de Verneuil.

(2) On a indiqué pour les six autres enfants de Françoise de Verjux les noms suivants, sur lesquels l'auteur de la présente Notice n'a pu recueillir aucun renseignement authentique : François Quarré, mort jeune; Elisabeth Quarré, mariée à Jacques Desplain, puis à maître Abraham Nyoz; Espérance Quarré, épouse de Claude Chanu; Esther Quarré, mariée à André Le Lièvre; Daniel et Gédéon Quarré, morts jeunes.

(3) J. d'Arbaumont. *Armorial de la Chambre des comptes*, p. 249.

Gratien Grenelle, qui devint, en 1604, possesseur de la terre de Pymont par adjudication publique, avait épousé Marguerite Quarré, le troisième enfant de Jacques Quarré, seigneur de Pymont, et de Claire Cothenot, par acte passé devant Martin, notaire à Tournus, le 12 septembre 1580 (1). En 1604, il était notaire et grenetier pour le roi au grenier à sel de Tournus (2).

Tout indique le délabrement du patrimoine de Philibert Quarré, seigneur de Loisy, pendant les dernières années de sa vie. Déjà il avait vendu le péage de la Colonne et la Maison-Rouge, quand la terre de Loisy fut mise en vente par décret. Parmi les anciens titres du château de ce nom, on voit un parchemin constatant acquisition à la date du 28 novembre 1573, par Françoise Verjus, femme de Philibert Quarré, de la terre de Loisy, vendue par décret, moyennant la somme de 32.000 livres tournois. Deux ans après, la terre de Loisy fut encore mise en vente, et adjugée à Jean II Massol, bourgeois de Beaune, seigneur de Paris-l'Hôpital et Decize. Celui-ci donna, en 1585, un dénombrement de cette terre, « ladite seigneurie acquise à requête de Denise Patarin, femme de Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, sur Philibert Quarré, seigneur dudit Loisy ».

Philibert Quarré, mourut peu après cette aliénation, et avant l'année 1580. Françoise de Verjux, vivait encore en 1596.

2° CLAUDE QUARRÉ, seigneur de Chateau-Regnault, né en 1514, qui a formé la branche *des seigneurs de Quintin et de Charette* (Rameau A, qui suivra).

3° JACQUES QUARRÉ, seigneur de Sugny et Boyer, né le 15 décembre 1515, ayant pour parrains au baptême, Jacques de Thésut et François Rabutin, et pour marraines, Jehanne Symon, sœur de Claude Symon, chantre de Saint-Vincent de Chalon, et la femme de Nicolas Guyot, clerc.

(1) Archives du château de Pymont.

(2) Gratien Grenelle et Marguerite Quarré eurent cinq enfants :

*a*) Jacques Grenelle, mort sans postérité.

*b*) Jean Grenelle, seigneur de Pymont, en 1632, grenetier pour le roi à Tournus en 1632, élu en l'élection de Mâcon en 1636, marié à Antoinette Perceval, mort en 1660, père de Jacques Grenelle, élu à l'élection de Mâcon en 1661.

*c*) Jeanne Grenelle de Pymont éponsa, en 1610, Imbert Mabire, grenetier au grenier à sel, et en secondes noces, Pierre Roch, de Tournus.

*d*) Claude Grenelle de Pymont, seigneur de la Grange, conseiller en la Chambre des comptes en 1636, épousa Claudine Augey, et mourut sans postérité.

*e*) Gratien Grenelle de Pymont, cure de Boyer en 1630, achiprêtre de Tournus en 1650.

Jacques Quarré était homme d'armes de la compagnie d'ordonnance de M. de Tyard, et avait épousé Guyonne Desbarres, fille de Bénigne Desbarres, seigneur d'Ampilly-le-Sec et de Massingy, élu pour le roi aux Etats de Bourgogne vers 1503, et de Jeanne Brioys. Il eut de son mariage :

*a)* Jacques Quarré, mort sans postérité à Bruxelles.
*b)* François Quarré, mort sans alliance.
*c)* Bénigne Antoine Quarré, seigneur de Bois-Février, *aliàs* de Briacé, capitaine d'une compagnie de deux cents arquebusiers bourguignons, par commission du duc d'Alençon, frère du roi, du 18 avril 1572. Il épousa Jeanne Lantin, d'une famille originaire de Chalon et distinguée au parlement de Bourgogne (1). Il n'en eut point d'enfant.

4° Marguerite Quarré, mariée à Lazare Morin, seigneur de Cromey et Dracy-sous-Couches, conseiller au parlement en 1543, procureur général en 1552, et enfin conseiller au Grand Conseil en 1556, fils de Jean-Morin, seigneur de Trochère, et de N. de la Placette (2). Marguerite Quarré et son mari fondèrent à Cromey une chapelle dont l'entretien échut, pendant de longues années, au sieur Humblot de Villiers, comme possesseur après eux de Cromey.

De son second mariage avec Claude Berbis, François Quarré eut les enfants suivants :

5° Marguerite Quarré, née le 17 février 1547, ayant eu pour marraine, sa tante Marguerite Quarré, femme de Jehan Robert.

6° Audriette Quarré, née le 10 février 1548.

7° Pierre Quarré, né le 17 mars 1549, eut pour parrain, Pierre Naturel, chanoine et official de Saint-Vincent, et pour marraine, Claudine Leslide, femme de Loys Robert. Il étudia le droit à Valence, en Dauphiné, et fut reçu conseiller au parlement de Bourgagne en 1575, et commissaire aux requêtes du palais, le 9 février 1576.

(1) Il suffit de citer le conseiller Jean-Baptiste Lantin, né à Dijon en 1619, mort le 4 mars 1695, l'émule dans la poésie latine de Santeul et de Pierre le Gouz. Ce dernier a publié, en 1695, son éloge dans le *Journal des Savants*.

(2) Marguerite Quarré fut mère de Marie Morin, mariée à Nicolas Berbis, seigneur de Dracy et Cromey, conseiller au parlement en 1568. — Ce mariage se fit le 1er juin 1559, par acte reçu Desplaces et Dufresne, notaires à Autun.

Les troubles suscités par les guerres de religion fournirent l'occasion à Pierre et à Jean, son frère, de faire éclater leur courage et de montrer leur fidélité. « Pierre Quarré, dit un manuscrit contemporain, voyant Dijon infecté d'une rébellion générale, ne voulut point quitter cette ville et opposa son exemple, ses remontrances et ses intrigues, au torrent impétueux de ces révoltés. Mais, comme les obstacles les plus puissants ne font que grossir et irriter les torrents, il arriva que les soins de Pierre Quarré ne firent qu'aigrir les esprits factieux. En effet, lorsqu'ils eurent connu l'entreprise qu'il avait formée de ramener cette place à son devoir et à l'obéissance qu'elle devait au Roy, il fut insolemment tiré de sa maison et jeté dans un fond de fosse, au château de Dijon, où il fut longtemps cruellement et périlleusement détenu ».

Ce zélé magistrat avait épousé, le 16 octobre 1575, Chrétienne Jaquot, fille de Damien Jaquot, maître aux comptes, et de Guillemette Sayve (1). Il mourut le 3 décembre 1605, et eut quatre fils et une fille, tous morts sans postérité.

*a)* Etienne Quarré, né le 28 janvier 1578, mort sans alliance, à Dijon.

*b)* Chrétienne Quarré, née le 26 février 1579, mariée avant 1600, à Jean-Baptiste Despotots, seigneur de Marcelois, près Vitteaux.

*c)* Jean Quarré, né le 20 décembre 1580, mort chartreux à Lugny, le 25 janvier 1617.

*d)* Girard Quarré, religieux à Lugny, avec son frère.

*e)* François Quarré, né le 7 juin 1586, fut chanoine et archidiacre en l'église de Saint-Vincent de Chalon, et successivement chanoine de Dijon et curé de la paroisse de Saint-Jean.

8° Jean Quarré, qui suit.

VIII. — JEAN QUARRÉ, seigneur de Château-Regnault, né le 25 février 1553, fils puiné et posthume de François Quarré et de Claude Berbis, continua la lignée. Ses premières études ayant été terminées à Dijon, il fut envoyé à Valence, avec

(1) Suivant M. J. d'Arbaumont (Armorial de la Chambre des comptes), Chrétienne Jaquot, femme de Pierre Quarré, était fille de Jean Jaquot, écuyer, vicomte mayeur de Dijon en 1547, et de Marthe Godran.

son frère Pierre, pour apprendre les éléments de la jurisprudence du fameux jurisconsulte Cujas. Voici l'éloge qu'en rapporta Jean Quarré : « *Jac. Cujatius nº 10 Quadrato libentissimus meritissimo insignia doctoralia imposuit anno et die salutis 26e martis* LXXIII. *Vero* XXIX *S. S. Franc. Roaldus adfui, disserui, suffragium tuli et hunc nobilem ornatissimumque adolescentem in ordinem nostrum ampliss. verbis referendum censui anno et die sup. dict.* »

De retour à Dijon, Jean Quarré devint conseiller laïc au parlement de Bourgogne par la résignation que lui fit de cette charge, Nicolas Berbis, son oncle maternel. Il en fut pourvu le 8 octobre 1587, et reçu le 24 février 1588, exerçant auparavant l'office de lieutenant-général, grand maître enquêteur, général réformateur des eaux et forêts de France, et grand gruyer de Bourgogne, au siège de la Table de marbre du palais à Dijon, créé par édit du roi Henri II au mois de février 1554, dont il fut pourvu et reçu les 10 juin et 23 juillet 1578 (1).

Il n'était encore que lieutenant-général à la table de marbre du palais, quand la seigneurie de la Colonne lui fut aliénée, en 1581, à réachat perpétuel, à charge de payer la rente assignée sur cette terre (2). En exécution d'un édit de 1585, le revenu de la châtellenie de la Colonne lui fut cédé, en 1586, au nom de Jacques Baillet, seigneur de l'Epervière, à Gigny, pour la somme de 2.400 livres, avec les étangs de l'Abergement et de Mortagne. Le premier était en Bresse, et le second sur le territoire de la paroisse de Gigny (3). En 1585, une somme de 180 écus fut donnée par Guillaume Morillon, receveur de la chatellenie de Saulx-le-Duc, à Jean Quarré, provenant des deniers de la vente faite à Jean de Rey, marchand à Moloys, de la coupe de toute la forêt appelée La Bonnière, contenant 1.090 arpents 50 cordes (4).

Quand vinrent les guerres de la Ligue, Jean Quarré garda sa fidélité à Henri IV, et se montra fort zélé pour sa cause durant tous les troubles. « Inspiré, dit un récit contemporain, d'un feu aussi noble que martial, quittant alors sa robe, il prit les armes après avoir néanmoins périlleusement tenté de conserver cette ville (Dijon) à son légitime maître, puisqu'il avait eu la hardiesse, à la tête de quelques bien intentionnés, de vouloir refuser l'entrée de cette ville au duc de Mayenne, chef des Ligueurs, dans le temps que les rebelles avaient promis de

(1) P. Palliot. *Le parlement de Bourgogne*, page 251.
(2) Archives de la Côte-d'Or, B, 5039, cahier.
(3) L. Niepce. *Histoire du canton de Sennecey*, II, 29.
(4) Archives de la Côte-d'Or, B, 6172, registre.

le recevoir avec un applaudissement général, tellement que ce duc temporisant différa pour lors son entrée à Dijon. Cette action ne laissa pas d'être favorable au Roy d'autant mieux qu'elle fit connaître aux autres villes de la province que l'obéissance et la fidélité n'étaient pas absolument ensevelies dans la capitale. En un mot, cette action soutint les chancelants et gagna les indifférents. Mais les choses changeant de nouveau de face, Quarré jugea qu'il serait inutile de se commettre à l'inconstance de ses compatriotes ».

Pour se soustraire au ressentiment du redoutable duc de Mayenne, Jean Quarré dût en effet fuir le séjour de Dijon, avec trois autres conseillers royalistes, Bouhier, Gagne et Bernardon. Nous avons, sur cette époque de sa vie, des renseignements précieux, puisés dans un journal qu'il rédigeait au jour le jour et qu'il destinait à ses enfants. Ce manuscrit fut même continué après sa mort par Marie Langlois, son épouse. Il nous donne des détails intéressants, non seulement pour sa famille, mais aussi pour l'histoire de la Bourgogne, car on y trouve plusieurs anecdotes concernant les guerres de la Ligue.

« La ville de Dijon étant occupée et détenue, il la quitta le 5e jour de janvier 1589, pour se rendre à Semur, ville de l'Auxois, dans le dessein de servir sa Majesté de son épée, puisque son éloquence et son affection luy étaient inutiles ». Il ajoute que « le 12e jour du mois de may audit an 1589, sa femme étant détenue prisonnière à Dijon, se délivra des prisons et de servitude, en se sauvant en habits de... (illisible) jusqu'à Flavigny où elle vint le rejoindre ».

L'année suivante 1590, le 18 juillet, mourut Claude Berbis, la mère de Jean Quarré.

Notre chroniqueur raconte ensuite que son beau-père, M. Langlois, s'était retiré de la ville de Dijon, le jour de Pâques de l'an 1585, » au commencement des derniers troubles de rébellion, qu'il retourna en France et arriva vers eux au mois de mars 1592, et mourut à Semur, où le parlement était transféré de Flavigny, le 17 novembre 1593 » (1).

Jean Quarré tomba malade pour la troisième fois au mois de juillet 1594; il attribuait ses rechutes à l'incommodité de la maison qu'il occupait. Il fut visité, pendant sa maladie, par M. le lieutenant Guijon qui le confirma dans l'opinion qu'il avait que sa maladie était occasionnée par l'infection de l'air de la maison où il demeurait, de sorte qu'il en sortit et alla à Flavigny pour respirer un

(1) Hugues Langlois avait été contraint de sortir de France, pour cause de religion.

air plus pur. Peu après qu'il y fut arrivé, on lui apprit la nouvelle de l'emprisonnement de son frère Pierre, conseiller comme lui au parlement.

Les entreprises à main armée de notre belliqueux conseiller, furent souvent couronnées de succès. Il était allé rejoindre à St-Jean-de-Losne son oncle, le président Philippe Baillet de Vaulgrenant, capitaine de 50 hommes d'armes, qui commandait dans cette place pour le roi. Là, prenant l'épée et le guidon des gendarmes de celui-ci, il défit cinq compagnies du régiment de Ténissey, au bourg de Nolay, avec sa seule compagnie d'ordonnance. Cette rencontre, d'une médiocre importance, eut les plus heureuses conséquences pour les affaires du roi, en portant aux Ligueurs un coup mortel. Elle fit tomber aux mains des royalistes, la cassette et les papiers du duc de Mayenne. On y trouva la preuve des intrigues de Philippe II, roi d'Espagne, et ce fut l'occasion du raccommodement du duc de Mayenne, ménagé par Jeannin, avec Henri IV (1).

« Le 28e jour de may 1595, écrit Jean Quarré, la ville de Dijon fut remise en l'obéissance du roy, depuis laquelle réduction le roy y a rétabli le parlement ». Henri IV fit son entrée dans la ville au mois de juin et tous les conseillers royalistes y rentrèrent en même temps. Jean Quarré décrit ainsi sur son livre de famille sa rentrée dans son domicile de Dijon :

« Le 12 juin 1595, je suis retourné en maison rue du Potet, à Dijon, avec toute ma famille. Dieu me fasse la grâce d'y terminer mes jours au milieu des miens, en l'obéissance de ses commandements et services de mon Roy. J'ai trouvé, ce dont on m'avoit bien adverty, savoir tout vuide et dérosbé jusques même aux serrures des portes. On m'a aussi pris mon Psautier, où j'avois escript les âges de mes cinq premiers enfants, lesquels j'ai remis sur d'autres Heures, pour servir ce que de raison. — A Dijon, ce 20 juillet 1595. — Jehan Quarré. » Les magistrats d'alors, on doit le reconnaître, n'avaient pas toutes leurs aises ; autres temps, autres mœurs ; mais aussi, autres magistrats, autres hommes.

Le 26 février 1604, lorsque son fils Christin fut né, Jean Quarré avait alors sept fils vivants. Il en rendit grâces à Dieu et lui fit cette prière en disant : « qu'il plaise à son immense bonté leur donner le cœur et le courage à l'observance de ses saints commandements, qu'il a jadis donné aux sept enfants de sainte Félicité et aux sept frères d'Esèphe ; que le Dieu de Jacob, le Dieu de

(1) Procès-verbal des preuves de noblesse pour Etienne, petit-fils de Jean Quarré, pour l'ordre de Malte. — Epitaphe de Gaspard Quarré d'Aligny, avocat général.

saint Martial, le Dieu de saint Constantin, veuille, dit-il, le bénir, inspirer et conserver ses bonnes et saintes actions ». Jean Quarré raconte quelques lignes plus loin, au sujet de son fils Gaspard, que « comme on voulut porter cet enfant au baptême, une marque de fleur de lys lui parut sur la joue droite, sur la machoire, et disparut après le baptême. Le même jour du baptême, 28 dudit mois, la fleur de lys lui parut encore une fois sur les neuf heures du soir. » Puis le père ajoute une prière ainsi conçue : « Dieu lui fasse la grâce d'être homme de bien et bon français et de porter la fleur de lys au cœur comme en la face ! » Il dit enfin que, « le 2 avril 1613, il fit vœu pour ledit Gaspard de voyager de saint Marcou en l'église du prieuré de Corbény, au diocèse de Laon, en Laonnais, et d'y faire une neuvaine. Dieu, ajoute-t-il, lui fasse la grâce de s'en acquitter quand il sera en âge suffisant ! » Il y a tout lieu de croire que cette prière fervente d'un père si pieux et si bon royaliste fut exaucée, car Gaspard Quarré, célèbre avocat général au parlement, fut doué des plus rares qualités qui recommandent l'homme de bien et le grand magistrat.

Jean Quarré, remonté sur les fleurs de lys en 1595, après six ans de guerre, obtint promptement, par l'autorité de son caractère, une place prépondérante dans sa compagnie. Il fut, par un arrêt spécial (1), député de son Corps en 1602, auprès de Henri IV, pour le règlement des gages des membres du parlement, et il eut toute satisfaction dans l'objet de ses demandes. Quelque temps après, il fut député de la même compagnie au maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne, pour réclamer le premier huissier Mangonneau, que M. de Biron avait maltraité, et fait incarcérer, de son autorité privée, au château de Dijon. Sa démarche fut couronnée d'un plein succès ; il obtint tout ce qu'il demandait, sans encourir la haine du gouverneur, tant son éloquence était persuasive et sa probité généralement reconnue.

Comme les titres primitifs de sa famille avaient été brûlés au château de Loisy en 1565, avec Philibert Quarré, fils d'un de ses frères du premier lit, Jean demanda au parlement d'ordonner une enquête, à l'effet de constater sa filiation.

(1) « La Cour des chambres consultée a commis et commet maître Jean Quarré de Château-Regnault, conseiller du roy en icelle, pour l'acheminer en cour, et supplier sa Majesté à accorder aux officiers de ce parlement assignation valable pour les gages à eux dus du passé tant devant les troubles et pendant iceux qu'après et faire toutes poursuites nécessaires à cet effet concernant le parlement. Fait à Dijon, les Chambres consultées le vendredy douzième juillet 1602. — Gonthier. — *(Extrait des registres du parlement de Dijon.)*

Il fut procédé à cette enquête, en 1615, par les soins du conseiller Jean Bouhier (1). Elle fournit la preuve que Jean Quarré descendait en ligne directe d'Huguenin Quarré, franc d'armes du duc de Bourgogne, et de Jean Quarré II, anobli en 1412. Le 24 février de cette même année, il obtenait des lettres de relief de noblesse, à cause de la dérogeance de son père François Quarré, qui avait fait le commerce en gros.

Jean Quarré était encore une fois député à la cour par sa compagnie pour en soutenir les droits, lorsqu'il mourut à Paris, le 11 septembre 1620. Il fut inhumé dans la nef de l'église des Cordeliers de cette ville, où sa veuve lui fit composer une épitaphe, gravée sur le pilier le plus proche de la chaire du prédicateur. Elle se compose de distiques latins, tout hérissés, suivant le goût de l'époque, d'allusions mythologiques, d'antithèses bizarres, d'hyperboles extravagantes, et dont l'insupportable prolixité défie toute citation.

Jean Quarré avait épousé, par contrat du 17 mai 1583, reçu Poillechot, notaire à Dijon, Marie Langlois, née le 16 juin 1566, fille unique de Hugues Langlois, écuyer, seigneur de Marcelois, avocat et conseiller d'état en la république de Genève, et de Catherine Sayve (2). Marie Langlois mourut après l'an 1641, âgée d'environ 75 ans. Elle avait donné à son mari seize enfants :

1° Hugues Quarré, né en avril 1584, mort le 7 novembre de la même année.

2° Christine Quarré, née le 23 février 1585, morte le même jour.

3° Jacques Quarré, écuyer, seigneur de Réglois, né le 4 septembre 1586, capitaine au régiment de Genlis, cavalerie, mort le 20 janvier 1628 et inhumé aux Cordeliers de Dijon. Il avait épousé, par contrat du 26 novembre 1612, Marguerite Rondot, fille de Pierre Rondot, seigneur de Renève, et d'Oudette Bourrelier, dont il eut :

*a)* Gaspard Quarré, seigneur de Réglois et de Marnay (3), sergent-major de bataille. Il était, en 1654, capitaine de cavalerie au régiment de Genlis, et il mourut sans alliance.

(1) Voir à l'appendice (n° II), le procès-verbal de l'enquête faite par J. Bouhier.

(2) Catherine Sayve était issue des comtes de la Motte, barons de Thil, en Bourgogne.

(3) Réglois et Marnay étaient deux seigneuries dépendantes de la paroisse d'Aligny, située au bailliage de Saulieu. La seigneurie de Réglois appartenait au XIV<sup>e</sup> siècle à Renaud de Thoisy, puis elle passa aux Clugny, qui la vendirent en 1503 à la cathédrale d'Autun. Elle fut aliénée pour la rançon de François I[er], passa à la famille Quarré et devint au XVIII[e] siècle la propriété de N. Balivet.

*b)* Jacques Quarré, né le 8 novembre 1618, était, en 1653, capitaine au régiment de Vandy. Il mourut sans alliance.

*c)* Pierre Quarré était chanoine de la Sainte-Chapelle, à Dijon, le 2 mai 1653.

*d)* Vivande Quarré, baptisée le 23 avril 1626.

*e)* Jean Quarré, mort jeune, sans postérité.

4° Claudine Quarré, née le 18 août 1587, mariée par contrat du 26 septembre 1604, passé à Dijon, avec Guy Nicolas, qui fut conseiller secrétaire du roi, en 1608. Celui-ci, pour témoigner à Jean Quarré, père de Claudine, combien il faisait de cas de cette alliance, ne porta plus d'autres armes que celles de Quarré. Son fils, Jean Nicolas, conseiller du roi en ses conseils, fut pourvu d'une charge d'avocat général au parlement par lettres de provisions du 15 septembre 1659, après en avoir traité avec la veuve de Gaspard Quarré d'Aligny, son oncle. Il y fut reçu par arrêt du 16 décembre de la même année, et la résigna après dix-sept ans d'exercice, à François Quarré d'Aligny, second fils de Gaspard. Il mourut le 19 janvier 1685, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

5° Guillemette Quarré, née le 28 février 1589, mariée le 30 janvier 1611, à Bénigne Arvisenet, enquêteur au bailliage de Dijon, avocat au parlement, lequel hérita, en 1607, de son oncle Nicolas Arvisenet, de la moitié de la seigneurie de Grattedos, à Is-sur-Tille (1).

6° Philippe Quarré, né à Flavigny le 18 septembre 1591, religieux et aumônier de l'abbaye de Flavigny, mort à Réglois, le 15 août 1631.

7° Anne Quarré, née le 15 septembre 1592, mariée le 15 janvier 1612, à Jean de la Croix, seigneur de Villers-les-Pots, ancien mayeur de la ville d'Auxonne, grenetier au grenier à sel d'Auxonne.

8° Marie Quarré, née à Semur, le 1er février 1594, mariée, le 30 janvier 1618, à Jacques de la Grange, avocat au parlement, contrôleur des rentes en Bourgogne, fils de Pierre de la Grange, conseiller au parlement de Dijon.

9° Marguerite Quarré, née à Dijon, le 17 août 1595, mariée à Claude Bouhardet, cornette de la compagnie des carabins, reçu ensuite auditeur en la Chambre des comptes de Dijon, le 1er février 1639, mort le 18 novembre 1670.

10° François Quarré, né le 20 juin 1597, grand prieur de l'abbaye de Saint-

(1) Mochot. *Hist. d'Is-sur-Tille*, p. 78

Bénigne de Dijon, en 1651, prieur de Saint-Florentin. Il eut des conférences à Dijon, avec la reine Anne d'Autriche, à la suite desquelles il introduisit à l'abbaye de Saint-Bénigne la réforme de la congrégation de Saint-Maur, sous le gouvernement de l'abbé Nicolas Castille de Montjeu. Il mourut le 1er janvier 1670, et fut inhumé en l'église de Saint-Bénigne, où l'on voit encore sa tombe dans l'entrecolonnement de la troisième travée de droite. Cette tombe, de 1 mètre 94 de longueur, sur 0 mètre 96 de largeur, porte, en capitales romaines, l'inscription suivante :

HIC JACET FRATER FRANCISCUS QUARRÉ,
NATALIBUS NOBILIS, VIRTUTIBUS NOBILIOR,
HUJUS CŒNOBII PRIOR MAJOR ; QUI CONSTANTI
SUO LABORE ET INVICTA CURA, INCHOATUM
REFORMANDŒ HUJUS DOMUS NÉGOTIUM, ADSCITIS
CONGRÉGATIONIS DIVI MAURI PATRIBUS, PIE
FŒLICITERQUE PERFECIT ; ITA PRISCUM HUIC
ECCLESIÆ DECUS ET ANTIQUAM CLAUSTRI
SANCTITATEM RELIGIONEMQUE REDDIDIT, ANNO 1651.
OBIIT DIE I JANUARII, ANNO 1670.

11° Etienne Quarré, dit le chevalier Quarré, que le comte d'Aligny, dans ses Mémoires, appelle « son bon oncle », et dont il déplore la perte prématurée, fut un des plus hardis capitaines et des plus accomplis gentilshommes de son temps. Né à Dijon, le 14 janvier 1599, il fut reçu, fort jeune, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, puis il fut obligé de quitter l'île de Malte et de passer en Savoie, pour éluder la rigueur des statuts de son ordre. Il avait servi de second, dans un combat particulier, au chevalier de Bernicourt, contre deux autres chevaliers du Languedoc, nommés Sommiers. Ceux-ci, qui avaient provoqué la rencontre, y perdirent tous deux la vie. Mais la désobéissance d'Etienne aux règlements de l'Ordre s'aggravait singulièrement par cette circonstance que sa victime était un des neveux du Grand-Maître. Son procès lui fut fait et il fut rayé du tableau des chevaliers de Malte.

Rentré en France, Etienne Quarré fit toutes les campagnes depuis 1621 jusqu'en 1654; il fut capitaine d'infanterie dans le régiment d'Arc-sur-Thil, en 1624, et aide de camp au siège de la forteresse de Verrue, en Piémont. Ses connaissances spéciales dans l'art des fortifications le firent désigner pour inspecter les places frontières de la Bourgogne et de la Champagne, avec le titre

d'aide de camp ; cette charge lui fut continuée sous le maréchal de Châtillon et sous M. du Hallier, gouverneur de Lorraine.

Des troubles, préludes de ceux de la Fronde, eurent lieu à Dijon, vers le milieu du règne de Louis XIII. Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, ayant pactisé avec Gaston d'Orléans, frère unique du roi, en rébellion contre la cour, fut destitué, et Henri II de Bourbon, prince de Condé, nommé gouverneur à sa place, en 1626. Ce prince conquit une prompte popularité, en obtenant la révocation de l'édit des élections, le rétablissement des privilèges de la ville de Dijon, et l'élection des maires et échevins dans la forme accoutumée. Bellegarde n'en continua pas moins ses intrigues, et le chevalier Etienne, fort zélé pour les intérêts du nouveau gouverneur, l'informa régulièrement de tout ce qui se complotait contre lui. Condé lui écrivit à cette occasion :

« Monsieur Quarré, vous avez bien fait de me donner avis des discours qui ont été tenus à Dijon sur mon conte. Je vous prie de faire rechercher des autheurs affin que je les fasse châtier aussy sévèrement qu'ils le méritent et que je leur en puisse faire mieux connaître la facilité par l'authorité avec laquelle ils verront que j'agiray dans la Bourgogne. Le parlement a eu tout ce qu'il désire, les deux arrests du Conseil demeurent nuls et le règlement confirmé. Je suis mieux que jamais, Monsieur m'a fort bien reçu ; nulle espérance pour le sieur de Bellegarde, pas même de rentrer chez Monsieur. Dites tout cecy à M. de Xaintonge, seulement entre vous. Les Bellegardistes de Dijon peuvent chanter *Requiem*. Je suis, Monsieur, etc...

« Le 26 janvier. Henri DE BOURBON. » (1)

Le chevalier Etienne s'était acquis la bienveillance de Henri de Bourbon-Condé, tant par ses talents militaires que par son zèle à servir ses intérêts, lorsque ce prince reçut du roi le commandement de la campagne entreprise en Languedoc, contre le duc de Rohan, en 1628. Etienne Quarré, qui était major du régiment de cavalerie du comte de Thil, fut fait aide de camp et suivit Condé en Languedoc. Ce fut pour lui une nouvelle occasion de se signaler par d'importants services. Il s'empara de Beaufort, lieutenant général des huguenots,

(1) Cette lettre, qui ne porte pas de date, doit être de l'année 1627. Elle est inédite et se trouve, comme les suivantes, aux archives de la famille Quarré d'Aligny.

et le fit prisonnier dans une sortie de la place de Pamiers. Cette action augmentant l'estime que le prince de Condé avait pour Etienne Quarré, il lui donna, en 1632, le commandement de la compagnie de ses gardes. Peu de temps après, froissé d'une préférence, Etienne se retirait chez lui. Entre temps, il avait été élu, en 1630, le dernier capitaine des gardes de la *Mère-Folle*, de Dijon (1).

L'inactivité pesait trop au chevalier Quarré pour que son mécontentement ne dut pas bientôt céder à l'appel de Condé. On était au mois de janvier 1636 et le prince prenait toutes ses dispositions pour la prochaine campagne en Comté. Mettant à profit les talents d'ingénieur du chevalier, il lui avait confié la surveillance des réparations à faire aux fortifications de Dijon. Il lui écrit de Paris :

« Monsieur le chevalier Quarré, j'envoye une lettre du Roy aux Elus et une de moy pour continuer les fortifications, et en toute extrémité une pour Berthet, qui avancera de l'argent ; faites-les continuer, je vous prie, avec petit nombre d'ouvriers s'il ne se peut autrement. Monsieur le Cardinal a tout approuvé tant pour la ville que le château ; mes ennemis demeureront du guet, tout va bien.

Je vous envoye mon fils (2) et vous me verrez bientôt. Je suis, Monsieur le chevalier Quarré, votre très affectionné amy. Ce 1er février 1636.

« Henry DE BOURBON ».

Au mois de mai suivant, les hostilités contre la Franche-Comté étaient depuis longtemps commencées, et le prince de Condé, à la tête d'une armée forte de 25.000 hommes et de 32 canons, investissait la ville de Dôle. Il écrit au chevalier Quarré :

« Monsieur le chevalier, si tost la présente reçeue que Gauthier vienne me trouver. Prenez le soin entier des fortifications, et que Berthet fournisse argent sous vos ordonnances. Nous avons pris Pesmes et Besançon, Dôle est attaqué, le bout du pont est déjà pris. Je suis, etc...

« Henry DE BOURBON, Auxonne, 30 may 1636. »

(1) Le but de la société de la *Mère-Folle* était de réprimer la folie par la folie elle-même, et en riant de corriger les mœurs. Henri de Bourbon, prince de Condé, y reçut, en 1626, le chaperon et la marotte des mains du sieur Deschamps, procureur, alors *Mère-Folle*. Claude de la Madeleine, évêque d'Autun, en était l'aumônier.

(2) Le jeune duc d'Enghien était arrivé le 29 janvier 1636, à Paris, « pour faire sa première révérence au roy ». Peu de jours après, il partait pour Dijon et y entrait le 19 février pour la première fois de sa vie.

On sait comment se termina ce mémorable siège de Dôle; il fut levé le jour de l'Assomption. Le prince de Condé, malheureux, mais brave, dut se retirer à Dijon, dompté par la maladie. On lui ordonna les eaux de Pougues et il vint les prendre au château de Mailly, près Auxerre. C'est de cette résidence qu'est datée la lettre suivante :

« Monsieur le Chevalier, les marauts de la Rochepot et environs où vous este logé ont mandé à Paris à leur maître qu'ils avaient chez eux deux compagnies de carabins commandées par vous et que vous y faisiez mille désordres, ce que je scay estre très faux et qu'au contraire, c'est eux qui ont commis mille insolences, ingrats d'avoir été exempts depuis six ans. Je vous prie de les faire bien payer jusqu'au jour de votre sortie. Envoyez-moy vos ordres afin que je fasse voir à Paris le peu de..... *(illisible)* qu'ils ont eu, et en troisième lieu faites faire un verbal de leur insolence et rebellion afin que je les fasse châtier, comme ils le méritent. Je suis, Monsieur le chevalier Quarré, votre affectionné amy.

« Henry DE BOURBON. A Mailly, ce 26 octobre 1636. »

En 1638, Henri de Bourbon-Condé quittait encore Dijon pour aller se mettre à la tête de l'armée du midi et opérer contre les Espagnols. Avant de partir il laissa au duc d'Enghien, son fils aîné, le gouvernement temporaire de la Bourgogne. Ce jeune prince arriva à Dijon, le 18 avril 1638; il avait alors seize ans et demi. Henri de Bourbon, avec sa vigilance paternelle accoutumée, choisit lui-même le personnel de la maison de son fils et envoya, par son secrétaire, ses instructions à Dijon. On y lit entre autres :

« Mangeront à la table de mon fils : le P. Mugnier (1) et son compagnon, M. de la Buffetière, le s[r] Girard (2), M. de Francine, M. de Montreuil (3) et M. le chevalier Quarré quelquefois.

« Et sera ladite table en sorte qu'il y puisse estre mis deux couvertz de surcroy pour les estrangers (4) ».

(1) Hubert Mugnier, jésuite, prédicateur favori de Henri II de Bourbon-Condé, membre du Conseil du duc d'Enghien, en 1638.

(2) Girard, secrétaire particulier du prince de Condé.

(3) Montreuil, médecin du duc d'Enghien.

(4) Papiers de Condé, t. XIII, fol. 136.

On peut se demander ce qui, en dehors de l'estime toute particulière que le prince de Condé avait pour lui, valut au chevalier Quarré l'honneur de devenir le commensal intermittent du jeune duc d'Enghien. Une relation contemporaine donne au chevalier la qualité d'instituteur du duc. Aucun titre authentique ne vient corroborer cette allégation, et le P. H. Chérot, de la Compagnie de Jésus, qui a publié, avec le secours des papiers de la maison de Condé, une étude très complète sur l'éducation et les divers instituteurs du jeune vainqueur de Rocroy, ne cite pas le chevalier Etienne (1). Voici, suivant nous, ce qui motiva son admission non seulement à la table, mais encore dans la société très intime du duc d'Enghien.

Ce prince, on le sait, s'était déjà, avant son arrivée à Dijon, livré à de sérieuses études de mathématiques et de fortifications. Pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, de 1638 à 1640, il continua ces études avec assiduité; il en consigna même le fruit dans ses « Remarques sur les plans des villes capitales et frontières du duché de Bourgogne, Bresse et Gex, faict à Dijon, le 7e janvier 1640, par Louis de Bourbon, duc d'Anguien, et dédiées à son père ». Or, le chevalier Etienne, comme nous le verrons, était un maître en l'art des fortifications. Il composa un traité sur cette matière, qu'il dédia au comte d'Harcourt, mais qu'il n'eut pas le temps de faire imprimer avant sa mort. Le maréchal de Vauban en faisait un si grand cas qu'il ne crut mieux faire pour prouver son estime, que de garder le manuscrit qui lui avait été prêté. Dès lors, comment ne pas admettre que le chevalier Quarré ait été sinon l'instituteur du duc, dans le sens propre du mot, du moins son compagnon d'études le plus assidu, comme il devait être plus tard à Lens et, à Senef, un de ses plus dévoués compagnons d'armes. Cette conjecture trouve, du reste, un puissant fondement dans la lettre suivante :

« Monsieur le Chevalier, vous aprendrez avec plaisir que j'ay seu profiter des bonnes maximes que vous m'avez donnée de forcer les places. Arras vient d'être pris, il s'y est fait de part et d'autres à mon gré de belles manœuvres et dont je

(1) L'éducation du grand Condé, d'après des documents inédits (*Études religieuses*, par des Pères de la Compagnie de Jésus, janvier, février, avril, mai 1894). — Un mémoire, dressé en 1740, donne au chevalier Quarré la qualité de *gouverneur* de Louis de Bourbon-Condé. Cette qualité n'est pas plus exacte que celle d'instituteur. Nous croyons qu'il ne fut rien autre que son professeur de fortifications.

vous feray incessamment la relation qui vous fera plaisir sans doute. Je suis toujours, Monsieur le Chevalier, votre affectionné amy à vous servir.

« Louis DE BOURBON. Au camp devant Arras, le 26 juin 1640 ».

Le duc d'Enghien avait obtenu de son père la permission d'assister au siège d'Arras, et son départ de Dijon fut le sujet d'une vive déception de la part du chevalier Etienne. L'explication nous en est donnée par la lettre suivante du duc d'Enghien :

« Monsieur, je vous prie de m'excuser si je ne vous ay pas écrit plus tost, mais je n'ay pas pu trouver l'occasion. Je vous diray donc que j'ay trouvé monsieur mon père en de fort bons sentiments et que la raison pourquoy il n'a pas voulut que vous vinssiez avec moy, c'est que Monsieur le Cardinal a voulut me donner un autre gentilhomme, et qu'il ne veut pas que j'en aye d'autre dans cette campagne où je vas volontaire, c'est pourquoy je vous prie de patienter jusqu'à l'autre, et de croire que je seray toujours, Monsieur, votre affectionné à vous servir.

« Louis DE BOURBON, à Paris, ce 13 avril 1640 ».

Quand, trois ans plus tard, le duc d'Enghien fut investi du commandement de l'armée, la patience d'Etienne Quarré, si rudement mise à l'épreuve, reçut-elle sa récompense, et fut-il admis à suivre son compagnon d'études dans les plaines de Rocroy et à ce célèbre siège de Thionville qui suivit sitôt après ?

La formule générale, dont se sert Taisand, pour relater les campagnes du chevalier, le donne à croire, mais aucun document précis ne permet de l'affirmer. Les seuls renseignements authentiques nous le montrent, le 20 août 1648, combattant à Lens aux côtés du grand Condé, et faisant partie de cette garde d'honneur qui le suivit partout avec intrépidité.

« Condé, dit l'historien Désormeaux (1), conduisait lui-même la première ligne de la droite, environné de vingt-cinq gentilshommes d'une valeur éprouvée, qui ne le quittoient jamais dans les combats ». A la tête de ces braves, Condé chargea douze fois en une heure ; le marquis de Normanville, Bournai, le che-

(1) *Histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé*, II, 80.

valier de Marans, le chevalier de Grandmont, le sieur de Mazerolle, sont tués à ses côtés ; le chevalier Etienne Quarré, le chevalier de Fraize, le marquis de la Moussaye échappèrent sains et saufs. Peu après, Etienne Quarré était fait mestre de camp ; c'est la qualité que lui donne César, duc de Vendôme (2), dans une lettre de l'année 1651 :

« A M. le chevalier Quarré, mestre de camp,

« Monsieur, je vous conjure de me continuer votre amitié et celle de monsieur votre frère vous estimant tous deux infiniment et de croire que de ma part je ne perdray nulle occasion de vous servir ; faites-en s'il vous plaît capital puisque je suis, Monsieur, votre affectionné serviteur.

« Cézar DE VANDOME, à Paris le 17 février 1651 ».

Etienne Quarré fut mêlé à cette époque aux troubles de la Fronde à Dijon ; ils lui fournirent une nouvelle occasion de montrer son dévouement à la cause de Condé.

Henri II de Bourbon-Condé était mort à Paris, le 26 décembre 1646, et son fils, le duc d'Enghien, lui avait succédé au gouvernement de Bourgogne. Jusqu'à l'année 1650, les premiers troubles de la Fronde n'agitèrent point Dijon, qui resta fidèle au roi, ainsi que le grand Condé, défenseur du trône contre le parlement de Paris et les frondeurs. Mais il était notoire que Condé cherchait à se créer en Bourgogne un parti puissant ; ses plus zélés partisans étaient le premier président Pierre Bouchu, l'intendant de Machault, le conseiller Lenet, et presque tous les membres du parlement. Un homme, rare par le mérite, plus grand par le caractère, l'avocat général Millotet, résista presque seul à ses avances, et saisit avec empressement toutes les occasions de lui faire opposition. Condé écrivit au chevalier Quarré :

« Monsieur, le sujet de mécontentement que me donne le sieur Milliotet, avocat général au parlement, par les bizarres et imprudentes réquisitions qu'il

(2) César, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, reçut le gouvernement de la Bourgogne, après que le prince de Condé eut été arrêté et enfermé à Vincennes, le 18 janvier 1650.

fait contre le sieur Macheault et d'autres me donnent de justes ressentiments pour le réduire à son devoir et empêcher qu'il ne se serve cy-après de la fonction de sa charge pour vanger ses passions particulières. Je vous fait cette lettre pour vous dire que vous ayez à voir monsieur votre frère son collègue(1) et le faire résoudre à se détacher entièrement de luy dans les facheuses rencontres en luy laissant porter seul la honte de ses follies, la suite desquelles ne lui peut donner que du déplaisir et a moy grand sujet de luy en faire ressentir mon indignation. Il me fera plaisir de ne s'y pas engager et de demeurer dans la retenue que j'attens de luy. Ce me sera un nouveau sujet d'augmenter l'estime que j'ay toujours eu pour ceux de votre maison ; vous luy ferez voir la présente que je finiray en vous assurant que je suis, Monsieur, votre affectionné amy à vous servir.

« Louis DE BOURBON, Paris, ce 9 septembre 1648 ».

A quatre mois d'intervalle suit une nouvelle lettre du prince de Condé :

« Monsieur le Chevalier, la réponse de monsieur votre frère sur ce que je vous avais chargé de luy dire de ma part dont vous m'avez rendu compte n'est pas telle que j'avais sujet de l'attendre ni qu'il devait la faire puisqu'il se met sur la justification du sieur Millotet, son confrère, duquel il pouvait se taire pour ne parler que de soy-même. Les affaires dans lesquelles ils prétendent tous deux d'avoir agi pour mes interrêts me sont inconnues et j'ay assez de jugement pour connaître ce qui me touche et en faire scavoir mes volontez après que l'on m'en a donné avis sans leur en laisser le soin. S'ils continuent comme ils ont commencé cette année ils doivent croire qu'il y sera mis bon ordre et aussy promptement que la chose le mérite. Je suis, Monsieur, votre affectionné amy.

« Louis DE BOURBON, à Paris, ce dernier décembre 1648 ».

Condé, se sentant soutenu par un parti puissant, fut entraîné à braver la reine et à tourner Mazarin en ridicule. Il devint frondeur et révolté par un amour-propre mal satisfait.

(1) Gaspard Quarré, baron d'Aligny, avocat général au parlement de Bourgogne depuis l'année 1641.

Le 18 janvier 1650, Mazarin, oubliant ses glorieux services, le faisait arrêter et enfermer à Vincennes; son gouvernement de Bourgogne était donné à César, duc de Vendôme. Il sortit de prison l'année suivante et vint à Dijon reprendre son gouvernement. Il se ressouvint alors qu'au moment de sa révolte contre la cour, il avait écrit au chevalier Quarré pour le rappeler près de sa personne. Mais celui-ci lui avait répondu qu'il ne pouvait avoir cet honneur. Il se refusait à marcher aux barricades de Paris, cette guerre n'étant point celle qui convenait à son honneur et à celui de sa famille. Condé, aussitôt de retour à Dijon, donna ordre à Etienne de l'y venir trouver, et l'ayant fait entrer dans son cabinet, il l'interpella en ces termes :

« Chevalier, il faut sçavoir si nous voulons être amis. »

Etienne, surpris d'une pareille courtoisie de la part d'un prince aussi hautain, comprit de suite qu'elle avait pour objet de provoquer de nouveaux engagements de sa part, et il répondit au prince qu'il ne croyait pas lui avoir jamais donné des soupçons légitimes de sa fidélité.

« Je le sçais bien, Monsieur le Chevalier, et je sois renié de Dieu si aucune chose m'a jamais plus faché que de n'avoir point eu auprès de moy ny vous ny aucun de votre famille ! »

Etienne Quarré, pour toute réponse, se jeta dans les bras de Condé et s'attacha plus étroitement que jamais à son service. L'occasion de lui montrer son entier dévouement ne se fit pas attendre. A peine rentré en Bourgogne, Condé avait dû céder son gouvernement au duc d'Epernon, en échange de celui de la Guyenne, et le nouveau gouverneur faisait son entrée à Dijon, le 3 octobre 1651. Mais en partant, Condé laissait derrière lui de nombreux partisans, qui entrèrent bientôt en lutte contre le duc d'Epernon ; il s'acharna aussi à poursuivre son successeur de ses rancunes pour avoir protégé Millotet. La lutte devint particulièrement vive à l'assemblée des Etats de Bourgogne qui avait été transférée à Noyers. Etienne Quarré y déploya toute l'énergie de son caractère ; il y tint un langage élevé et résolu en faveur de Condé, et résista courageusement aux prétentions du fougueux duc d'Epernon.

La haute dignité de maréchal de camp avait été la juste récompense des longs

services du chevalier Quarré. C'est avec ce grade qu'il combattit, au mois d'août 1674, dans cette indécise et sanglante bataille de Senef, où Condé chargea quinze fois à la tête de différents corps. Etienne Quarré y reçut une blessure que les fatigues de l'âge aggravèrent sensiblement, et, cinq mois après, il mourut au château d'Aligny, le 11 février 1675 (1).

Taisand, dans ses *Vies des Jurisconsultes*, nous a conservé quelques circonstances de la vie de ce chevalier, qui lui avaient été communiquées par François Quarré d'Aligny, frère aîné d'Etienne. « Il ne s'est point fait de campagne, depuis 1621 jusqu'en 1654, dit Taisand, où Quarré n'ait cherché de la gloire. Il a été trois fois aide de camp. Au secours de Verrue, il commandoit une compagnie au Régiment du marquis d'Ys-sur-Tille. M. le Prince le fit capitaine des mousquetaires de sa garde. Il fut député deux fois pour visiter les places frontières de la Lorraine et de la Bourgogne, et les mit en état de se défendre et de se conserver. »

Le père Nicolas de Chevanes d'Autun, capucin, dans son livre de la Conduite des Illustres, parle amplement d'Etienne Quarré, et on s'aperçoit que Taisand a copié presque textuellement le récit du P. Nicolas de Chevanes, sans le citer en aucuue façon.

« Je renvoye le lecteur, dit le P. de Chevanes (2), à cette rare pièce que Monsieur le chevalier Quarré de Château-Regnault doit incessamment donner au public, où l'art militaire est réduit en pratique et où toutes les maximes de la guerre s'apprennent par des démonstrations sensibles. » Ce capucin avait vu le *Traité général de l'art militaire* d'Étienne Quarré, car il en donne l'idée. « L'on y découvre, continue-t-il, le secret de fortifier les places les moins régulières et de les rendre presque imprenables, de prendre les plus fortifiées et de conserver les plus faibles. La discipline militaire y est si bien réglée que qui observera ces

(1) On lui a composé, en guise d'épitaphe, cette strophe où l'ineptie de la pensée le dispute à la platitude de la versification :

Homme d'état, homme de guerre,
Il foudroyait comme un tonnerre
Au cabinet comme au combat,
Et conduisit avec éclat,
Le fameux prince de Condé
Au temple d'immortalité.

(2) P. Nicolas de Chevanes, dit le P. Jacques d'Autun, *De la conduite des Illustres,* tome I, page 155 ; Paris, 1657.

maximes, empêchera les désordres des troupes dont les commandants sont responsables. L'auteur de cet ouvrage est assez connu par sa naissance et par sa valeur; ses prédécesseurs ont paru avec éclat dans la défense du Royaume et de la Religion, et l'histoire de France et de Malthe conserve encore la mémoire de leurs actions héroïques; ceux que les armes n'ont pas rendu utiles à l'Etat s'étant fait très considérables par les lettres. »

Ce *Traité de l'art militaire* était dédié au fameux comte d'Harcourt, prince lorrain, dont on voit encore les remercîments à l'auteur, datés de sa maison de Pagny. Le chevalier n'eut pas le temps de le faire imprimer, et ne put satisfaire aux pressantes sollicitations du P. de Chevanes (1). Il en reste quelques tomes inachevés qui font le plus grand honneur à son auteur, tant il y figure de notions précises et de détails d'observation. Les premiers tomes ont été perdus, prêtés qu'ils furent par le comte d'Aligny, neveu de l'auteur, au prince de Condé et au maréchal de Vauban, qui ne les rendirent jamais à la famille (2).

On doit aussi rappeler à l'honneur d'Etienne Quarré, qu'il fut en relation avec la plupart des princes et généraux de son temps. L'estime que le prince Henri de Bourbon et le grand Condé, son fils, professèrent pour sa personne et son mérite, nous est suffisamment attestée par une volumineuse correspondance, aujourd'hui conservée au château de Jully. Ces souvenirs honorent également le chevalier Etienne, qui mérita d'être distingué par le plus grand capitaine de son

(1) « Monsieur, les éloges que je vous ay donnés dans mon Livre n'ont pu vous obliger, puisqu'ils ne sont que des témoignages dont j'étais redevable à la vérité et à la grandeur de votre mérite. Ceux qui seront sans envie m'accuseraient plutôt de manquement à votre égard en me reprochant la sévérité de votre modestie qui ne m'a pas permis d'en dire davantage. Vous ne sçauriez croire avec quelle impatience votre livre est attendu des curieux et des vaillants et l'intérêt que vous avez de mettre en liberté ce sçavant prisonnier. Je crains bien que les douceurs de votre solitude et la fécondité de votre génie ne prolonge sa captivité malgré les agréments que vous trouvez dans ce cher Enfant de votre Esprit. Apprenez, Monsieur, que votre amour serait criminel s'il était sujet à de semblable tendresse parce que de tels enfans sont plus au public qu'aux personnes qui leur ont donné l'être. Contentez-vous donc de la gloire d'une si belle production sans en refuser la veue à ceux qui l'attendent, comme la règle de leur courage et de leur conduite. Surtout, laissez-vous persuader aux prières et aux raisons de celuy qui a l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Frère Jacques, capucin de Dijon, le 4 février. »

(2) Etienne Quarré est aussi l'auteur de l'épitaphe française de son père, qui est imprimée à la page 472 des *Vies des Jurisconsultes*, par Taisand. (Papillon, biblioth. des auteurs de Bourgogne, II, 169.)

siècle, et une famille de princes du sang, qui se faisaient gloire de s'attacher et de récompenser partout le vrai mérite.

12° Bénigne Quarré, né le 29 janvier 1600, décédé le 4 février suivant.

13° Pierre Quarré, né le 23 octobre 1602, chevalier de St-Jean de Jérusalem, tué d'un coup de mousquetade à Naples.

14° Christin Quarré, né le 26 février 1604, mort le 3 mars suivant, et inhumé aux Cordeliers de Dijon.

15° Gaspard Quarré, seigneur d'Aligny, qui suit.

16° Madeleine Quarré, née le 14 mai 1607, morte le 29 novembre 1631, et inhumée aux Cordeliers de Dijon.

IX. — GASPARD-NICOLAS QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, baron d'Aligny, seigneur de Gourloux, de Bazole, de Frétigny, etc..., né à Dijon, le 27 septembre 1605, embrassa d'abord la profession des armes, et servit avec distinction pendant six campagnes en qualité de lieutenant dans la compagnie des carabins de Henri de Bourbon, prince de Condé. Le 10 avril 1637, il reçut l'ordre du duc de Longueville, général de l'armée française au comté de Bourgogne, d'aller reconnaître un gros d'ennemis dont on soupçonnait la présence à Orgelet et à Arinthod, petites places comtoises. Il se fit suivre seulement de 36 cavaliers de la compagnie des carabins et arriva une heure avant le jour, aux portes d'Arinthod. Là, il apprit par quelques prisonniers, que cette place était négligemment gardée, et il résolut de la surprendre, ce qui lui réussit avec plein succès. Il en donna aussitôt avis au duc de Longueville qui lui envoya en diligence, le régiment de la Bloquerie pour garder des prisonniers qui excédaient de beaucoup le nombre des vainqueurs. Une entreprise non moins hardie fut couronnée, trois jours après, du même succès. Avec les mêmes cavaliers de sa compagnie, Gaspard Quarré surprit et força le château de Crèvecœur, gardé par le capitaine Couisson, qui en sortit avec ses hommes d'armes, suivis d'un grand nombre de paysans (1).

Le mariage de Gaspard Quarré changea sa destinée, en lui ouvrant une nouvelle carrière; il quittait les camps pour entrer au parlement. Le 24 août 1641 il épousa, en l'église d'Aligny, Marguerite de la Serrée, fille de feu noble

(1) Taisand, *Vies des Jurisconsultes*, p. 469.

François Perreault, seigneur de la Serrée, de Bouze, des Buissons, capitaine d'infanterie au régiment du marquis d'Arc-sur-Thille, et de Marguerite de la Perrière. Le contrat en fut passé par-devant Guyard, notaire au Montot, bailliage d'Autun. Marguerite de la Serrée était la nièce de Pierre de Xaintonge, seigneur de Réglois et de Marnay, reçu avocat général en 1615, et connu par ses harangues prononcées devant le Parlement (1). Ce magistrat, émerveillé de l'érudition et des connaissances juridiques de Gaspard Quarré, voulut lui témoigner son extrême bienveillance en résignant en sa faveur sa charge d'avocat général au parlement de Bourgogne. Gaspard Quarré y fut reçu avec applaudissement le 14 juin 1641.

Cette charge mêlait Gaspard Quarré aux événements dont la Bourgogne fut le théâtre pendant les troubles de la Fronde. Au mois de septembre 1651, le parlement fit choix de lui, avec les conseillers Bossuet et Bretagne, pour aller, avec le titre de commissaires à Verdun, s'assurer qu'il ne s'y ferait rien contre le service du roi.

Le duc d'Epernon venait d'échanger, avec le prince de Condé, le gouvernement de la Guyenne contre celui de la Bourgogne, lorsque le capitaine du château de Dijon, Arnaud, vint à mourir. Pour se conformer aux devoirs de leur charge, l'avocat général Gaspard Quarré et les conseillers Maillard et Berbis, se présentèrent au château, le 24 octobre 1651, afin de faire l'inventaire des poudres et autres munitions, mais le commissaire des guerres, Maignat, leur refusa l'entrée de la place. Bien mieux, la Planchette, qui avait succédé à M. Arnaud dans le commandement du château, au nom du prince de Condé, se refusa à reconnaître le duc d'Epernon pour gouverneur et fit tirer le canon des tours sur la ville pendant plusieurs jours. M. d'Epernon, pour faire reconnaître sa qualité de gouverneur, fut obligé d'assiéger le château de Dijon. Le siège commença le 26 novembre et le château capitula le 8 décembre 1651. Après sa reddition, Gaspard Quarré se réunit aux échevins de Dijon à l'effet de solliciter du roi la démolition de cette forteresse qui, loin de protéger la ville, lui fut toujours préjudiciable. Mais ils ne purent obtenir cette faveur.

(1) Les armes [redacted] des Perreault de la Serrée sont reproduites au centre d'un des deux écussons qui décorent le mausolée de Gaspard Quarré d'Aligny : « [redacted] de gueules, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles [redacted] d'argent en chef, et en pointe d'un gland [redacted] de même ». A cette famille, appartenait la vénérable Anne de Xaintonge, fondatrice de la compagnie de Sainte-Ursule en Franche-Comté. Sa vie a été publiée récemment en 2 vol. in-8°.

Pendant les troubles qui agitèrent Dijon à cette époque, Gaspard Quarré tenait le parti du roi avec le conseiller Claude Maleteste et son collègue, l'avocat général Millotet, l'adversaire résolu du prince de Condé. Cette attitude politique rendait sa situation d'avocat général au parlement, particulièrement difficile et délicate. C'était peu, en effet, que, dans sa famille, son frère, le chevalier Etienne, fut connu par son dévouement au parti de Condé, mais lui-même trouvait dans sa propre compagnie, des adversaires politiques irréconciliables : le procureur Lenet, le premier président Bouchu et la majorité des conseillers au parlement. Bouchu, cette créature du prince de Condé, ne négligea aucune occasion de lui témoigner sa malveillance ; on peut lire leurs démélés dans les Mémoires de Cl. Maleteste, conseiller au parlement (1).

Cette hostilité du premier président et du parlement presque entier, vis à vis des deux avocats généraux, éclata surtout à l'occasion de lettres de jussion du roi, en date du 10 février 1652, pour l'enregistrement de la déclaration contre le prince de Condé. Les Mémoires de Maleteste nous donnent le détail de toutes les récriminations que les conseillers du parlement élevèrent à ce sujet. S'en prenant, dans leur mauvaise humeur, aux avocats généraux, les chambres assemblées fulminèrent contre eux une interdiction de leurs charges. C'était un excès de pouvoir. Un arrêt du Conseil d'Etat intervint le 10 avril 1652, et blama le parlement de Dijon qui avait entrepris sur l'autorité du roi. Il ordonnait que les avocats généraux continueraient la fonction de leur charge, comme avant l'interdiction, et prescrivait au duc d'Epernon de tenir la main à l'exécution de cet arrêt royal.

Tant de déboires éprouvés pour la cause du roi méritaient une récompense à Gaspard Quarré. Mazarin acquitta à sa manière la dette de la royauté. Etant venu à Dijon avec le jeune roi, il offrit à Gaspard Quarré, pour son frère le chevalier Etienne, l'abbaye de Saint-Seine, qui était vacante. Mais le cardinal, on le sait, ne donnait rien pour rien. La donation était subordonnée à l'obligation de verser 10.000 francs à l'abbé Vendedei, qui était son fidèle commissaire ordinaire, pour le prix de tous les bénéfices qu'il vendait. Gaspard n'en voulut point à cette condition. Cependant, le cardinal n'osant pas le laisser tout à fait sans récompense, le gratifia de la dignité de Conseiller d'Etat, avec une pension

(1) *Anecdotes du parlement de Bourgogne,* par Claude Maleteste, publiées par Ch. Muteau. Dijon, 1864.

de 1.200 livres; les lettres en furent expédiées le 11 juillet 1652. Il s'attendait, paraît-il, à mieux, car, deux ans après, il se brouilla avec son confrère Millotet, qui avait rapporté de Paris un brevet de 2.000 francs de pension sur la recette générale et des brevets pour les canonicats vacants de la Sainte-Chapelle. Gaspard croyait avoir rendu à l'Etat d'aussi importants services que Millotet, et il se plaignait tout à la fois de l'injustice de la cour et de la perfidie de Millotet, qui avait promis à son départ de travailler pour la récompense commune et avait tout pris pour lui.

Un dernier incident de la carrière parlementaire de Gaspard Quarré nous est rapporté par Cl. Maleteste. Le premier président Bouchu étant mort le 27 décembre 1653, le roi avait nommé à sa place Laisné de la Marguerie, intendant de la province. Gaspard qui, pour lors, était seul au parquet, donna pour son installation des conclusions motivées, dispensant le nouveau titulaire de l'obligation imposée ordinairement aux nouveaux présidents de produire une information régulière « sur vie et mœurs ». Ces conclusions suscitèrent un vif émoi dans le parlement et furent l'occasion de propos désobligeants pour leur auteur. Quarré se justifiait en s'autorisant de deux exemples, celui de M. de la Guesle, en 1566, et celui de M. Brulart, en 1570, tous deux reçus en la charge de premier président sans information préalable.

Gaspard Quarré avait acheté, le 27 novembre 1637, de Charles et Philippe Andrault de Langeron frères, la seigneurie d'Aligny, qui avait déjà appartenu, autrefois, à sa famille. Il en donna le dénombrement le 22 avril 1650. Mais on ignore complètement comment Gaspard était baron d'Aligny. Ce titre lui est donné par Palliot, dans son *Histoire du parlement de Bourgogne*, où, assurément, on ne pouvait pas porter un titre qu'on ne possédait pas, puisque, dans toutes les requêtes, on faisait biffer les titres pris par ceux qui n'y avaient pas droit. C'est sur sa terre d'Aligny, près du hameau de la Place, que Gaspard découvrit une mine et la fit exploiter. La spéculation ne fut pas heureuse; pour 12.000 livres de dépenses, il ne retira qu'un lingot d'argent de 50 écus (1).

(1) En 1734, un aventurier fit fouiller cette mine avec aussi peu de succès. M. Paulin du Boulet, inspecteur des mines, fit de pareilles tentatives en 1742, et ne retira du produit que pour payer la dépense. Cette mine contenait beaucoup de plomb, un peu d'étain, et très peu d'argent.

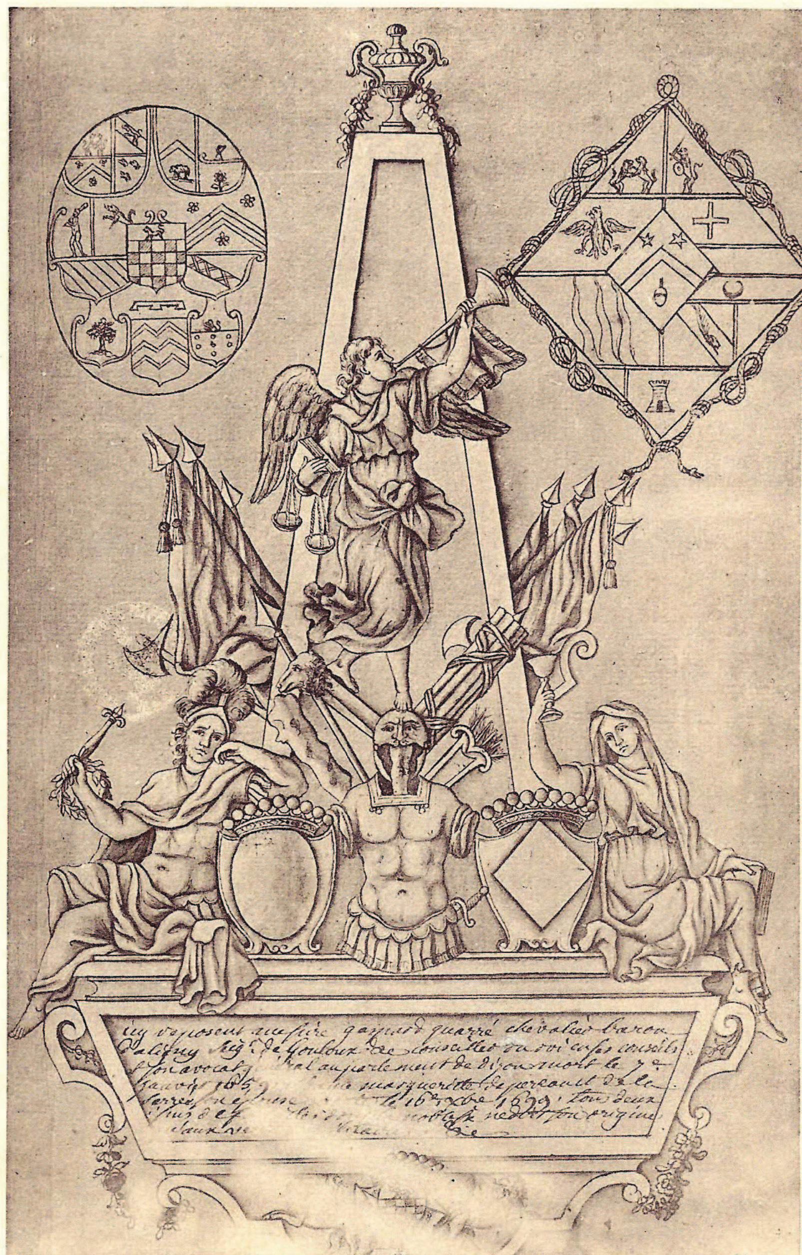
L'avocat général Gaspard d'Aligny est un des membres qui ont jeté le plus d'éclat sur sa famille et un des parlementaires qui ont le plus honoré la Cour de Dijon au XVII^e^ siècle. On a des preuves de sa grande capacité, de son jugement solide, de la vivacité de son esprit pénétrant, de son intégrité parfaite, de sa fermeté inébranlable, et, en un mot, de son exactitude sans égale à remplir tous les devoirs d'un parfait magistrat, dans les harangues et les conclusions qui nous sont restées de lui. Elles nous ont été conservées sous le titre suivant : Les plaidoyez et harangues de M. Quarré, baron d'Aligny, conseiller du roi en ses conseils, avocat général au parlement de Bourgogne, seigneur de Gouloux, jurisconsulte. Paris, Antoine Chrestien, 1658, in-4°. Quelques exemplaires portent le nom de Pierre Lamy, imprimeur.

Dans le catalogue de Faultrier, page 40, et dans celui de Maridat, page 18, l'édition est placée à l'année 1659. Mais, ou c'est une faute dans ces catalogues, ou l'imprimeur des Plaidoyers de M. Quarré aura changé la première feuille pour donner à l'ouvrage un air de nouveauté ; car, certainement, il n'y en a eu qu'une seule édition. Aussi a-t-il toujours été fort rare. Taisand, bon juge en la matière, assure que ces Harangues de Quarré d'Aligny sont une preuve « de sa science profonde et de son zèle ardent pour la justice ». Elles sont dédiées au surintendant Fouquet. Les jurisconsultes les regardent comme un ouvrage éloquent et rempli de judicieuses maximes. La curiosité du lecteur y est d'autant plus satisfaite que l'auteur rapporte les arrêts donnés sur ses conclusions.

Cet habile magistrat nous a laissé deux autres ouvrages :

1° *Histoire des anciens rois, ducs et comtes de Bourgogne, jusqu'à l'année 965;* manuscrit dont l'original était dans la bibliothèque du président Bouhier.

2° *Roman historique sous le nom de Peiralité*, manuscrit en deux volumes, in-4°. L'abbé Papillon raconte que François Quarré, fils de l'auteur, lui a dit que cet ouvrage, dont l'original était chez le président Bouhier, contenait l'histoire de Henri, prince de Condé. Ce roman est, en réalité, une allégorie perpétuelle, contenant une satyre contre les vices du siècle de l'auteur, et, particulièrement, contre Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur du duché de Bourgogne, qu'on y suppose acharné à persécuter la vérité, sous le nom de Peiralité. L'auteur y représente aussi, sous des noms feints, les


cy reposent messire gaspard quarré chevalier baron
d'aligny Sgr de Gouloux conseiller du roi en ses conseils
et son avocat général au parlement de dijon mort le 7e
marguerite de perrault de la
le 16e xbre 1699, tous deux
noblesse origine

différents états de la vie et les différentes espèces de gouvernements, sur toutes lesquelles choses il dit son sentiment et raconte à mots couverts plusieurs événements singuliers arrivés de son temps en Bourgogne (1).

Gaspard Quarré, baron d'Aligny, fit son testament le 10 juin 1658, par devant Guénin, notaire royal à Dijon, et il trépassa dans cette ville le 5 janvier 1659, à 54 ans (2). Le surlendemain, il fut inhumé en l'église Saint-Pierre de Dijon, dans la chapelle de la Croix, où était la sépulture de sa famille, et où l'on voyait son mausolée dont nous donnons ci-contre la reproduction (3). L'inscription porte : « Ici reposent messire Gaspard Quarré, chevalier, baron d'Aligny, seigneur de Gouloux, etc..., conseiller du roi en ses conseils et son avocat général au parlement de Dijon, mort le 7 janvier 1659, et dame Marguerite de Perreault de la Serrée, son épouse, morte le 16 décembre 1699, tous deux issus de familles dont la noblesse ne doit son origine qu'aux vertus militaires, etc... »

Deux grands écussons se distinguent au bas du mausolée : l'un représente les différents quartiers des maisons alliées à celle de Quarré et, sur le tout, les armes de Quarré; l'autre renferme les armes de la famille de Marguerite de la Serrée. Dans le premier, on voit les armes des Quarré de Bourgogne et celles des Quarré de Belgique, surmontées d'un lambel à trois pendants; le *chêne* des Château-Regnault, les *sept besans* des Maupertuis, les armes des Malains, des Berbis, des Moroges, des Thésut, des Marguerit, des Charnault. Dans le second, on remarque, au centre, les armes de Xaintonge, et, en dessous, les trois flammes de gueules des Bataille de Mandelot (4). Sur une

(1) Voyez sur Gaspard Quarré d'Aligny les auteurs suivants :
Palliot, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, p. 342.
Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, II, p. 172.
Taisand, *Vie des jurisconsultes*, p. 468.
P. Jacques d'Autun, capucin, *La conduite des Illustres*.

(2) Les Quarré d'Aligny ont longtemps possédé et habité l'hôtel de Thianges, qui avait été à Dijon celui des Damas, grands seigneurs de Bourgogne. Il est, aujourd'hui, situé entre les rues Charrue et Victor Dumay. Cet hôtel est l'œuvre de Le Muet, architecte dijonnais. La sépulture de cette famille se trouvait dans l'ancienne église Saint-Pierre.

(3) L'ancienne église Saint-Pierre, supprimée au commencement de la Révolution, fut démolie pour l'élargissement de la rue qu'elle obstruait.

(4) Jean Bataille, deuxième fils de Philippe Bataille, deuxième du nom, et de Geneviève Sire, était marié, en 1615, à Judith Perreault.

table de marbre blanc on lisait l'épitaphe suivante, composée par François Quarré d'Aligny, fils de l'avocat général :

HIC JACET
GASPARDUS QUARRÉ, EQUES, TOPARCHA D'ALIGNY,
REGI A CONSILIIS,
ET IN SUPREMA BURGUNDIÆ CURIA ADVOCATUS CATHOLICUS,
CUI NOBILIS AVORUM SERIES PER DECEM ET ULTRA GRADUS
SPLENDORIS MINUS CONTULIT,
QUAM INGENII ET DOCTRINÆ EXCELLENTIA,
IN JUDICIIS INTEGRITAS,
AC INVICTA IN OBEUNDIS MAGISTRATUS OFFICIIS;
MAXIME VERO IN PUBLICÆ UTILITATIS AMORE AC PATROCINIO,
ANIMI CONSTANTIA.
OBIIT DIE V JAN. AN. 1659.
SOCIAM VITÆ HABUIT, AC SEPULTURÆ
MARGARITAM DE PERREAULT DE LA SERRÉE,
TUM NATALIBUS, TUM VIRTUTIBUS SPONSO DIGNISSIMAM.
SICUT ENIM AD GENERIS ANTIQUITATEM,
SOLUS STEPHANI FILII MELITENSES INTER EQUITES ADSCRIPTI
TITULUS SUFFICIT.
ITA EXIMIUM DIUTURNÆ VIDUITATIS EXEMPLAR,
NEC NON MISSARUM SOLEMNIUM DOTATIO HAC IN ECCLESIA
PER HEBDOMADAS CORPORIS CHRISTI
PIETATEM TESTANTUR.
DECESSIT ANNO 1699 DIE 16 DEC. ÆTAT. SUÆ 82.
AMBORUM PARENTUM ÆTERNUM MEMOR POSUIT FRANC. Q. D'ALIG. FILIUS,
ADVOCATUS CATHOLICUS.

Marguerite Perreault de la Serrée testa au mois de septembre 1698 et décéda le 16 décembre 1699. Elle avait donné cinq enfants à Gaspard Quarré d'Aligny, savoir :

1° PIERRE QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, comte d'Aligny, qui suit.

2° FRANÇOIS QUARRÉ D'ALIGNY, né à Dijon, le 22 janvier 1645, conseiller du roi en ses conseils, avocat général au parlement, fut pourvu de cette charge sur la résignation de Jean Nicolas, en vertu de lettres de provisions données à Versailles, le 27 juillet 1675, et y fut reçu par arrêt du 9 août de la même année. Après vingt-trois ans d'exercice, il se démit volontairement de sa charge d'avocat général, entre les mains du roi. Sa Majesté désirant donner au dit François Quarré d'Aligny des marques de la satisfaction qui lui restait de ses services rendus dans l'exercice du dit office, et reconnaître en sa

personne ceux qui lui avaient été pareillement rendus tant par Gaspard Quarré, son père, dans les mêmes fonctions d'avocat général, et Jean Quarré, son aïeul, en qualité de conseiller au dit parlement, tous deux décédés dans l'exercice de leur charge, que par Pierre Quarré, comte d'Aligny, son frère, lui accorda des lettres de vétérance, le 29 décembre 1697, par lesquelles elle le maintient dans les mêmes honneurs, prérogatives, privilèges, exemptions, franchises et libertés dont il jouissait avant la résignation de son office. Ces lettres, datées de Versailles, signées Louis, et, plus bas, par le Roy, Phélippeaux, et adressées aux gens tenant la Cour du parlement de Dijon, avec l'enregistrement des dites lettres au parlement, les chambres assemblées le 20 février 1698, signé Grillot et Joly (1).

François Quarré d'Aligny épousa, en 1687, Hélène de Bouscault, fille de Jacques de Bouscault, secrétaire du roi (2); il mourut le 31 octobre 1721, à soixante-seize ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Pierre.

L'abbé Papillon, dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (II, 170), nous a conservé la liste de ses ouvrages :

1° Dans le *Mercure galant* du mois de novembre 1678, on trouve l'extrait d'un discours qu'il fit à l'ouverture du Parlement, le 12 novembre 1678. Ce discours était sur la Justice.

2° *Conclusions prises dans le procès de M. le cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, contre les religieuses de Montfleury, au Parlement de Dijon*. Dijon, Grangier, 1685, in-4°. Elles sont à la suite des plaidoyers des avocats.

3° *De la décence extérieure du magistrat*, discours prononcé le 12 novembre 1695. Dijon, Augé, 1717, in-4°.

4° L'épitaphe latine qu'il a faite pour son père, gravée à Saint-Pierre, sur une table de marbre, est imprimée dans les *Vies des Jurisconsultes*, par Taisand, page 473.

5° Il a composé un grand nombre de harangues, dont voici le sujet :

*L'Union de la justice avec la religion.*
*Le serment.*
*La justice morale et civile.*
*Les désordres que causent les passions dans la distribution de la justice.*
*De la justice et de l'équité.*
*De la jurisprudence naturelle.*
*De la jurisprudence civile, et de la nécessité de son secours.*

(1) Expédition délivrée et légalisée, le 3 février 1748, avec et à la suite des autres actes produits en originaux devant les notaires de Beaune, par Etienne Quarré, comte d'Aligny.

(2) Bouscault : « De sable, à une bande d'argent, chargée de trois coquilles de gueules. »

*Du magistrat et de la loi.*
*Des constitutions et du droit.*
*Discours pour les avocats.*
*Si les avocats peuvent se charger des causes seulement probables.*
*La justice des armes françoises, et quelle guerre peut être utile à son tribunal.*
*La religion protégée par la justice.*
*Les besoins réciproques de la justice et de la paix.*
*De l'union des officiers de la justice.*

6° Outre toutes ces harangues, qui mériteraient de voir le jour, l'auteur a encore composé un poème latin sur la Passion, pour la concordance des quatre Evangélistes. Resté manuscrit, de même que les suivants.

7° *Paraphrases sur six Psaumes des plus difficiles.*
8° *De la véritable durée de la vie des premiers hommes.*
9° *Du signe et figure de la Croix.*
10° *De l'invention des lettres.*
11° *De l'imprimerie et des bibliothèques.*
12° *Des sept sages de la Grèce.*
13° *Histoire et origine des amazones.*
14° *Histoire des Sibylles.*
15° *Histoire de la version des septante interprètes de la Bible.*
16° *Abrégé historique de l'Empire romain.*

François Quarré d'Aligny eut d'Hélène de Bouscault les enfants suivants :

*a*) Gabriel Quarré d'Aligny, né en 1688, capitaine dans le régiment de la reine, infanterie, tué à la bataille de Malplaquet, en 1709.

*b*) Etienne Quarré d'Aligny, seigneur de Cussy-la-Colonne, capitaine au régiment de Pont, marié, en 1727, à Claire de Seguin, dont il n'eut point d'enfants. Celle-ci était veuve de François Papon, seigneur de Goutelas et Marcoux, fils de François Papon, deuxième du nom, et de Charlotte de Nogaret de Courvisson, fille de Charles de Nogaret et de Françoise d'Apchier, dame du Caila. Claire de Seguin l'avait épousé le 28 juillet 1693 et il était mort sans postérité, en 1727. Etienne Quarré d'Aligny fut un des plus respectables seigneurs de sa province. Il se retira à Cussy-la-Colonne, terre située dans le bailliage de Beaune, qu'il avait achetée de Royer de Saint-Micault, en 1723, peu avant son mariage avec Claire de Seguin, et pour laquelle il reprit de fief en 1728 (1).

(1) Reprise de fief du 31 janvier 1728 de la seigneurie de Cussy-la-Colonne, par Etienne Quarré d'Aligny, écuyer, en qualité de fils et héritier de dame Hélène de Bouscault, veuve de François Quarré, avocat général au Parlement. (Archives de la Côte-d'Or, B, 10.975, cote 39.)

Cette seigneurie, où il avait laissé de notables souvenirs de sa bienfaisance, fur revendue, après sa mort, par ses héritiers, à Richard de Curtil. Il fut inhumé au cimetière de Cussy-la-Colonne, le 26 décembre 1772, âgé de quatre-vingt-deux ans. L'abbé François d'Aligny, son frère, et M. Naudain, prêtre de l'Oratoire, son ami, assistèrent à son enterrement et signèrent au registre avec M. Jérôme Villemot, curé de Cussy. Il est dit dans l'acte que, *ayant toujours aimé les pauvres pendant sa vie, il a voulu par humilité être inhumé avec eux dans le cimetière, et non dans le caveau qui est sous la chapelle des seigneurs*. Il avait fondé un maître d'école, laissé 300 livres de rente pour les pauvres de la paroisse ou pour marier des filles ; il avait dépensé plus de 6.000 livres à la décoration de l'église de Cussy (1). Sa mémoire est encore en vénération dans le pays, et chaque année sa tombe se couvre de fleurs.

*c*) François Quarré d'Aligny, chanoine honoraire en la Sainte-Chapelle de Dijon.

*d*) N*** Quarré d'Aligny, morte religieuse aux Bernardines de Dijon.

*e*) Hélène-Thérèse-Marie Quarré d'Aligny, mariée, le 7 septembre 1730, à François-César, comte d'Anstrude, seigneur de Bierry et autres lieux, fils de André-François d'Anstrude, capitaine de grenadiers au régiment d'Aligny, et de Jeanne de Bézanne. Elle mourut en 1742 (2), et eut pour fils Nicolas-Edme d'Anstrude, né en 1737, à Bierry, maintenant Anstrude, dans le diocèse de Langres, mort en 1824, vicaire général honoraire de Tours et de Langres (3).

Dans les lettres patentes de 1737, enregistrées en 1738, érigeant Anstrude en baronnie, le roi dit que « César-François d'Anstrude est issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Ecosse, possédant depuis 1170 la baronnie d'Anstruther, en la province de Fiffe ». Les Anstrudes vinrent, en 1515, servir sous François I[er] dans la compagnie des Gardes Ecossaises, où ils se signalèrent par leurs services.

(1) Courtépée, II, 319.

(2) « A. Anstrude, dit Courtépée, paroisse du bailliage de Semur, on voyait le mausolée d'Hélène Quarré d'Aligny, morte en 1742, et celui de son mari, élevé de son vivant. »

(3) Abbé Bauzon. *Recherches sur la persécution religieuse....*, page 108.

3° Etienne Quarré d'Aligny, né à Dijon, le 10 septembre 1647, fut reçu, le 20 mars 1665, chevalier de justice dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, au grand prieuré de Champagne ; et aux preuves de sa noblesse, qui furent alors admises, il ajouta un supplément dont le procès-verbal fut dressé le 14 octobre 1666.

Il servit dans la maison du roi, à la 1re compagnie des Mousquetaires, et se distingua, en 1677, à cette meurtrière bataille de Cassel, gagnée par le maréchal de Luxembourg sur le prince d'Orange.

Le chevalier d'Aligny prit ensuite la tonsure et fut pourvu par le Pape, le 15 des calendes de novembre (18 octobre) 1682, du prieuré commandataire de Saint-Martin-de-Chagny, ordre de Saint-Ruf, diocèse de Chalon, sur la résignation de Maximilien de Rouvray, prêtre, son oncle maternel (1). Il fut reçu chevalier profès en 1691, ainsi qu'il appert d'une bulle de réception du Grand Maître Adrien de Vignacourt, datée du 9 octobre de cette année, mais ne fit la profession de ses vœux que le 2 mai 1692, entre les mains de Denis Bruslard, chevalier dudit ordre, commandeur de Beaune et Nancy. Il fut ambassadeur du Grand Maître de l'ordre auprès du duc de Lorraine, et procureur général au prieuré de Champagne. En 1698, il eut commission du Grand Maître pour faire la visite des commanderies et pour surveiller le gouvernement des biens de son ordre.

Le chevalier Etienne mourut en odeur de sainteté à Chagny, le 29 avril 1703, âgé de cinquante-cinq ans, et étant alors commandeur de Bellecroix (2). Il fut inhumé à Chagny, dans l'église du prieuré de l'ordre de Saint-Ruf, à laquelle il fit don de riches vases sacrés.

La place choisie pour sa sépulture est marquée par une large pierre tumulaire,

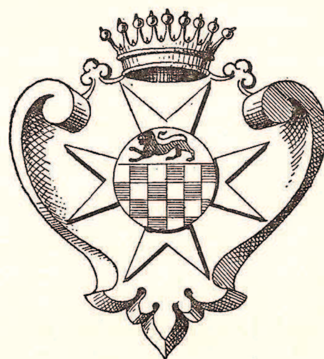
(1) Au-devant du maître-autel de l'église de Chaudenay-sur-Dheune, l'on remarque une tombe dont la légende latine atteste que ce monument funéraire fut érigé par Etienne d'Aligny, chevalier de Malte, à la mémoire de Maximilien de Rovray, prêtre, prieur commandataire de Saint-Martin-de-Chagny, curé de Chaudenay, seigneur de Mimande, Vaublanc et en partie de Chaudenay, mort en 1682 (Joseph Bard, *Monographie de l'église de Chaudenay-sur-Dheune*). Etienne d'Aligny ne faisait que payer une dette de reconnaissance à un parent généreux qui lui avait légué les seigneuries de Mimande, Vaublanc et Chaudenay en partie. Dans le contrat de mariage de l'avocat général Gaspard, il est dit que la future, Marguerite de la Serrée, mère d'Etienne, était sœur utérine de Maximilien de Rouvray, prieur de Chagny (D'Hozier, *Armorial général de France*, registre IV).

(2) Paroisse de Ciel, au bailliage de Chalon.

au centre du chœur actuel, et, en 1860, on y lisait encore très distinctement l'épitaphe suivante :

ICY REPOSE LE
CORPS DE FEU MESSIRE
ÉTIENNE QUARRÉ D'ALIGNY
CHEVALIER DE L'ORDRE DE
SAINT JEAN DE JÉRUSALEM
ET PRIEUR DE CETTE ÉGLISE
QUI RENDIT SON AME A DIEU
LE 29 D'AVRIL 1703
REQUIESCAT IN PACE

Cette inscription est accompagnée de l'écusson d'Étienne d'Aligny ; il représente les armes de sa famille, enchassées dans la croix de Malte, que surmonte la couronne de comte.



On lui a aussi composé cette épitaphe :

ALLIER A LA VALEUR LA SOLIDE PIÉTÉ,
COURIR AVEC ARDEUR OU L'HONNEUR
NOUS APPELLE;
LAISSER APRÈS SA MORT ODEUR DE SAINTETÉ,
ON EUT DUBT ÊTRE PEINT PAR LE PINCEAU
D'APPELLE

4° MARIE QUARRÉ, dite Mademoiselle d'Aligny, morte à Dijon, âgée de quatre-vingt-sept ans.

5° VIVANDE QUARRÉ D'ALIGNY, entra au couvent et devint abbesse triennale de l'abbaye de Tart, le 27 septembre 1700, et le 4 juillet 1713. Son nom de religion était sœur Dorothée de la Conception.

X. — PIERRE QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, seigneur de Frétigny, Jully, Chaumien, la Chaux, Mimande, Vaublanc et Guise, fait comte d'Aligny par différents brevets de Louis XIV, et connu sous le nom glorieux du *brave d'Aligny*, que lui donna le roi pour sa belle conduite devant Maëstricht et Valenciennes, fut, à une époque qui vit s'épanouir une riche floraison de grands capitaines, un homme de guerre lui-même des plus distingués. Né au château d'Aligny, le 14 juillet 1641, l'année même où son père entrait en charge, il devint orphelin, à l'âge de dix-huit ans. C'était être trop jeune pour succéder à son père au Parlement. Bientôt, au contraire, il allait pouvoir s'essayer au métier des armes, et son oncle, le chevalier Etienne, usa de toute son influence pour l'y pousser. Il débuta comme cornette de cavalerie dans le régiment de son oncle ; puis, à vingt ans, sur la présentation du comte d'Harcourt, il fut admis, en 1661, dans la 1re compagnie des mousquetaires du roi, commandée par le capitaine d'Artagnan.

Raconter les campagnes et les faits d'armes de Pierre Quarré d'Aligny, depuis l'année 1661 jusqu'en 1697, serait écrire l'histoire des guerres les plus glorieuses de Louis XIV ; pareil récit ne peut trouver place dans les étroites limites d'une notice généalogique. On peut en voir, d'ailleurs, le détail dans les *Mémoires du comte d'Aligny*. Qu'il nous suffise de rappeler qu'il fit la campagne de Flandre avec les mousquetaires, qu'il se trouva aux sièges de Douai, de Tournai et de Lille, en 1667, et, en 1668, à la conquête de la Franche-Comté, aux sièges de Dôle, de Besançon et de Salins, où il commandait un détachement. L'année précédente, il avait été fait sous-brigadier des mousquetaires. Mais c'est surtout la guerre de Hollande de 1672 qui lui fournit l'occasion de se distinguer entre tous. La campagne commença le 12 juin, par le passage du Rhin, et l'on vit la 1re compagnie des mousquetaires, dans un ordre parfait, passer le fleuve en escadron serré. L'année suivante avait lieu le fameux siège de Maëstricht. Dans une attaque furieuse, les mousquetaires perdirent les deux tiers de leur effectif, et leur capitaine, M. d'Artagnan, tomba mortellement frappé. Pierre d'Aligny fut emporté du champ de bataille avec une grande blessure au bas-ventre et dix autres de moindre importance, produites par des piques ou des éclats de grenade. Il avait eu une part considérable à la prise de la Demi-lune qui détermina la chute de la place ; aussi le roi lui fit-il donner une gratification, comme à tous les officiers blessés, et il lui accorda deux cents écus pour l'indemniser de ses chevaux tués.



Pierre QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT,
Comte d'ALIGNY,
BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI,
*Né en 1641, mort en 1730*

Promptement remis de ses blessures, Pierre d'Aligny assista à la conquête de la Franche-Comté, en 1674, et prit part à l'attaque du réduit de la citadelle de Besançon. En 1675, il fut détaché en Bretagne, sous le commandement du chevalier de Forbin, qui avait remplacé le capitaine d'Artagnan, et il fit les fonctions d'intendant en Bretagne. Dans la campagne de 1676, il donna de nouvelles preuves de sa bravoure et de son audace au siège de Condé, en enlevant une redoute à la tête de quelques grenadiers, ce qui amena la reddition de la place. Dans cette attaque, d'Aligny eut la cuisse droite traversée par un coup de mousquet. Pour le récompenser, le roi lui donna, le 3 octobre 1676, le gouvernement du fort de Pierre-Châtel, qui valait 2.860 livres, et il fut fait maréchal des logis des mousquetaires. Le roi lui avait donné, peu auparavant, une pension de 1.200 livres.

Le siège de Valenciennes eut lieu en 1677, sous les yeux de Louis XIV. Pierre d'Aligny y commandait un détachement lors de l'attaque de la place, et il y entra un des premiers. Après la prise de la ville, il reçut du roi (par une provision scellée du 29 mars 1677) une commission pour tenir rang de capitaine de cavalerie légère dans cette même compagnie des mousquetaires, où il n'était que maréchal des logis, « en récompense, dit le brevet, des preuves qu'il venoit de donner de sa valeur et de son expérience militaire à la prise de Valenciennes ». Il assista aux sièges de Saint-Omer, de Cambray, et à la bataille de Cassel. Il se jeta, avec les mousquetaires, dans Charleroy, attaqué par le prince d'Orange, et le contraignit à lever le siège (1).

Le grade de maréchal de camp semblait devoir être alors la juste récompense des glorieux services de d'Aligny, mais le comte de Forbin, qui ne l'aimait pas, mit tout en œuvre pour le desservir auprès de Louvois. Froissé de cette injustice, il se retira au château d'Aligny. Sa disgrâce dura dix ans. C'est pendant ce temps qu'il se maria, et que, deux ans après son second mariage, il se fit peindre, revêtu de son uniforme d'officier de mousquetaires. Il avait alors quarante-cinq ans. Au dos du tableau qui le représente, et d'après lequel la gravure, qui se trouve en tête de cette notice, a été faite, on trouve écrit : *Naquit au château d'Aligny, en juillet 1642. Touillet fecit, 1686.* Cette date de naissance est une erreur ; l'auteur des Mémoires nous dit lui-même qu'il est né en 1641. Le comte

(1) Notice consacrée à Pierre d'Aligny, dans la *Chronique historique militaire* de Pinard, tome VIII, page 72, aux Archives du Ministère de la guerre.

d'Aligny est peint sous l'armure de l'époque ; il porte une cravate en flot de ruban rouge, traversé par un jabot de dentelle. Les reins sont ceints de l'écharpe blanche, insigne du commandement. L'écusson est soutenu de deux lions, sommé d'une couronne de comte, et placé au-dessus de la croix de Saint-Louis.

Louis XIV, parvenu au faîte de sa puissance, voyait toute l'Europe se coaliser contre lui. Pour faire face à tant d'ennemis, il ordonna de lever dans toutes les provinces des régiments d'infanterie de milice, qui seraient à la charge de ces provinces. Sur la présentation du prince de Condé, il fit choix de Pierre d'Aligny, et lui donna la mission de former et de commander le régiment de la Généralité de Dijon, auquel il eut l'honneur de donner son nom. En même temps, le roi lui expédiait son brevet de colonel, le 1er janvier 1689, par un courrier qu'il lui envoya à son château d'Aligny. Lorsque le comte parut devant Louis XIV, celui-ci, se ressouvenant de ses services, lui dit qu'il l'avait préféré à tous les colonels réformés de sa province, et le nomma le *Brave d'Aligny*.

Aucun régiment de milice ne fut mieux recruté que le sien. Il était de vingt compagnies, de cinquante hommes chacune, presque tous anciens militaires, encadrés par des officiers d'élite. Pierre d'Aligny sollicita et obtint (ce qui était fort rare pour les régiments de milice) de faire la première campagne. Il reçut son ordre de départ pour Briançon, dont il prit le commandement le 8 avril 1689. Au mois d'avril 1690, il fut envoyé, avec son régiment, à la Rochelle, en prévision d'un débarquement des Hollandais, puis ensuite il alla rejoindre M. de Catinat, en Italie, qui y était entré avec une armée de vingt-cinq mille hommes.

L'auteur des Mémoires de Catinat (I, 97-98) donne de grandes louanges au régiment de milice de d'Aligny : « Le régiment de M. d'Aligny avoit toujours composé (à lui seul) deux bataillons. Il était arrivé depuis peu de la Rochelle à Pignerol, et comme Catinat étoit instruit du mérite de ce colonel, qui s'étoit distingué autrefois dans la charge du maréchal des logis d'une compagnie de mousquetaires, et depuis à la tête de son régiment dans les taillis d'Oulx, au passage des Barbets en Piémont, il voulut l'avoir dans son armée ; et ce régiment étant composé de vingt compagnies, il y en eut trois destinées pour le parc d'artillerie, et douze qui furent incorporées dans la brigade de la Sarre, que commandait M. du Plessis (1). » D'Aligny avait été assez heureux pour arriver

(1) Suit l'état des troupes de Catinat à la bataille de Stafarde. On y trouve le régiment de milice d'Aligny, colonel M. d'Aligny, à la 3e brigade, dite brigade de la Sarre.

au camp de Catinat l'avant-veille de la bataille de Stafarde, que ce grand capitaine gagna, le 18 août, sur le duc de Savoie. Bien que n'ayant que le grade de colonel, il eut le commandement d'une brigade, formée de neuf bataillons, faisant la gauche de la seconde ligne. Sa bravoure et son intelligence militaire lui valurent les éloges de Catinat. Après deux mois de repos au camp de Raconis, il alla au siège de Suze qui se rendit au bout de peu de jours. C'est dans cette ville qu'étant tombé dangereusement malade, il se fit porter à Briançon, puis rentra au mois de novembre en Bourgogne avec son régiment, pour y prendre, suivant l'usage d'alors, ses quartiers d'hiver.

Catinat n'oubliait pas les services de celui que, dans une lettre du 28 août 1693, il appelle « mon bras droit ». Il écrit du camp de Suze : « Je ne saurais mieux faire mon devoir que je l'ay déjà fait à votre égard en rendant compte à la Cour de vos services et de votre régiment, je l'ay fait avec justice étant aussy véritablement que l'on puisse être, Monsieur, votre... etc. A Suze, le 28 décembre 1690. Catinat. » — Catinat n'était pas une nouvelle connaissance pour le colonel d'Aligny ; il l'avait connu quand il était capitaine aux gardes, et de plus sa grand'mère, qui s'appelait de Montessus, était la tante de la première femme de Pierre d'Aligny.

La campagne de 1691 se fit encore pour d'Aligny dans les Alpes. Au mois de mars, il alla rejoindre avec son régiment M. de Catinat, qui venait de recevoir le bâton de maréchal de France, et il fut préposé à la garde de Fenestrel, le poste le plus important des vallées. En 1692, il reçut l'ordre de conduire son régiment à l'armée du duc de Noailles en Roussillon. Habitué qu'il était à la guerre de montagne, il rendit de grands services à son général qui, faute de troupes suffisantes, ne put entreprendre rien de sérieux. D'Aligny rentra en Bourgogne au commencement de décembre. Il s'était, durant cette campagne, comporté avec tant de distinction, que, pour le récompenser, le roi le nomma brigadier de ses armées, par brevet du 30 mars 1693. Peu de jours après, Louis XIV lui écrit :

« Monsieur le comte d'Aligny, désirant me servir de vous en votre charge de brigadier en mon infanterie dans mon armée d'Italie de laquelle j'ay donné le commandement en chef à mon cousin le maréchal de Catinat, je vous escrit cette Lettre pour dire que vous ayez à vous rendre en ma ditte armée et à Vous employer en la ditte qualité de Brigadier de mes armées, selon et ainsy qu'il

vous sera ordonné pour mon service par mon dit Cousin ou par mes Lieutenants Généraux sous luy en ma ditte armée, Vous assurant que les services que vous m'y rendrez me seront en particulière recommandation et la présente n'étant pour autre fin. Je prie Dieu, Monsieur le comte d'Aligny, qu'il vous ait en sa sainte garde. Escrit à Versailles le dernier avril mil six cent quatre-vingt-treize. Signé, Louis — Le Tellier (1). »

Le comte d'Aligny servit avec son nouveau grade à l'armée d'Italie, en 1693, 1694, 1695 et 1696. Le maréchal de Catinat faisait tant d'estime de son régiment et de lui-même, que bien qu'il ne fut que brigadier d'infanterie, il lui confia le commandement des vallées, c'est-à-dire de tout le pays situé entre Fenestrel et Briançon, avec dix bataillons sous ses ordres. D'autres faveurs lui étaient réservées. A la seconde promotion qui en fut faite, en 1694, il fut reçu à Versailles par le roi, chevalier de Saint-Louis, et eut l'honneur d'être le premier chevalier créé en Bourgogne au nom du roi. Deux ans après, il obtint par provisions du 1er mai 1696, la charge de grand bailli d'épée du Charollais et le gouvernement de la cité d'Autun. Ces deux charges avaient été pendant plus de deux cent ans dans la maison des comtes de Coligny. Elles étaient la récompense honorifique de glorieuses blessures et de longs services bien plus qu'une source de revenus pour leur titulaire; les appointements en valaient peu de chose : quatre cent trente francs par an. D'Aligny reçut, à cette occasion de Louis de Bourbon-Condé, la lettre suivante :

« Je vous suis obligé de m'avoir mandé que le Roy vous avait donné le gouvernement et la charge de Grand Bailly du Charollais; la justice qu'on vous a rendue m'a donné d'autant plus de joye que je souhaitais qu'il vous arrivât

(1) Archives de la famille Quarré d'Aligny. Ces archives contiennent, avec de nombreuses lettres de princes et de généraux adressées au comte d'Aligny, les brevets suivants :

1° Commission de maréchal des logis des mousquetaires.
2° Commission de capitaine gouverneur des forts de Pierre-Châtel.
3° Commission de colonel d'un régiment de milice d'infanterie.
4° Brevet de brigadier d'infanterie des armées du roi.
5° Provisions de grand bailli d'épée du Charollais.
6° Provisions de la charge de gouverneur des ville et cité d'Autun.
7° Instruction du maréchal duc de Villars à M. le brigadier d'Aligny pour recevoir des chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis. C'est ce qui a donné lieu à la fable *qu'il en créait.*

quelque chose d'avantageux. Je vous remercie de ce que vous me marquez de votre armée..., etc... — Au camp de Machelen, le 21 juin 1696, Louis de Bourbon. »

La campagne de l'année 1695 fournit au brigadier d'Aligny une nouvelle occasion de se distinguer. Il avait été prévenu qu'un important convoi d'argent, destiné à payer l'alliance du duc de Savoie, devait passer de Briançon à Fenestrel, c'est-à-dire sur le territoire soumis à son commandement, et ses espions l'avaient informé d'autre part que les Barbets se préparaient à piller le convoi au passage. Ses dispositions furent habilement prises pour tromper ses ennemis. Il envoya à Briançon l'ordre de faire partir un convoi de bœufs, à la place des cinq mulets chargés des barils renfermant l'argent, puis il fit monter deux bataillons au col de Pis, sous le commandement de M. de Vaugrenant, et donna l'ordre au marquis de Novion de disperser, avec son détachement, les Barbets dès qu'ils tomberaient sur le convoi. Ces ordres donnés, d'Aligny, alla avec deux autres bataillons, renforcer Vaugrenant au col de Pis. Ce qu'il avait prévu arriva. Les Barbets, rencontrant une sérieuse résistance à l'attaque du convoi, remontèrent précipitamment le col de Pis pour gagner leur vallée. Mais là, ils furent enveloppés par les bataillons de d'Aligny, et plus de huit cents des leurs furent tués ; les deux chefs barbets furent pris. Le lendemain, le convoi d'argent partit de Briançon et passa sans encombre. Catinat, après avoir reçu le rapport de cet engagement, écrivit au brigadier d'Aligny :

« Vous m'informez, Monsieur, en homme de guerre tout couvert de sang et de laurier de ce qui s'est passé au col de Pis, et celuy de Lalbergente; je trouve que les Barbets ne doivent être contents ny de vous ny de leur expédition. En vérité, l'on ne sçaurait dire trop de bien de la diligence, du courage et de l'action de Monsieur de Vaugrenan. J'ay envoyé tout de suite au Roy et à M. de Barbésieux ce que vous m'en avez mandé. A l'égard des prisonniers des ennemis que vous avez fait, il faut les envoyer avec les deux chefs par le col de Lalbergente, vous envoierez aussy un tambour qui répétera les nôtres. Envoyez-moi un détail des morts et remplissez les employs subalternes. Je suis..., etc...

« Au camp de Pinache le 20 juillet 1695. Le maréchal de Catinat. »

La campagne de 1696 offrit peu d'intérêt. D'Aligny se trouva au siège de Valence et la paix se fit avec le duc de Savoie. En 1697, il fut envoyé à Luxem-

bourg pour servir sous les ordres du comte d'Harcourt. La paix, signée à Ryswich, fut suivie du licenciement des régiments de milice (1). Le régiment du comte d'Aligny ayant été licencié par ordre du 16 mai 1698, on l'entretint, par ordre du même jour, colonel réformé à la suite du régiment de Nivernais, et on lui donna le commandement de la citadelle de Besançon.

« On n'avoit, dit le comte d'Aligny dans ses mémoires, que le mois de juin à servir, et après cela, on étoit payé de toute l'année. »

Cependant, la mort du roi d'Espagne fit bientôt surgir contre la France une nouvelle coalition devant laquelle la fortune de Louis XIV faillit sombrer. Rappelé par lettres du 26 mars 1701, d'Aligny alla remplir en Italie ses fonctions de brigadier, à l'armée que l'incapable maréchal de Villeroy était chargé d'opposer au prince Eugène, général des Impériaux. Ce fut pour la France une funeste campagne. Pendant une nuit noire d'hiver (1er février 1702), les Impériaux, se glissant par un égout dans Crémone, surprirent les Français endormis. Après une lutte longue, sanglante et acharnée, les Impériaux furent repoussés, mais ils emmenaient avec eux des prisonniers de marque : Villeroy, le chevalier de Croüi, le brigadier d'Aligny et d'autres officiers généraux (2).

Ce malencontreux événement fut le dernier de la carrière militaire de d'Aligny. Elle lui avait, pendant quarante ans, procuré plus d'honneur que de profit. Un manuscrit sans nom d'auteur, et contemporain du brigadier, s'exprime ainsi à son sujet : « Les plus fameux généraux en faisaient grand cas et avec un peu plus de persévérance, et moins d'amour pour une jeune et jolie femme qu'il aima au-dessus de sa fortune, il l'aurait faite plus considérable et aurait mis ses enfants en état de paraître, mais après avoir vendu plusieurs terres, il ne lui resta que l'honneur d'avoir bien servy… »

Doit-on voir encore une preuve de cette faiblesse de cœur, mise au compte du brigadier d'Aligny, dans cette lettre que lui écrivait le maréchal de Catinat : « Vous ne trouverez plus la Comtoise à Briançon qui aurait eu grand plaisir de vous revoir après toutes les tendresses que vous avez eues pour elle. Oulx, le 15 avril 1695. » Catinat lui écrit de nouveau : « Je vous envoie les ordres pour renvoyer le régiment de Vaugrenant en Franche-Comté, vous le chargerez, comme je l'en prie, de faire remettre à Besançon cette fille chez ses parents. »

(1) Général Susane, *Histoire de l'infanterie française*.

(2) Extrait de la *Chronologie militaire*, de Pinard, tome VIII, page 72 ; archives du Ministère de la guerre.

Le comte d'Aligny, dans ses Mémoires, se défend vivement de cette galanterie, que les mœurs de l'époque étaient loin de réprouver : « On a fait, dit-il, bien des contes de cette fille et de moi. » Ceci, au reste, importe peu à la postérité, et ce qu'il est essentiel de mettre en relief dans le caractère du brigadier d'Aligny, c'est son absolu désintéressement qui lui fit négliger le soin de ses affaires en toutes les circonstances. Avant qu'il n'allât rejoindre M. de Noailles en Catalogne, les Etats de Bourgogne se trouvant assemblés, M. le Prince fit valoir devant eux l'économie que d'Aligny leur procurait, en ramenant toujours son régiment dans un bon état d'entretien et en ne le laissant jamais plus de trois mois d'hiver à la charge de la province. Les Etats, par reconnaissance, accordèrent alors au comte d'Aligny une gratification de 1.500 livres. D'Aligny remercia vivement Condé et refusa le don des Etats (1).

Sans doute, comme tout bon gentilhomme, il allait, chaque hiver, entre deux campagnes, faire sa cour au roi et à Mme de Maintenon, et ses brillants services lui valurent une modeste pension. Il n'en dut pas moins vendre ses terres de Mimande, de Gouloux, et ce qu'il possédait à Chaudenet et à Bellenot. Pareil désordre dans ses affaires n'a rien qui doive nous surprendre. Dédaigneux, comme tous les seigneurs de son temps, du menu soin des choses de l'économie domestique ; obligé qu'il était de faire une grande dépense à l'armée, où il lui fallait tenir table ouverte, il partageait la destinée commune des officiers qui dépensaient au service du roi le plus clair de leurs biens. Sauf quelques rares créatures de la Cour de Versailles, les généraux de Louis XIV ne faisaient pas fortune. Tout conspirait d'ailleurs alors à l'irrémédiable décadence de la noblesse féodale. Pendant qu'elle recevait le coup mortel de la Monarchie absolue, de la centralisation et de Louis XIV, les seigneurs, de leurs propres mains, consommaient sa ruine par le faste, la prodigalité et toutes les folies de la vie de cour à Versailles. On eut dit qu'ils voulaient étouffer tout à la fois dans le luxe exagéré de leur vie et sous le fracas des batailles, les regrets de leur indépendance mutilée.

Le comte d'Aligny avait cependant recueilli un opulent patrimoine; il avait

(1) D'Aligny s'étant emparé du château de Montréal à la tête d'un détachement de mousquetaires, il ne voulut pas toucher au riche butin qui s'y trouvait renfermé. Ses mousquetaires furent moins scrupuleux. L'un d'eux s'approchant de lui : « Mon officier, dit-il, puisque vous ne voulez pas profiter de rien, il faut cependant que vous ayez quelque chose », et il lui donna un sifflet.

été institué, par testament du 8 septembre 1649, héritier universel de Vivande de Bouillard, tante de Marguerite de la Serrée, sa mère, et veuve de Pierre de Xaintonge, avocat général au Parlement; il était l'héritier d'Etienne d'Aligny, son oncle, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, qui lui avait légué les terres de Mimande, Vaublanc et Chaudenet en partie; enfin, deux riches mariages étaient venus égaler sa fortune à celles des plus puissants seigneurs de la province. Le 23 septembre 1682, il épousa, à Rully, Jacques Philippine de Montessus, fille de Philippe Bernard de Montessus, baron de Rully, et d'Adrienne-Françoise de la Touvière de Servignat. Celle-ci lui apporta en dot la seigneurie de Jully, près Arnay-le-Duc (1).

Pierre d'Aligny se remaria en secondes noces, le 14 février 1684 (2), à Colombe d'Anstrude, fille de Claude, baron d'Anstrude, chevalier, seigneur de Bierry, gentilhomme de la garde de la manche Ecossaise du roi, et de dame Françoise de Chargère de la Boutière (3). Le mariage eut lieu au château de Bierry; y assistèrent comme parents : Etienne Quarré, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, François Quarré, avocat général au parlement de Bourgogne, tous deux frères germains dudit marié.

Les dernières années du comte d'Aligny s'écoulèrent dans son château de Jully. C'est là que le roi Louis XV lui adresse, en 1723, la lettre suivante :

« Monsieur le comte d'Aligny. Les services que le sieur d'Allery Despesse, lieutenant colonel réformé d'infanterie a rendus au feu Roy mon très honoré seigneur et Bisayeul de Glorieuse Mémoire et ceux qu'il continue de me rendre

(1) Reprise de fief et dénombrement du 11 mars 1683 de la seigneurie de Jully-les-Arnay, par Pierre Quarré de Châtel-Regnault, chevalier, gouverneur pour sa M. de Pierre Châtel, baron d'Alligny, en qualité de mari de D[elle] Philippe de Montessus, à laquelle la dite seigneurie de Jully a été constituée en dot par Philippe de Montessus, son père, baron de Rully, et dame Adrienne-Françoise de la Touvière, son épouse, par leur contrat de mariage du 21 septembre 1682, reçu Menée, notaire audit Rully (Archives de la Côte-d'Or, B. 10858, cote 25).

(2) Le mariage de Pierre d'Aligny et de Colombe d'Anstrude fut contracté par devant M[e] Raymond, notaire royal à Santigny, assisté de M[es] Jean Gauthier et Pierre Bollard.

(3) En 1649, Françoise de Chargère la Boutière, porta la terre de ce nom à Claude d'Anstrude, son époux. Les Anstrude blasonnaient leur écu, « coupé, emmanché de sable sur argent de trois pièces ». Deux membres de cette famille, originaire d'Ecosse, Robert et David, vinrent s'établir en France, en 1515, et servirent dans la garde écossaise de François I[er]; le second est la tige de la branche fixée en Bourgogne. La paroisse d'Anstrude s'appelait autrefois Bierry, et le fief d'Anstrude fut érigé en baronnie en 1737.

m'ont convié à l'associer à l'Ordre militaire de Saint Louis, mais comme son éloignement ne luy permet pas de faire le voyage qui serait nécessaire pour être par moy receu audit ordre, de l'avis de mon oncle le duc d'Orléans Régent, je vous ay choisy et commis pour en mon nom le recevoir et admettre à la dignité de chevalier de Saint Louis. Je vous écrit cette lettre pour vous dire que mon intention est que, conformément à l'instruction qui vous a été cy devant adressée en pareil cas, vous ayez à procéder à la réception dudit sieur d'Allery Despesse, et la présente n'étant pour autre fin. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le comte d'Aligny, en sa sainte garde. Escrit à Versailles le 30e jour de janvier 1723.

« Signé Louis, et plus bas Le Blanc. »

Le comte d'Aligny mourut au château de Jully, le 17 février 1730, à l'âge de 89 ans, et il fut inhumé dans le chœur de l'église de Magnien, village du bailliage d'Arnay-le-Duc. Courtépée a vu sa tombe, remplacée maintenant dans l'église de Magnien, par un marbre fixé au mur du chœur. Il avait assisté aux assemblées des Etats de Bourgogne de 1679 et de 1682. A sa réception, on reconnut que ses auteurs avaient eu entrée et voix délibérative dans la Chambre de la noblesse, et que ceux de sa famille avaient eu le titre et la qualité de chevalier. Ces constatations furent exigées en vertu du nouveau règlement du 18 août 1679.

Pierre Quarré d'Aligny demeurera dans l'histoire l'un des personnages les plus considérables de la Bourgogne sous le règne du grand roi ; comme les de Tyard, les Bouton de Chamilly, les la Guiche, les Coligny, les du Blé d'Uxelles, les Saulx-Tavanes, les la Baume-Montrevel, les la Magdeleine de Ragny, les Moyria, les Drée, les Nagu, et tant d'autres qui remplissent les armées de Louis XIV, il a illustré la province et s'est montré le digne émule des anciens chevaliers bourguignons. Ce n'était pas seulement un vaillant soldat (les mousquetaires de la compagnie de M. d'Artagnan ne l'étaient-ils pas tous)! (1), et un officier plein de mérite et d'expérience, c'était aussi un homme d'un esprit agréable et cultivé. Il avait conquis l'estime et l'affection des princes de la maison de Condé et de presque tous les grands généraux du siècle de Louis XIV. Nous avons encore les lettres que lui adressèrent les maréchaux de Vauban, de Tessé,

(1) « Les mousquetaires du Roi ont cela de particulier qu'il y a bien plus de peine à les arrêter qu'à les faire aller en avant. » (Mémoires du Comte d'Aligny).

d'Harcourt, d'Huxelles, de Catinat, de Noailles, de Montesquiou, de Médavy, les princes de Condé et de Vendôme, le ministre Louvois, le comte d'Artagnan, neveu du capitaine des mousquetaires, etc..... Elles sont fort nombreuses et formeraient la matière d'un gros volume (1).

Le brigadier d'Aligny a d'autres titres plus personnels au souvenir de la postérité; il a laissé des *Mémoires militaires,* curieux par beaucoups de détails, bien que ne présentant pas un intérêt soutenu dans toutes les parties. Ils commencent ainsi :

« Me trouvant dans un âge avancé, après quarante campagnes faites ou dans la Maison du Roi ou dans l'infanterie, travaillé de plusieurs fatigues et blessures, j'ai cru devoir laisser à mes enfants quelques souvenirs des principaux faits de ma vie, et en même temps les instruire des événements les plus remarquables arrivés de mon temps en ce Royaume.

« Si ces Mémoires tomboient en d'autres mains, on verra bien qu'un militaire qui est entré fort jeune au service, s'est étudié davantage à bien faire qu'à bien écrire. Il ne faut chercher ici que des faits où j'ai songé seulemcnt à ménager la vérité! »

La vérité elle-même ne s'y trouve pas toujours et on a relevé quelques inexactitudes de faits et plusieurs erreurs de dates. Faut-il s'en étonner? l'auteur, au déclin d'une longue vie, écrivait de mémoire et probablement sans notes. Mais il s'agit bien évidemment là d'un ouvrage *de bonne foi.*

Le comte d'Aligny était militaire, homme de cour et homme du monde; il n'a jamais eu de prétention au titre d'homme de lettres. Il écrivait pour ses enfants et pour lui-même, peut-être pour ses plus intimes amis : assurément il n'écrivait pas pour le public.

Le manuscrit autographe de ces mémoires a dû être légué au Grand Sémi-

(1) Les correspondances les plus nombreuses et les plus familières sont celles du grand Condé et du maréchal de Vauban, qui appelle d'Aligny « mon cher voisin ».

« Je suis ravi, Monsieur, de me trouver dans le souvenir d'un aussy galant homme que vous l'êtes. Je ne scay pas quand je pourray aller dans le Morvant notre patrie commune et celle des demy héros, quoy que j'en aye grande envie ce ne sera qu'au commencement de l'automne. Lorsque j'y seray vous me ferez l'honneur de me venir voir sans doute. Je vous y recevray en bon voisin et camarade de guerre, de mon mieux, et vous pouvez compter d'y boire votre bonne part du meilleur vin que j'auray. Je suis de tout mon cœur, Monsieur mon cher voisin, votre... etc.

« A Paris le 7 avril 1706, le maréchal de Vauban. »

naire d'Autun par un des membres de la famille d'Aligny, car c'est dans la bibliothèque de cet établissement religieux qu'il se trouvait au moment de la Révolution. Il tomba par la suite entre les mains du curé d'Arnay-le-Duc, qui l'égara au milieu des embarras d'un déménagement. Qu'est-il devenu depuis lors? Nous l'ignorons. Mais il en existe un très grand nombre de copies, dont le texte, ainsi que nous avons pu en juger, diffère sensiblement les uns des autres. L'historien Camille Rousset en possédait une, provenant de la bibliothèque Monmerqué. Il s'en trouve une autre à la bibliothèque de l'Arsenal (M. S. tome I, nº 3723; des manuscrits français relatif à l'histoire) copiée, dit-on, au XVIIIe siècle sur le manuscrit original par l'abbé Boullemier, le savant bibliothécaire de la ville de Dijon. Un autre exemplaire reposait naguère encore au château de Jully. Par quelle aventure se trouve-t-il maintenant à la bibliothèque de Dijon? Nous ne saurions le dire. Cette nouvelle destination a eu du moins l'avantage de le mettre plus à la portée du public, et il a servi de modèle à de très nombreuses copies.

Quoi qu'en dise Courtépée, qui vraisemblablement ne les avait jamais lus, ces Mémoires étaient-ils réellement dignes de l'impression? M. Paul Foisset, membre de la Société d'archéologie de Beaune, l'a jugé ainsi. Il en a commencé la lecture à la Société de Beaune, dans la séance du 5 novembre 1885, et sa mort étant survenue, la lecture du manuscrit a été continuée, à la séance du 1er avril 1886. par M. Henri Cyrot. C'est à la suite de cette communication que la Société d'archéologie a ordonné l'impression de ces Mémoires. La publication en a été faite intégralement et littéralement; le respect du texte de l'auteur a été poussé au point de n'y absolument rien changer et de n'y ajouter aucun éclaircissement historique. Pouvait-il en être autrement dans les conditions où cette publication à été faite? Ce scrupule n'en doit pas moins paraître excessif, quand il s'agit d'une composition aussi décousue que celle du comte d'Aligny. C'est un journal où les faits sont placés sans ordre chronologique et racontés au fur et à mesure des souvenirs de l'auteur. Or, ces souvenirs, quelquefois bien éloignés, mettent souvent le narrateur en défaut et le font tomber dans de fréquents anachronismes (1).

(1) Au moment où parut la publication ordonnée par la Société d'archéologie de Beaune, un membre de l'Académie de Besançon et de Metz, M. Amédée Beneyton, préparait une édition des Mémoires de d'Aligny, accompagnée d'éclaircissements historiques, et dans laquelle il rétablissait l'ordre chronologique de quelques faits, sans altérer du reste en rien le texte primitif. La mort prématurée de ce travailleur érudit et consciencieux arrêta seule l'exécution de ce projet.

Du mariage de Pierre Quarré d'Aligny avec Philippine de Montessus, est né :

1° PHILIPPE QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, comte d'Aligny, qui suit.

De son second mariage avec Colombe d'Anstrude, vinrent :

2° FRANÇOISE QUARRRÉ D'ALIGNY, morte religieuse Bernardine à l'abbaye de Tart, à Dijon.

3° ANDRÉ-DENIS QUARRÉ D'ALIGNY, né le 4 août 1688, reçu le 7 avril 1704, page en la grande écurie du roi, et admis en 1705 dans la 1re compagnie des mousquetaires. Il fut très grièvement blessé à la tête à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709, et mourut en 1721, sans avoir été marié.

4° VICTORINE QUARRÉ D'ALIGNY, religieuse au couvent des Ursulines de Montbard.

5° BENIGNE QUARRÉ D'ALIGNY, religieuse au couvent des Ursulines de Montbard.

6° CLAUDE QUARRÉ D'ALIGNY, qui servit au régiment de la Chesnelaye, fut gouverneur d'Autun en 1723, et mourut sans alliance en 1730.

7° ÉTIENNE QUARRÉ D'ALIGNY, qui a fait la branche des *Seigneurs de Bouze*, (rameau C, qui suivra).

8° CHARLES-FRANÇOIS QUARRÉ D'ALIGNY, chevalier, possédait en toute justice le fief de Montregard, dépendant de Manlay, au bailliage d'Autun, et il se qualifiait dans les actes, seigneur de Montregard, Chevanne, Visernoux, Versole et partie de Manlay.

Le brigadier d'Aligny avait soixante-deux ans quand Charles-François vint au monde, le 19 février 1702. Il fut lieutenant au régiment de la Chesnelaye, puis capitaine au régiment de Villefort, infanterie, et pensionnaire du roi. Il assista en 1763 à l'assemblée des Etats de Bourgogne. Il avait épousé, en 1736, Louise-Josèphe Buffot de Millery, fille de Gabriel Buffot, écuyer, seigneur de Millery, et de Louise Dupuy du Chanseau (1). De leur mariage vint :

Louise-Gabrielle Quarré de Montregard, mariée à Louis-Armand-Désiré de Damoiseau, écuyer, seigneur de Colombier, Nantoux, Chaudenay, capitaine d'artillerie, ingénieur ordinaire du roi, chevalier de Saint-Louis, fils de François de Damoiseau, seigneur de Villars et Dampierre, et de Marie-Françoise-Josèphe Druat, dame d'Aubry (2).

Du mariage de Louise-Gabrielle d'Aligny de Montregard avec Désiré de Da-

(1) Simon Buffot, receveur des Etats au bailliage d'Autun en 1669, avait acheté le fief de Millery de Charles Quarré, écuyer, et en avait fait la même année son hommage au seigneur de Dracy.

(2) Archives de Mâcon, E, 195.

moiseau, issut un seul fils, marié à Mlle Buffot de Millery, fille du seigneur de Millery, et de Marie-Françoise de Bony, d'une famille du Nivernais.

XI. — PHILIPPE QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, comte d'Aligny, seigneur de Jully, Malpertuy, Souvert, et Fontaines en partie, dit d'Aligny *la jambe de bois*, naquit le 15 octobre 1683. Il fut capitaine d'infanterie au régiment de Perrin en 1701, fit les campagnes de la guerre de la succession d'Espagne, et se comporta très vaillamment à Landau, où il fut assiégé deux fois. Le 11 septembre 1709, il eut une jambe emportée d'un coup de canon à la bataille de Malplaquet. Il obtint du roi le 2 septembre 1710, avec la croix de chevalier de Saint-Louis, une pension de 1000 livres, en considération (disait le décret) de ses longs services et de ses blessures.

Philippe, comte d'Aligny, épousa le 28 juillet 1721, Claudine de Mauroy, fille de Pierre-Claude de Mauroy, écuyer, lieutenant-colonel de Condé-cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Marguerite de la Rivière (1). Claudine, née à Marcheseuil, le 20 novembre 1691, était veuve de Roch-Philibert de Couvroy, écuyer, seigneur de Souvert. Elle fut inhumée le 4 septembre 1744 à Magnien. Elle avait apporté en dot à son mari le fief de Souvert, dépendant de la baronnie de Lucenay-l'Evêque; mais son fils, Gabriel-Etienne Quarré, le vendit, en 1761, à Edme de Jaucourt.

Philippe Quarré d'Aligny vendit en 1743 la seigneurie d'Aligny à M. de Choiseul-Gouffier, père du baron de Choiseul-Bussières, ambassadeur du roi à Turin. Le château d'Aligny est aujourd'hui converti en ferme et n'offre rien d'intéressant.

C'est à Arnay-le-Duc que le comte d'Aligny mourut le 7 février 1776, à la suite d'un hiver extrêmement rigoureux, et lorsqu'on avait l'espoir de lui voir achever son siècle. Il avait quatre-vingt treize ans et était le doyen des officiers de France. Avant de rendre le dernier soupir, il sembla reprendre sa

(1) Mauroy : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois couronnes ducales d'argent ou d'or ». Famille originaire de Troyes. Etablie dans l'Autunois au XVIe siècle, elle a été condamnée comme usurpatrice en 1665 ; mais il est probable qu'elle obtint depuis un arrêt de maintenue, puisqu'elle entra aux Etats de 1775 sur preuve de cinq degrés de noblesse. Elle a fourni un colonel de Médoc, deux lieutenants généraux en 1718 et 1748, qualifiés marquis de Mauroy. (Beaune et d'Arbaumont, *La noblesse aux Etats...*, p. 236.)

force ordinaire, et en présence de plusieurs officiers, qui ne le quittaient pas, dit à un ancien sergent du régiment du roi, l'ayant veillé :

« Tu vois ma situation, il fait grand jour, pars à l'instant et vas à Jully en rendre compte à mon fils.

— Que lui dirais-je ? demanda le sergent.

— Dis-lui que je graisse mes bottes pour prendre le chemin de l'éternité. »

Regardant par la fenêtre, ce sous-officier hésitait à partir, disant :

« Mais, monsieur le comte, il pleut à verse !

— Morbleu ! répartit notre vieux guerrier, est-ce qu'un soldat, qui a passé les nuits au bivouac et a été aux coups de fusil, doit s'arrêter pour un peu d'eau ? »

Le sergent confus, se décida à se mettre en route. Mais le vieillard le voyant enfin tourner le dos, s'écria en levant les yeux au ciel, et avec ce ton militaire qu'il conserva jusqu'au dernier moment :

« Mon Dieu ! il ne faut pas être surpris qu'avec de pareils B..., nous ayons été battus à Malplaquet, car son régiment y était ! »

Il mourut avec un sang-froid vraiment héroïque. Les derniers honneurs militaires lui furent rendus par les nombreux officiers résidants à Arnay ou dans le voisinage, et en présence de tous les habitants qui le vénéraient. Son cercueil fut porté par huit sergents à l'église de Magnien, où il avait demandé à être enterré (1).

Le comte Philippe d'Aligny et Claudine de Mauroy eurent sept enfants :

1° LOUIS QUARRÉ D'ALIGNY, seigneur de Jully, né le 30 avril 1722, à Jully. Page de la chambre du roi, du 1er janvier 1740 au 1er janvier 1741 ; lieutenant en second au régiment de Boulonnais (infanterie) le 8 mars 1742 ; enseigne le 10 juin 1742 ; lieutenant le 9 janvier 1743 ; capitaine le 11 novembre 1746. Il a fait les campagnes de la guerre de la succession d'Autriche et a quitté le service pour raisons de santé en 1754 (2). Il mourut à Paris sans postérité à la suite de blessures reçues dans un combat en Bavière.

2° CLAUDE QUARRÉ D'ALIGNY, né en 1724, qui suit.

(1) Note écrite au moment de la mort de Philippe Quarré d'Aligny, par un officier d'Arnay-le-Duc, M. J.-E. Lavirotte.

(2) Archives du Ministère de la guerre.

3° ETIENNE QUARRÉ D'ALIGNY, seigneur de Souvert, né à Jully le 24 juin 1726. Volontaire au régiment de Boulonnais (infanterie) en 1740 ; lieutenant en second le 8 mars 1742 ; enseigne le 10 juin 1742 ; lieutenant le 9 juin 1743 ; capitaine au régiment d'Artois (infanterie), le 27 septembre 1745. Il a fait les campagnes de la guerre de la succession d'Autriche, et il a quitté le service le 1er septembre 1755 (1). Il mourut à Versailles, à son retour de l'Amérique, sans laisser de postérité.

4° PIERRETTE-CLAUDINE QUARRÉ D'ALIGNY, née le 20 août 1727, religieuse aux Ursulines d'Arnay-le-Duc.

5° LOUISE-THÉRÈSE QUARRÉ D'ALIGNY, née le 2 avril 1729, religieuse aux Ursulines d'Arnay-le-Duc.

6° ANTOINETTE-GENEVIÈVE QUARRÉ D'ALIGNY DE JULLY, née le 12 avril 1730, religieuse bernardine de l'abbaye de Tart, à Dijon.

7° ETIENNETTE-MADELEINE QUARRÉ D'ALIGNY DE SOUVERT, née le 4 décembre 1732, reçue à Saint-Cyr le 29 janvier 1744, sur preuve de 140 ans de noblesse. Elle épousa, le 6 avril 1763, à Cussy-la-Colonne, Jean-Baptiste-Marie-Bernard de Montessus, comte de Ballore, né le 7 mai 1720, fils de Paul-Henri-Bernard de Montessus, marquis de Rully, et de Marie-Charlotte de Montessus-Choiseul, sa cousine.

XII. — CLAUDE-MARIE QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, comte d'Aligny, écuyer, seigneur de Jully, de Malpertuy et de Magnien, au bailliage d'Arnay-le-Duc, né à Jully le 17 avril 1724, fut volontaire au régiment Dauphin (cavalerie), le 1er avril 1736; lieutenant en second au régiment de Boulonnais, le 26 mars 1740; enseigne, le 27 août 1740; lieutenant, le 10 juin 1742; capitaine, par brevet du 11 novembre 1746; chevalier de Saint-Louis, le 18 juillet 1758. Il fit les campagnes de la guerre de la succession de Pologne, se retira le 1er janvier 1761 (2), et mourut en l'an III de la République, à la suite d'une longue détention révolutionnaire.

Il avait épousé Claude-Elisabeth Joly de Bévy, fille de Joseph Joly, seigneur de Bévy, la Tour Bandin, la Berchère, Vosne, Flagey..... président à la Chambre

(1) Archives du Ministère de la guerre.
(2) Archives du Ministère de la guerre.

des comptes, et de Marie Portail (1). Il en eut Philippe-Marie-Pierre Quarré d'Aligny, mort à l'âge de seize ans.

Après la mort de son fils, Claude Quarré de Jully épousa en secondes noces, Madeleine-Charlotte-Félicité Languet de Sivry, née le 1er novembre 1757, fille de Claude-Charles Languet, seigneur de Sivry et de Beauvoisin, écuyer, receveur des impositions royales du bailliage d'Arnay-le-Duc, pourvu en 1774 d'une charge de secrétaire du roi en la chancellerie du parlement de Bourgogne, et de Laurence Le Breton de Corbelin.

Madeleine Languet de Sivry fut inhumée à Magnien le 6 octobre 1802. De ce mariage vinrent :

1° ANTOINE-LÉONARD QUARRÉ, comte d'Aligny, qui suit.

2° MARIE-FERDINAND-AGATHANGE-HECTOR-BERNARD QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, vicomte d'Aligny, né le 24 avril 1789, à Arnay-le-Duc, mousquetaire à la première compagnie, de 1814 au 13 mars 1815, lieutenant aux cuirassiers de Monseigneur le prince de Condé, de 1815 jusqu'au mois de mai 1819, épousa, en février 1817, Jeanne-Baptiste-Anne Duchemains, née le 27 août 1796, fille de Claude-Marie Duchemains, inspecteur des domaines de l'Etat (2), et de Marie-Marguerite Raffatin. Il mourut le 23 janvier 1873, à Arnay-le-Duc ; sa femme était décédée à Autun le 3 janvier 1871, à l'âge de 75 ans. De leur union sont issus :

*a)* Marie-Antoinette-Clotilde Quarré de Château-Regnault d'Aligny, née à Autun, le 15 juillet 1818, mariée le 22 septembre 1841, à Claude-Amédée-Marie, comte de Lichy de Lichy, capitaine d'infanterie, fils de Marie-Joachim, comte de Lichy de Lichy, et de Marie-Louise Giraud de Montrond.

*b)* Ludovic-Etienne Quarré de Château-Regnault, vicomte d'Aligny, né à Autun, le 11 mai 1820, fut nommé maire de Magnien sous le régime impérial et administra pendant de longues années cette commune avec le plus grand dévouement. Il avait épousé, le 3 juillet 1849, Marie-Yolande de Montmorillon, née à Autun, le 31 juillet 1827, fille de Louis-Bonaventure-

(1) Marie Portail, veuve de Joseph Joly de Bévy, président aux comptes, se remaria, le 8 janvier 1748, avec Abraham Guy de Migieu, marquis de Savigny, conseiller au parlement de Bourgogne, dont elle n'eut pas d'enfants. (Sauvage des Marches, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, p. 52.)

(2) D'une ancienne famille de l'échevinage d'Autun, les Duchemains portaient : « d'argent, à la tête de Maure de sable, tortillée du premier métal, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une dextre appaumée, le tout de gueules ».

Léopold, marquis de Montmorillon (1), capitaine au 8e régiment d'infanterie de ligne, officier d'ordonnance du général baron Thiébault, décoré du lys, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Jeanne-Hélène Mynard de Lessart. Le vicomte Ludovic d'Aligny est mort le 24 janvier 1877, au château de la Chaume, près d'Arnay-le-Duc. Sa veuve est décédée le 19 mars 1886, à Besançon. Ils ont laissé de leur mariage une fille unique qui suit :

Marie-Anne-Hélène Quarré de Château-Regnault d'Aligny, née à Autun, le 22 août 1853, décorée de l'Ordre de Charles VII, le 30 septembre 1875, mariée à Dijon, le 28 novembre 1872, avec Marie-Auguste-Donat-Raoul de Pillot, comte de Coligny-Châtillon, et du Saint-Empire, né au château de Choye, le 4 janvier 1846, sous-lieutenant, le 9 août 1870, au 41e de ligne; lieutenant, le 3 mai 1873, au 21e bataillon de chasseurs à pied, puis au 3e bataillon de la même arme; chef de bataillon au 57e régiment territorial d'infanterie, le 16 mars 1878; démissionnaire en 1888; commandeur de Saint-Sylvestre, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre équestral du Saint-Sépulcre de Jérusalem, officier de l'Ordre équestre de Saint-Marin; chambellan intime de S. S. Léon XIII; membre du Conseil héraldique de France; fils aîné de Marie-Esprit-Eugène-Louis de Pillot, marquis et comte de Coligny-Châtillon, comte de Horneburg, comte et baron du Saint-Empire, baron de Beaupont, et de Louise-Georgine-Elisabeth-Nancy de Thoisy (2).

(1) On connaît le trait de chevaleresque loyauté qui a autorisé les aînés des maisons de Montmorillon et d'Anglure à porter héréditairement le prénom de Saladin. Celle de Montmorillon remonte, d'après la Chesnaye des Bois, à Bernard, surnommé *Quatre-Barbes*, qui vivait à la fin du xe siècle, et dont le fils, Ranulphe, épousa Agnès de la Marche. Armes : « d'or à l'aigle de gueules ».

(2) La maison de Pillot, originaire du bourg d'Arlay, au comté de Bourgogne, compte parmi les plus anciennes de sa province. Un nobiliaire de 1679 par Thomas Varin, seigneur d'Audeux, donne sa filiation depuis Jehan de Pillot, chevalier, vivant en l'an 1300. Thomas de Pillot, son quatorzième descendant, épousant, au milieu du xviiie siècle la dernière héritière du nom et des armes de la maison ducale de Coligny, *releva régulièrement*, en vertu de lettres royales données dès 1718, à son beau-père le comte Charles-Léopold de Coligny (et qui prévoyaient le cas où celui-ci n'aurait que des filles), *les titres, noms et armes de sa femme*. — Les titres héréditaires de comtes de Horneburg et du Saint-Empire furent concédés par diplômes des 2 mai et 2 septembre 1761, signés de François Ier, empereur d'Allemagne, à la comtesse Thomas de Pillot et à ses descendants, en compensation des droits abandonnés par elle à la maison régnante de

*c)* Louise-Zoé-Quarré de Château-Regnault d'Aligny, née à Magnien, le 7 août 1822, mariée le 26 mars 1846, à François-Victor-Charbon de Valtange, fils de Philippe Charbon de Valtange et d'Anne-Cécile Regnard.

3° JEANNE-FOTUNÉE-ADÈLE QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT D'ALIGNY, née à Jully, le 6 novembre 1795, mariée au mois d'août 1813, à Jean Joseph Louis Auguste, comte de Calonne, fils de Mathieu, comte de Calonne, officier au régiment de Noailles-cavalerie, et de Marguerite-Ursule Mabit de Monteil. Elle est morte le 28 janvier 1881, au château de Clerdan, près Mâcon.

XIII. — ANTOINE-LÉONARD QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, comte d'Aligny, né à Jully, le 30 janvier 1785, marié en 1819, à Charles Louise de Raffin de Pommier, fille de Gabriel de Raffin, seigneur de Pommier et d'Espin, chevalier léger de la reine, blessé à Minden, dernier du nom (1), et de Claudine Montagnier de Belmont, sa seconde femme, qu'il avait épousée le 22 septembre 1789 (2).

Wurtemberg, sur la principauté de Montbéliard, comme petite-fille du prince Leopold-Eberhard de Wurtemberg.

Les armes de cette maison sont : « écartelé ; du premier et quatrième quartier, d'azur à trois fers de pique versés d'argent, qui est de Pillot ; au deuxième et troisième de gueules à l'aigle d'argent becqué, membré et couronné d'azur, qui est de Coligny ; et sur le tout, d'or à l'aigle éployé de sable, qui est des immédiats d'Empire. »

Du mariage d'Hélène Quarré d'Aligny et du comte Raoul de Coligny, sont nés :

*a)* Marie-Louis-Charles-Simon-Gaspard de Coligny, né à Auxerre, le 27 août 1873.

*b)* Anne-Marie-Ludovic-Emmanuel Guy de Coligny, né à Besançon, le 20 novembre 1876.

*c)* Anne-Marie-Marguerite-Hélène-Cécile-Odette de Coligny, née à Besançon le 20 janvier 1883.

(1) Gabriel de Raffin, fils de François, seigneur de Sermaize et de Claudine de Beugre, s'était marié en premières noces, en 1772, avec Catherine Cottin de Soncy, qui ne lui donna point d'enfants. Il fit partie des gentilshommes du Mâconnais chargés d'élire le député de la noblesse du pays aux Etats Généraux de 1789. Cette élection se fit à Mâcon dans l'église cathédrale de Saint-Pierre. Gabriel de Raffin s'y fit représenter par Philippe de Bridet des Myards.

D'après M. H. Beaune, *La noblesse aux Etats*, p. 274, les Raffin auraient porté d'abord le nom de Raffini. Jacquin Raffini, damoiseau, avait un fief à Besanceuil, hameau de Saint-Ithaire, près St-Gengoux, au milieu du XIVe siècle. Mais la filiation sur titres ne peut se commencer qu'à Thomas de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize, vivant en 1500. Cette maison a formé trois branches :

1° Les Raffin de Sermaize ;
2° Les Raffin de Pommier ;
3° Les Raffin de Lavaux.

Ils portaient « d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois écrous de même, deux en chef et un en pointe ».

(2) Les Montagnier de Belmont sont d'Oyonnax, en Bugey.

Louise de Raffin de Pommier était née le 25 avril 1798; elle mourut au château de Jully, le 20 décembre 1875, dans sa 78e année, et fut inhumée à Magnien le 23 décembre. Antoine Léonard était mort au château de Jully le 5 décembre 1846. De leur union issurent sept enfants :

1° Louis-Gabriel Quarré, comte d'Aligny, qui suit;

2° Louise-Eléonore d'Aligny, née le 12 novembre 1821;

3° Jeanne-Lucrèce d'Aligny, née le 25 décembre 1823, tertiaire de St-Domique, décédée au château de Jully, le 30 juillet 1892;

4° Marie-Huberte d'Aligny, née le 20 janvier 1825;

5° Philiberte-Jeanne-Fortunée-Alixe d'Aligny, née le 25 juillet 1827;

6° Anne-Antoinette-Louise d'Aligny, née le 28 décembre 1829;

7° Victorine-Antoinette d'Aligny, née le 26 mars 1832.

XIV. — LOUIS-GABRIEL QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, comte d'Aligny, né le 25 avril 1834, épousa, le 27 février 1862, Marie-Geneviève de Gaulmyn, fille de Philippe de Gaulmyn, colonel du génie (1), et de Marie-Georgine de Damoiseau, dont sont nés :

1° Jean Quarré d'Aligny;

2° Déodat Quarré d'Aligny;

3° Joséphine-Marie-Fernande Quarré d'Aligny, née le 6 mai 1865.

4° Jeanne-Marie-Léontine Quarré d'Aligny, née le 24 octobre 1870, mariée le 18 mai 1892, à Philibert-François-Marie Arnoulx de Pirey, fils de Ferdinand-Charles-Alexandre Arnoulx de Pirey (2), et de Marie-Emilie-Eugénie-Caroline Mareschal de Longeville;

5° Eléonore Quarré d'Aligny.

(1) Les Gaulmyn de Montgeorge (du Bourbonnais) portent « d'azur à trois glands tigés et feuillés d'or ».

(2) Arnoulx de Pirey, famille de robe anoblie en 1743 par une charge de conseiller au parlement de Besançon. Armes : « d'azur, au sautoir d'or, accompagné de deux roses tigées d'argent en chef, et d'un croissant de même en pointe ».



# A

## BRANCHE DES QUARRÉ, SEIGNEURS DE QUINTIN

VIII. — CLAUDE QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, seigneur de Sugny, en partie, était le second fils de François Quarré, seigneur de Château-Regnault et de Jeanne Boucanseaut. Il naquit le jeudi 16 novembre 1514, à 8 heures du soir, et fut baptisé sur les fonts de Saint-Vincent-de-Chalon, ayant pour parrains Claude Geoffroy, chanoine de Saint-Vincent, et Jehan Goulyer, marchand de Lyon, et pour marraines, Anne de Thésut et Antoinette Chisseret. Il épousa, en 1540, Louise de la Perrière, fille de Louis de la Perrière et de Bonne d'Escousse, et forma la branche des Quarré de Meix-Berthaud et de Quintin, dont s'est détaché le rameau des seigneurs de Givry, Dracy, Estroyes, Livron, le Villard.....

Claude Quarré vivait encore en 1576; il eut pour enfants :

1° LOUIS QUARRÉ, écuyer, ancien lieutenant-général à la chancellerie du bailliage de Chalon, fut élu économe de l'hôpital Saint-Laurent de Chalon, le 23 juin 1604, et mourut sans alliance.

2° RAPHAEL QUARRÉ, qui suit.

3° JEANNE QUARRÉ, mariée à Hugues Monin, d'Auxonne, procureur au parlement.

4° FRANÇOISE QUARRÉ, femme de Drouhin de Mongé, que l'on qualifie d'auditeur à la Chambre des comptes de Dijon, mais les registres de cette compagnie ne font pas mention de son nom.

IX. — RAPHAEL QUARRÉ, prenait le titre d'écuyer et de seigneur de Damerey; il fut homme d'armes du sieur de Sabran, et suivit le parti du duc de Mayenne. Comme il s'était fait remarquer par un zèle outré pour la Ligue, il fut pris dans une rencontre et conduit prisonnier à Verdun, où sa femme vint le rejoindre, et il n'en sortit qu'après avoir obtenu des lettres de grâce de Henri IV.

Par contrat du 6 novembre 1590, il avait épousé Eugénie Gautheron, fille de Jean Gautheron, avocat, et de Geneviève Jornet. Il mourut avant l'an 1639, laissant de sa femme :

1° GENEVIÈVE QUARRÉ, née le 23 décembre 1592, à Verdun, pendant la Ligue. Elle eut pour parrain, Guillaume Prisque, procureur du roi au bailliage de Chalon, et pour marraine, Geneviève Jornet, sa grand'mère. Elle mourut à Verdun, agée de cinq mois.

2° JEANNE QUARRÉ, née le 23 novembre 1593, morte au berceau.

3° LOYS QUARRÉ, né à Verdun pendant la Ligue, le dimanche 28 mai 1595, à 4 heures du matin. Il eut pour parrain, Loys de Pontoux, sieur d'Aluze, et pour marraine, Judith Gardien, femme du sieur Robert. Loys Quarré fit son testament en 1614, en entrant dans l'ordre de Citeaux, et mourut moine de Citeaux.

4° JEAN QUARRÉ, qui suit.

5° CLAUDE QUARRÉ, né à Chalon, le dimanche 11 octobre 1598, chef *de la branche des Quarré, seigneurs de Givry, Dracy, Estroyes, Russilly*. (Rameau B, qui suivra.)

X. — JEAN QUARRÉ, écuyer, seigneur de Sugny, citoyen et échevin de Chalon, né à Chalon, le jeudi 9 janvier 1597, à 6 heures du soir, eut pour parrain Jehan Jornet, son oncle maternel, et pour marraine, Anne Perreault, femme du sieur Nicolas Julien, avocat. Il passa sa jeunesse à Troyes en Champagne, et, par contrat du 6 juillet 1617, il épousa Anne Beuverand, fille de noble Jacques Beuverand de la Loyère, avocat à Chalon. Il mourut le 23 août 1630, à deux heures de la nuit, âgé de 34 ans, et il fut enterré dans l'église de Saint-Vincent de Chalon, devant l'autel de la Croix. Sa femme testa en 1659 et légua 300 livres à l'hôpital Saint-Laurent de Chalon.

Jean Quarré eut de Anne Beuverand les enfants suivants :

1° JACQUES QUARRÉ, né le 10 avril 1619, mort le 13 mai 1623, inhumé à côté de son bisaïeul dans l'église cathédrale de Chalon.

2° EUGÉNIE QUARRÉ, née le 17 juillet 1620, morte l'année suivante.

3° N... QUARRÉ, sœur jumelle de la précédente, morte au berceau.

4° ANTOINE QUARRÉ, né le vendredi 3 juin 1622, mort jeune. Il avait eu pour parrain Antoine Beuverand, chanoine, grand archidiacre de Saint-Vincent de Chalon, son oncle, et pour marraine, Judith Perreault, femme de Guillaume Malloud, bourgeois de Chalon.

5° JEHANNE QUARRÉ, née le jeudi 28 novembre 1624, eut pour parrain, son oncle Guillaume Prisque, seigneur de Serville, conseiller du roi, son lieutenant général en Chalonnais; et pour marraine, Jehanne de Thésut, veuve de feu noble Jean-Baptiste Beuverand, sieur de la Loyère et Panissières, et lieutenant en la cour de chancellerie à Chalon, sa tante. Jehanne Quarré mourut le 21 septembre 1626, et fut inhumée en l'église collégiale de Saint-Georges de Chalon.

6° CLAUDE QUARRÉ, né le mercredi 31 mars 1627, eut pour parrain Claude Quarré, avocat à Chalon, son oncle, et pour marraine Judith Beuverand, sœur de Anne Beuverand, sa tante, femme de Me François Darin, avocat à Chalon. Cet enfant mourut au village d'Estroyes, le 30 avril 1629, où ses parents s'étaient retirés à cause de la contagion qui était à Chalon.

7° LOUIS QUARRÉ, qui suit.

XI. — LOUIS QUARRÉ, écuyer, seigneur de Meix-Berthaud et de Gergy, né le 10 août 1630, fut baptisé le 24 dudit mois, ayant pour parrain, Loys Quarré, religieux de Citeaux, son oncle, et pour marraine, Philiberte Perreault, veuve de N. de Burgat, conseiller au bailliage de Chalon. Il était conseiller du roi, et fut reçu lieutenant-général à la chancellerie du bailliage de Chalon, le 2 juin 1655. Il épousa, le 12 septembre 1656, Philiberte de Mucie, sœur de Jacques de Mucie, président à mortier au parlement de Bourgogne, et fille de Jacques de Mucie, conseiller au parlement, et de N*** Guillier. Il mourut le 21 décembre 1676; sa veuve fut une bienfaitrice de l'hôpital de Chalon; elle mourut le 13 juin 1705.

Louis Quarré et Philiberte de Mucie furent inhumés dans la grande nef de l'hôpital Saint-Laurent de Chalon, détruite en 1854. Leur pierre tombale était un peu fruste, mais avait dû être très belle autrefois. Elle portait

l'inscription suivante, relevée par M. Batault, secrétaire de la Société d'archéologie de Chalon (1) :

*D.O.M.*

*Hic sepultas cum Philiberta de Mucie virtutes omnes qui legis luge.*

*Hæc Ludovici Quarré, equitis, in curia cancellariæ presidis. Amantissima conjux, media hic sui parte quiescit.*

*Ibidem quietura tota post residuam quam retinet in viro vitam cui superstes æterno parentaturus dolore ne solus viveret mortuæ vivos fov..... nes et ne..... amore..... utrique. Communem excavavit lapidem. Expectate socios ossa carissima cineres mors ipsa quæ viventes sejunxerat mortuos iterum hic conjunget æterna simul potituros quiete. Obiit die 21 decembris MDCLXXVI.*

*Fidelis conjux conjugem sibi similem lugere desiit novi interluctus author die XIII Jun. anno MDCCV.*

Louis Quarré et Philiberte de Mucie laissèrent :

1° FRANÇOIS QUARRÉ, écuyer, seigneur de Quintin qui suit :

2° LOUIS QUARRÉ, écuyer, seigneur de Meix-Berthaud et Gergy, fut lieutenant au régiment de Languedoc (dragons) (2). Il épousa, en 1706, Jeanne-Marie Monnet, dont il eut :

*a)* Blaise Quarré, écuyer, seigneur de Meix-Berthaud et Gergy, né en 1709, officier d'infanterie, marié à Françoise Colas, mort le 28 octobre 1764, sans laisser de postérité. Cette même année, sa veuve, dame Françoise Colas, constitua une rente au profit des pauvres de Laives. Le curé de Laives se plaignit, en 1769, de ce que l'un des échevins « avait brûlé les comptes d'un établissement de charité fondé à Laives ». Il s'agissait probablement de celui qui avait été créé cinq ans auparavant par Françoise Colas (3).

*b)* Anne Quarré de Gergy, mariée à Pierre-Etienne Lorenchet, écuyer, seigneur de Melonde, dont vint un fils, Louis-Etienne, reçu conseiller au parlement en 1762.

*c)* Suzanne Quarré de Gergy épousa Bénigne Berbis des Maillys, écuyer, fils de Edme Berbis des Maillys, écuyer, capitaine d'infanterie, et de Claudine Venot, de Verissey.

(1) *Notice historique sur les hôpitaux de Chalon*, page 264.

(2) M. Batault, *Notice historique sur les hôpitaux de Chalon*, page 427, dit que Louis Quarré de Meix-Berthaud fut élu économe de l'hôpital de Chalon en 1681. Il n'avait alors que vingt-trois ans, et nous croyons à une erreur de date ou de nom.

(3) L. Niepce, *Histoire du canton de Sennecey*, II, 156.

Elle se remaria en secondes noces à Dominique Parent, chevalier de Saint-Louis, ancien major de Vaudemont, cavalerie, ci-devant lieutenant des gardes de la porte des rois Louis XIV et Louis XV.

Suzanne Quarré mourut sans laisser d'enfants. En 1764, elle hérita de son frère Blaise, du fief de Meix-Berthaud, et, l'année suivante, elle en fit donation à son neveu Louis-Etienne Lorenchet de Melonde, conseiller au parlement de Dijon.

3° JACQUES QUARRÉ, capitaine au régiment de Listenois, puis, ensuite, chartreux à Abbeville.

4° ANTOINE QUARRÉ, mort chartreux à Beaune.

5° JEAN-BAPTISTE QUARRÉ, né le 21 mai 1665, capitaine de grenadiers au régiment de Poitiers (étranger), tué devant Verceil, en Piémont, en 1704, sans avoir été marié.

6° ANNE QUARRÉ, qui épousa, en 1687, Nicolas V Perreney, seigneur de Grosbois, reçu en 1679, conseiller au parlement de Bourgogne, fils de Nicolas IV, seigneur de Grosbois, et de Marie Bernardon.

7° ELISABETH QUARRÉ, marraine d'une cloche à Givry, le 2 juin 1697.

XII. — FRANÇOIS QUARRÉ, seigneur de Quintin, dépendance de la paroisse de Charette, en la Bresse chalonnaise, naquit à Chalon. Il fut avocat général au parlement de Bourgogne, le 2 janvier 1698, puis procureur général au même parlement, le 18 mai 1709. Il épousa, en 1697, Philiberte Bouquinet de Lanthes, fille de Bonaventure Bouquinet, écuyer, secrétaire du roi à la Chambre des comptes de Dôle, et, le 25 juin 1722, il fit sa reprise de fief pour la seigneurie de Lanthes.

François Quarré de Quintin mourut en 1731. Cet habile et éloquent magistrat, dit l'abbé Papillon (1), a fait connaître la beauté de son génie et la solidité de son jugement dans les *Conclusions* qu'il a données. Voici celles qui ont été imprimées :

1° *Conclusions à l'occasion du mandement de M. l'Évêque de Chalon.* Dijon, Ressayre, 1716, in-4°.

2° *Conclusions à l'occasion d'un autre mandement du même prélat.* Dijon, 1718, in-4°.

3° *Conclusions sur le manifeste d'Espagne.* Dijon, 1719, in-4°.

(1) *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, II, 172.

François Quarré et Philiberte Bouquinet de Lanthes eurent entre autres enfants :

1° Louis Quarré de Quintin, qui suit;

2° Claude Quarré de Quintin, capitaine au régiment de Croüy, mort sans avoir été marié.

XIII. — LOUIS QUARRÉ, seigneur de Quintin et de Lanthes, reçut en héritage la seigneurie de Charette, de Bouquinet de Lanthes, son aïeul maternel. Le 27 janvier 1728, il reprit de fief pour la seigneurie de Lanthes.

Louis Quarré fut pourvu, le 12 juillet 1724, de la charge de procureur général au parlement de Bourgogne, en survivance de son père. Le roi Louis XV permit au père et au fils de remplir ces fonctions concurremment, ce qui donnait à cette compagnie deux procureurs généraux à la fois, pouvant chacun agir selon ses vues. Louis de Quintin fut d'ailleurs, à tous égards, digne de ses hautes fonctions; l'ancienne magistrature dijonnaise a compté peu d'esprits aussi distingués. Railleur malicieux, mais inoffensif, excellemment doué du rare talent de badiner sans mordre et sans déchirer jamais, c'était un lettré et un érudit, grand amateur de livres, de tableaux, de raretés en tout genre.

Sa bibliothèque, pleine de richesses, notamment en manuscrits, et composée de près de 20.000 volumes, était digne de figurer à côté de celle du président Bouhier ou du président de Bourbonne. C'est à lui que le président Charles de Brosses adressa un grand nombre des lettres qu'il écrivit d'Italie en 1739, et qui ont été publiées sous le titre de *Lettres familières écrites d'Italie à quelques amis*.

Le somptueux hôtel du procureur général reflétait tous les goûts artistiques de son maître; c'était un véritable musée et un centre d'activité intellectuelle (1). Là se réunissait chaque semaine l'élite de la société littéraire et savante de Dijon; et quand on se rappelle ce que cette ville parlementaire renfermait, à cette époque, de célébrités en tout genre, de littérateurs, d'artistes, d'érudits, de poètes, on devine aisément ce qui se dépensait d'esprit dans ces salons, où le procureur général, sans hermine et sans mortier, présidait avec son exquise

(1) M. Quarré de Quintin possédait et habitait, à Dijon, l'hôtel qui forme l'angle méridional de la place St-Jean, n° 31.

affabilité et son intarissable bonne humeur. M^me Quarré de Quintin, femme d'une grande intelligence, tenait noblement sa place dans ce cénacle de beaux esprits. C'est à Seurre, et par contrat du 20 octobre 1724, reçu Trullard, notaire, que M. de Quintin avait épousé M^lle Butard des Montots. Elle était fille de Louis Butard, et d'Elisabeth Villemot, et sœur de Louis Butard des Montots, seigneur des Montots et Navilly conseiller au parlement de Dijon.

M. Quarré de Quintin se démit entre les mains du roi, de sa charge de procureur général en 1763. Il mourut sans enfants à Dijon, le 4 juin 1768, et en sa personne s'éteignit le rameau des seigneurs de Quintin et Charette de la maison Quarré. Il laissa sa fortune à son cousin Jean Claude Perreney de Grosbois, premier président du parlement de Besançon, par un testament qui fut attaqué en nullité par les autres héritiers du sang, mais validé par le parlement de Dijon.

La riche bibliothèque qui dépendait de cette succession fut transférée au château de Grosbois-en-Montagne (Côte-d'Or), où elle a été conservée jusqu'à nos jours, et elle s'y voyait encore en 1842. Le président Perreney de Grosbois recueillit dans l'héritage de son cousin Quarré de Quintin la terre seigneuriale de Charette, située en la Bresse Chalonnaise.





# B

## BRANCHE DES QUARRÉ, SEIGNEURS DE GIVRY, DRACY, RUSSILLY, ESTROYES, LIVRON, LE VILLARD,.... etc.

X. — CLAUDE QUARRÉ, écuyer, troisième fils de Raphaël Quarré et d'Eugénie Gautheron, naquit à Chalon, le dimanche 11 octobre 1598, à midi. Il eut pour parrain Claude Frémyot, président à Dijon, et pour marraine Marguerite Giroux, femme de Guillaume Prisque, seigneur de Serville, procureur du roi. En 1633, il fut élu prieur de la confrérie de Saint-Yves, formée des avocats de Chalon, fut maire de Chalon en 1642 et 1643, et conseiller au bailliage, ainsi que le témoigne le procès-verbal d'élection d'une nouvelle supérieure des Sœurs de l'hôpital Saint-Laurent, en date du 14 juin 1643. Il fut aussi un des conseillers ordinaires de Mgr le prince de Condé, et fut élu, en 1668, économe de l'hôpital Saint-Laurent de Chalon, avec Jean Perrault (1). Mais il n'est pas certain qu'il ait rempli la charge de lieutenant général au bailliage et chancellerie de Chalon, comme on l'a écrit; l'inscription de sa pierre tombale ne lui donne pas cette qualité.

Claude Quarré épousa, le 14 juin 1627, Philiberte Perrault, fille de noble Abraham Perrault, maire de Chalon, député aux Etats-Généraux de 1614, conseiller au bailliage et chancellerie, et de Oudette Gaudet (2). Il mourut le

(1) H. Batault. *Notice sur les hôpitaux de Chalon*, p. 166.

(2) Abraham Perrault appartenait à la famille Perrault de Montrevost, originaire de Bretagne. Pour récompenser Humbert Perrault de son dévouement à sa cause pendant la Ligue, Henri IV l'autorisa à porter dans ses armes de noblesse les trois annelets d'or qui sont les armoiries de la ville de Chalon.

19 novembre 1669. Le mari et la femme furent inhumés dans la grande nef de l'hôpital Saint-Laurent de Chalon, détruite en 1854. On y voyait une pierre tombale sur laquelle M. H. Batault, secrétaire de la Société d'archéologie de Chalon, a relevé l'inscription suivante :

« Cy gyssent Monsieur Claude Quarré, conseiller du Roy et de Son Altesse sérénissime Monseigneur le Prince. Lequel décéda le 19 nov. 1669.

« Et dame Philiberte Perrault, sa femme, laquelle décéda le 22 janv. 1683. Bienfaicteurs de cette maison.

« Auxquels Dieu veuille faire miséricorde. »

Cette grande dalle était fort belle encore quand on détruisit la nef de l'hôpital, mais pendant la Révolution, les armoiries en avaient été effacées à coups de marteau.

Claude Quarré eut de Philiberte Perrault :

1° N... Quarré, mort le 29 avril 1628.

2° Jean Quarré, qui suit.

3° Abraham Quarré, né le 29 avril 1637, eut pour parrain son grand-père Abraham Perrault. Il fut conseilleur au parlement, commissaire aux requêtes du palais, charge dont il fut pourvu en vertu de lettres de provisions du 4 mai 1662, et reçu le 23 juin suivant. Il obtint des lettres de conseiller honoraire, après avoir exercé sa charge pendant vingt-deux ans (1).

Il épousa, le 6 février 1661, Jeanne-Marie Mercier, fille de Victor Mercier, seigneur de la Faye, conseiller du roi, maître des ports, ponts, péages et passages en Bourgogne et en Bresse. Ce dernier appartenait à une famille bourgeoise de Mâcon qui s'était distinguée dans l'échevinage de cette ville. Pierre Mercier était lieutenant du bailli de Mâcon, en 1403, et on lui avait concédé les armes suivantes, d'après l'Armorial général, n° 244, « de sable, à la bande d'or ». En 1651 et en 1670, Victor Mercier fait des échanges d'immeubles, et en 1681, l'abbaye de Tournus lui vend la chapelle de Saint-André. Il mourut en 1684, laissant pour héritière sa petite fille Claudine Quarré, épouse de messire François Guyet.

(1) Petitot. *Hist. du parlement de Bourgogne*, p. 71.

Jeanne-Marie Mercier était morte en 1665, ayant eu pour enfants :

*a)* Claudine Quarré, née en 1662, mariée, en 1683, à François Guyet, chevalier, seigneur de la Faye, fils de Simon Guyet, reçu conseiller au parlement de Dijon en 1649. Claudine apporta à son mari les domaines de Laives et de Sermaizey, et celui-ci afferma le domaine de Sermaizey 950 livres, et celui de Laives 1.000 livres par an. Une partie de ces immeubles appartenaient alors à Guillaume-Auguste Mercier, grand archidiacre de Chalon, chanoine-trésorier de l'abbaye de Tournus. Mais François Guyet et le chanoine Mercier vendirent peu après ces domaines à Claude Charnoy, marchand à Chalon (1).

François Guyet, né à Dijon en 1663, avait un an de moins que Claudine Quarré, sa femme. Il fut conseiller du roi en son Grand Conseil en 1684, maître des requêtes en 1689, intendant à Pau en 1699 et à Lyon en 1701, intendant des finances du 31 août 1704 au mois de septembre 1715. Il était baron de Saint-Germain-du-Plain, marquis de Bantanges, et, en 1709, il achetait la seigneurie de Louhans, après la mort de la duchesse de Nemours. En 1696, il fit ériger la terre de Bantanges en marquisat, et, en 1724, la terre de Louhans, en comté.

Le 22 avril 1686, Guyet fondait, de concert avec Claudine Quarré, sa femme, un lit à l'hôpital de Chalon, au capital de 3.000 livres (2). Il mourut le 13 février 1736, à 73 ans, laissant ses nombreuses seigneuries à sa fille unique, Philiberte-Thérèse Guyet, alors veuve, depuis huit ans, du comte Jérôme de Chamillart. Claudine Quarré mourut le 10 novembre 1749, à 87 ans.

François Guyet et Claudine Quarré ont été peints d'un trait cruel par Saint-Simon : on sait que le noble duc n'aimait ni les financiers ni les gens de robe. Guyet, dit-il, « étoit un sot et un impertinent pommé, et sa femme un esprit aigre, qui se croyoit une merveille (3) ». Saint-Simon est moins sévère, ou plus galant, pour Philiberte Guyet qu'il trouve « bien faite, sage et raisonnable ». La vérité obligeait de dire que la comtesse de Chamillart était parfaitement belle et qu'elle a laissé dans la Bresse louhannaise un

(1) L. Niepce. *Hist. du canton de Sennecey*, II, 126.
(2) Archives de l'hôpital de Chalon.
(3) *Mémoires*, édit. de Boislile, VI, 304.

souvenir impérissable par sa bienfaisance et les fondations de charité qu'elle y a faites.

*b)* Marie-Odette Quarré épousa, le 14 avril 1692, Guillaume Languet-Robelin, seigneur et comte de Rochefort, reçu conseiller au parlement de Bourgogne en 1686, et d'une maison originaire de Sombernon (Côte-d'Or), qui subsiste encore dans M. Brice-Hubert Languet de Sivry, ancien officier de cavalerie, marié à M[lle] de Meulan, cousine de l'ancien ministre Guizot. Une des filles de M. Languet de Sivry a épousé M. Henri Chevreul, fils du célèbre chimiste.

*c)* Philiberte Quarré, née en 1664, supérieure des Carmélites de Chalon.

4° Louis-Bernard Quarré, né le 12 juillet 1640, grand chantre et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Vincent de Chalon. Le 4 juin 1668, il fonda à l'hôpital de Chalon « un lit pour un prêtre infirme ; à son défaut, pour les enfants de chœur malades. Le grand chantre aura le droit de présenter au dit lit, comme les héritiers des fondateurs avaient le droit de désigner le malade devant occuper le lit fondé. Capital fourni 3.600 livres (1). »

Louis-Bernard Quarré mourut avant 1685.

« 1685. — Au conseil de ville, il est délibéré qu'on acceptera le legs fait par M. Quarré, chantre de la cathédrale, mais qu'on enverra un député à l'exécuteur testamentaire pour obtenir que, dorénavant, les magistrats municipaux désigneront le lict fondé par M. Quarré et non pas le chantre de Saint-Vincent. On n'acceptera plus les legs où on ne laissera pas aux magistrats et à la maîtresse le choix du malade qui devra occuper le lict fondé par un particulier (2). »

XI. — JEAN QUARRÉ, premier du nom, écuyer, seigneur de Mypont, né le 22 avril 1630, conseiller du roi, fut pourvu d'un office de maître ordinaire en la Chambre des comptes de Dijon, et reçu le 28 juillet 1660. Il obtint des lettres d'honneur en 1685, après avoir résigné sa charge, et passa en 1689 à l'office d'élu du roi aux Etats (3).

(1) Archives de l'hôpital de Chalon.
(2) Extrait du registre des donations faites à l'hôpital de Chalon.
(3) J. d'Arbaumont. *Armorial de la Chambre des comptes*, p. 235.

Un acte passé à Chalon en 1683 relate l'exécution du testament de Claude Quarré par ses fils Jean, Abraham et Louis-Bernard :

« Constitués en leurs personnes Messieurs Jean Quarré, conseiller du Roy et maistre ordinaire en la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, Abraham Quarré, conseiller du Roy au Parlement et commis aux requêtes du palais, Louis-Bernard Quarré, chantre et chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon, tous enfants et héritiers de feu M. Claude Quarré, conseiller du Roy au bailliage et chancellerie de Chalon, et de S. A. Mgr le Prince, décédé le 27 novembre 1669, et de dame Philiberte Perrault, sa femme, décédée le 27 janvier de la présente année 1683, inhumés à l'hôpital de Chalon au chœur de la grande nef, près du maistre-autel du costé de l'Évangile, leurs père et mère, lesquels désirant exécuter leurs pieuses intentions et payer à l'Hôtel-Dieu de la ville de Chalon la somme de 1.800 livres par eux léguées au dit Hôtel-Dieu pour estre employé le revenu pour chaque année et perpétuellement sans que l'usage en puisse être jamais changé, et remis par le receveur à la maîtresse, pour estre distribué par elle aux filles infirmières du dit hôpital, et estre employé à soulager de *consumé* (consommé de volailles) et autres choses les pauvres malades dégoutés de l'infirmerie ; à condition de faire dire deux messes basses à perpétuité chacun an, etc..., etc.., et pour parvenir au paiement de la dite somme..., cèdent, remettent et transportent à MM. les économes de l'hôpital et à Me Philippe Masson, conseiller du Roy, lieutenant général criminel au bailliage de Chalon, et maire de la présente ville : 1° une maison et un jardin et une plastre attenant aux dits bâtiments, sis dans la rue des Canes, joignant de vent aux héritiers de ceux de la religion prétendue réformée où ils font leur cimetière..., de matin aux anciennes murailles de la ville ; 2° sept soittures de pré en la prairie de Saint-Laurent, et quatre journaux de terre au finage de Saint-Marcel, etc..., etc...

Fait à Chalon, le 23 febvrier 1683, en présence de Paul-François Brunet, conseiller du Roy et secrétaire en la chambre des Comptes à Dijon, etc... (1).

Jean Quarré épousa, le 16 avril 1657, Philiberte Ponsard, fille d'Antoine Ponsard, juge châtelain de Chalon, et de Philiberte Rigollet, sœur de Pierre Rigol-

(1) Archives de l'hôpital, C. Granges-Forestières, cotte 5.

let, commissaire aux requêtes au Parlement de Dijon (1). Le 8 novembre 1665, il assista à la réception de Marie Ponsard, sa belle-sœur, au nombre des sœurs hospitalières de Chalon, laquelle, en mourant, légua 6.200 livres à l'hôpital. Jean Quarré mourut le 12 mars 1709, De son mariage avec Philiberte Ponsard issurent :

1° JEAN QUARRÉ, deuxième du nom, qui suit.

2° PIERRE QUARRÉ, mort en bas âge.

3° ABRAHAM QUARRÉ, écuyer, seigneur de Givry, Dracy, Cortiamble, Poncey, Russilly, la Rongère, fut pourvu d'une charge de conseiller au Parlement en vertu de lettres de provisions du 16 avril 1695. Il obtint des lettres de dispenses d'âge et de compatibilité avec plusieurs parents qu'il avait au même Parlement, et fut reçu le 2 mai 1695 (2).

Abraham Quarré fit, le 30 mars 1715, sa reprise de fief pour Dracy. En 1714, il acheta de Henri-François de Foix de Candale, duc de Randan, seigneur de Sennecey, pair de France, la terre de Givry, au prix de 88.899 livres, 14 sols, 7 deniers, somme qui « passa (sauf 6.100 livres, 5 sols, 5 deniers) entre les mains des nombreux créanciers du duc ». Cette terre, qui depuis 1559 avait appartenu aux seigneurs de Sennecey, par suite de l'acquisition faite par Claude de Bauffremont, époux de Marie de Brichanteau-Nangis, se composait non seulement « du château, maison forte entourée de fossez et de basse-cour, colombier et jardin de Givry, mais aussi des terres de Dracy, Cortiambles, Russilly et dépendances ». Le seigneur avait toute justice, et sa terre « étoit mouvante et relevante en plein fief, foy et hommage au Roy, à cause de son duché de Bourgogne (3) ».

A l'occasion de la prise de possession de ses terres par Abraham Quarré, en 1714, les échevins de Givry durent organiser « touttes les cérémonies, faire mettre en armes tous les habitants pour aller au-devant des seigneur et dame, fournir les poudres, vins et autres choses nécessaires. »

(1) La famille Ponsard portait « d'argent, à la fasce de sable, figurant un pont à trois arches, surmonté d'un cerf passant ».

(2) Petitot, *Hist. du Parlement de Bourgogne*, p. 158.

(3) Archives de la Côte-d'Or, E., 1579. — L. Niepce, *Hist. de Sennecey*, II, 442 ; tiré des archives du château de Crusilles, qui dépendait de la terre de Givry.

Guillaume-Alexandre de Vieux-Pont, étant devenu propriétaire de la terre de Sennecey, intenta à Abraham Quarré, au sujet de sa terre de Givry, une action en retrait lignager, avec offre d'une somme de 95.000 livres; mais il perdit son procès.

Abraham Quarré épousa, le 20 mars 1708, Madeleine Bernard de Chaintré, fille de André Bernard de Chaintré, conseiller au Parlement, et de Marguerite Fourneret, et il mourut en 1733. Il fut le bienfaiteur de l'hôpital de Chalon, et fonda deux lits à cet hôpital pour les pauvres de Givry. Madeleine Bernard, restée veuve et douairière de messire Abraham Quarré, était, en 1738, dame de Givry, Poncey, Cortiambles, Russilly, Dracy et dépendances. De ce mariage issurent :

*a)* Jean-Etienne Quarré, écuyer, *alias* chevalier, né en 1710, seigneur de Givry, Cortiambles, Poncey, Russilly, et autres lieux; en 1740, avait été pourvu d'une charge de conseiller au Parlement, en vertu de lettres de provisions du 28 avril 1731, et reçu le 2 juin suivant après avoir obtenu du roi des lettres de dispense d'âge (1). Il résigna sa charge de conseiller en 1740.

En 1748, Quarré de Givry se fit maintenir au droit de mesurage, distinct, prétendait-il, du droit de bichenage (2). Le bichenage « concistant en une certaine mesure qui se lève sur tous les grains qui se vendent et débittent le jour de marchef » avait été racheté en 1687 par les habitants de Givry, moyennant paiement d'une rente seigneuriale, annuelle et perpétuelle, de 75 livres.

Jean-Etienne Quarré mourut au Bourgneuf le 17 février 1760, à l'âge de cinquante ans, et sans enfants. Il fut inhumé dans la chapelle Garenet de l'église de Givry.

*b)* André-Louis-Philibert Quarré de Russilly, seigneur de Givry, en 1763, après son frère aîné, fut lieutenant au régiment de Bourgogne en 1738, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et pensionné du roi après avoir servi

(1) Petitot. *Hist. du Parlement de Bourgogne*, p. 248.
(2) Archives de Saône-et-Loire, Série B.

honorablement pendant quarante ans, et avoir fait plusieurs campagnes avec le capitaine Thurot (1). Il assista en 1778 à l'assemblée des Etats de Bourgogne.

André Quarré de Russilly épousa Jeanne Gourion, dont il eut une fille, Marie-Andrée Quarré de Russilly, dame de Givry, qui épousa, le 3 avril 1780, Etienne-Louis Champion de Nansouty, né le 25 août 1749, fils d'Etienne-Marie Champion, seigneur de Nan-sous-Thil, Chausserosse et Montigny, et de Jeanne-Marie Filzjean de Talmay. Il fut reçu conseiller au Parlement de Dijon, le 6 août 1768 et mourut le 7 septembre 1785, laissant une fille Marie-Françoise-Céline Champion de Nansouty, qui épousa le 6 octobre 1801, Ranfer de Monceau, baron de Bretenières, qui devint en 1815 premier président de la Cour royale de Dijon (2).

En 1788, Marie-Andrée Quarré, veuve de M. de Nansouty, expose à MM. des requêtes du Palais à Dijon « qu'en sa qualité de dame de Givry, il lui appartient trois redevances annuelles affectées sur les bois communaux du dit lieu, l'une de 500 livres, 10 gros, la seconde de 6 livres et la troisième de 8 livres; qu'il lui est dû par lesdits habitans un droit de bichenage, lequel a été racheté en 1687, moyennant une redevance annuelle de 75 livres; que les mêmes habitans lui doivent une autre somme de 75 livres pour le rachat des fours banaux, suivant un traité du 28 septembre 1763; enfin qu'il lui est dû par les habitans de Russilly en particulier un cens annuel de trois bichets d'avoine, moitié comble et moitié raze, mesure de Givry, et trois poules payables le jour de la Saint-Martin; que lesdits habitans qui jusque icy avoient été exacts (3) à payer les dittes redevances ont refusé de payer celle de 1787 (4), en sorte que son fermier lui en demande la déduction sur le prix de son bail..... »

4° Philiberte Quarré, née le 2 janvier 1658, morte au berceau.

5° Marie Quarré, née au mois de février 1659, dite sœur Angélique de l'In-

(1) Courtépée, III, 333.

(2) Sauvage des Marches. *Hist. du Parlement de Bourgogne*, p. 103. — Lex. *Notice sur la ville de Givry*, p. 23.

(3) Sauf en 1764 et en 1765. Archives de Saône-et-Loire, C. 132, n° 35.

(4) Ce droit s'acquittait alors en argent, soit 32 s. par mesure et 8 s. par poule en 1766, et 72 livres pour le tout en 1787 (Archives Saône-et-Loire, C. 132, n° 82).

carnation, était en 1690 religieuse de l'abbaye de Lancharre, à Chalon, et elle y mourut en 1706, âgée de 48 ans (1).

6° CLAUDE QUARRÉ, né le 8 mai 1663.

7° OUDETTE QUARRÉ, née en 1664.

XII. — JEAN QUARRÉ, deuxième du nom, écuyer, né le 15 mai 1661, seigneur de Livron, Mypont, Mercurey, Villard et Estroyes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Mont-Carmel en 1721, fut pourvu d'une charge de conseiller au Parlement par lettres de provisions du 21 décembre 1690, et fut reçu le 9 du mois de février 1691. Après vingt-trois ans de service, le roi lui accorda des lettres de conseiller honoraire, et il résigna en faveur de Jean-Pierre Burteur (2).

Jean Quarré de Livron épousa, en 1698, Bénigne Rigoley de Chevigny, fille de Pierre Rigoley, conseiller au Parlement en 1695, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, Corcelles, la Chaume, Corgoloin et Visargent, et de Thérèse Borot, sa première femme.

La famille Rigoley, originaire d'Auxonne, d'après Courtépée, mais plus probablement de Chalon, où l'on trouve Guillaume Rigoley, enquesteur pour le roi en 1616, a donné plusieurs premiers présidents à la Chambre des comptes de Dijon. Elle portait « d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un faisan aussi d'or ».

Les Rigoley fournirent plusieurs insignes bienfaiteurs de l'hôpital Saint-Laurent de Chalon, notamment Pierre Rigoley, conseiller au Parlement; Françoise Rigoley, femme d'Antoine de Mucie, morte en 1691, et inhumée dans la grande nef de l'hôpital Saint-Laurent.

Le 2 juillet 1695, Jean Quarré de Livron fonda à l'hôpital de Chalon un lit pour lequel il donna 5.400 livres (3). Il fit reprise de fief, le 12 juin 1714, pour les seigneuries d'Estroyes, Mercurey, Jamproge et Mypont. Il eut pour enfants :

1° PIERRE QUARRÉ, seigneur d'Estroyes, qui suit.

(1) Obituaire de l'abbaye de Lancharre. — H. Batault, *Notice historique sur Lancharre*, p. 122.
(2) Petitot. *Hist. du Parlement de Bourgogne*, p. 144.
(3) Archives de l'hôpital de Chalon.

2° PHILIBERT QUARRÉ DE LIVRON, né en 1702, chartreux, mort à Rome en 1739. L'inscription suivante sur marbre blanc se voyait encore à Rome, en 1861, dans l'église souterraine de Sainte-Croix en Jérusalem :

D. O. M.
PHILIBERTO QUARRÉ
PATRICIO DIVIONENSI
ORDINIS CISTERCIENSIS
VETERINE-VALLIS ABATTI
VITÆ SANCTITATE, DIVINARUM RERUM PERITIA
ERUDITIONIS ET PRUDENTIÆ REGULA
CLARISSIMO
DEFINITORIS ET PROCURATORIS-GENERALIS
MUNERIBUS EGREGIE PERFUNCTO.
OBIIT VIII KAL. APRILIS
A. D. MVCCXXXIX.
CHRYSOSTOMUS DE VERBNO-PAWLOWSKI
ABBS CORONOVIEN ET PROCURATOR GENERALIS
AMICO OPTIMO, DECESSORI MERITISSIMO
VIXIT ANNOS ÆTATIS SUÆ XXXVII RELIGIONIS XX (1).

3° MARGUERITE QUARRÉ DE LIVRON, mariée en 1739 à Thomas de Montillet, seigneur de Champdore, du Chastellard, de Pérès, de Quincieu et de Chavagnat, officier au régiment de Champagne, fils de Guy de Montillet, écuyer, conseiller au Parlement de Dombes, et de Gasparde de Varax.

4° PHILIBERTE-MADELEINE QUARRÉ DE LIVRON, baptisée le 1er janvier 1712, qui épousa Joseph de Beuverand, et fut mère de Jean-Baptiste de Beuverand, né à

(1) Le président de Brosses se fiait beaucoup trop à sa mémoire quand il écrivait d'Italie à son ami Quarré de Quintin (1740) :

« Sous cette église (Sainte-Croix-de-Jérusalem, vieille église des moines de Citeaux à Rome), il y en a une autre souterraine, plus claire qu'elles ne le sont pour l'ordinaire ici. J'y aperçois, en descendant, un joli tombeau de marbre blanc, avec une cartouche d'armoiries que je connais. Hé! Quintin, ce sont les vôtres ; approchons : *Hic jacet Franciscus Quarré, patricius Divionensis*... etc... C'est votre cousin de Livron, qui mourut ici procureur général de l'Ordre de Citeaux ». (Lettres familières, écrites d'Italie, Paris, 1858, tome II, 224).

Chalon le 12 juillet 1740, reçu conseiller au Parlement en 1762, marié en 1769, à Marie Simonnot, et mort à Chalon le 22 mars 1808.

XIII. — PIERRE QUARRÉ, écuyer, seigneur d'Estroyes, fut pourvu d'une charge de conseiller en la Chambre des enquêtes du Parlement, en vertu de lettres de provisions du 7 août 1722 et reçu le 2 décembre suivant, après avoir obtenu du roi des lettres de compatibilité et de dispense d'âge. Il mourut en 1748, et en sa personne s'est éteint le rameau des seigneurs de Givry, Russilly, Estroyes (1).

Il avait épousé Elisabeth Myard, dame de Beauvernois, veuve de Claude Varenne, conseiller au Parlement. Il n'en eut qu'une fille qui épousa Claude Varenne de Longvoy, seigneur de Longvoy, Nully, Beauvernois et Baume-la-Roche, né le 31 octobre 1722, de Claude Varenne, conseiller au Parlement, et d'Elisabeth de Beauvernois. Il fut pourvu de l'office de conseiller, garde des sceaux, en vertu de lettres de provisions du 13 août 1743, contenant dispenses d'âge et de parenté avec Pierre Quarré d'Estroyes, second mari de sa mère, et fut reçu le 2 décembre suivant (2).

Pierre Quarré d'Estroyes (ou peut-être son père Jean Quarré de Livron) vendit la terre de Mercurey à Thomas Paysseaux de la Mayolette.

Par testament olographe du 28 février 1758, Elisabeth Myard, veuve de Pierre Quarré d'Estroyes, dispose ainsi : « Je donne et lègue aux pauvres de l'hospital de Chalon la somme de mille livres. Je donne aux sœurs grises pour les pauvres de la Marmitte de cette ville la somme de mille livres (3). »

(1) Les registres de la Chambre des comptes de Dijon mentionnent cependant un Quarré de Russilly sur une liste des familles nobles qui possédaient des fiefs dans le bailliage de Chalon au moment de la Révolution.

(2) Sauvage des Marches. *Hist. du Parlement de Bourgogne*, p. 63.

(3) Régistre des legs de l'hòpital Saint-Laurent de Chalon.

C

## BRANCHE DES QUARRÉ, SEIGNEURS DE BOUZE

XI.—ETIENNE QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT D'ALIGNY, chevalier, troisième fils de Pierre Quarré, comte d'Aligny, et de Colombe d'Anstrude, sa seconde femme, fut seigneur de Bouze (au bailliage de Beaune), par l'acquisition qu'il fit de cette terre, le 4 avril 1736. Il rendit hommage au roi pour cette seigneurie, en la Chambre des comptes de Dijon, le 26 avril de la même année.

Etienne Quarré naquit le 16 mars 1699. Lieutenant en second, en mai 1718, au régiment de Souvré, infanterie, ci-devant la Chesnelaye, infanterie; capitaine, le 15 février 1722; chevalier de Saint-Louis; retiré du service le 7 novembre 1735 (1), pensionné du roi, grand bailli d'épée du Charollais, il assista en 1736 à l'assemblée des Etats de Bourgogne. Il mourut à Beaune, le 6 novembre 1783, âgé de 83 ans, au faubourg de la Magdeleine, dans une petite maison située près de l'église, et il fut inhumé sous le portail de l'église de la Magdeleine.

Etienne Quarré de Bouze avait épousé, le 22 mai 1736, Marceline-Modeste de Damoiseau, fille de François de Damoiseau, écuyer, seigneur de Colombier, Nantoux... etc., brigadier des armées du roi, directeur général des fortifications de Dunkerque et des places maritimes de Flandre, et de Marie-Françoise-Josèphe Druart (2). De ce mariage sont issus :

1° FLORE-ETIENNETTE QUARRÉ D'ALIGNY, née le 6 septembre 1743, reçue à Saint-Cyr, le 28 août 1756, où elle mourut.

(1) Archives du ministère de la guerre.
(2) Damoizeau Chevane, famille originaire du comté de Tonnerre.

2° LOUISE-GABRIELLE QUARRÉ D'ALIGNY, née le 7 janvier 1746, était supérieure de la Visitation de Beaune, en 1791.

3° FRANÇOIS-ETIENNE QUARRÉ D'ALIGNY, seigneur de Bouze et de Cussy-la-Colonne, qui suit.

4° ETIENNE-ALEXANDRE OUARRÉ D'ALIGNY, né à Bouze, le 25 janvier 1755, entra dans les ordres en 1779, fut pourvu de la cure de Saint-Nicolas, puis de celle de Bligny-sur-Ouche, le 24 septembre 1784, chanoine honoraire de la collégiale de Beaune.

5° LOUIS-FORTUNÉ QUARRÉ D'ALIGNY DE BOUZE, écuyer, né à Beaune, le 11 décembre 1759, capitaine au régiment de Languedoc, infanterie, épousa Anne Languet de Sivry, fille de Claude-Charles Languet, chevalier, seigneur de Sivry, et de Laurence Le Breton de Corbelin.

Il se remaria à Pierrette Lazarine Pinot, fille de Jean-Marie Pinot, maire de la ville d'Arnay-le-Duc, membre du Conseil général de la Côte-d'Or, chevalier de la Légion d'honneur, et de Claudine Lantissier de la Cour (1). Il était à sa mort, commandant de la garde nationale d'Arnay-le-Duc, où il mourut le 20 juillet 1844, âgé de 85 ans. Il fut l'un des gentilshommes du bailliage de Dijon qui prirent part aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789.

XII. — FRANÇOIS-ETIENNE QUARRÉ D'ALIGNY, seigneur de Bouze, né le 2 septembre 1751, reçu à l'Ecole militaire, devint capitaine au régiment de Brie, infanterie, chevalier des ordres royaux, hospitaliers et militaires, de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel, lieutenant des maréchaux de France à Saint-Pol-de-Léon, en Bretagne, en 1789, A la mort de son cousin Etienne Quarré d'Aligny, il hérita d'une partie de la seigneurie de Cussy-la-Colonne, située dans la bailliage de Beaune; mais cette seigneurie fut presque aussitôt revendue par les cohéritiers, à Richard de Curtil. Etienne Quarré vendit aussi la seigneurie de Bouze, laquelle était possédée, en 1789, par Françoise de Damas, dame de Bouze, et veuve de ses deux maris, Bataille, comte de Mandelot, et Claude de Clermont-Montoison.

François-Etienne d'Aligny, mourut à Roscoff, dans la Basse-Bretagne, le

(1) Registres de l'état civil d'Arnay-le-Duc.

14 mai 1817. Il avait épousé à Roscoff, le 11 novembre 1783, dame Marie-Thérèse-Sébastienne de Kmerchon de Kantem, fille majeure de Joseph de Kmerchon de Kantem, chevalier, seigneur de Kantem, le Locquer et autres lieux, et de feue dame Pélagie-Rose-Céleste de Siochan, et veuve de M. Eugène-Hyacinthe de Pascal, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis (1). Aucun enfant ne vint de ce mariage, et en la personne de François-Etienne s'éteignit la branche des seigneurs de Bouze.

(1) Registres de l'état civil de Roscoff. — Lettre de M. le Curé de Saint-Pol-de-Léon, du 29 décembre 1864.





# II

## BRANCHE DES SEIGNEURS DE CERVEAULT, DE MONNAY, DE MILLERY & DE VERNEUIL

---

VI. — EDOUARD QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT, premier du nom, chevalier, fils de Pierre Quarré, deuxième du nom, chevalier, et de Jeanne de Thésut, se qualifiait en 1470 de baron d'Aligny, et portait aussi les titres de seigneur de la Palus et de la Maison-Rouge. Ce fut lui qui vendit à M. de Masoncle la moitié de la terre d'Aligny, qu'il avait eue dans le partage des biens paternels (1).

Edouard Quarré, qualifié de « noble et sage maistre », était licencié ès lois, et exerçait en 1506 les fonctions de lieutenant-général de la chancellerie d'Autun. Il avait épousé, le 7 novembre 1498, Marie Charvot, dame de Cerveault, fille de noble Antoine Charvot, ancien vierg d'Autun (2), et de Marguerite Legoux (3). Il avait son hôtel à Autun, dans l'endroit même où fut depuis le

(1) Des Quarré de Château-Regnault, la seigneurie d'Aligny passa aux Masoncle, aux Colombier, aux Andraut de Langeron, desquels Gaspard Quarré, avocat général au Parlement, en fit l'acquisition en 1637, et dès lors sa branche en prit le nom.

(2) Thomas, *Histoire d'Autun*, Paris, 1846, page 409.

(3) Marie Charvot était sans doute de la même famille que Guillaume Charvot, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis, lequel mandé à Dijon, le 8 avril 1439, pour y faire l'état de sa recette, ne put s'y rendre à cause des Ecorcheurs qui tenaient toutes les routes. Des lettres patentes de 1437, du duc Philippe-le-Bon, avaient nommé Guillaume Charvot, receveur des revenus ordinaires des châtellenies, du huitième des vins vendus au détail et des douze deniers par livre sur toutes les denrées vendues. (Archives de la Côte-d'Or, B. 2392, 2388.)

jeu de paume, et sa chapelle, à l'entrée de la cathédrale, à gauche. Cette chapelle avait été construite par Antoine Charvot et Marguerite Legoux. On les voit tous deux représentés sur ses vitraux, avec leurs armes. Ils sont agenouillés, et Marguerite Legoux est ornée d'un *demoiselet*, ceinture qui n'était portée alors que par la noblesse. Edouard Quarré et Marie Charvot eurent pour enfants :

1° CLAUDE QUARRÉ, seigneur de Cerveault, vivant en 1543, mort sans postérité.

2° EDOUARD QUARRÉ, deuxième du nom, qui suit.

3° GUILLAUME QUARRÉ, seigneur de Cerveault, qui a fait la *branche des seigneurs de Cerveault et de Monnay*. (Rameau A, qui suivra.)

4° ANTOINE QUARRÉ, prêtre sociétaire au mépart de Paray, en 1524.

5° JEAN QUARRÉ, marié à Blaise de Rougemont; le mari et la femme sont cités dans deux adjournements datés des 25 mai et 22 juin 1551.

6° CELSE QUARRÉ, mort jeune.

EDOUARD QUARRÉ, premier, de Château-Regnault, était mort avant l'année 1526, ainsi que le prouve l'arrêt du Parlement de Dijon, rendu le 13 avril de ladite année, ordonnant un nouveau partage des biens provenant de la succession de Pierre Quarré, père d'Edouard. Le même arrêt nous apprend qu'à cette date Marie Charvot était remariée en secondes noces à Louis le Pelletier. Tous ses enfants du premier lit sont nommés dans plusieurs titres de l'époque :

1° Un acte d'entrage fait à Pierre Pochet, du bourg de la Motte-Saint-Jean, par noble homme Jean Quarré, écuyer, sieur de Cerveault, tant en son nom, qu'en ceux d'Edouard, Guillaume et Antoine Quarré, ses frères, absents, d'un quartier de vigne, situé à la Motte-Saint-Jean; le dit acte passé au dit lieu de la Motte, le 5 mars 1538, et reçu Renard, notaire.

2° Titre du 21 novembre 1543, reçu Bourig, notaire à Paray, contenant transaction sur procès entre Guillaume, Antoine, Edouard, Jean Quarré, et ses autres frères, demandeurs, contre messire Claude Quarré, leur frère, défendeur. Les premiers se plaignent de ce que le dit messire Claude avait fait les fruits siens d'une grange et jardin derrière icelle, assise en la ville de Paray, qui fut de feu Edouard Quarré, père des dites parties.

Ledit messire Claude demandait au dit Jean pour le démolissement d'un

bâtiment de la dite grange trente francs et avec ce plusieurs habits promis au dit messire Claude en la transaction faite pour apanage de ses biens avec ses dits frères ou aucun d'eux, et avec damoiselle Marie Charvot leur mère, et encore en outre les frais des nopces du dit messire Claude, comme ils étaient tenus par la transaction sur ce, passée par devant Geoffroy Merle, notaire public.

A quoi a été répondu par le dit Guillaume, pour lui et ses dits frères, qu'il avait en partie satisfait aux dits habits et frais, en ce que le dit messire Claude avait vendu une fourrure de robe de leur dite mère, et qu'il avait reçu partie des dits habits que ledit messire Claude Quarré ne confessait.

Sur ce, le dit messire Claude pour lui, et ledit Guillaume pour lui et ses dits frères, sont tombés d'accord qu'au dit messire Claude Quarré demeure tout le jardin au long et devers la dite grange, assise au dit Paray, à condition que toute et quante fois le dit Guillaume Quarré et ses dits frères reprendront le dit jardin en payant pour une fois au dit messire Claude la somme de trente francs, au moyen de quoi le dit Claude sera tenu de le remettre à ses dits frères. Les dépens sont compensés et tout procès terminé.

3° Jugement du 13 novembre 1545, de Nicole de Montholon, lieutenant général de la chancellerie d'Autun, qui, après avoir donné défaut contre noble homme Jean Quarré, faute de comparaître, ni personne pour lui, ordonne qu'il sera assigné de nouveau par le premier sergent sur ce requis, pour reprendre les derniers errements du procès pendant entre lui et les doyens chanoines et chapitre de l'église d'Autun. (Expédition signée Deganay.)

4° Reconnaissance, dont la date est mangée par les rats, et signée Farette, notaire, par François Dulac, du village d'Orcilly, paroisse de Lugny, d'une rente d'un boisseau de seigle et trois blancs en argent, au profit de nobles Edouard et Antoine Quarré frères, demeurant à Autun, absents; Me Gilles Goureau, acceptant pour eux.

VII. — EDOUARD QUARRÉ, deuxième du nom, écuyer, eut de N....., entre autres enfants, Edouard, qui suit.

VIII. — EDOUARD QUARRÉ, troisième du nom, écuyer, seigneur de Cerveault, épousa, par contrat du 8 avril 1550, noble demoiselle Jeanne de la Boutière, d'une ancienne famille du Charollais, aujourd'hui éteinte. Le fief,

dont elle a pris le nom, est situé dans la commune de Chenoves, à 6 kilomètres de Buxy. Georges de la Boutière, qui était peut-être le père ou le frère de Jeanne, traduisit, en 1556, l'*Ane d'or* d'Apulée et *les douze Césars* de Suétone (1).

La filiation, la noblesse et le mariage d'Edouard Quarré III sont prouvés par le jugement rendu par devant Cl. Bouchu, intendant de Bourgogne, en 1667, et par d'autres preuves en 1637, le 31 mai 1646, et au mois de septembre 1658.

De ce mariage est issu Jacques, qui suit.

IX. — JACQUES QUARRÉ, écuyer, seigneur de Roche, né en 1567, capitaine au régiment de Cressiat, épousa, par contrat passé à Bar-sur-Seine, reçu Bourbonne, notaire royal, le 9 août 1597, Marguerite de Branches, du Bassigny, dont il eut :

1° MARC-ANTOINE QUARRÉ, qui suit.

2° GÉDÉON QUARRÉ, écuyer, seigneur de Roche, major au régiment d'infanterie de Bussy-Lavault, mort sans enfants de son mariage avec Marie de Vingles, sœur du prieur de Bragny-en-Charollais.

X. — MARC-ANTOINE QUARRÉ, écuyer, seigneur de Millery et de Marcheseul, né en 1602, écuyer de Charles de Damas, marquis de Thianges, en 1624, capitaine au régiment de Conti, infanterie, le 7 juillet 1637 ; il épousa, par contrat reçu Teissier, notaire, le 5 juin 1627, Aimée de Marcheseul, qui lui apporta la terre de Millery (2). Furent présents au contrat, Mgr de la Magdeleine de Ragny, évêque d'Autun, et M. Quarré de Mussigny.

(1) En 1326, Mathieu de la Boutière, damoiseau, fils de Hugon, décédé avant 1318, reprend de fief tout ce qu'il possède au lieu de la Boutière, en Autunois. On ne connaît point de titre plus ancien concernant cette famille, qui a donné trois conseillers au Parlement de Dijon : François de la Boutière, avocat du roi à Autun, nommé conseiller au Parlement par Charles VIII, en 1485, inhumé en 1497, dans la chapelle de son nom, à la cathédrale d'Autun ; Michel de la Boutière, écuyer, seigneur de Chagny, l'Epervière, la Colonne et autres lieux, conseiller en 1636, fils de Jean-Baptiste de la Boutière, seigneur de Chagny ; Charles de la Boutière, chevalier, fils de Michel, maître des requêtes en 1687, baron de Chagny, de la Tour de Montaigu, seigneur de Chassagne, la Colonne et l'Epervière. Il fonda, en 1700, à Chagny, un hôpital pour les malades de Chagny, Chassagne, Remigny et Bouzeron. Il fonda quatre enfants de chœur pour 500 livres en la chapelle Saint-Michel de Chagny, et il fit, en 1710, Antoine de Clermont-Montoison son légataire universel.

On remarque encore Jacques de la Boutière, abbé de Sainte-Marguerite d'Autun, en 1502.

(2) Marcheseul, famille éteinte, portant pour armes, trois fleurs de lys de sable.

Le 14 mars 1637, il fit interpeller dame Marie Langlois, relicte de Jean Quarré de Château-Regnault, Etienne Quarré, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et Gaspard-Nicolas Quarré, lieutenant de cavalerie, enfants de la dite dame, pour déclarer qu'il avait une origine commune avec eux, qu'ils étaient parents, et qu'il descendait comme eux de Jean Quarré, anobli en 1412; ce qui fut accordé. Il fut renvoyé la même année, déchargé des droits de francs-fiefs, auxquels il avait été imposé par sentence des commissaires députés à cet effet, après avoir prouvé sa noblesse et sa descendance en ligne directe de l'anobli. Il fut convoqué aux Etats de Bourgogne, en 1649 et 1651. Il mourut en 1652, laissant pour enfants :

1° CHARLES QUARRÉ DE MILLERY, qui suit.

2° JACQUES QUARRÉ DE MILLERY, seigneur de Roche, écuyer, qui suivit d'abord le parti des armes et était lieutenant de vaisseau du roi, en 1650. Son brevet de lieutenant, signé de César, duc de Vendôme, est daté du 12 septembre 1650. Huit ans après, le 11 juin 1658, il fit son testament en faveur de Gaspard Quarré, sieur de Réglois, son cousin, avant de partir pour l'armée, où il servit au régiment de la Cardonnière, commandé par le marquis de Thianges. Il quitta le service en 1665, entra dans les ordres, et devint prieur de Saint-Bernard-sous-Montréal.

3° ELÉONORE QUARRÉ DE MILLERY entra en 1656 aux Bénédictines de Saint-Julien-d'Autun. Cette même année, elle testa en faveur de Gaspard Quarré de Réglois, qu'elle nomme son cousin.

4° FRANÇOISE QUARRÉ DE MILLERY, qui épousa René de Montconys de Franay, seigneur de Montconys, Bellefond, Ebaugy, etc..., gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, capitaine au régiment de la Mothe-Houdancourt, en 1650. Sa destinée fut tragique; elle périt brûlée dans le château d'Ebaugy, sans qu'il fut possible de la retirer des flammes, et un prêtre dut l'administrer par une fenêtre. De son mariage était née une fille, Marguerite de Montconys qui, le 11 janvier 1678, épousa à Louhans, noble Henry Louis de la Curne, seigneur du Thiellay, fils de feu messire Jean-Baptiste de la Curne, seigneur du Thiellay et autres lieux, et de dame Françoise de Buade (1).

(1) Registres de Saint-Pierre de Louhans. Archives municipales, Carton III.

René de Franay, devenu veuf, épousa en secondes noces Marguerite-Gasparine de Grammont, qui était elle-même veuve de Claude de Montmoret, écuyer, seigneur de Rotalier et de Villerot.

XI. — CHARLES QUARRÉ, écuyer, seigneur de Millery et de Dracy, capitaine au régiment de Conti en 1658, épousa par contrat du 7 janvier 1654, Marguerite Gevalois. Elle était de la même famille que Guillaume Gevalois, bailli et lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy à cette époque, lequel portait « d'or, à un olivier de sinople, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or ».

Marguerite Gevalois mourut le 21 mai 1655, à Autun. Elle fut inhumée en l'église Saint-Ladre de cette ville. Elle était mère de Nicole Quarré, née le 15 mai 1655, décédée le 24 du même mois.

Charles Quarré fut convoqué aux Etats de Bourgogne le 25 janvier 1656. Il fut recherché pour sa noblesse par devant Cl. Bouchu, intendant de Bourgogne, et fut renvoyé en 1667 après la preuve compétente, comme il est établi par la sentence qui intervint le 24 août. Charles Quarré épousa en secondes noces, le 19 février 1662, Anne de Druy, dame de Saint-Michel, fille de Jean de Druy, écuyer, seigneur d'Avrilly, et de Louise de Maumigny (1). Il ne laissa point d'enfants de ses deux épouses, mourut à Montréal, au bailliage d'Avallon, et, en sa personne, s'éteignit la branche des Quarré de Millery.

(1) Druy, dont un lieutenant-général des armées du roi.





# A

## LES SEIGNEURS DE CERVEAULT & DE MONNAY

VII. — GUILLAUME QUARRÉ, premier du nom, seigneur de Cerveault et la Palus, licencié-ès-lois, était le troisième fils d'Edouard Quarré Ier, baron d'Aligny, et de Marie Charvot, dame de Cerveault. Il épousa Jeanne Baillet, fille ou petite-fille de Pierre Baillet, grenetier du grenier à sel de Paray, en 1412, et qui devint, quelques années plus tard, receveur du Charollais pour le duc. Les guerres de religion qui désolèrent ce pays à cette époque, le pillage de l'abbaye de Paray dans la nuit du 3 juin 1562 ont fait disparaître les titres primitifs (Manuscrit inséré dans le livre capitulaire du doyenné de Paray, signé Jean de Clugny, curé de Paray. — Courtépée, tome III, p. 56).

Mais l'alliance de ces deux familles a été établie par les pièces envoyées du Charollais à Jean Quarré de Château-Regnault, qui, ayant perdu ses titres dans l'incendie du château de Loisy, fit constater par enquête sa noblesse et sa filiation.

Jeanne Baillet mourut à Paray à un âge peu avancé, laissant de son mariage :

1° Guillaume Quarré II, qui suit.
2° Edouard Quarré.
3° Agnès Quarré, morte enfant.

VIII. — GUILLAUME QUARRÉ, deuxième du nom, seigneur de Cerveault en partie, licencié-ès-lois, qualifié dans les titres de l'époque de *vénérable maître*, épousa Claude Babou, veuve de sage maître Jacques Billaud. Ils vivaient

l'un et l'autre en 1570, ainsi qu'il appert du terrier des Bénédictins de Paray, où ils sont mentionnés à la page 17 (1). De leur mariage vinrent :

1° Guillaume Quarré III, qui suit.

2° Barbe Quarré, décédée à Paray le 11 novembre 1608, veuve de Jean Pillet, docteur en médecine.

3° François Quarré.

IX. — GUILLAUME QUARRÉ, troisième du nom, seigneur de Cerveault, licencié-ès-lois, demeurant à Paray, épousa par contrat de mariage en date du 22 août 1574, reçu Benoit Sêve, notaire royal à Bourg-le-Comte, dame Jeanne Bailly des Rolins, sœur de noble Robert Bailly, seigneur des Rolins et du Bouchaut, dont il eut :

1° Pierre Quarré, qui suit.

2° Jacques Quarré, seigneur de la Moirette (2), docteur-ès-droits, fut d'abord lieutenant particulier, puis lieutenant-général du comté de Charollais, en 1614, après la résignation que Emmanuel-Philibert de Rymon lui fit de son office. Il épousa Claudine-Marie Belriant, fille de Guy Belriant, avocat au Parlement, et de Catherine Rosselin. De ce mariage vinrent :

A. François-Ignace Quarré, vivant en 1637.

*B*. Jacques Quarré, seigneur de la Moirette, avocat au Parlement, qui assista en 1662 au mariage de Pierre Quarré, seigneur de Verneuil, son cousin. Il épousa Antoinette Maleteste (3), dont il eut :

*a)* Jeanne Quarré, née en 1696. Elle épousa, à Charolles, noble Jacques des Autels, docteur en médecine, dont vint une fille, Marie des Autels, qui épousa, le 29 avril 1737, Mathieu Quarré, seigneur de Verneuil.

*b)* Barbe Quarré, morte sans alliance. Elle assista, en 1737, au contrat de mariage de Marie des Autels, sa nièce.

(1) Archives municipales de la ville de Paray.
(2) La Moirette est de la commune de Saint-Germain-de-Rives.
(3) Archives de Mâcon, E, 461.

Jacques Quarré, seigneur de la Moirette, tint sur les fonts baptismaux à Paray, le 12 juin 1657, Jacques-Michel, fils de Jacques. Il était mort en 1698 (1), et Antoinette Maleteste, sa veuve, fit enregistrer ses armoiries, le 14 février 1698, dans l'Armorial général de France (Bourgogne, Charolles, registre I, n° 25). D'Hozier y ajouta « une fasce de pourpre ». Jacques Quarré de la Moirette n'ayant pas laissé de postérité mâle, cette brisure cessa d'être portée.

*C*. N... Quarré, mariée à François de la Guesle.

*D*. N... Quarré, mariée à François Maleteste.

*E*. Françoise Quarré, religieuse au couvent de la Visitation de Paray-le-Monial.

Guillaume Quarré III, seigneur de Cerveault, était mort en 1607, car on voit, le 21 juillet de la dite année 1607, Jeanne Bailly qualifiée dans un acte de baptême à Paray, *veuve* de noble Guillaume Quarré, et celle-ci n'existait plus en 1617, puisque cette année-là, ses deux fils Pierre et Jacques partagèrent les biens devant Etienne Jacquet, notaire à Paray.

X. — PIERRE QUARRÉ, premier du nom, seigneur de la Palus, docteur en médecine, né à Paray en 1578, est auteur d'un *Traité sur les merveilleux effets de la Nymphe de Santenay au duché de Bourgogne,* où est sommairement traité de son origine, propriété et usage. Dijon, veuve Guyot, 1633, in-4° de 47 pages. L'auteur prétend que les eaux salées de Santenay, près Chagny, doivent leur vertu au mélange d'alun, de vitriol, de soufre, de sel de nitre, de fer et de mercure. Il dit que « M. Robin, très fameux médecin à Dijon, avoit fait le recollement des effets aux causes, ensuite du concours de plusieurs indications contraires (2) ».

Pierre Quarré épousa en premières noces Françoise Bouillet de Saint-Léger, fille de Jean Bouillet, seigneur de Saint-Léger, et de Jeanne Pillet, sa deuxième

(1) Le testament de Jacques Quarré, sieur de la Moirette, est aux achives de Mâcon, E, 462.

(2) Papillon, Bibliot. des auteurs de Bourgogne, II, 173. — Des fondations de constructions, datant certainement de l'époque romaine, ont été récemment mises à jour à Santenay. On croit qu'elles se rapportent aux thermes que les Romains avaient fait construire pour utiliser les eaux minérales de Santenay.

femme; la dite Françoise étant sœur de Jean Bouillet, seigneur de Saint-Léger, maire de la ville de Paray, lequel racheta cette ville du sac et du pillage, en payant 30.000 francs à M. de Coligny, qui la menaçait à la tête de 4.000 hommes. Cette alliance est prouvée par les actes de l'époque. Ainsi, le 10 avril 1607, ils traitent devant Etienne Jacquet, notaire à Paray, de l'acquisition d'un fonds appartenant à André du Breuil, de la paroisse de Lugny, et à Antoinette Furtin, sa femme. En 1644, une requête fut présentée au parlement de Dijon par Jeanne Bouillet, veuve Coréal, à l'occasion de la succession de Françoise Bouillet, femme de noble Pierre Quarré.

Le premier mariage de Pierre Quarré ne lui ayant pas donné de fils, il épousa en secondes noces, le 3 septembre 1624, par acte reçu Debresses, notaire royal à Charolles, Marguerite Maleteste, fille de noble Jean Maleteste, avocat en Parlement, receveur pour le roi en Charollais, et de damoiselle Philiberte Guyot (1). Cette seconde union fixa Pierre Quarré en la ville de Charolles, mais sans rompre ses relations avec sa ville natale. Car on voit, à la date du 20 octobre 1640, Pierre Blondeau, fils de noble Pierre Blondeau et de demoiselle Catherine Bouillet, tenu sur les fonts baptismaux de Saint-Nicolas de Paray par noble Pierre Quarré (2).

Pierre Quarré, seigneur de la Palus, testa le 5 juillet 1640, ordonna sa sépulture en l'église des PP. Picpus de Charolles et y fit une double fondation pour le repos de son âme. Il institua ses héritiers Pierre et François Quarré, ses fils, et fit mention de ses autres enfants dans son testament. Il nomma pour son exécuteur testamentaire noble Jean Jaquelot, seigneur de Chantemerle, son parent; ainsi signé P. Quarré. Il mourut en 1641, et son testament fut publié le 4 janvier 1642, jour auquel il fut procédé à la tutelle de ses enfants. Nobles Jean Jaquelot, sieur de Chantemerle, Robert Jaquelot, seigneur de Courtesoul,

(1) Jean Maleteste, d'une famille originaire de Charolles, était le petit-fils d'Antoine Maleteste, né à Paray en 1520. Il devint lieutenant-général du bailliage de Charolles en 1557, et fut ensuite appelé par Philippe II aux mêmes fonctions dans le comté de Charollais. Antoine Maleteste épousa Marie de Ganay, fille de François, aussi lieutenant-général au même bailliage, et de Philiberte de Loisie, et il mourut âgé de 54 ans, laissant une *Description latine du Charollais*. On trouve un autre Antoine Maleteste, conseiller au grenier à sel de Charolles en 1607. Une branche de cette famille, qui s'établit à Dijon, a fourni Claude Maleteste, l'auteur des *Anecdotes du parlement de Bourgogne*, récemment publiées par M. Muteau (Ragut. *Statistique du département de Saône-et-Loire*, I, 384).

(2) Archives municipales de Paray-de-Monial; registres d'Etat civil.

François Bailly, sieur de Mosles, Jean de Gouvenin, procureur du roi, Jacques Maleteste, avocat, Jean Quarré, avocat, greffier en chef au bailliage du Charollais, tous parents, y assistèrent. La dite tutelle fut conférée par-devant le lieutenant-général du bailliage royal de Charolles, *juge des nobles seuls,* suivant l'article 6 de l'édit de Crémieu de 1536.

Marguerite Maleteste, veuve de Pierre Quarré, testa le 8 janvier 1649 et vivait encore en 1662.

Pierre Quarré, premier du nom, eut de son second mariage avec Marguerite Maleteste :

1° PIERRE QUARRÉ, qui suit.

2° FRANÇOIS QUARRÉ, mort sans alliance, après avoir testé le 24 mai 1647 en faveur de Marguerite Maleteste, sa mère.

3° ALEXIS QUARRÉ, mort jeune.

4° FRANÇOISE QUARRÉ, née à Charolles le 4 octobre 1625, et mariée par contrat reçu Dessaignes, notaire à Charolles, le 12 septembre 1643 à Jean Bérard, avocat.

5° MARIE-VÉRONIQUE QUARRÉ épousa par contrat reçu Philibert Dessaignes le 2 septembre 1647 noble Jean Grandjean, avocat, et peu après procureur général de Sa Majesté catholique au comté de Charollais. Elle mourut le 27 juin 1689.

6° JEANNE QUARRÉ, religieuse à la Visitation de Charolles.

XI. — PIERRE QUARRÉ, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Verneuil et la Palus, lieutenant particulier au bailliage du comté de Charollais en 1662, maire perpétuel de Charolles et conseiller de son Altesse sérenissime Mgr le prince de Condé. Il épousa, par contrat reçu Moïse de Rymon, notaire royal à Saint-Gengoux-le-Royal, Claudine Denis, fille de Claude Denis, avocat au Parlement, et de Lucrèce Saulnier, nièce de Pierre Saulnier, évêque d'Autun. Le dit Pierre Quarré procédant du consentement de Marguerite Maleteste, sa mère, de l'avis de Jacques Quarré, sieur de la Moirette, son cousin, de Jean Grandjean, procureur général, son beau-frère ; ledit contrat en date de Sigy le 7 octobre 1662. La dite future procédant de l'autorité de ses père et mère, de l'avis de Pierre Saulnier, lieutenant général au comté de Charollais, de Claude des Autels, conseiller du roi, lieutenant particulier au dit bailliage, ses oncles maternels, de

noble Antoine Grandjean, seigneur de la Vernette, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, son cousin.

Claudine Denis mourut le 17 mars 1730, âgée de 85 ans. Pierre Quarré était mort le 3 novembre 1716, De ce mariage issurent :

1° CLAUDE QUARRÉ, né en 1663, mort sans alliance le 29 janvier 1737, âgé de 75 ans.

2° MARIE-VÉRONIQUE QUARRÉ, née le 3 mai 1665, mariée le 25 février 1691 à Jean Quarré de Champvigy, sieur de Perche, avocat, son parent, morte le 4 septembre 1694, âgée de 30 ans.

3° PIERRE QUARRÉ, troisième du nom, qui suit.

4° JACQUES QUARRÉ, né le 3 août 1671, mort sans alliance.

5° CATHERINE QUARRÉ, née en août 1675, mariée en 1697 à Alphonse Bonnamour, avocat et bailli du Mont-Saint-Vincent.

6° JEAN QUARRÉ, né le 20 février 1678, docteur de Sorbonne, official et grand vicaire de l'évêque d'Autun, chanoine de l'église cathédrale de la dite ville et abbé de Saint-Etienne, mort à Autun en 1758. C'est probablement à ce chanoine qu'appartenait le *Trésor de Sapience,* trouvé à la bibliothèque de l'évêché d'Autun, et qui renferme des indications précieuses pour la généalogie de la famille Quarré.

7° DENIS QUARRÉ, né en 1680, mort sans alliance le 29 octobre 1726, âgé de 46 ans et perclus de tous ses membres.

8° FRANÇOISE QUARRÉ, née le 31 août 1682, religieuse aux Dames de Sainte-Claire, à Charolles, sous le nom de sœur des Anges.

9° MARIE-GILBERTE QUARRÉ, née le 10 mai 1685, mariée à Jean-Baptiste Quarré, seigneur de Romey, son parent, morte en septembre 1710, âgée de 25 ans.

10° CHARLES QUARRÉ, né le 10 août 1689, docteur en théologie, curé et primicier de Charolles en 1765. Il fut le bienfaiteur de l'hôpital de cette ville.

11° ANNE-CATHERINE QUARRÉ, mariée à Philibert Fèvre, avocat et maire du Mont-Saint-Vincent.

XII. — PIERRE QUARRÉ, troisième du nom, écuyer, seigneur de Verneuil, avocat en Parlement, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de

Charolles, juge châtelain du Charollais en 1698, bailli des terres de la Guiche et de Chaumont et conseiller des Etats du Charollais en 1734, naquit le 30 décembre 1668. Il épousa, par contrat passé à Digoin, le 14 juillet 1698, devant Carreau, notaire, demoiselle Jeanne Maublanc, fille majeure de Pierre-Mathieu Maublanc, écuyer, et de Anne Jacquet de Chalonnay (1). Il mourut le 24 février 1742, et Jeanne Maublanc le 5 décembre 1731. Ils eurent pour enfants :

1° François-Claude Quarré, né en 1700, qui suit.

2° Gilberte-Catherine Quarré, née le 20 février 1701, religieuse à la Visitation de Charolles.

3° Mathieu Quarré, seigneur de Verneuil, né en 1702, qui a fait *la branche des seigneurs de Verneuil* (Rameau B. qui suivra).

4° Pierre Quarré, né le 29 février 1699, mort le 27 janvier 1707.

5° Alphonse Quarré, né le 30 novembre 1703, mort le 4 octobre 1705,

6° Claude-Catherine Quarré, née le 2 mars 1706, mariée à Jean-Louis Joleaud de Saint-Maurice, cornette au régiment de Saint-Agnan, cavalerie. Elle est morte en mars 1791 (2).

7° Jeanne Quarré, née en 1708, morte le 19 septembre 1716.

8° Marie Quarré, née le 26 mai 1711, morte fille en 1768.

(1) Jacques Maublanc, seigneur de Chiseuil, capitaine au régiment d'Austrasie, eut pour fils : François Maublanc de Chiseuil, né à Digoin le 24 mai 1753. Après avoir fait des études de droit dans le but de reprendre la charge de son oncle François Maublanc de Martenet, conseiller au parlement de Dijon, il s'engagea dans le régiment des dragons de Monsieur, frère du roi (1771) et en devint capitaine en 1788. Arrêté à Charolles en 1793, puis incarcéré à Paris, il recouvra la liberté après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Il se retira alors dans sa terre de Chiseuil et devint maire de Digoin (1800-1822) et fut conseiller général de Saône-et-Loire de 1810 à 1829. Le titre de baron lui fut donné en 1813 et confirmé en 1821 ; il reçut la croix de Saint-Louis en 1814. Il avait épousé en 1787 Madeleine-Louise-Henriette de la Barre qui lui donna cinq fils et deux filles. Il mourut à Paray-le-Monial le 24 mars 1844.

(2) Catherine Quarré a donné à son mari un fils et deux filles. Le fils fut Charles Joleaud de Saint-Maurice, né le 22 décembre 1742, lieutenant civil au bailliage du Charollais, reçu conseiller-commissaire aux requêtes du palais de Dijon le 12 août 1776 (Sauvage des Marches, p. 138).

La fille aînée épousa Jean-Baptiste Bouthier de Rochefort, né le 22 juillet 1737, de Jean-Baptiste Bouthier de Rochefort, chatelain royal de Semur en Brionnais, et de Jeanne-Marie Chamberland. Il fut reçu le 23 juillet 1782, avec dispense de parenté à cause de Charles Joleaud, son beau-frère, en l'office de conseiller garde des sceaux de la chancellerie, et il eut deux fils.

La fille cadette de Catherine Quarré s'est mariée au sieur Villedey, avocat du roi au bailliage de Charolles.

XIII. — FRANÇOIS-CLAUDE QUARRÉ, seigneur de Monnay et de Gratoux, né le 20 février 1700, premier président au bailliage et présidial d'Autun en 1737, épousa le 2 août 1734, par contrat passé devant Lhomme, notaire à Autun, Jeanne-Baptiste Thomas d'Islan, fille de feu Pierre Thomas d'Islan, avocat au Parlement, et de dame Françoise-Thérèse Genreau. Le mariage religieux eut lieu le lendemain à Saint-Pancrace d'Autun.

Claude Quarré acquit en 1763, du marquis de Ragny, le château de Monnay, paroisse de Gratoux, près Blanzy, au bailllage de Montcenis. Il mourut à Autun le 28 mars 1763, et la tutelle de ses enfants au profit de leur mère est du 8 avril suivant. Furent présents à la dite tutelle en personne ou par procureurs, Mathieu Quarré, seigneur de Verneuil, et Charles Quarré, docteur en théologie, primicier de l'église collégiale de Saint-Nizier de Charolles, le premier oncle paternel, et le second grand-oncle des mineurs; François Maublanc, écuyer, seigneur de Martenet, conseiller au parlement de Bourgogne; Georges-François Maublanc, écuyer, seigneur de Mortillon, chevalier de Saint-Louis, cousins paternels; Jacques Maublanc, écuyer, seigneur de Chiseuil, la Vesvre, et chevalier de Saint-Louis, cousin paternel; Charles-François Quarré de Château-Regnault d'Aligny, chevalier, seigneur de Montregard, parent paternel; Nicolas-Pierre Genreau, avocat général au parlement de Bourgogne, parent maternel (1).

Jeanne-Baptiste Thomas d'Islan, dame de Monnay, mourut en son château de Monnay le 18 octobre 1781. Elle avait fait son testament, dès le 8 janvier 1779, devant Mathey, notaire à Autun. Il fut publié au bailliage d'Autun le 12 janvier 1782, et l'abbé Quarré de Monnay, conseiller-clerc au parlement de Bourgogne, grand chantre en dignité et chanoine de l'église cathédrale d'Autun, nommé héritier universel par la dite dame, sa mère, fut envoyé en possession du consentement de Pierre-Mathieu Quarré, son frère, et de ses sœurs, dûment autorisées de leurs maris, par sentence du même jour 12 janvier 1782.

Du mariage de François-Claude Quarré et de Jeanne-Baptiste Thomas vinrent:

1° JEANNE-BAPTISTE-CHARLOTTE QUARRÉ, née le 12 août 1736, mariée par contrat reçu Mathey, notaire à Autun, le 29 décembre 1767, à Claude-Jean de

(1) Registre du greffe de la justice temporelle des seigneurs, doyens, chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Autun.

la Goutte du Vivier, écuyer, capitaine au régiment de Rouergue, infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Autun, fils de messire Sébastien de la Goutte du Vivier et de Jeanne Matherat (1).

2° François-Marie Quarré, seigneur de Monnay, né le 8 avril 1739, fut pourvu de l'office de conseiller commissaire aux requêtes du palais, vacant par la mort de Pierre Léaulté, et fut reçu avec dispense d'âge le 7 janvier 1764. Pour entrer au Parlement, il dut quitter l'état ecclésiastique, ayant été chanoine de la cathédrale d'Autun dans sa jeunesse, mais il resta fidèle à son vœu de célibat.

Ce magistrat testa en janvier 1767 en faveur de Jeanne-Baptiste-Charlotte Quarré, sa sœur aînée, par devant N..., notaire à Dijon. Il mourut dans cette ville le 13 janvier 1767, et il fut inhumé en l'église paroissiale de Saint-Michel. Son office fut supprimé par lettres régistrées le 2 juillet de la même année (2).

3° Pierre-Mathieu Quarré, né en 1741, qui suit.

4° Marie Quarré, née le 6 février 1744, mariée par contrat du 17 janvier 1769, à Charles Desplaces de Charmasse, écuyer, né le 12 août 1743, enseigne, puis lieutenant au régiment d'Aquitaine, lequel comparut à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Autun en 1789. Il était fils de Hugues Desplaces, écuyer, demeurant à Autun, et de Marie-Louise Perrin, sœur de N... Perrin de Cypierre, conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes et intendant d'Orléans.

Marie Quarré mourut en août 1802. Elle avait eu deux fils et trois filles.

5° Jacques-Pierre Quarré, seigneur de Monnay et le Gratoux, né le 23 août 1745, reçu chanoine de la cathédrale d'Autun, le 15 février 1762. Il fut reçu conseiller-clerc au Parlement de Bourgogne le 11 août 1779, en remplacement de François-Ignace Espiard de la Borde, décédé, et siégeait en 1789 à la Chambre des enquêtes (3). Il fut nommé grand chantre de l'église d'Autun en 1781, et doyen de la même église le 25 mai 1787.

(1) Du mariage de Charlotte Quarré et de Jean de la Goutte sont nés : une fille, demoiselle de la Goutte de Saint-Just, et un fils, Sébastien-Marie de la Goutte, capitaine au royal Dauphiné, chevalier de Saint-Louis, marié en 1801 à Marguerite-Charlotte de Girval, dont vint le colonel François-Xavier de la Goutte, marié à Marie-Blanche Péchin.

(2) Sauvage des Marches. *Histoire du Parlement de Bourgogne*, p. 97.

(3) Sauvage des Marches. *Histoire du Parlement de Bourgogne*, p. 146.

6° Thérèse-Françoise-Charlotte Quarré, née le 22 mars 1747, mariée le 11 octobre 1773, à Joseph Lobot de la Barre, écuyer, garde du corps du roi, compagnie Ecossaise, pensionnaire du roi, chevalier de Saint-Louis en janvier 1787, demeurant à Beaune, fils de Joseph Lobot, avocat à Beaune, et de Marie Lhomme. Son contrat de mariage du 11 octobre, fut reçu par Mathey, notaire à Autun. Elle donna à son mari deux fils et une fille.

7° Françoise-Charlotte Quarré, née le 14 septembre 1752, mariée par contrat reçu Mathey, notaire à Autun, le 11 juin 1773, à Claude-François Boucheron, écuyer, demeurant à Beaune, fils de François Boucheron, écuyer, et de N... Potot, sœur de MM. Potot de Montbeillard, écuyers, lieutenants-colonels au corps royal d'artillerie, et de Mme Potot, épouse de M. Guenot de Montbeillard, écuyer, demeurant à Semur-en-Auxois. De ce mariage sont issus un fils et une fille.

8°, 9°, 10 Trois fils morts au berceau.

XIV. — PIERRE-MATHIEU-QUARRÉ, seigneur de Charnay et Sommant, né le 30 mars 1741, lieutenant au régiment d'Aquitaine, infanterie, servit avec distinction pendant la guerre de 1757, fut blessé de deux coups de feu, le 16 juillet 1761, au combat de Filin Kausen, et fut obligé de quitter le service après la dernière campagne de Corse en 1763. Il reçut une pension du roi, émigra en 1792 et servit comme noble à pied à l'armée de Condé, compagnie n° 2, de 1792 à 1801.

Il avait épousé, par contrat du 17 septembre 1766, par devant Changarnier, notaire à Autun, Madeleine-Françoise-Josèphe Moreau de Morcoux, née à Autun, paroisse Saint-Jean, le 10 août 1744, fille de Denis Moreau, écuyer, secrétaire du roi, seigneur de Morcoux, demeurant à Autun, et de dame Nicole-Robertine de Sandras de Seichelles. Elle mourut au mois de juillet 1767, laissant une fille, née le 13 juillet 1767, et nommée Jeanne-Baptiste-Denise Quarré, dame de Morcoux en partie, mariée par contrat passé à Dijon, devant Bouthé, notaire, le 26 novembre 1788, à Jean-Jacques-Philibert Burreau, écuyer, officier au corps royal de génie, fils de N... Burreau, écuyer, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Chalon-sur-Saône. Ce mariage a été célébré le 27 novembre 1788, en l'église Saint-Michel de Dijon. De cette union est né, le 8 juillet 1791, un fils nommé Pierre-Claude Burreau, baptisé en l'église paroissiale de Sully, bailliage d'Autun.

Pierre-Mathieu Quarré a épousé en secondes noces, par contrat du 3 novembre 1776, reçu Mathey, notaire à Autun, Françoise Rabyot, fille de feu Jacques Rabyot, conseiller assesseur civil et criminel au bailliage d'Autun, et de dame Anne Rey, demeurant à Dijon. La bénédiction nuptiale a été donnée en l'église de Sommant, bailliage d'Autun, le 4 du dit mois. De ce mariage est issue, le 13 avril 1786, une fille, Augustine-Pierrette Quarré, baptisée en l'église de Saint-Jean et Saint-Pancrace d'Autun, mariée à Alexandre-Bénigne de Commeau, troisième fils d'Antoine-Bernard de Commeau, baron de Charry, et de demoiselle N. Espiard, de Mâcon.

La famille de Commeau est connue depuis Guiot Commeau, châtelain et receveur de Pouilly-en-Auxois, en 1520. On compte parmi ses membres un vicomte-mayeur de Dijon, en 1643 et 1659, plusieurs officiers au bailliage de la même ville et au Parlement de Bourgogne, un grand nombre de militaires de divers grades, et trois lieutenants de roi en Bourgogne.





# B

## LES SEIGNEURS DE VERNEUIL & DU CHAMPCEAU

XIII. — MATHIEU QUARRÉ, seigneur de Verneuil, fils puîné de Pierre Quarré, troisième du nom, seigneur de Verneuil (1), et de Jeanne Maublanc, naquit le 29 octobre 1702, et fut baptisé le lendemain dans l'église Saint-Nizier de Charolles. Il eut pour parrain Mathieu Maublanc, curé de Chassenard, son oncle, et pour marraine, Marie Quarré, sa tante. Il épousa, par contrat passé le 29 avril 1737, devant Rougemont, notaire royal à Charolles, Marie des Autels, fille de noble Jacques des Autels, docteur en médecine, et de dame Jeanne Quarré. Des Autels ou des Hautels est une ancienne famille du Charollais, illustrée par Guillaume des Autels, gentilhomme, poète français et latin, né à Charolles, parent de Pontus de Tyard, et mort vers 1580. Sa vie a été écrite par Colletet, et l'abbé Papillon a donné une longue liste de ses ouvrages.

Les enfants issus du mariage de Mathieu Quarré et de Marie des Autels, furent :

1° JEANNE-MARIE QUARRÉ, née le 30 juillet 1738, morte jeune.

2° CHARLES QUARRÉ, seigneur de Verneuil, né le 24 août 1739, mort jeune.

(1) On lit dans Courtépée : « Le fief de Verne ou Verneuil, en la paroisse de Bar-le-Régulier, au bailliage de Saulieu, appelé le *meix de Verne*, appartint aux Montholon en 1450, puis aux Quarré, de qui Jean-Baptiste de Montcrif l'acquit en 1747 ». Sur cette assertion de Courtépée, plusieurs ont cru que la branche des Quarré, établie en Charollais, avait possédé le fief de Verne ou Verneuil, situé en la paroisse de Bar-le-Régulier, et en avait tiré son nom. Il n'en est rien. Le fief de Verneuil, acquis à la fin du XVII[e] siècle, par Pierre Quarré II, maire perpétuel de Charolles, était situé sur la paroisse de Marcilly-la-Gueurce, à cinq kilomètres de Charolles.

Un autre fief de Verneuil, près Changrenon, en Mâconnais, appartenait à une famille dont était le capitaine de Mâcon qui, en 1409, fut précipité dans la Saône par l'éboulement du pont.

3° Marie-Françoise Quarré, née le 21 octobre 1740, morte le 4 septembre 1741.

4° Jacques-Bénigne Quarré, qui suit.

XIV. — JACQUES-BÉNIGNE QUARRÉ, écuyer, seigneur, de Verneuil et du Champceau, né à Charolles, le 17 février 1744, eut pour parrain Me Jacques Pallot, avocat, demeurant à Charolles, et pour marraine, dame Jeanne-Bénigne de Gouvenain, femme de Gérard Laison, juge châtelain à Charolles. Il était avocat au Parlement lorsqu'il fut nommé le 26 août 1769 conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dôle, à la place de M. Belet, et reçu le 21 novembre suivant (1).

Il épousa, par contrat passé le 1er juillet 1772, devant Rougemont, notaire royal à Charolles, Adrienne-Catherine Desmoulin de la Garde, fille de Jean-Baptiste Desmoulin de la Garde, écuyer, seigneur de la Vallée et du Champceau, demeurant à Paray, et de dame Anne Pirot.

Catherine Desmoulin de la Garde avait pour bisaïeul Claudion Desmoulin, sieur de Sourdon, la Vallée, la Garde..., conseiller, secrétaire du roi, maison, couronne de France, contrôleur ancien en la chancellerie du Dauphiné (lettres patentes données à Versailles le 20 mars 1692, enregistrées le 8 mai suivant par Jean de la Motte, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Semur-en-Brionnais et Anzy-le-Duc).

Ce nom est écrit sur différents titres Desmoslins, Desmoulins, Demoulin, et enfin de Moulin. D'Hozier, dans l'enregistrement des armes du dit Claudion (généralité de Bourgogne, Charolles, registre 2, page 300, n° 51), a suivi cette dernière orthographe, que l'on retrouve également sur la bulle de Benoit XIV, donnée à Rome à Sainte-Marie Majeure, le 11 des calendes de février 1769, en faveur de Nicolas de Moulin de la Garde, son petit-fils, nommé au prieuré de Châteauneuf dans le Berry.

Jacques-Bénigne fut seigneur du château de Champceau, paroisse de Saint-Martin-du-Lac, au bailliage de Semur-en-Brionnais, du chef de son épouse Catherine Desmoulin de la Garde. C'est dans ce château qu'elle mourut le 13 août 1783. Jacques-Bénigne prit part avec les gentilshommes du bailliage

(1) R. de Lurion. La Chambre des comptes de Dôle, page 249.

d'Autun aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789, et il émigra avec ses deux fils aînés. Il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, comme lieutenant de chevau-légers, contribua à la défense de Maëstricht, assiégée au commencement de 1793 (certificat du conseil de la ville de Maëstricht, 8 avril 1793); passa à l'armée de Condé, où il fit les campagnes de 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, dans les compagnies n^os^ 9 et 11 des chasseurs nobles, et les certificats en forme délivrés par Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, les 24 septembre 1797 et 3 mars 1801, prouvent qu'il se trouva à toutes les affaires. Rentré en France en 1803, il mourut à Paray-le-Monial, le 13 janvier 1812. Il avait eu trois fils et une fille :

1° Adrien Quarré, seigneur de Verneuil, écuyer, émigra en 1792 avec les autres membres de sa famille, servit d'abord dans les gardes du corps, puis passa à l'armée des Pays-Bas dans les hussards de Béon, et fut tué à l'affaire de Boussigny, en 1794.

2° Gaspard-Nicolas Quarré de Verneuil, qui suit.

3° Jean-Alexandre Quarré de Verneuil, écuyer, né à Charolles, le 26 septembre 1777, marié le 22 janvier 1803, à Paray, à Victoire Chevalier des Raviers, troisième fille de Louis-Baptiste. Chevalier des Raviers, écuyer, garde du corps du roi, puis brigadier de la Compagnie écossaise, chevalier de Saint-Louis, mort à Paray (1), et de Antoinette-Claudine-Françoise Mallard, morte le 25 juillet 1819 (2). De ce mariage sont issus :

*A.* Jacques-Bénigne-Alphonse Quarré de Verneuil, né à Paray, le 5 novembre 1803, mort le 1er novembre 1804.

(1) La famille Chevalier des Raviers remonte à Claude Chevalier, originaire de Belleville, en Beaujolais, dont le fils Jean vint s'établir à la Clayette, près Charolles, vers l'an 1550, et y épousa Dlle Denise Rosselin.

(2) Mallard, famille originaire de la Clayette, qui a fourni les branches de Sormain et de Sermaize. Claude Malard, seigneur de Sermaize (hameau de Vendenesse), maître des eaux et forêts à Autun, fut nommé ensuite le 24 septembre 1744, conseiller auditeur à la Chambre des comptes de Dôle. Il mourut quelques mois après.

La branche Malard de Sormain s'est éteinte en la personne de Cyrille-Henri Malard de Sormain, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé au château de la Vesvre, le 20 septembre 1889, dans sa 89e année.

*B*. Madeleine Quarré de Verneuil, née le 14 mai 1805, à Paray, mariée en 1829 à Aimé Boullée, procureur du roi à Mâcon, décédée à Passy-les-Paris, le 4 février 1865. Elle eut une fille unique, Marie Boullée, mariée au baron Jules Portalis, député du Var, en 1852, décédée à Paris en 1853.

*C*. Gaspard-François-Nicolas Quarré de Verneuil, né à Paray le 2 janvier 1807, marié, le 15 juin 1835, à Marie-Thérèse-Ernestine de la Chapelle, née à Versailles, le 6 janvier 1816, fille ainée du baron Charles-Ernest de la Chapelle, officier de la Légion d'honneur, ancien maître de l'hôtel du roi Charles X, et de Henriette Taffu de Saint-Firmin. Ernestine de la Chapelle est morte à Paray-le-Monial, le 18 février 1849, dans sa 33e année; Gaspard Quarré de Verneuil est décédé au même lieu de Paray le 26 novembre 1886, dans sa 80e année. De leur mariage sont issus :

*a)* Alexandre-Henri-Raoul Quarré de Verneuil, né à Loisy, le 20 septembre 1837, élève de l'école militaire de Saint-Cyr le 5 novembre 1855; lieutenant d'état-major, le 1er février 1860; capitaine, en 1864; commandant, en 1880; chevalier de la Légion d'honneur, le 22 mars 1872; officier, le 5 juillet 1882; officier d'académie, le 3 mars 1877; commandeur de l'ordre impérial du dragon de l'Annam, le 1er janvier 1889. Il a épousé, le 10 novembre 1868, Marie-Louise-Charlotte-Noémi de Salvaire d'Aleyrac, née le 21 novembre 1843, fille de Jean-Elie-Alphonse de Salvaire, baron d'Aleyrac, et de Marie-Marguerite-Louise-Augustine de Chazelles-Chuselan.

*b)* Charles-Claude-Hippolyte Quarré de Verneuil, né à Loisy, le 21 décembre 1839, marié le 23 juillet 1872, à Louhans, à Marie-Françoise-Suzanne Lorin de Reure, née à Poncin (Ain), le 31 juillet 1849, fille de Pierre-Edouard Lorin de Reure, juge au Tribunal civil de Louhans, et de Marie-Françoise Rouyer; dont sont issus :

1° Ernestine-Françoise-Marie-Jeanne Quarré de Verneuil, née à Louhans, le 8 août 1873.

2° Madeleine-Françoise-Marie-Odette Quarré de Verneuil, née à Besançon, le 10 octobre 1874; décédée à Louhans, le 13 mai 1886, âgée de 11 ans.

3° Pierre-Edouard-Amaury Quarré de Verneuil, né à Besançon, le 14 janvier 1878.

4° François-Alfred-André Quarré de Verneuil, né à Louhans, le 2 août 1881.

5° Marie-Françoise-Odette-Suzanne-Gabrielle Quarré de Verneuil, née à Louhans, le 21 janvier 1889.

*c)* Madeleine-Marthe Quarré de Verneuil, née le 13 février 1842, mariée à Paray, le 22 mars 1865, à Antoine-Léonard-Henri Gairal de Sérézin, né à Mâcon, le 29 avril 1837 ; dont sont issus :

1° Marie-Sophie-Ernestine, née à Mâcon, le 9 novembre 1866, mariée à Prissé, le 7 septembre 1887, à Marcel Sémézies.

2° Françoise-Pauline-Edith, née à Mâcon, le 18 juillet 1870, mariée à Prissé, le 5 juillet 1892, au comte Charles-Marie-Emmanuel-Hippolyte de Leusse.

*d)* Augustin-Marie-Georges Quarré de Verneuil, né le 31 août 1844, lieutenant au 10e régiment d'infanterie, démissionnaire en juin 1882, marié le 12 décembre 1881, à Joséphine-Marie-Françoise-Imbert de Balorre, née le 18 octobre 1850, fille de Anne-Alexandre Clodoald, comte Imbert de Balorre et de Marguerite de Rély ; dont sont issus :

1° Marguerite Quarré de Verneuil, née le 10 octobre 1882.

2° Lucy Quarré de Verneuil, née le 12 novembre 1883.

3° Robert Quarré de Verneuil, né le 25 octobre 1884.

4° Anne-Françoise-Rosalie Quarré de Verneuil, née à Saint-Martin-du-Lac, le 26 août 1779, mariée à Jean Perrin de Daron, chevalier de Saint-Louis, fils de Christophe Perrin de Daron et de Catherine-Louise Circaud (1).

(1) *Claude Perrin de Daron* épousa en 1735 Marie Reignier de La Brosse, de Saint-Germain-des-Fossés, dont il eut quatre fils et une fille. L'aîné de ces fils fut *Christophe Perrin de Daron*, né à Montceaux-l'Etoile, le 19 juin 1736, seigneur du château de Daron, paroisse d'Oyé, et officier au régiment de Penthièvre. Il fut conseiller général de Saône-et-Loire, de 1790 à 1791 ; mort à Semur-en-Brionnais, le 18 ventôse an XI. Il avait épousé Catherine-Louise-Marie Circaud, fille de Jean Circaud, bourgeois d'Oyé, qui lui donna quatre enfants. Son cousin, le lieutenant-général comte Perrin de Précy, défendit Lyon, en 1793, contre l'armée de la Convention.

XV. — GASPARD-NICOLAS QUARRÉ DE VERNEUIL, écuyer, chevalier de Saint-Louis, né à Charolles, le 6 janvier 1776, émigra le 15 janvier 1792 avec les autres membres de sa famille, servit avec distinction à l'armée de Condé, ainsi que le prouve le certificat suivant :

« Nous, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, etc., certifions que M. Gaspard-Nicolas Quarré de Verneuil, gentilhomme français de la province de Bourgogne, émigré le 15 janvier 1792, a fait la campagne de 1792 à l'armée des Princes frères du roi Louis XVI, et nous a joint le 15 septembre 1793 ; que depuis ce temps il a servi sans interruption sous nos ordres, ayant fait les campagnes de 1793, 1794 et 1795 dans la compagnie n° 9 des chasseurs nobles ; celle de 1796 comme sous-lieutenant au régiment d'Etienne Damas, hussards ; de 1797 et les suivantes jusqu'à ce jour, en qualité de sous-lieutenant à la suite du régiment noble à cheval d'Angoulême ; qu'il s'est trouvé à toutes les affaires et qu'il s'y est conduit avec honneur, se distinguant par son zèle et par son courage. — A notre quartier général de Feistritz, le 3 mars 1801. »

Il passa avec son grade au service de la Russie, où il servit jusqu'au dernier licenciement du corps par l'empereur Paul. Rentré en France en 1803, il revint se fixer à Paray-le-Monial et, le 21 mai 1804, par contrat passé à Tournus devant Dumaine, notaire, il épousait Marie-Amélie de Laval, fille unique de Gaspard-Eugène de Laval, conseiller de préfecture (1), et de demoiselle Claudine Aulas,

(1) Cette famille remonte à Pierre de Laval, qui était bailli juge d'appel de Tournus en 1410. On rencontre un autre Pierre de Laval dans un acte du 24 juin 1466, passé *in Castro Pristiaci* (Préty), contenant une instance auprès de vénérables religieux du monastère de Tournus, par le ministère de « *Petri Delaval, habitatoris Trenorchii, Clerici notarii publici et Curiæ notariæ Jurati.* »

Claude de Laval était curé de Vers en 1624 et en 1649. Il constitue un bénéfice à la cure, et este en justice pour faire reconnaître les droits de ce bénéfice usurpés par Jean de Joux, seigneur de Vers. Le 6 mars 1655, il fut présent au baptême de Claude Conte, fils de Jean Conte, gendarme en la compagnie du comte de Saint-Trivier.

Gilbert de Laval, chanoine et intendant de l'église royale et collégiale de Tournus, assiste à un baptême en 1647.

Noble de Laval, contrôleur au grenier à sel de Tournus, eut pour fille Jeanne de Laval, qui fut marraine, en compagnie de noble Claude Pernaton, capitaine à Tournus, pour parrain, de Claude Conte, baptisé à Vers, le 6 mars 1655.

Pierre de Laval, notaire royal à Tournus, signe en 1763 de nombreux actes avec son collègue Jean Tupinier. (Extrait des archives sur parchemin de la commune de Vers, paroisse de Mancey, canton de Sennecey-le-Grand.)

Cette famille s'est éteinte en 1822, en la personne de Gilbert de Laval, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du corps du roi Louis XVI.

fille ainée de Denis Aulas, seigneur de Verdier et de Monet, avocat au Parlement, procureur du roi, syndic de la ville de Mâcon, qui avait acquis le fief du Verdier de Pierre-Marie Naturel, seigneur de la Valetine, le 8 mars 1762, devant Genetet et Puthod, notaires. Cette seigneurie fut affranchie de tous droits pour sa haute, moyenne et basse justice par Henriette-Françoise de Foudras, comtesse de Châteautiers, le 3 décembre 1765.

Gaspard Nicolas Quarré de Verneuil fut nommé maire de la ville de Paray, le 20 juillet 1816; il se démit de ses fonctions en 1829, et mourut à Paray-le-Monial, le 4 octobre 1854. De son mariage avec Amélie de Laval sont issus :

1° Jacques-Bénigne-Eugène Quarré de Verneuil, qui suit.

2° Madeleine-Hedwige Quarré de Verneuil, née le 16 août 1807, religieuse carmélite à Chalon, morte le 4 mars 1871 ;

3° Jean-François-Alexandre Quarré de Verneuil, né le 31 décembre 1810, épousa en premières noces, par contrat passé devant Dulac, notaire à Beaujeu (Rhône), le 10 novembre 1835, Marie-Louise Brac de Bourdonnel, née le 27 mai 1814, morte le 2 août 1853, fille de Jacques Justin Brac de Bourdonnel, et de Catherine Blanc. De ce mariage sont issus :

*a)* Marguerite Quarré de Verneuil, née le 8 septembre 1836, morte le 15 juin 1849.

*b)* Justine Amélie-Marie Quarré de Verneuil, née le 22 octobre 1850, mariée le 7 mai 1872, à Hippolyte Passerat de Silans, né le 4 mai 1839, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, fils aîné d'Augustin-Joseph-Dominique Passerat, baron de Silans, marié en 1837, avec Zénaïde Donin de Rosière (1). De leur mariage sont issus.

1° Paul-Auguste, né le 25 juin 1873;
2° René, né le 8 juin 1876;
3° Marguerite, née le 29 avril 1879, morte le 22 novembre 1880;
4° Raoul, né le 26 juillet 1885.

(1) M. Révérend du Mesnil, dans son ouvrage sur la Valbonne, page 180, a publié quelques fragments généalogiques sur la famille Passerat de Silans.

*c)* Eugène Jules Quarré de Verneuil, né le 22 février 1852, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, marié le 9 août 1881, à Augusta Salteur de la Serraz, fille de Ernest Salteur, marquis de la Serraz, et de Marie Chollet du Bourget. De ce mariage sont issus :

1° Jean Quarré de Verneuil, né le 6 septembre 1882;

2° Denise Quarré de Verneuil, née le 25 septembre 1886.

Alexandre Quarré de Verneuil a épousé en secondes noces, le 23 août 1859, Amélie du Pont de Ligonnès, née le 8 août 1830, fille du comte du Pont de Ligonnès, et de Sophie de Lamartine, cette dernière, sœur du poète Alphonse de Lamartine. De ce second lit sont issus :

*d)* Edouard Quarré de Verneuil, né le 25 août 1860, Père de la Compagnie de Jésus.

*e)* Jacques Quarré de Verneuil, né le 5 août 1862, mort le 26 décembre 1872.

*f)* Sophie Quarré de Verneuil, née le 7 juin 1865, religieuse de l'Institut des Petites Sœurs des pauvres.

*g)* Thérèse Quarré de Verneuil, née le 10 juin 1868, mariée le 8 septembre 1891, à Joseph de Valence de Minardière, fils de Ernest de Valence de Minardière et de N. de Frasneau de Gommegnies.

XVI. — JACQUES-BÉNIGNE-EUGÈNE QUARRÉ DE VERNEUIL, né le 7 juillet 1805, épousa le 2 septembre 1834, par contrat passé devant Joseph Lesclache, notaire à Marcillat (Allier), Madeleine-Louisa O'Reilly, fille aînée de Pierre-Antoine-Philippe-Henri O'Reilly, de l'île Saint-Martin (de la maison milésienne des O'Reilly de Cavan, princes du Brefuy oriental en Irlande), et de dame Marie-Jeanne-Madeleine de Durat, fille de Sébastien de Durat, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de l'ile Saint-Martin (petites Antilles).

Jacques-Bénigne-Eugène Quarré de Verneuil est décédé à Venière le 1er mai 1878. De ce mariage sont issus :

1° MARIE-HENRIETTE-HEDWIGE QUARRÉ DE VERNEUIL, née à Paray, le 25 juillet 1835.

2° MARIE-ANNA-NICOLE-SOPHIE QUARRÉ DE VERNEUIL, née à Venière, le 6 juin 1837, morte le 23 juillet 1863.

3° Marie-Alexandre-Ernest Quarré de Verneuil, qui suit.

4° Marie-Jean-Louis-Henri Quarré de Verneuil, né à Venière, le 14 septembre 1841, lieutenant de vaisseau, décédé à Venière, le 20 juin 1869, au retour de Cochinchine.

5° Jean-Marie-Albert Quarré de Verneuil, né à Paray, le 17 novembre 1842, marié le 20 mai 1874, à Marie Humbert, dont sont issus :

*a)* Marie-Georgette Quarré de Verneuil, née le 20 février 1875.

*b)* Marie-Louisa Quarré de Verneuil, née le 23 mars 1876.

*c)* Marie-Jacques-Henri Quarré de Verneuil, né le 23 août 1877.

*d)* Marie-Joseph-Camille-Jeanne Quarré de Verneuil, née le 5 mars 1879.

*e)* Marie-Renée Quarré de Verneuil, née le 26 janvier 1881, morte le 10 janvier 1885.

*f)* Marie-Olga-Yvonne Quarré de Verneuil, née le 26 octobre 1887.

6° Louis-Marie-Philippe-Paul Quarré de Verneuil, né à Paray, le 30 janvier 1845, ingénieur civil des mines, marié le 13 janvier 1875, à Elisabeth-Louise-Marie Chicoyneau de Lavalette, née à Rouen, fille de Charles-Emile Chicoyneau de Lavalette et de Anne de Lugré. De ce mariage sont issus :

*a)* Marie-Jeanne-Geneviève Quarré de Verneuil, née à Combes, commune d'Aubin (Aveyron), le 4 octobre 1875.

*b)* Marie-Madeleine Quarré de Verneuil, né à Combes, le 2 juillet 1877, morte le 17 juillet 1877.

*c)* Jacques-Eugène Quarré de Verneuil, né à Combes, le 20 octobre 1878.

*d)* Henri-Jacques Quarré de Verneuil, né à Combes, le 2 juin 1882.

*e)* Marie-Madeleine Quarré de Verneuil, née à Decazeville (Aveyron), le 25 octobre 1886, morte le 21 avril 1888.

7° Marie-Noémie-Isaure-Berthe Quarré de Verneuil, née à Venière, le 22 septembre 1847, religieuse du Sacré-Cœur, morte à Lyon, le 2 juin 1868.

8° Marie-Edmond-Emile Quarré de Verneuil, né à Paray, le 10 février 1849, commandant au 27e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Paris, le 8 janvier 1884, à Andrée-Eugénie-Maria Ferrus, née

à Paris, le 10 juillet 1859, fille de Paul-Louis-André Ferrus (de la famille Ferrucci), et de Pauline-Lucile Dubois. De leur mariage sont issus :

*a)* Louis-Maurice Quarré de Verneuil, né à Auxonne, le 4 décembre 1884.

*b)* Marie-Marguerite Quarré de Verneuil, née à Auxonne, le 5 avril 1888.

*c)* Marie-Thérèse Quarré de Verneuil, née à Auxonne, le 14 novembre 1889, morte à Belfort, le 26 septembre 1892.

*d)* Jules-Félix Quarré de Verneuil, né à Auxonne, le 20 avril 1891.

9° MARIE-JOSEPH-EDOUARD QUARRÉ DE VERNEUIL, né à Venière, le 30 octobre 1852, mort le 17 novembre.

10° MARIE-BERNARD-EUGÈNE QUARRÉ DE VERNEUIL, né à Venière, le 15 octobre 1853, capitaine au 10e régiment d'infanterie de ligne.

11° MARIE-JOSÉPHINE-SOPHIE-ANTOINETTE-EMMA QUARRÉ DE VERNEUIL, née à Venière, le 8 décembre 1855.

XVII. — MARIE-NICOLAS-ALEXANDRE-ERNEST QUARRÉ DE VERNEUIL, né à Paray, le 30 mars 1839, capitaine d'artillerie, a épousé, le 27 avril 1874, Françoise de Ripert de Barret d'Artaud de Montauban.





# III

## BRANCHE DES SEIGNEURS DE ROMEY, LA PALUS, PANCEMONT, FOLLES, ETC.

---

VI. — PIERRE QUARRÉ, troisième du nom, sieur de Romey, cinquième fils de Pierre Quarré de Château-Regnault, et de Jeanne de Thésut, est qualifié bourgeois de Paray dans les titres de 1470. Il acheta le fief noble de Romey, près Paray, de Roubert de Villaines, ainsi qu'il appert du bail passé le 12 février 1527, par Jehan et Pierre Quarré, ses fils, à Guillaume Ravoulet, par acte reçu Barthélemy Jacquand, prêtre, notaire public de la ville de Paray. Il acheta également le 18 juin 1473, par acte reçu Dernéchié, notaire juré du duc de Bourgogne, une pièce de terre « assise et située au finage de Larue, appartenant à messire Guichard, prêtre »; et le 10 octobre 1480, par acte reçu Antoine Thouvant, notaire public à Paray, il échangea une terre « assise et située devant l'église paroissiale de Notre-Dame, contenant cinq boisselées, avec Benoît Chassaigne, contre une autre pièce « assise et située au Chambon de Paray ».

Pierre Quarré, sieur de Romey, représentait la ville de Paray pour la répartition des sommes accordées, en 1493, au comte de Charollais (1). Il eut pour femme demoiselle Jeanne Symonin, fille de Guillaume Symonin, écuyer, seigneur du Bost, de Chiseuil et la Brirette, et de Claire Charvot.

Comme il est important de bien établir l'époque de la séparation de cette

(1) Courtépée, III, 10.

branche, qui a formé plusieurs rameaux dont la plupart n'ont pas tardé à s'éteindre, nous devons mentionner quelques actes publics où son chef est désigné.

1° Acquet par Pierre Quarrey de la moitié d'une grange à Romey, vendue par noble homme François de Ferrière, seigneur de Saffry, et « qui fut de Jehan Godoy et de Jehan Magnien (1) ».

2° Lettres d'échange entre Pierre Quarrey, bourgeois de Paray, et Philippe Authouard, d'Autun, par lesquelles ledit Authouard cède les rentes à lui dues « par le meix Jehan Godoy assis à Romey », et reçoit en place celles dues par Thomas, paroichien de Veyny, au sieur Quarrey (2).

3° Acquet par Pierre Quarré, bourgeois de Paray, contre maitre Girard Dagonneaud, bourgeois de Charolles, et damoiselle Antoine Neronne sa femme, d'une pièce de terre « sise au finage de Romey provenant de Jehan de la Goutte (3) ».

4° Bail d'un meix situé à la Motte-Saint-Jean, par Pierre Quarré, bourgeois de Paray, à Jehan et Gerard Girard de la Motte-Saint-Jean, et Entrage d'un tenement situé au même lieu, moyennant 30 livres 2 gros et une queue de vin, *moisson de Bourgogne* (4).

Du mariage de Pierre Quarré III et de Jeanne Symonin, sont issus :

1° PIERRE QUARRÉ, qui suit.

2° ANTOINE QUARRÉ.

3° JACQUES QUARRÉ.

4° JEAN QUARRÉ, chef de *la branche des sieurs du Seul, la Fin, Perche et Champvigy*. (Rameau A, qui suivra.)

5° CATHERINE QUARRÉ.

La descendance de Pierre Quarré III, telle qu'elle vient d'être rapportée ci-dessus, est établie par beaucoup de titres de l'époque ; il suffira de mentionner les suivants :

1° Acquet pour Jehan et Pierre Quarré, bourgeois de Paray, d'une pièce de

(1) Guillaume Pacaud, notaire à Paray, 21 mars 1489.
(2) Guillaume Pacaud, notaire à Paray, 11 décembre 1489.
(3) Jean Fèvre et Antoine Thouvant, clers notaires publics, à Paray, 26 mars 1497.
(4) Antoine Thouvant, clerc notaire public à Paray, 15 novembre 1506.

terre « assise au finage de Romey, appartenant à Antoine Gouceaud, clerc de la Motte-Saint-Jean, et à Agnete Mazole, sa femme (1) ».

2° Acquet pour honorables hommes Jehan et Pierre Quarré frères, bourgeois de Paray, d'un pré appartenant à Philippe Popelin parochien d'Autefond (2).

3° Acquet pour Jehan et Pierre Quarré frères, bourgeois de Paray, de messire Pierre Thomas, prêtre desservant en l'église paroissiale de Notre-Dame de Paray et consorts, d'un quartier de pré » assis et situé en la Brelandière, contenant trois chars de foin, pour le prix de 48 livres tournois (3) ».

4° Bail par Jehan et Pierre Quarré frères, bourgeois de Paray, fils de feu Pierre Quarré, à Antoine Pommier et Jehannette sa femme, de leurs grangeries de Romey et Mareschal, se réservant « la tour, murs et aisances joignant à icelles, qui fut du dit meix de Romey provenant de Roubert de Villaines, les garennes et pescherie..... (4) ».

5° Bail de la grangerie de Romey fait à Guillaume Ravolot et à Jehan son fils, par honorables Jehan et Pierre Quarré frères, bourgeois de Paray, tant en leur nom que « comme ès-noms de leurs frères absents (5) »; La dite grangerie se composant du meix noble de Romey anciennement à Roubert de Villaines, tel qu'il fut porté par feu Pierre Quarré leur père, sous la réserve « de la tour du dit meix, aisances et pièces de murailles jointes à icelles; de la garenne et pescherie qui demeurent aux dits Quarré pour en faire leur plaisir et profit ci-après, sans qu'autres y puissent chasser qu'eux..... » tels au surplus qu'ils sont confinés et déclarés par le partage d'icelle grangerie advenue en partage au dit feu Quarré leur père par arrêt de la cour souveraine du parlement de Bourgogne entre les dits feus Pierre Quarré, Jehan Quarré, maîtres Loys et Edouard Quarré tous frères..... (Arrêt rendu le samedi veille de Pâques fleurie 13e jour d'avril 1526.)

La date de la mort de Pierre Quarré, troisième du nom, sieur de Romey, n'est pas connue, mais les deux derniers titres ci-dessus rapportés, prouvent qu'il n'existait plus en 1521 (6).

(1) Pierre Regnard, notaire public, 2 septembre 1513.
(2) Esme Charriet, clerc notaire public, à Paray, 3 mai 1516.
(3) Pierre-Jean Merle, clerc notaire public, 13 juin 1518.
(4) De Céz, prêtre, notaire public, à Paray, 16 décembre 1521.
(5) Barthélemy Jacquand de Paray, notaire public juré, 12 février 1527.
(6) Tous les titres ci-dessus indiqués sont au pouvoir de M. Carmoy, propriétaire actuel des domaines de Romey, et de MM. Quarré de Verneuil.

VII. — PIERRE QUARRÉ, quatrième du nom, sieur de Romey et de la Palus, épousa Marguerite de Chandon, dame de la Palus, fille de Jean de Chandon, seigneur du Champceau et la Palus, en Charollais. Il fut désigné, en 1518, avec Charles de Saillant, J. de Busseul, Antoine de Saint-Anthost, J. de Thésut et Hugues Girard, pour arrêter les comptes à l'occasion du don que les Etats du Charollais accordèrent à l'archiduchesse Marguerite, fille de Maximilien d'Autriche. Quarré de la Palus représentait la ville de Paray (1).

Du mariage de Pierre Quarré sont issus :

1° GUILLAUME QUARRÉ, mort sans postérité.

2° PIERRE QUARRÉ V, qui suit.

3° BARBE QUARRÉ, mariée à Sébastien Mangonneau. Ils vivaient en 1571.

VIII. — PIERRE QUARRÉ, cinquième du nom, sieur de Romey et la Palus, bourgeois de la ville de Paray, épousa Jeanne Dupont. Ce mariage dont on ne retrouve pas la date, est prouvé par :

1° Enquête et arrêt du Parlement de Dijon servant de base à la généalogie de Charles Quarré de Millery (2).

2° Acte de partage du 22 janvier 1582 (3). Dans cet acte, non seulement les enfants du dit Pierre Quarré sont rappelés individuellement, ainsi qu'il sera dit plus loin, mais on y trouve la mention de Jeanne Dupont, leur mère, à propos d'une disposition particulière en faveur de Louise Baudinot, sa petite-fille. Ainsi, de ces titres il ressort que Pierre Quarré eut de Jeanne Dupont, sa femme, les enfants suivants :

1° PIERRE QUARRÉ, sixième du nom, qui suit.

2° CLAUDE QUARRÉ, sieur de Pancemont, épousa, vers l'an 1580, Louise Nompère, fille de Louis Nompère, seigneur de Pierrefite, Mons et Rougefer, et de Claire des Verchières (4). On le croit père de Jean Quarré, sieur de Pancemont, né le 8 novembre 1592, qui eut pour marraine dame Jeanne Bailly.

(1) Courtépée, III, 10.
(2) Archives du président d'Hozier. — Manuscrits de la Biblioth. nationale.
(3) Jacquand, notaire à Paray.
(4) D'Hozier. Armorial général de France ; registre 2e, partie 2e.

Les registres de l'état civil de Paray, signé Guidy curé, portent la mention suivante, sous la date du 31 janvier 1630 : « Jeanne-Marie, fille de Jean de Vesvre et d'Anne Cochet, fut tenue sur les fonts baptismaux par noble Jean Quarré, seigneur de Pancemont ». — A la date du 7 octobre 1629, noble Jean Quarré, seigneur de Pancemont, était parrain de Jean-Baptiste Serrurier, né le 21 septembre précédent.

3° Palamède Quarré, sieur de la Palus, capitaine de 100 hommes d'armes, épousa Françoise de Molle, dont il eut deux filles :

*A* Madeleine Quarré, dont on ignore la destinée.

*B* Claudine Quarré, dame de la Palus, qui épousa le 29 février 1629, par acte reçu Etienne Polette, notaire royal à Semur-en-Brionnais, François de Chambord, écuyer, seigneur de Nantillé, fils d'Alexandre de Chambord, écuyer, seigneur de Chambord et autres lieux (1), homme d'armes de la compagnie de Monseigneur le Dauphin, et de dame Diane de Moirac. Le contrat passé en présence de Toussaint de Chantelot, chevalier des Ordres du roi, seigneur de Glenne et autres lieux; Claude Renoux, seigneur de Chaudiaut; Christophe Dupont; grenetier au grenier à sel de Charlieu; Guillaume Griffon, aussi grenetier à Semur. Dans cet acte, il est stipulé que la dite Claudine Quarré est instituée héritière à la charge de payer à Madeleine Quarré, sa sœur cadette, la somme de 2.400 livres pour ses droits légitimaires.

De cette union vint un fils unique, Palamède de Chambord, seigneur de la Palus, qui épousa le 25 août 1650, Madeleine Favre, dont il eut deux filles :

*a)* Françoise de Chambord, mariée à Philibert Combrial de la Chassagne.

*b)* Marie de Chambord, mariée à N. Durand.

Palamède de Chambord, Madeleine Favre, sa femme, et Philibert Combrial, leur gendre, vendirent le 4 mars 1669 (2), le terrier de la seigneurie de la Palus,

(1) La seigneurie de Chambord, située dans le Bourbonnais, vint par substitution à Pierre de Bord, fils de Madeleine de Chambord, à la charge de porter le nom et les armes de Chambord, ce qui lui fut adjugé par arrêts des 31 janvier 1544 et 1546. C'est de lui que descend en ligne directe François de Chambord. *(Généalogie de la maison de Chambord.)*

(2) Bouthier, notaire à Semur.

à Claudion Desmolins, écuyer, seigneur de la Vallée et la Garde, qui en fit foi et hommage, le 3 juin 1700, devant Bouthier, sieur de Rochefort, conseiller du roi, juge capitaine châtelain royal de Semur.

Claudine Quarré, dame de la Palus, était veuve en 1637, et le 20 août de la dite année elle fit son testament devant Deshayes, notaire à Charlieu, au profit de Palamède de Chambord, son fils, avec substitution, dans le cas où celui-ci n'aurait pas d'enfants, de la personne de Philibert Dupont, seigneur de Dinechin, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Roanne, son cousin, époux de Louise de la Rouzière. Le dit testament fut insinué le 4 février 1638.

4° François Quarré, écuyer, seigneur de Folles, en la paroisse de Rigny-sur-Arroux, épousa demoiselle Albine de Génelard, que l'on croit appartenir à la famille de Ganay. Il en eut trois filles :

*a)* Philiberte Quarré de Folles, mariée à noble Jean de Champignol, écuyer, seigneur de la Tour.

*b)* Françoise Quarré de Folles, vivante en 1644.

*c)* Marguerite Quarré de Folles, vivante en 1644. Il semble résulter d'une signification faite par Grandjean, notaire royal, le 26 septembre 1641, à la dite Marguerite de la part de Benoît Dussausoy, que celle-ci était pour lors veuve et héritière de Me Antoine Mathoud, vivant notaire et procureur du Bois Sainte-Marie.

Noble François Quarré et Albine de Génelard, sa femme, vendirent le 9 mai 1618, par devant Saclier, notaire, la terre et seigneurie de Folles, le moulin Foulot et le domaine de Roches, situés en la paroisse de Rigny-sur-Arroux, à Jacques Triollet, bourgeois de la Motte Saint-Jean. Dans cet acte, où tous les enfants ci-dessus dénommés intervinrent, il est dit que cette vente est faite pour subvenir à l'acquittement de leurs dettes.

5° Marguerite Quarré de Romey, qui épousa Guillaume Baudinot, seigneur de Châteauvert, conseiller du roi, son receveur au grenier à sel de Paray, fils de Guillaume Baudinot, seigneur de Selorre et Châteauvert, et de Louise Moreaud, fille de Guillaume Moreaud, né à Beaune et lieutenant de juge à Paray (1). Guillaume Baudinot devint seigneur du Seul par l'acquisition que

(1) La famille Baudinot, originaire du Charollais, est entrée en 1736 aux Etats de Bourgogne, chambre de la noblesse, avec Gilbert Baudinot de la Salle, écuyer, seigneur de l'Espinasse et des Colins. Elle remonte à Jean Baudinot, juge-bailli d'Anzy-le-Duc, dont le fils Guillaume,

Marguerite Quarré, sa femme, fit de cette terre et seigneurie sur Jacques Quarré, fils de Jacques Quarré et de Barbe Desclaux, qui dut employer la somme provenant de cette vente à satisfaire aux obligations contractées par lui lors du mariage de Jeanne Quarré, sa sœur, avec Brice Bauderon, docteur en médecine. L'acte de vente fut passé à Paray, le 25 octobre 1592, par devant Jacquand, notaire royal.

Guillaume Baudinot assista le 22 août 1574 au contrat de mariage de Me Guillaume Quarré, licencié ès-lois, avec Jeanne Bailly des Rollins.

Du mariage de Marguerite Quarré vinrent :

*a)* Louise Baudinot.

*b)* Jacob Baudinot, seigneur du Villars, qui épousa en Russie demoiselle Michelette Sevirre ou Chevierre, dont il n'eut point d'enfants (1).

secrétaire intime du cardinal de Lorraine, fut député aux Etats assemblés en 1569 pour la réformation de la coutume. En 1556, un Guillaume Baudinot, bourgeois de Paray, amodia pour quatre ans le comté de Charollais, pour 2.550 livres tournois par année. *Archives de la Côte-d'Or*, B., 3.992, registre.)

Cette famille a fourni un grand prieur de Cluny ; un conseiller d'Etat, secrétaire du cabinet de Henri IV ; un gentilhomme de la Chambre, plusieurs officiers au bailliage de Charolles ; trois conseillers au Parlement, Benoît Palamède Baudinot, en 1641, Claude Palamède Baudinot, en 1663, et Claude Palamède Baudinot, en 1692. Le premier, Benoît Palamède, fut, en outre, vicomte-mayeur de Dijon en 1647 et en 1679. Cette famille a, enfin, fourni plusieurs officiers de tous grades, dont deux chevaliers de Saint-Louis, tués à Fontenoy.

(1) Jacob Baudinot étant revenu en Charollais vers la fin de l'année 1642, après une absence de trente-cinq ans, pendant lesquels il avait été retenu prisonnier en Moscovie, se pourvut en la Chambre de l'Edit au Parlement de Grenoble, contre Girard le Clerc, sieur de Châteauvert, gendarme de la compagnie du roi et lieutenant de la compagnie de chevau-légers du sieur marquis de Fourille, pour le contraindre à se désister et se départir du bien qu'il possédait et qu'il prétendait lui appartenir en qualité de fils et héritier de noble Guillaume Baudinot, et comme héritier testamentaire d'Isaac Baudinot, écuyer, sieur de Châteauvert, son frère. Comme encore lui rendre compte de la gestion et administration que damoiselle Marguerite Quarré, sa mère et tutrice, avait eue de ses biens, à lui échus par le décès de feu Guillaume Baudinot, son dit père, suivant la forme du partage qui en fut fait le 5 février 1600, reçu Guillaume, notaire royal, et pour se désister du domaine et seigneurie des Bessons, à lui appartenant en vertu du testament d'Isaac Baudinot, sieur de Châteauvert, du 21 janvier 1619, avec les fruits et levées depuis le 4 novembre 1634, lequel domaine a été vendu et aliéné par le dit sieur le Clerc, et Marguerite Quarré, mère du dit sieur Jacob.

Le 19 février 1643, par devant Jacques Dejoux, notaire royal de la ville de Paray, parurent le sieur Jacob Baudinot, seigneur de Villars, assisté du conseil de Me Jean Viridet, docteur en théologie, ministre au dit Paray ; et le sieur Girard le Clerc, seigneur de Châteauvert, assisté

*c)* Isaac Baudinot, seigneur de Châteauvert, mort sans postérité, après avoir testé le 21 janvier 1619.

*d)* Jeanne Baudinot, mariée à François le Clerc, procureur fiscal de la ville de Paray.

*e)* Claire Baudinot.

6° Claire Quarré de Romey, qui, en 1600, était femme de Louis Quesnault, bourgeois de Paray.

Tous les enfants de Pierre Quarré et de Jeanne Dupont partagèrent par égale portion le 22 janvier 1582, devant Jacquand, notaire à Paray, les biens à eux échus par le décès de leur père; et, comme cet acte relate une première transaction intervenue entre eux, le 20 janvier 1580, on doit supposer que c'est l'époque de la mort du dit Pierre Quarré.

Les biens situés en Charollais furent partagés ainsi qu'il suit :

Premier lot échu à Palamède Quarré se composa de la grangerie de Romey, près Paray « tout ainsi que d'ancienneté ont d'icelle joui les prédécesseurs des dits frères; les prés et terres du Moulin Liron, du Seul et autres n'étant du tiers anciennement de la grange Vairoy, pour le prix de 1.000 écus, et le bétail en icelle grange pour 65 écus, 27 sols, et 10 écus, 37 sols, 6 deniers, pour la moitié du croissement du dit bétail ».

de Me Jean le Clerc, avocat et procureur fiscal de Paray, son frère, et Laurent Quesnault, seigneur de Pancemont, son cousin, qui transigèrent de la manière suivante :

Le sieur Girard le Clerc reconnut le sieur Jacob Baudinot pour son oncle maternel, fils de feu Guillaume Baudinot et de damoiselle Marguerite Quarré, et en cette qualité héritier pour un tiers du dit feu Guillaume Baudinot, et héritier testamentaire et universel d'Isaac Baudinot, sieur de Châteauvert, son frère, et en conséquence se désista à son profit de la propriété des domaines et seigneuries du sieur de Châteauvert et Villars; de la maison où il réside, provenant des Quarré (joignant celle d'honorable Jean des Claux); de la terre Ravoulet et des étangs, de la grenouillère et ferreux. A la suite de cette transaction, il y eut donation entre vifs par le dit Jacob Baudinot de ses biens, au profit de Girard le Clerc, son neveu, fils de François le Clerc, procureur fiscal de la ville de Paray et de demoiselle Jeanne Baudinot, sauf quelques réserves en faveur de Claire Quarré acceptant de l'autorité du sieur Quesnault, son mari, et entre autres, il fut stipulé : que le dit Jacob Baudinot ne pourrait pas dresser action valable contre demoiselle Claire Quarré pour la répétition de 1.000 livres comptées par sieur Girard le Clerc, à cause de la constitution dotale a elle faite par Marguerite Quarré. — Cette donation fut insinuée au bailliage du Charollais par Denis Girard, seigneur de la Vesvre et Moulin les Saint-Aubin, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage du Charollais, le 14 mars 1643, et au bailliage de Semur par Hector Terrion, lieutenant du dit bailliage, le 16 avril 1643. — Signé : Terrion, Bouthier et Maublanc, procureur.

Deuxième lot échu à Pierre Quarré se composa de la maison neuve où faisoit son habitation leur dit père avec son appartement et meubles inventoriés et qui ont été délaissés de la dite maison. La terre et mazure du pré Pasquier. La terre située ès crays de Montceaux. L'étang et rentes de Mazoncle en la paroisse d'Autefond, pour le prix de 866 écus deux tiers.

Troisième lot échu à François Quarré se composa de la grangerie et meix situés au village de la Trèche. Des rentes dues par les Bouillet et autres de Rigny. De la maison appelée des fours, située à Paray, avec la cour et le jardin joignant. Le jardin appelé de Cornillon près les fossés du dit Paray. La terre Ravoulet tenant à celle de dame Marguerite Quarré, leur sœur (1), pour le prix de 690 écus outre le bétail d'icelle grange pour le prix.

Quatrième lot échu à Claude Quarré se composa de la grangerie de Mareschal avec la justice et servis. L'étang et pré de Vitry. La dîme de Marceval. Justice et servis de Pancemont, Lugny et Orcilly. Le tiers ancien de la grange de Jean Jacquet, dit Barron. La rente Recullet et d'Ivry, due en la ville de Paray avec celle de Montreuil. Les terres, bois et paquiers de Sollenin. Les terres de Beauregard et le jardin que tient maître Guillaume Quarré (pour le prix de 50 livres). Le tout pour le prix de 866 écus, deux tiers, avec le bétail en la dite grange pour le prix de 66 livres, deux tiers.

IX. — PIERRE QUARRÉ, sixième du nom, seigneur de Romey et la Palus, assista, le 22 août 1574, au contrat de mariage de Guillaume Quarré, licencié ès-lois, son cousin, avec Jeanne Bailly des Rollins. Il épousa Sybille Barathier, ainsi qu'il appert de la vente d'un pré par eux faite le 18 avril 1600, par devant Saclier, notaire royal. Dans cet acte il est qualifié noble Pierre Quarré, seigneur de Romey. De ce mariage vinrent entre autres :

1° CLAUDINE QUARRÉ DE LA PALUS, dame de Romey, qui épousa, le 10 février 1623, par acte reçu Chanfray, notaire royal, à Paray, François Bouillet, seigneur de l'Heurtière ou de Lortière, et des Grand et Petit Chevagny, gendarme de la garde du roi, et le deuxième fils de Pierre Bouillet de

(1) Comme dans ce partage on ne voit pas figurer les sœurs, il est probable qu'elles avaient eu leur part, au moment du mariage, ou que leur lot était pris sur les biens situés en dehors du bailliage du Charollais.

l'Heurtière, et de Claudine Baudinot de Selorre. Il fut le chef d'une branche qui s'est éteinte en 1759, par la mort de N. Bouillet, dame de l'Heurtière (1).

La famille Bouillet est originaire de Paray et elle remonte à Claude Bouillet qui fut tué en 1555, les armes à la main, comme le constatait l'épitaphe placée sur son tombeau dans la chapelle qu'il avait fondée en l'église Saint-Nicolas de Paray : *Pro patria mori pulcherrimum. Hic jacet nobilis Claudius Bouillet, qui obiit anno Domini 1555 quorumdam militum in suos cives violentiam repressurus.* Il avait épousé Jeanne Corréal, dont il eut : Pierre et Mathieu Bouillet.

Ce dernier fut chef d'une branche qui s'est éteinte en 1732, et dont les derniers représentants étaient Louis, mort en 1695, gouverneur du château de Charolles, et grand bailli du Charollais, N..., seigneur de Siry, mort en 1729, et Mathieu, chevalier de Saint-Louis, commandant de Québec, mort en 1732.

Pierre Bouillet épousa Anne Baudinot le 25 septembre 1581 et en eut deux fils : Guillaume et François (2). Guillaume Bouillet, l'aîné, seigneur de Boissière, contrôleur au grenier à sel de Paray, en 1607, puis reçu, le 27 novembre 1617, conseiller maître à la Chambre des comptes de Dijon. En cette même année, il épousa Marguerite de Margeret et mourut en 1649.

François Bouillet, seigneur de l'Heurtière, le cadet, époux de Claudine Quarré, mourut en 1644, et ses enfants partagèrent sa succession le 16 octobre 1648, devant Chanfray, notaire à Paray. Ils relachèrent le domaine de Romey, la vigne et les dépendances à Claudine Quarré, leur mère, pour ses biens propres, droits et avantages matrimoniaux. C'est pour cela qu'à l'audience du 22 avril 1687, Pierre-Joseph des Autels, conseiller du roi, lieutenant particulier civil au bailliage et chancellerie du Charollais, réglant les droits des créanciers de François Bouillet, seigneur de l'Heurtière, mit le sieur Boyveau, écuyer, seigneur de Cypiere, pour lui, ses amis élus ou à élire, en la possession et propriété de la maison de Paray et du domaine de Romey, adjugés pour la somme de 3.000 livres, comme créancier de la dite Claudine Quarré, les dits immeubles provenant de son chef, à l'exclusion des autres créanciers colloqués qui eurent à se pourvoir sur les autres biens de feu Mathieu Bouillet.

(1) L'Heurtière, hameau de Saint-Vincent-les-Bragny.

(2) On doit signaler deux autres branches restées dans le Charollais et encore existantes, celle des Bouillet des Halliers, à laquelle appartenait Antoine, seigneur des Halliers, procureur du roi au grenier à sel de Paray, en 1696, et celle des Bouillet de la Faye, qui a fourni un trésorier de France au bureau des finances de Dijon, en 1779.

Le 6 novembre 1645, noble maître Guillaume Bouillet, conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Bourgogne, et seigneur de Boissière, de concert avec sa belle-sœur, Claudine Quarré, veuve de François Bouillet, seigneur de l'Heurtière, fonda au profit de MM. les curé et sociétaires de l'église Saint-Nicolas de Paray, la somme de 71 livres de rente annuelle et perpétuelle pour célébrer en l'église du dit Saint-Nicolas de Paray, à l'intention de leurs feus père et mère et de demoiselle Pernette Bouillet, leur tante, le 5 septembre de chaque année, les vigiles des morts et le lendemain faire une procession autour de la ville, en laquelle ils diront les litanies de la Sainte Vierge, et trois messes, dont l'une du Saint-Esprit, l'autre de la Sainte Vierge, et la troisième pour les défunts avec absolution à la fin d'icelles (1).

Claudine Quarré de la Palus avait tenu sur les fonts baptismaux, le 15 octobre 1630, avec messire Claude Mainardeau, seigneur de Champré, baron de Digoine, conseiller au Parlement de Paris, Claude Baudinot, fils de Jean-François Baudinot, docteur ès lois, avocat en Parlement, et de Jeanne Quarré (2). Elle mourut en 1664, après avoir testé le 15 mars 1652, devant Dejoux notaire; et de l'acte de partage fait entre ses enfants, les 7 mai 1665 et 24 avril 1667, devant Deroche, notaire à Paray, il résulte qu'elle eut :

*a)* Mathieu Louis Bouillet qui épousa, par acte du 18 février 1651, Pierrette Coreal. Les biens du dit Mathieu Bouillet furent frappés de décret à la requête de Jean Venot, avocat en Parlement, demeurant à Montcenis et sieur Desregard son subrogé, par exploit de Baudèche, les dimanches 8 et 22 juin, 6 et 22 juilet 1681, et la cause débattue à Charolles le 3 septembre 1685 devant Louis Droyn Despierres, écuyer, seigneur d'Igey, Despierres et Villorbenne, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage royal et chancellerie du Charollais.

*b)* Jean-Éléonore Bouillet, docteur en théologie, curé de Paray en 1685. Il prenait, en 1683, la qualification de sieur de Romey dans les registres des actes de naissance.

*c)* Claudine-Françoise Bouillet, mariée à Claude Saulnier, avocat en Parlement.

(1) Jacquand, notaire royal à Paray.
(2) Registre de l'état civil de la ville de Paray.

*d)* Pierrette Bouillet, mariée à Louis Ginicet, sieur de Villorbenne.

*e)* Marguerite Bouillet, mariée à Paul Pascaud, bourgeois de Gueugnon.

*f)* Jeanne Bouillet, née le 3 avril 1635, tenue sur les fonts baptismaux par Jean-François Baudinot, avocat en Parlement, et haute et puissante dame Jeanne de la Chambre, femme de messire Charles Damas, chevalier des Ordres du roi (1).

*g)* Anne-Catherine Bouillet et Anne Bouillet, sœurs jumelles, nées le 28 novembre 1636.

2° CATHERINE QUARRÉ, qui en 1628, était femme de Jean Boucaud, syndic de la ville de Paray (2).

3° FRANÇOISE QUARRÉ, mariée à Jean Saulnier.

(1) Registre de l'état civil de la ville de Paray.

(2) Catherine Quarré est ainsi qualifiée dans l'acte de baptême de Pierre le Clerc, fils de François le Clerc, procureur d'office de monseigneur de Clugny, qu'elle tint sur les fonts le 16 avril 1628. (Registre d'état civil de Paray.)





## Rameau A

# LES SEIGNEURS DU SEUL, DE LA FIN, DE PERCHE ET DE CHAMPVIGY

---

VII. — JEAN QUARRÉ, quatrième fils de Pierre Quarré, sieur de Romey et de Jeanne Symonin, épousa Jeanne Sibeyraud, dont il eut :

1° JACQUES QUARRÉ, qui suit.

2° CLAUDE QUARRÉ, mort sans alliance.

3° JEAN QUARRÉ, curé de la ville de Paray en 1560 et 1570. Il est fait mention de ce Jean Quarré au terrier des Bénédictins de Paray, article Benoît frères, page 96 (1). Il avait donné, le 16 avril 1566, à son cousin Pierre Quarré, sieur de la Palus, époux de Jeanne Dupont, le droit pour lui et ses héritiers de prendre l'eau descendant de sa terre, dite le petit désert, pour en faire ce qui lui plaira (2).

VIII. — JACQUES QUARRÉ, seigneur du Seul et la Fin (3), bourgeois de Paray, épousa demoiselle Barbe Desclaux, fille de Sébastien Desclaux et de Philiberte Le Clerc. Barbe avait pour sœur Pernette Desclaux, femme de Hugues Marque, contrôleur au grenier à sel de Semur et Marcigny, vivants en 1580.

(1) 30 janvier 1570, Bruyn notaire. (Archives de la ville de Paray.)

(2) Original en papier.

(3) Le Seul, écart de Volesvres; La Fin, fief dans la paroisse de Saint-Léger, bailliage de Charolles.

Du mariage de Jacques Quarré sont issus :

1° PIERRE QUARRÉ, qui suit.

2° JACQUES QUARRÉ du Seul, officier dans la compagnie du marquis de Mirebeau, mort en 1592 et inhumé dans l'église paroissiale de Mirebeau, au bailliage de Dijon. Il avait vendu le 25 octobre 1592, devant Jacquand, notaire royal à Paray, la terre et seigneurie du Seul, à Marguerite Quarré, femme de Guillaume Baudinot, seigneur de Chateauvert, afin de pouvoir satisfaire aux obligations contractées lors du mariage de Jeanne Quarré, sa sœur, avec Brice Bauderon, docteur en médecine (1).

3° JEANNE QUARRÉ, mariée à noble Brice ou Brisson Bauderon, docteur en médecine, demeurant en la ville de Mâcon. Elle mourut avant l'anné 1587.

IX. — PIERRE QUARRÉ, seigneur de la Fin, habitant Paray, épousa demoiselle Louise Rosselin. Elle est rappelée pour une somme de 600 livres dans le testament fait en 1614 par Marie Rosselin, sa sœur, pour lors femme de noble homme Jean Valence, docteur ès-droits, lieutenant général au bailliage du duché de Roannais.

Pierre Quarré fit rebâtir en 1590 la maison joignant la chapelle Notre-Dame de Romey, ainsi qu'il est prouvé par la requête, présentée le 27 février 1625, par Pierre Quarré, son fils, contre les habitants de Paray qui lui contestaient cette possession. Il mourut à Paray le 21 février 1609. Louise Rosselin, sa veuve, vivait encore en 1625, suivant le second testament de Marie Rosselin, sa sœur (2).

De leur mariage sont issus :

1° PIERRE QUARRÉ, qui suit.

2° JEAN QUARRÉ, bourgeois de Paray, qui assiste en 1641 au mariage de Jean Boullery, écuyer, seigneur de Lerre, la Barre et le Breuil, avec demoiselle Philiberte de Mazille-Vaubresson, et signe au contrat en qualité de cousin. Il

(1) Il est fait mention de ce Jacques Quarré en 1570, au terrier des Bénédictins de Paray, à l'article de Jacques Moreaud, page 24. (11 mars 1570, Bruyn notaire. Archives de Paray.)

(2) 17 novembre 1625, Musselin, notaire à Roanne. Cet acte fut insinué au bailliage de Semur le 3 juillet 1642.

épousa Catherine Thouvant, fille de Claude Thouvant et d'Isabelle Coreal, dont vinrent :

*a)* Jean Quarré, mort jeune.

*b)* Pierre Quarré, curé de Lugny en 1662, sociétaire de Paray en 1670, mort à Paray le 13 mai 1686 et inhumé en l'église Saint-Nicolas.

*c)* Élisabeth Quarré, mariée à Antoine de la Belière, ainsi qu'il appert de l'interrogatoire par elle subie en 1643 devant Jean Baudinot, seigneur de Champ Jacob, avocat en Parlement, juge civil et criminel en la ville et juridiction de Paray, pour constater l'enlèvement du mobilier de Lazare Grizien.

*d)* Françoise Quarré, baptisée le 29 mars 1632, ayant pour parrain M^e^ François Serrurier, notaire à Paray, et pour marraine, demoiselle Françoise de la Barre, femme de Jean de Boullery, écuyer, seigneur du Vignaud, Lerre..., etc.

3° Marguerite-Catherine Quarré, mariée le 23 avril 1611 à Jean Boiveau, maître-apothicaire, syndic de la ville de Paray, dont vinrent :

*a)* Louise Boiveau, mariée le 23 juillet 1634 à Isaac Bouillet, bourgeois de Paray, par acte reçu Jean Chanfray, notaire à Paray. La bénédiction nuptiale fut donnée par M^e^ Guidy, curé de Paray, le 23 avril 1637, en présence de Jean Boiveau, maître-apothicaire, et de demoiselle Etiennette Belriant, femme de N. Chavot, avocat, qu'elle avait épousé en secondes noces. Louise Boiveau mourut à Paray le 14 novembre 1686.

*b)* Hippolyte-Claude Boiveau, ondoyé à Paray le 2 octobre 1627, baptisé le 6 juillet 1628. Son parrain fut Jean Quarré, bourgeois de Paray, et ses marraines, madame Hippolyte de Gondi, marquise de Ragny, et demoiselle Claude-Marie Belriant, veuve de M^e^ Jacques Quarré, avocat en parlement.

*c)* Jean-Baptiste Boiveau, sieur de Mazoncle, baptisé le 24 mars 1629, qui épousa en janvier 1653, Jeanne de Montillet.

4° Jeanne Quarré, mariée le 4 avril 1626, à Jean-François Baudinot, seigneur de Villeret, avocat en Parlement, second fils de Jean Baudinot, sieur de Villeret, et de Sarah Desclaux, sa seconde femme.

Jeanne Quarré abandonna momentanément la ville de Paray, à cause de la peste, pour se retirer au village de Boulay, paroisse de Bragny, où naquit

Claude Baudinot, son second fils, le 1[er] juillet 1629, et qui ne put être baptisé que le 15 octobre 1630, en la chapelle du château de Digoine. Il eut pour parrain messire Claude Mainardeau, seigneur de Champré, baron de Digoine, conseiller du roi en son Parlement de Paris (1). Jeanne Quarré mourut au bourg de Toulon, le 3 septembre 1665, âgée de 64 ans et laissant six enfants :

*a)* Louise Baudinot, née le 3 mars 1627.
*b)* Claude Baudinot, né le 1[er] juillet 1629, se fit prêtre.
*c)* Guillaume Baudinot, né le 20 mai 1632.
*d)* Marie Baudinot, née le 1[er] avril 1634.
*e)* Isaac Baudinot, né le 1[er] septembre 1636, commissaire à l'extraordinaire des guerres, mort à Paris, sans enfants.
*f)* Robert Baudinot, né le 22 septembre 1641, mort le 1[er] octobre de la même année.

X. — PIERRE QUARRÉ, deuxième du nom, seigneur de la Fin, greffier en chef du bailliage royal du Charollais, et receveur au grenier à sel de la ville de Charolles, épousa par contrat reçu de Bourg le 20 juin 1615, Etiennette Belriant, fille de Guy Belriant, avocat au Parlement, lieutenant général civil au bailliage de Charolles, et de Catherine Rosselin. Il présenta requête le 27 février 1625 contre les habitants de Paray qui lui contestaient la propriété du bâtiment attenant à la chapelle de Romey (2). Il mourut en 1629, et Etiennette Belriant, sa veuve, épousa en secondes noces, M[e] Chavot, avocat au bailliage du Charollais (3).

La possession de l'hermitage contigu à la chapelle de Romey, après avoir donné lieu à procès entre les habitants de Paray et la famille Quarré, comme on l'a vu plus haut, devait susciter d'autres difficultés qui furent longues à

(1) Registres de l'état civil de Paray. — La marraine fut demoiselle Claudine Quarré, femme de noble François Bouillet, seigneur de l'Heurtière.

(2) Défense et fin de recevoir pour M[e] Pierre Quarré, greffier en chef au bailliage royal du Charollais, contre M[e] Jacques Quarré, avocat au Parlement en qualité de procureur syndic des habitants de Paray, au sujet de la maison et chapelle de Romey. Signé : J. Belriant.

(3) Bail à ferme du meix de Romey, passé à Jean Fraijean, marchand, à Paray, par demoiselle Etienne Belriant, relicte de M[e] Quarré, greffier en chef au bailliage de Charollais, et à présent femme de M[e] Chavot, avocat au dit bailliage, tant de son chef que comme tutrice de ses enfants issus du dit feu Quarré. (Jean Rouher, notaire royal, à Charolles, le 9 juillet 1644).

résoudre. Les 4 et 10 septembre 1632, le vénérable P. Nicolas Le Febvre, religieux de l'Ordre de Saint-Paul, premier ermite, habitant la maison joignant la chapelle de Romey, reconnaissait tenir cette concession de demoiselle Etienne Belriant, relicte de défunt Me Pierre Quarré, vivant greffier en chef du bailliage de Charollais, et receveur des deniers au grenier à sel de la ville de Charolles (1). Quelques années plus tard, le 18 septembre 1668, fut publié le libelle pour demoiselle Etienne Belriant, veuve de Me Pierre Quarré, demanderesse, contre frère Jean-Baptiste Fournier, religieux carme, défendeur. Le dit frère Fournier, carme de la ville, et couvent de Chalon-sur-Saône, successeur de défunt P. Penin, religieux bénédictin, reconnaissait, parune déclaration sous seing privé du 12 février 1668, que la résidence qu'il fait dans la maison joignant la chapelle de Notre-Dame de Romey, ensemble un jardin, lui a été accordée par Me Pierre Quarré, prêtre sociétaire au mépart de Paray, pour quoi et moyennant quoi, il s'engage à dire par année quatorze messes à basse voix *pro defunctis* pour les membres de la famille.

Du mariage de Pierre Quarré et d'Etiennette Belriant, issurent :

1° JEAN QUARRÉ, qui suit.

2° PIERRE QUARRÉ, seigneur de Perche, marié le 12 janvier 1648 à demoiselle Etiennette Monet, fille de Claude Monet et de Jeanne Ducarouge, dont il eut :

*a)* Pierre Quarré, mort sans enfants, le 26 avril 1673.

*b)* Marguerite Quarré, mariée le 28 novembre 1696, à Claude-Antoine Baudier.

*c)* Louise Quarré, mariée à Jean Chavot, avocat.

*d)* Marie-Louise Quarré, religieuse urbaniste, à Charolles.

*e)* Marie-Madeleine Quarré, religieuse urbaniste, à Charolles.

Etiennette Monet était veuve, en 1700, époque à laquelle elle fit interposer une saisie immobilière sur les biens des héritiers d'Antoine de la Belière, situés à Piaut, paroisse de Champlécy.

XI. — JEAN-BAPTISTE QUARRÉ, seigneur de Perche, appelé communément Jean, avocat et greffier en chef au bailliage de Charolles, assista comme parent paternel à la tutelle des enfants de Pierre Quarré, docteur en médecine,

(1) Chanfray, notaire royal, à Paray.

faite le 4 janvier 1642, par devant le lieutenant général du bailliage royal de Charolles. Il testa le 17 octobre 1680. Il avait épousé, en 1638, demoiselle Catherine Monnier, fille de Vincent Monnier et de Marie Viridet, sa seconde femme, dont il eut :

1° DENIS QUARRÉ, qui suit;

2° JEAN QUARRÉ, sieur de Romey, avocat, lequel épousa : 1° par contrat du 4 juillet 1678, Philiberte de Bresses, fille de Nicolas de Bresses, receveur des deniers royaux, à Charolles, et de Catherine Dessaignes; 2° en 1691, demoiselle Marie-Véronique Quarré, sa parente (1), qui mourut le 4 septembre 1694; 3° le 15 juillet 1698, Suzanne Poncet, fille de Pierre Poncet, avocat, à Charolles, et de Marie Poivre (2). Ces trois unions furent stériles;

3° ETIENNE QUARRÉ, né le 27 juillet 1653.

4° ANNE-CATHERINE QUARRÉ, mariée le 19 octobre 1681, à Claude Febvre, prévôt des maréchaux, en Charollais.

5° ETIENNETTE QUARRÉ, mariée le 26 avril 1655, à Philibert Bérard, avocat, juge civil et criminel en la châtellenie royale du Bois-Sainte-Marie, dont sont issus :

*a)* Jean-Philibert Bérard, baptisé au Bois-Sainte-Marie, le 31 janvier 1658, tenu sur les fonts baptismaux par Jean Quarré, greffier en chef au bailliage de Charollais, et par Philiberte Bérard, femme d'Etienne Pezerat.

*b)* Etienne Bérard, né au Bois-Sainte-Marie, en 1663, mort le 28 janvier 1679.

*c)* Elisabeth Bérard, baptisée au Bois-Sainte-Marie le 16 juillet 1671, tenue sur les fonts baptismaux par Jean Bérard fils, et par Isabelle Quarré, fille de Jean Quarré, greffier en chef, et de Catherine Monnier.

*d)* Etiennette Bérard, née le 1er mars et baptisée le 6 mars 1673, ayant pour parrain Denis Quarré, et pour marraine Etiennette Develle, sa femme.

*e)* Jeanne-Françoise Bérard, née le 7 septembre 1674, baptisée le 11 du même mois, ayant pour parrain Jean Quarré, son oncle, et pour marraine Françoise Grandjean de Montrouant, femme de Jacques Chevalier, sieur de Montrouant.

(1) Fille de Pierre Quarré, deuxième du nom, seigneur de Verneuil, lieutenant particulier au bailliage de Charollais, maire perpétuel de la ville de Charolles, et de demoiselle Claude Denis.

(2) Marie Poncet, sœur de Suzanne, était femme de Jean-Marie Geoffroy, avocat en Parlement, fils de Gilbert-Aimé Geoffroy, avocat en Parlement, et de Jeanne Chassignat.

*f)* Catherine Bérard, née en 1675, morte en 1678.

*g)* Suzanne Bérard, née le 14 août 1678, tenue sur les fonts baptismaux par Chrysostôme Alacoque, et par Suzanne de Chassain.

Etiennette Quarré mourut au Bois-Sainte-Marie, le 30 mars 1679.

6° ISABELLE QUARRÉ tint, sur les fonts baptismaux, le 16 juillet 1671, Elisabeth Bérard, sa nièce.

XII. — DENIS QUARRÉ, seigneur de Perche, avocat au Parlement et greffier en chef du bailliage de Charollais, épousa, par contrat reçu Raveaud, notaire, le 2 octobre 1672, Etiennette Develle, fille de Jacques Develle, avocat, et de Philiberte Callard. Il eut à défendre ses droits contre les habitants de Paray qui cherchèrent à mettre les religieux bénédictins du monastère à leur lieu et place, dans la réclamation soulevée au sujet des bâtiments joignant la chapelle de Romey, mais ils échouèrent dans cette nouvelle tentative, car on trouve, sous la date du 29 novembre 1696, une reconnaissance au terrier du doyenné de Paray, des fonds et héritages dépendant du domaine de Romey, appartenant à Denis Quarré, par laquelle il est dit, article 11, « que la maison joignant la chapelle lui appartient comme *bâtie par ses auteurs*, ainsi qu'il apparaît dans la requête répondue par R. P. en Dieu dom Darbouze, abbé de Cluny, le 6 janvier 1625 (1). »

Denis Quarré mourut le 20 septembre 1702. Il avait eu pour enfants :

1° JEAN QUARRÉ, écuyer, seigneur de Champvigny, qui suit.

2° JACQUES QUARRÉ, mort le 14 février 1678.

3° ETIENNE QUARRÉ, né le 22 septembre 1681, chef du rameau *des seigneurs de Chaintri et du Plessis* (Rameau B. qui suivra).

4° JEAN-BAPTISTE QUARRÉ, seigneur de Perche et de Romey, né en 1687, marié à Marie-Gilberte Quarré, fille de Pierre Quarré, écuyer, sieur de Verneuil et de Claudine Denis. Il mourut sans postérité à Saint-Léger, le 11 février 1730, âgé de 43 ans, et fut inhumé en l'église Saint-Nicolas, de Paray, le lendemain

(1) Extrait du terrier relevé par Me Isambert, notaire royal de Paray, le 3 décembre 1741 et signé par le P. dom Claude Bolot, prêtre religieux bénédictin et procureur de la maison conventuelle de Paray. Contrôlé au dit Paray, le même jour. — Terrier de prévôté de Romey, page 6, verso.

12 février (1). Gilberte Quarré, sa femme, était décédée le 2 septembre 1710, âgée de 25 ans.

5° LOUIS QUARRÉ, né le 18 avril 1690, fut d'abord lieutenant d'infanterie au régiment de Perche, et ensuite maire et procureur du roi à Charolles. Il épousa Françoise de Varennes, dont il n'eut point d'enfants, et mourut le 8 janvier 1761, ayant institué pour héritier universel son neveu et filleul, Louis Quarré de Chaintri.

6° ANGÉLIQUE QUARRÉ, morte ursuline à Autun.

7° Plusieurs autres enfants morts jeunes.

XIII. — JEAN QUARRÉ, écuyer, seigneur de Champvigy, Plomb (2) et autres lieux, né le 15 mai 1675, greffier en chef du bailliage royal de Charolles, secrétaire du roi, maison et couronne de France en la chancellerie du Dauphiné, le 2 juillet 1712, au lieu et place de Claudion Desmolins, épousa en premières noces, en 1707, Louise Desmolins, fille de Claudion Desmolins, sieur de Sourdon, la Vallée, le Bief, conseiller secrétaire du roi, demeurant à Semur-en-Brionnais, et de Marie Révalent, dont il eut les enfants qui suivent :

1° ANNE-CLAUDINE QUARRÉ DE CHAMPVIGY, née le 30 mars 1708, mariée par contrat du 6 août 1736, avec Philibert Patissier, écuyer, sieur de la Foretille, demeurant à Mâcon.

2° MARIE-ANDOCHE QUARRÉ DE CHAMPVIGY, né le 15 octobre 1710, mort jeune.

Jean Quarré, seigneur de Champvigy, épousa en secondes noces, le 18 juillet 1718, à Saint-Pancrace d'Autun, Etiennette Laguille, fille de Joseph Laguille, seigneur du Champs, conseiller secrétaire du roi, demeurant à Autun, et de Jeanne-Marie Laison. De cette seconde union vinrent les suivants :

3° JOSEPH QUARRÉ, né le 1er juin 1723, qui suit,

4° ANNE-JACQUELINE QUARRÉ DE CHAMPVIGY, née le 20 janvier 1721, mariée en 1744, à François Thouvant, écuyer, seigneur de Boyer, demeurant à Paray.

(1) Jean-Baptiste Quarré tint sur les fonts baptismaux de l'église Saint-Nicolas, de Paray, le 25 octobre 1716, Jean-Baptiste Bauderon, fils de Jean-Baptiste Bauderon et de Françoise de Broux.

(2) Champvigy, fief dans la paroisse de Saint-Bonet-de-Vieille-Vigne, bailliage de Charolles. — Plomb, fief dans la paroisse de Baron.

Elle mourut sans enfants, et François Thouvant se remaria en secondes noces avec Madeleine Desmolins de la Garde, sœur de Adrienne-Catherine, femme de Jacques-Bénigne Quarré de Verneuil.

5° Plusieurs autres enfants morts jeunes.

Jean Quarré, seigneur de Champvigy, mourut le 1er mai 1742, âgé de 67 ans.

XIV. — JOSEPH QUARRÉ, écuyer, seigneur de Champvigy, Plomb, Versigny, né le 1er juin 1723, épousa, en 1757, à l'église Saint-Pierre de Mâcon (1), Marie-Claudine-Françoise de Boyer, fille de Pierre de Boyer, écuyer, seigneur de Trades, Ruffey et Mercey, et de Charlotte Alamartine, demeurant à Mâcon (2).

Joseph Quarré de Champvigy, était mort en 1774. Ses enfants étant mineurs, il fut procédé à leur tutelle par devant le lieutenant au bailliage royal de Charolles. M. Quarré de Verneuil y fut appelé comme parent paternel des mineurs et y parut en cette qualité. Mme Françoise de Champvigy est morte à Charolles en août 1791, laissant les enfants suivants :

1° Pierrette-Antoinette Quarré de Champvigy, née le 12 décembre 1760, mariée par contrat passé à Charolles, avec M. de la Neuville, fils de M. de la Neuville, demeurant à Béziers. Elle est morte sans enfants.

2° Marie-Avoye Quarré de Champvigy, née le 22 juillet 1762, mariée à M. de La Chambre, écuyer, officier au corps royal du génie, demeurant à Roanne, et ingénieur préposé à la construction du canal du Centre. Elle est morte sans enfants.

3° Emiland Quarré de Champvigy, qui suit.

(1) Archives de Saône-et-Loire, GG, 77.

(2) Marie-Claudine-Françoise Boyer de Trades appartenait à la maison de Boyer, qui portait « d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois larmes de gueules ». M. Arcelin, dans son Indicateur héraldique du Mâconnais, avance que l'origine de la maison Boyer remonte à Jean Boyer, seigneur de Trades, du chef de sa femme Anne Charreton, lequel était juge-mage à Cluny à la fin du XVIe siècle, et dont sont descendus en ligne droite les Boyer de Trades. Ils se sont éteints au XVIIIe siècle, en deux filles mariées, l'une à Joseph Quarré de Champvigy, et l'autre à N. de Noly.

Lamartine, anciennement Alamartine, famille originaire du Mâconnais, qui remonte à Etienne Alamartine, juge-mage de Cluny, puis secrétaire du roi au commencement du XVIIe siècle.

XV. — ÉMILAND QUARRÉ, écuyer, seigneur de Champvigy, né le 13 mars 1764, épousa en novembre 1790, Anne Balard de la Chapelle, fille de Gilbert Balard de la Chapelle, reçu conseiller commissaire aux requêtes du Parlement de Dijon, le 11 août 1777, demeurant à Luzy, en Nivernais, et de Mme Sautereau, fille du sieur Sautereau d'Arleuf. De cette union sont issus :

1° LOUIS-MARTIAL QUARRÉ DE CHAMPVIGY, qui suit.

2° BLANCHE QUARRÉ DE CHAMPVIGY, mariée à M. Richou, président du tribunal de Château-Chinon.

3° EUGÉNIE QUARRÉ DE CHAMPVIGY, mariée à M. Pressavin, de Charolles.

Emiland Quarré de Champvigy, mourut en 1843.

XVI. — LOUIS MARTIAL QUARRÉ DE CHAMPVIGY, marié à Mlle Octavie Coujard de Lacheize, a eu pour enfants :

1° JOSEPH QUARRÉ DE CHAMPVIGY, qui suit.

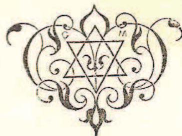
2° MARIE QUARRÉ DE CHAMPVIGY.

3° MARTHE QUARRÉ DE CHAMPVIGY.

XVII. — JOSEPH QUARRÉ DE CHAMPVIGY, marié à Mlle Madeleine-Victoire Ruaut, a eu pour enfants :

1° MARTIAL QUARRÉ DE CHAMPVIGY.

2° EUGÈNE QUARRÉ DE CHAMPVIGY.





## Rameau B

## LES SEIGNEURS DE CHAINTRI ET DU PLESSIS

---

XIII. — ÉTIENNE QUARRÉ, écuyer, seigneur de Chaintri (1), fils puîné de Denis Quarré, greffier en chef au bailliage de Charollais, et d'Etiennette Develle, naquit le 22 septembre 1681. Il fut gendarme de la garde du roi dans la compagnie de M. le prince de Rohan pendant les années 1709, 1710 et 1711, et servit avec distinction, ainsi qu'il est rapporté dans le certificat de ce prince. Il fut ensuite lieutenant particulier au bailliage de Charolles (2), puis conseiller au Parlement de Dombes; l'arrêt de sa réception au dit Parlement est du 5 septembre 1741. Il avait épousé le 11 août 1712, Anne, fille de Blaise Rey de Morande et de Jeanne Bodier.

Etienne Quarré de Chaintri vendit son domaine situé au lieu dit Romey, paroisse de Paray, à Simon Rougemont, conseiller du roi, son contrôleur au grenier à sel de Charolles, et à Demoiselle Gabriel Baudry, son épouse (3). Il mourut à l'âge de 80 ans et fut inhumé à Paray, le 31 août 1760. De son mariage avec Anne Rey de Morande étaient nés :

1° BLAISE QUARRÉ, seigneur du Plessis, qui suit.

2° LOUIS QUARRÉ, écuyer, seigneur de Chaintri, né le 31 juillet 1717, servit avec distinction pendant huit ans dans les gardes du corps du roi de Pologne, en qualité de lieutenant d'infanterie. Il était en 1743 conseiller du roi et son

(1) Chaintri, hameau de Ballore, en Charollais.

(2) Il signe en cette qualité le bail du domaine de Romey, passé à Claude Bernard, laboureur; acte reçu Isambert, notaire royal à Paray, le 19 juin 1740.

(3) Acte reçu Aubry, notaire royal à Charolles, le 17 octobre 1741.

procureur au bailliage de Charolles et avait épousé le 20 novembre 1741, à Toulon-sur-Arroux, par acte reçu Verneret, notaire, Anne-Françoise Taquenet des Tisons (alias d'Estisons), fille de Louis Taquenet des Tisons, écuyer, ancien capitaine dans Dauphin-cavalerie, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel de Toulon, et de dame Etiennette Renardet. De ce mariage sont issus :

*A* Louis Quarré de Chaintri, né le 20 février 1746, à Charolles, mort sans alliance, à Paray, le 24 novembre 1794.

*B*. Emiland-Marie Quarré de Chaintri, mort en bas-âge.

*C* Etienne Quarré de Chaintri, mort le 17 novembre 1755.

*D* Denis Quarré de Chaintri, mort sans avoir été marié.

*E* Blaise Quarré de Chaintri, né le 14 novembre 1761, mort le 16 avril 1764.

*J* Jeanne Quarré de Chaintri, née en 1749, mariée en 1773 à Jean-Baptiste de Cambefort de Moucau, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, garde du corps du roi, fils de Claude de Cambefort de Surgère, receveur au grenier à sel de Paray-le-Monial, et de Françoise Bijou, dont :

*a)* Louis de Cambefort de Moucau, émigré en 1792, mort en Allemagne.

*b)* Sébastien-François de Cambefort de Moucau, né à Paray le 28 juin 1775, volontaire dans un régiment de hussards, mort à Paray, le 3 novembre 1811.

*c)* Marguerite-Victoire de Cambefort de Moucau, née à Paray le 27 avril 1778, mariée en 1803 à Jean-Louis Varenard de Billy, fils de François Varenard de Billy, avocat ès cours de Lyon, et d'Elisabeth Clapeyron du Buisson. Elle mourut à Paray le 3 décembre 1811, laissant une fille unique, Jeanne-Zoé Varenard de Billy, née à Paray le 25 mars 1804, morte à Lyon le 17 juin 1851, sans avoir contracté d'alliance.

Jeanne Quarré de Chaintri, veuve de Jean-Baptiste de Cambefort, mourut à Paray le 10 décembre 1832, à l'âge de 83 ans.

*G* Marguerite Quarré de Chaintri, née le 12 mai 1743, était en 1767 femme de François-Marie Monnier, avocat en Parlement. Elle épousa en secondes noces, Etienne-François Jacob, juge de paix à Toulon-sur-Arroux, et n'eut point d'enfants de ces deux unions.

*H* Antoinette Quarré de Chaintri, née le 13 décembre 1747.

*I* Françoise Quarré de Chaintri, née le 25 avril 1758.

*J* Anne-Emilienne Quarré de Chaintri, née le 3 septembre 1759, mariée le 23 juillet 1782, à Toulon-sur-Arroux, par acte reçu Dessauge, notaire à Charolles, à Claude-Philibert Saclier de Giverdey (1), avocat à la cour, fils de Barthélemy Saclier, seigneur de Giverdey, et de Claudine Desbois, dont une fille N. Saclier de Giverdey, mariée à N. de Beaumont.

*K* Anne-Catherine Quarré de Chaintri, religieuse à la Visitation de Sainte-Marie, de Charolles.

*L* N*** Quarré de Chaintri, morte en bas âge.

Anne-Françoise Taquenet des Tisons, épouse de Louis Quarré de Chaintri, mourut à Charolles le 19 septembre 1782, âgée d'environ 56 ans.

3° Marie-Etiennette Quarré de Chaintri, née le 8 juillet 1721, mariée le 3 juillet 1742 à Jacques Laison, seigneur de Saint-Antoine, dont sont issus :

*a)* Marguerite Laison, baptisée à Paray le 15 mars 1760.

*b)* Françoise-Thérèse Laison, baptisée à Paray le 6 septembre 1762.

4° Françoise Quarré de Chaintri, née le 17 mars 1727, mariée le 3 juillet 1742, à Emiland Laison, sieur des Verchères.

5° N*** Quarré de Chaintri, religieuse à Charolles.

6° N*** Quarré de Chaintri, religieuse à Charolles.

7° Deux enfants morts jeunes.

XIV. — BLAISE QUARRÉ, écuyer, seigneur du Plessis, né le 1er juillet 1714, fut lieutenant civil du bailliage de Montcenis. Il acquit de M. de Levis-Lugny le fief du Plessis (2), et le revendit à Pierre Delglat, trésorier de France à Lyon. Il était aussi seigneur de Corcelles, fief dépendant de Saint-Symphorien-les-Charolles. Il épousa en premières noces, Mlle Janthial, de Chalon, dont il n'eut point d'enfants, et en secondes noces, Marthe Laison, dont il eut :

1° Claude Quarré du Plessis, qui suit.

2° Anne-Denise Quarré du Plessis, née en octobre 1753, religieuse à Paris.

3° Huit autres enfants morts jeunes.

Blaise Quarré du Plessis a été assassiné dans son château de Corcelles, paroisse de Saint-Symphorien-les-Charolles, le 19 juillet 1789.

(1) Claude-Philibert avait pour frère Philibert Saclier, prêtre chapelain à Toulon, et pour sœur N. Saclier, mariée à Girard Laison, conseiller au bailliage de Charolles.

(2) Le fief du Plessis, située en la paroisse de Blanzy, avait appartenu au chancelier Nicolas Rolin.

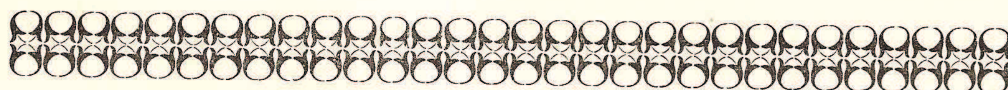
XV. — CLAUDE QUARRÉ DU PLESSIS, écuyer, seigneur de Corcelles et en partie de Saint-Symphorien-les-Charolles, naquit le 10 juillet 1750. Il fut pourvu d'un office de conseiller laïque près le Parlement de Dijon, par lettres données à Marly le 23 juillet 1774, avec dispenses d'âge et de service, et fut reçu le 9 août suivant, en remplacement de François-Louis Mayou d'Aunoy, nommé maître des requêtes (1); mais il paraît qu'il n'occupa pas son siège. Il fut reçu lieutenant général du bailliage et président au présidial d'Autun, par arrêt du Parlement du 16 décembre 1776.

Claude Quarré du Plessis épousa par contrat du 24 février 1781, reçu Lagrange, notaire à Mâcon. Avoye-Marie-Thérèse Barjot de la Combe, fille de Brice Barjot, écuyer, seigneur de la Combe et Florette, lieutenant général du bailliage de Mâcon, et pensionnaire du roi, et de dame Avoye Cochet de Saint-Vallier, fille de Melchior Cochet de Saint-Vallier, écuyer (2).

Claude Quarré est décédé à Autun le 30 juillet 1788 et a été inhumé le lendemain en l'église paroissiale de Saint-Pancrace d'Autun. Il avait testé le 19 juillet 1788, et ce testament fut souscrit le lendemain par Jarriot, notaire, à Autun; puis contrôlé le 19 août suivant, et ensuite déposé au greffe du bailliage d'Autun.

Du mariage de Claude Quarré avec Marie-Thérèse Barjot de la Combe était née le 31 août 1782 une fille nommée Avoye Marthe-Marie-Thérèse Quarré du Plessis, baptisée le lendemain en l'église paroissiale de Saint-Pancrace d'Autun. Le 16 août 1788, il fut procédé, par devant le lieutenant général du bailliage d'Autun, à la tutelle de la dite demoiselle Quarré du Plessis. Sa mère fut élue sa tutrice, et Blaise Quarré du Plessis, aïeul paternel, fut nommé curateur. L'abbé Quarré de Monnay, conseiller au Parlement de Bourgogne, doyen en dignité et chanoine de l'église cathédrale d'Autun, et Pierre-Mathieu Quarré, son frère, parurent à l'assemblée de famille comme parents paternels de la dite demoiselle du Plessis. Celle-ci, la dernière de sa branche, fut mariée à M. de Maubeou, du Forez, et de son union sont issus MM. Alexis, Melchior, Jules et Francisque de Maubeou.

(1) Sauvage des Marches. *Histoire du Parlement de Bourgogne*, p. 128.
(2) Archives de Saône-et-Loire, GG. 84.



# APPENDICE

## I

*Copies collationnées des Lettres d'anoblissement données par Jean, duc de Bourgogne à Jean Quarré, l'an 1412*

Accordé par les mains de maistre Claude Pourcelet (1), conseillier du Roy, Auditeur en sa Chambre des comptes, à Dijon, faict au grand bureau de la dicte Chambre le vingt huictiesme jour de novembre mil six cent et treize (signé de la Mare).

A Nos Seigneurs,
Nos Seigneurs tenans la Chambre des Comptes,

Supplie humblement Jean Quarré, conseiller au Parlement, dict que pour son instruction et la preuve de la condition de ses Ancestres et prédécesseurs, il luy est besoingt d'avoir coppie des lettres d'annoblissement obtenues jadis par feu Jean Quarré, seigneur de Chastel Regnault, présentées, entérinées et enrégistrées en la Chambre des comptes. Partant vostre bon plaisir sera Nos dicts seigneurs ordonner que coppie luy sera délivrée des dictes lettres et entérinement à l'effect de ladicte instruction en laquelle il ne se peut estre daultant plus assisté ni favorisé par aultrui, puisque il ne l'a pu estre par feu son père qui est décédé et luy estant posthume, et pour lui servir, comme de raison. — Signé : Quarré et Joly.

JEAN, DUC DE BOURGONGNE, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, seigneur palatin, de Salins et de Malines, savoir faisons à tous présents et à venir que Nous considérans et attendans les bons et agréables services que par notre Amé, sommelier de nostre eschansonnerie, Jehan Quarré demeurant en notre ville d'Argilly en nostre dict duchié, homme franc d'armes, de par feux Jehan Quarré et Marguerit sa femme, jadis ses père et mère, la mère duquel père jadis nommée Guillemette de Maupertuis, sœur du feu Jehan de Maupertuis, écuyer en son vivant, et aïeule maternelle dudit Jehan Quarré le fils, fut de tous costés extraicte de noble lignée et

(1) Claude Pourcelet, conseiller auditeur, pourvu le 30 juin 1596 sur la résignation d'Edme Calon, fut reçu le 20 décembre suivant. Il mourut en 1638 et fut remplacé par son fils Jean.

épouse de feu Huguenin Quarré, aïeul paternel d'icelluy mesme fils, et lequel fils aussy de présent est marié à une noble femme nommée Guillemette de Chasteau Regnault, tenant en fief de nous, et par les prédécesseurs d'icelluy Jehan Quarré, ont esté faicts a nous et aux nostres au temps passé, et a nous mesmement par ledit Jehan le fils depuis son jeune âge tant en armes ou voyages que fismes en Turquie à l'encontre des Turcs et aultres méchants et ennemis de Dieu et la foy catholique, où il fut prisonnier, que depuis au voyage de Liège, et en plusieurs noz aultres voyages et armées et aultrement en maintes manières; comme encore il faict chascun jour et se démonstre enclin et déterminé de faire au temps cy après a venir, et qu'il s'est toujours porté de bonnes mœurs, vescu honnestement et noblement, et de tout son pouvoir et par tout son temps, ensuy nobles faits et euvres, et les voyes que les contendans rendent dignes et acceptables aux tiltres et faicts de noblesse et de telz honneurs et élévation, icelluy Jehan Quarrey. Sur ce, par vraye expérience de fait et la relation de plusieurs nobles nos espéciaulx serviteurs bien à plain et suffisamment informés, et avec en avis et délibération, Avons a sa très humble supplication et en recognoissant, comme raison est, lesdits services et recommandation de nostre certaine science, et grâce espécial, ensemble ses enfants masles et femelles, nés et à naitre, suppost que les nés n'ayant esté procréés par noble pére, sauf toutefois qu'ils soient tous de loyal mariage, et qui seront descendants de son propre corps, et leur postérité pareillement descendants; Avons annoblis et annoblissons à toujours, mais et a perpétuité par ces mesmes présentes en lui octroyant pour nous et nos hoirs successeurs ducs et duchesses de Bourgongne; que lui et ses dicts enfants et postérité jouissent et usent en tous cas et besongnes de toutes prérogatives, libertés, franchises et droits de noblesse, et qui y appartiennent, pareillement qu'en joyssent et usent les nobles anciens d'armes de nos dits duché et comté de Bourgogne, et soient tenus et réputés de cy en avant pour nobles personnes, et tellement que le dit père et ses dits enfants mâles et leur dicte postérité masculine puissent prendre l'estat, ordre et dignité de chevalerie toutes fois qu'il leur plaira, et de tel chevalier que bon leur semblera, et aussi que puissent lesdits père et enfants mâles et femelles acquérir chose mouvant de nos fiefs et rierefiefs desquels tenir et reprendre de nous ou d'aultres seigneurs de qui fief elles seront sans ce qu'ils puissent estre contraincts de les mettre hors de leurs mains. Dès maintenant, nous les habilitons et rendons suffisans et idoines pourveu qui vivent noblement, et que les droicts et debvoirs qui d'ancienneté d'eux nous seroient sur les héritages qu'ils tiennent ou tiendront de nous ou nos dicts successeurs par ce ne soient diminués ou amoindris en aulcune manière. Et, par dessus, au dict Jehan Quarrey de nostre dicte grâce et en icelle ampliant, ayant resgard à la grandeur desdicts services, et affin que nous et les nostres ils soient plus obligés et abstraincts de bien servir par cy après et y continuer comme il a faict devers nous jusque à ores, toute la finance qui deue nous est ou pourroit estre à cause de cet annoblissement, luy avons donnés et quittés, donnons et quittons par ces dictes présentes. Ly donnons par icelles en mandement à nos ames et feaulx les gens de nos conseils et comptes à Dijon, à nostre bailly d'illec, à nostre recepveur général de Bourgongne, et à tous nos aultres justiciers et officiers de nostre dict duché et conté de Bourgongne présens et à venir ou à leurs lieutenans et

a chascung d'eulx en droict soy, et sy comme a luy appartiendra que de nostre dicte grâce et annoblissement, facent, souffrent et laissent les devants dicts Jehan Quarrey et ses enffans masles et femelles nés et à naistre, comme dict est, joyr et user plainement et paisiblement selon la forme et teneur de cestes, et que, au contraire, ne les molestent, troublent ou empeschent, ne souffrent estre molestés, troublés ou empeschés comment que ce soit de cy en avant, nonobstant que ladicte finance audict Jehan Quarrey par nous comme dessus donnée et quittée, et la somme a quoy elle pourroit monter ne soit cy déclarée ou estimée que telles et semblables finances selon nos ordonnances, doient estre converties et employées en la fortification et réparation de nos chasteaulx et forteresses de nos dicts duché et conté de Bourgongne et non ailleurs, et que nous ayons voulu et mandé par exprès que quelque don ou quittance et alliénation que en feissons pour quelconque cause ou occasion il n'y peust ou soit obtemperé, obey, fors pour la moitié tant seullement, et quelsconques aultres ordonnances, mandemens ou deffences faictes ou a faire à ces contraires. Et affin que ce soit ferme chose et establie a toujours mais, nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes, sauf en aultres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné à Paris, le vingt-sixième jour du moys d'avril après Pasques, l'an de grâce mil CCCC et douze. Ainsy signé par Monseigneur le duc, J. de Paulet, Visa. et en la marge dessoubs desdictes lettres est escript ce qui s'ensuyt.

*Expedita in camera Comptorum domini ducis Divioni absque financiis, virtute present. et aliâr. litterarum patentium dicti domini sup. dono, dictarum financiarum factarum positarumque cum præsentium coppia collationata in sacco ad hoc in dicta camera ordinato die prima septembris anno Domini millesimo quadringentesimo duodecimo.*

*E. Paste.*

*Collatio hujus transcripti cum litteris originalibus signatis et sigillatis ut supra facta fuit in camera comptorum domini ducis Burgundiæ Divioni prima septembris anno m° IIII° XII° per me Gueniot et me Bonest.*

Jehan, duc de Bourgongne, compte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, palantin, seigneur de Salins et de Malines à nos amés et féaulx les gens de nos Comptes à Dijon salut et dilection, receue avons l'humble supplication de nostre amé sommelier de nostre eschançonnerie Jehan Quarrey, contenant que combien que de nostre grace par nos lettres patentes en laz de soye et cire verte données le XXVI° de ce moys d'apvril, l'an de grâce mil quatre cent et douze après Pasques, et pour plusieurs grans causes et considérations, et en la manière bien a plain contenue en icelles nous l'ayons anobly et sa postérité, et aussy audict suppliant donné et quitté entièrement toute la finance qui nous estoit ou pourroit estre deue a cause dudict anoblissement en vous mandant de nostre dicte grâce le faire souffrir et laisser plainement et paisiblement jouyr et user sans aucune molestation, trouble ou empeschement au contraire de nos lettres dessus dictes. Nonobstant que ladicte finance audict Jehan Quarrey par nous donnée et quittée et la somme a quoy elle pourroit monter ne soit en nos dictes aultres lettres ne en ceste estimée, que telle et semblable finance selon

nos ordonnances doient estre employées et converties en la réparation des chastelaux et forteresses de nos dicts duché et comté de Bourgongne et non ailleurs, et que nous avons voulu et mandé par exprès que quelque don que en fessions a quelconque cause ou occasion il n'y feust ou soit obtempérée ny obey fors pour la moitié tant seulement, et quelconques aultres ordonnances, mandemens ou deffences faictes ou a faire à ce contraires; toutes voyes encore se doubte ledict suppliant que encore ne voulissiez ou aultres au regard de ladicte finance à nos dictes lettres obtempérer mais à luy y fust mis quelque difficulté, délay ou empeschement se n'estoit que en eussiez avec icelle nos lettres avant dictes a part de nous si comme il dict requérant nostre grâce et bonne provision sur ce : Pour quoy nous, les choses dessus dictes considérées que ne voulons ledict suppliant avoir trouble ou empeschement aulcuns pour cause de ladicte finance ou à l'occasion d'icelle ne aultrement, en regard mesmement aux bons et agréables services qu'il nous a faict longuement et loyalement faict encore chacung jour, et affin qu'il y soit plus tenu et astrainct, et de y continuer au temps advenir, vous mandons de rechief et expressément, et estroittement enjoignons que de nos dicts don et quittance de la dicte finance, vous faictes, souffrez et laissiez ledict Jehan Quarrey plainement et paisiblement joyr et user sans aulcung destourbier ou empeschement en ce, l'en faire ne donner, ne souffrir estre faict ou donné comment que ce soit, contre la teneur de nos dictes lettres ne de ces mesmes présentes, par lesquelles voullons de ladicte finance et de toute pétition et poursuyte d'icelle nostre amé et féal conseiller Maître de nos comptes à Dijon et commis à la recepte de telles et semblables finances pour convertir et employer es dictes réparations et fortifications, et tous aultres qu'il peut ou pourroit toucher en ceste, et demeurer deschargés par tout ou il appartiendra, et leur en interdisons, deffendons toute demande et entreprinse soit en tout ou en partie, nonobstant que ladicte finance audict Jehan Quarrey par nous donnée et quittée, et la somme a quoy elle pourroit monter ne soit en nos dictes aultres lettres ne en cestes estimée que telles et semblables finances selon ordonnances doient estre employées et converties en la réparation des chasteaux et forteresses de nos dicts duché et comté de Bourgongne et non ailleurs, et que ayons voulu et mandé par cy après que quelque don que en feissions a quelconque cause ou occasion il n'y feust ou soit obtempéré ne obey fors pour la moictié tant seulement, et quelconques aultres ordonnances, mandemens ou deffences faictes ou à faire à ces contraires. Donné à Paris ledict vingt sixième d'Apvril l'an de grace mil quatre cens et douze après Pasques. Ainsy signé par Monsieur le duc de Saulx, et scellées d'un petit sceau sur cire rouge pendant a simple queuhe de parchemin.

Collationnées sur les originaulx desdictes lettres d'anoblissement estans au trésor et archives de la Chambre des comptes à Dijon par moy soubsigné Conseiller du Roy auditeur en ladicte chambre a ce commis par icelle le XXVIII de novembre 1613.

Signé : PORCELET.

Collationné sur l'extraict signé dudict Porcelet par moy Conseiller seneschal du Roy, conseiller en la chancellerie de Bourgogne. BOUDIER.



# II

*Enquête faite par Jean Bouhier, conseiller au Parlement de Dijon, pour Jean Quarré, conseiller au même Parlement*

---

L'an mil six cent quinze, le premier du mois de juin, heure d'une heure après midy, en l'hôtel et par nous Jean Bouhier, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement à Dijon, commissaire député ; cette part a été procédée suivant l'arrêt du vingt septième du mois de may dernier et commission obtenue sur iceluy à l'enquête faite de la part de noble Jean Quarré, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Dijon, en laquelle a été ouï des temoins cy après assignés par Goudar, huissier au Parlement, comme sensuit.

A savoir,

Jacques de Meritin, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Capitaine et Chathelain du château d'Argilly. d'âge d'environ quarante huit ou quarante neuf ans, le serment de lui pris, après qu'il a déclaré n'être ni parent ni allié dudit sieur Conseiller Quarré, et enqui sur le contenu en l'arrêt du vingt septième du mois de may dernier, dit qu'il y a dix huit ans passé qu'il a été pourvu par le feu Roy de la charge de Chathelain dudit Argilly, étant souvenant qu'il y a quelque temps et sous environ seize ans, qu'étant en une maison forte appelée La Motte d'Argilly, appartenant au sieur de Montbeion, a cause de la demoiselle sa femme Marguerite Quarré, il tomba entre ses mains un petit livre couvert de parchemin, écrit à la main, contenant l'acquisition qui avoit été faitte de ladite motte par un qui s'appelait Quarré, n'étant autrement souvenant du nom diceluy sinon qu'il était qualifié par ledit sieur, Echanson du Duc Jean de Bourgogne, et que le prix de ladite maison de la Motte n'étoit à son avis que de huit cents livres. Et en après suivoit la dépense par le menu des deniers qui avoient été employés au batiment de cette maison, étant en outre écrit audit livre et par permission dudit Jean duc de Bourgogne, que ledit Quarré avoit fait batir et fortifier laditte place en reconnoissance des services qu'il lui avoit fait, disant que s'étant informé qui étoit ledit Quarré dont mension étoit faite audit livre et qu'étoit devenue laditte famille et s'il y en avoit encor audit lieu, plusieurs des anciens habitans dudit Argilly lui dirent que non, et qu'ils savoient de leur autheur que ceux qui étoient descendu dudit Quarré étoient allés résider à la ville de Chalon et y en avoit savoir pour cejourd'huy qui y demeuroient, ne pouvant déposer si ledit sieur Conseiller Quarré est descendu en droite ligne dudit Quarré, Echanson, dont mension est faite audit livre, ou non pour ne s'être si particulièrement informé. Dit aussi que sous environ six ou sept ans, qu'étant allé au village de Fontaine près Chalon en temps de vendange, y étant en fort bonne compagnie de Chalonnais, comme il passa par un village appelé

le Bourgneuf près ledit Fontaine, il apperçu au devant d'une maison ou sur le portail d'icelle des armoiries en reliefs en pierres de tailles où sont sculpté du côté gauche un sauvage avec une massue tel qu'a coutume de porter en leurs armes ceux de la maison de Malain, et du côté droit des carrés sans nombres, qui lui donna sujet de s'informer tant à la compagnie desquelles il étoit que de quelques villageois qui étoient au dit lieu présent si ladítte maison appartenoit au sieur Baron de Lux, qui lui répondirent que non et que lesdittes armes étoient celles des Quarré de Chalon qui avoient fait armorié son alliance avec la maison de Maslin de laquelle étoit le Baron de Lux, disant qu'est tout ce qu'il a dit pouvoir déposer.

Lecture faite, a dit sa déposition contenir vérité et a signé Jacques de Méritin.

Claude Courtois de Nuit, arpenteur pour le Roy en sa Chatellenie d'Argilly, âgé d'environ soixante dix neuf ans, le serment de lui pris, après qu'il a déclaré n'être parent ny allié dudit sieur Quarré, et enqui du fait contenu audit arrêt.

Dit qu'il y a près de soixante ans qu'il a ouï dire à Jean Courtois, son père, chirurgien demeurant à Argilly, qu'un nommé Quarré n'étant autrement souvenant de son nom, demeurant à Argilly avoit autrefois été annobli par Jean, duc de Bourgogne pour les grands services qu'il avoit fait à iceluy tant en guerre qu'en temps de paix, ne sachant autrement le nom d'iceluy Quarré si non que son dit père disoit à lui déposant qu'il avait ouï dire aussi à son père avant qu'il mourut de près de soixante et dix ans, que ledit Quarré dont il parloit étoit et avoit été Echanson dudit Jean duc de Bourgogne, les enfants duquel étoient allés demeurer après le décès d'iceluy dans la ville de Chalon, et croit encor que pour ce jourd'huy, il y a des Quarré descendus dudit Quarré Echanson qui y demeurent, estimant que le sieur Conseiller Quarré est descendu d'iceluy Quarré, Echanson, en droite ligne, parce qu'il n'a point entendu parler qu'il y eut d'autres Quarré qui fussent descendus dudit tronc, n'en pouvant plus particuliérement déposer, qu'est tout ce qu'il a pu déposer. Lecture faite de sa déposition a dit icelle contenir vérité et a signé Courtois.

Taxé audit déposant pour trois jours six livres.

Claude Mathé l'ancien, de Villi le Brullé, agé d'environ quatre vingt cinq ans, le serment de lui pris et enqui sur le fait contenu audit arrêt, après qu'il a déclaré n'être parent ny allié dudit sieur Quarré, dit que depuis qu'il se connoit il aurait ouï dire à Antoine Mathé son père, décédé depuis environ trente ans, agé lors de son décès de près de quatre vingt dix ans, qu'il avait aussi ouï dire à son père qu'il avoit vu demeurer à ce lieu d'Argilly un personnage qui s'appelloit Quarré et qui portoit en ses qualités le titre d'Echanson en la sommelerie de feu Jean duc de Bourgogne, lequel il disoit avoir acquis le titre de noblesse et de gentilhomme pour les bons et agréables services qu'il avoit fait audit seigneur duc, ne pouvant déposer quel nom avoit le dit sieur Quarré, mais qu'il est fort assuré d'avoir ouï dire à son feu père, qui disait aussi l'avoir apris, et avoir ouï dire à ses pères que les enfants dudit feu Quarré, Echanson, après la mort d'iceluy s'étoient retiré au Chalonnais et qu'il y en avoit encor pour cejourd'huy en la ville de Chalon et néanmoins ne peut déposer si ledit sieur conseiller Quarré est issu en droite ligne dudit feu Jean Quarré, Echanson. Mais croit qu'il en est issu, parce qu'il n'a point ouï dire qu'il y en eut d'autres portant le nom de Quarré

en Bourgogne qui fussent descendu dudit Quarré, Echanson, dont il est parlé par ledit arrêt, qu'est tout ce qu'il a pu déposer. Lecture faite a dit sa déposition contenir vérité déclarant qu'il ne sait signer ny parapher.

Taxé audit déposant six livres.

Philibert Garnier, natif d'Argilly et agé d'environ soixante huit ans, le serment de lui pris après qu'il a déclaré n'être parent ny allié dudit sieur Quarré, et enquis sur le fait contenu audit arrêt du vingt septième du mois dernier.

Dit qu'il y a plus de cinquante ans qu'il a ouï dire à Noël Garnier, père de luy déposant, agé quand il mourut, de plus de soixante et quinze ans, qu'il a aussi ouï dire à feu Guillaume Garnier, ayeul diceluy déposant, décédé il y a fort longtemps qu'il n'auroit pu coter ny spécifier, qu'ils auroient vu demeurer au château dudit Argilly, un gentilhomme que l'on appeloit Quarré ne sachant autrement son nom, si non qu'il prenoit le titre d'Echanson de la sommelerie dudit seigneur Jean duc de Bourgogne, par lequel il avait été fait gentilhomme pour les bons services qu'il avoit fait à iceluy, qu'il auroit aussi ouï dire à son dit père, que les enfants dudit Quarré, Echanson, après la mort d'iceluy auroient délaissé l'habitation dudit lieu d'Argilly pour aller demeurer à la ville de Chalon, où le déposant dit qu'il y en avoit encore dudit nom, qu'ils y demeuroient, ne pouvoit déposer si le sieur conseiller Quarré est descendu en droite ligne dudit Quarré, échanson, ou au moins de ses enfants, pour ne s'en être si particulièrement informé, qu'est tout ce qu'il a déposé.

Lecture faite, le déposant a signé Philibert Garnier.

Taxé au déposant six livres

Emilliant Bernard l'ancien, natif et demeurant à Argilly, le serment de luy pris, est agé d'environ soixante et dix ans, après qu'il a déclaré n'être parent ny allié dudit sieur Quarré et enquis sur les faits contenus audit arrêt du vingt septième de may dernier.

Dit que comme il auroit ouï parler plusieurs fois Jean Bernard, son père, de ce qu'anciennement il s'est passé et qu'il auroit ouï dire à son père demeurant au lieu d'Argilly, qu'un certain personnage nommé Quarré en son surnom, demeuroit au château dudit Argilly et avoit la garde d'iceluy, lequel auroit été annobli et fait gentilhomme par feu Jean duc de Bourgogne des il y auroit fort longtemps pour les grands services qu'il lui auroit fait tant en Ongrie, en Turquie qu'ailleurs outre; lesquels titres de noblesse pour la fidélité qu'il auroit connue en luy, il l'auroit fait Echanson en sa sommelerie, ne pouvant déposer quel nom portait ledit Quarré, si non qu'il n'avoit jamais ouï appeler audit lieu d'Argilly par tous les anciens y demeurant qui n'ont connu ledit Quarré que par le nom d'Echanson, et qu'il auroit ouï dire que les enfants d'iceluy après son décès s'étoient retirés à Chalon et qu'il y en avoit encore pour cejourd'hui qui y demeuroient, ne pouvant autrement déposer si ledit sieur conseiller Quarré est descendu en droite ligne dudit Quarré, Echanson, pour ne s'en être plus particulièrement informé et n'en avoir apris autre chose que ce qu'il a déclaré cy dessus qui est tout.

Lecture faite de sa déposition a dit icelle contenir la vérité et ne sait signer ny parapher. Signé Roulier, et par ordonnance dudit sieur Gounot. Taxe audit déposant six livres.

Mocfiot. — Poussot.



# III

*Arrêt confirmatif de la noblesse de Jean Quarré de Château-Regnault, rendu par le Parlement de Dijon, le 15 juillet 1615*

---

Louis par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tout ce qu'il appartiendra, salut. Scavoir faisons qu'en l'an 1613, le vingt quatriesme jour de février, nostre amé et féal M^e^ Jean Quarré de Châteauregnaut, l'un de nos conseillers en nostre parlement de Bourgogne, nous fit remontrer que fut Jean Quarré, franc d'armes et sommelier de l'échansonnerie de feu d'heureuse mémoire, Jean, duc de Bourgogne, pour les généreuses actions et services à luy rendus par le dit Quarré, aux voyages contre les Turcs et infidèles, où il fut fait prisonnier en soutenant la foy catholique, et encore depuis contre les Liégois, auroit annobly le dit fut Jean Quarré et sa postérité par les lettres patentes du vingt sixième jour d'avril 1412, étant issu en loyal mariage dudit Jean Quarré, échanson, et de damoiselle Guillemette de Châteauregnaut, sa femme. Nous pour les causes cy dessus et autres contenues es dites lettres, aurions mandé, voulu et ordonné que le dit Jean Quarré, conseiller, et sa postérité née et à naître en loyal mariage, fusse maintenue et jouisse pleinement et paisiblement du titre et qualité de noblesse, ensemble honneurs, autorité, prééminence, exemptions, franchises et libertés dont jouissoient les autres nobles de nostre royaume, et que comme tels ils puissent tenir, jouir, user et acquérir, tout fief noble et héritages. A quoi par arrest donné en nostre dite Cour le vingt septiesme jour du mois de may dernier avant que de procéder à la vérification des dittes lettres, auroit ordonné que le dit sieur Jean Quarré, nostre conseiller en nostre parlement, vérifieroit par titres et témoins qu'il estoit extrait et issu en directe ligne du dit sieur Jean Quarré, franc d'armes et sommelier de l'échansonnerie du dit fut duc de Bourgogne, pour le tout estre communiqué à nostre procureur général en nostre dite Cour de parlement audit Dijon et au procureur syndic de nostre ville dudit Dijon, y estre pourvu comme il appartiendra.

Lesquelles preuves faites tant par devant nostre amé et féal conseiller en nostre dit parlement. Maistre Jean Bouhier, qu'en nostre ville de Chalon par devant nostre lieutenant général au dit lieu, et icelles communiquées tant à nostre dit procureur général de nostre dit parlement, qu'au syndic de nostre dite ville, pour y donner leurs conclusions ; et icelles vues, et extrait des dites lettres dudit fut Jean Quarré,

sommelier de l'échansonnerie du dit duc Jean, du vingt sixième du mois d'avril après Pâques 1412, octroyées par le dit duc Jean, tirées du trésor de notre Chambre des comptes audit Dijon : acte de dation de tutelle et curatelle du 3 septembre 1553, faite par notre lieutenant général au bailliage de Chalon après le décès de noble François Quarré ayant délaissé noble Pierre Quarré son fils moindre et un posthume procréé du corps de damoiselle Claude Berbis, veuve dudit feu François Quarré, et en présence de maistre Denis Lambert, substitut du procureur général au bailliage dudit Chalon, de la ditte demoiselle Berbis et de nobles hommes Philibert, Claude et Jacques Quarré, de noble Lazare Morin, seigneur de Dracy-sous-Couches, procureur général en nostre parlement, et noble maistre Philibert Berbis, père de la dite demoiselle Claude Berbis, et noble maistre Philippe Berbis, trésorier de la Sainte-Chapelle, et maistre Guillaume Bataille, avocat, ayant requis la dite tutelle après le décès du dit fut François Quarré, écuyer, seigneur de Château Renaud ; le dit acte délivré au dit sieur conseiller Quarré, frère dudit sieur impétrant, n'étant encore au monde, pour montrer et faire apparaître que le dit François Quarré étoit seigneur du Château Renaud, lequel vivoit noblement et étoit tel qualifié comme aussi ses dits enfants. Ensuite des demandes du dit sieur Quarré contenans avertissement et requeste du dernier de juin au dit temps, à ce que sa production fut communiquée à nostre procureur général et audit syndic de nostre dite ville pour y estre ordonné par nostre dite Cour, ce que de raison, et icelle communication vue avec leurs réponses en nostre parlement.

Scavoir faisons qu'icelles par arrest du jour et datte de cette a entérissé et entérine les dites lettres, ordonne qu'elles seront régistrées pour jouir par le dit sieur Quarré et sa postérité, née et à naître, en loyal mariage, du titre et privilège de noblesse conformément aux susdites lettres de 1412; en témoin de quoy nous avons fait mettre nostre scel à ces dites présentes. Donné en nostre dite cour du parlement audit Dijon, le 15 du mois de juillet l'an de grâce 1615.

Signé : Poussot

Par arrest : Nicolas.



Lyon. -- Imp. X. Jevain, r. François Dauphin, 18.

# TABLE DES MATIÈRES



